

## *Sommaire*

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Première partie : Le commerce extérieur de l'Algérie durant la période du socialisme .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction de la première partie .....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre 01 : La nationalisation progressive du commerce extérieur (1962 – 1978).....</b>	<b>5</b>
• Introduction.....	5
1- Le commerce extérieur de l'Algérie sous la domination française.....	5
2 - La politique protectionniste.....	18
3 - Les organes de commerce extérieur.....	25
4 - L'institution du Programme Général d'Importation (PGI).....	29
5 - Le statut des exportations.....	34
6 - Aspect général de l'évolution du commerce extérieur durant la période 1962–1978.....	34
• Conclusion.....	50
<b>Chapitre 02 :La confirmation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur(1978-1988).52</b>	<b>52</b>
• Introduction.....	52
1- La loi 78.02 du 11 février 1978 .....	52
2-Les réformes de 1981 et 1982.....	57
3 - évolution du commerce extérieur.....	58
4 - l'apparition des difficultés financières.....	70
5- L'autonomie des entreprises publiques .....	74
• Conclusion.....	79
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>80</b>
<b>Deuxième partie : La libéralisation du commerce extérieur et ses impacts sur l'économie algérienne .....</b>	<b>81</b>
<b>Introduction de la deuxième partie .....</b>	<b>81</b>
<b>Chapitre 03 : La libéralisation du commerce extérieur.....</b>	<b>82</b>
• Introduction .....	82
1- Le libre échange .....	82
2- Régime de commerce extérieur depuis 1988 .....	88
3- l'Algérie sous les orientations du FMI.....	94
4- Le régime du commerce extérieur depuis 1994.....	104
5- L'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne.....	114
• Conclusion .....	123
<b>Chapitre 04 : Impacts de la libéralisation du commerce extérieur sur l'économie.....</b>	<b>124</b>
• Introduction.....	124
1- Evolution de commerce extérieur.....	124
2- Evolution du secteur industriel .....	139
3- Evolution de la situation de l'emploi depuis 1990 .....	149
4- La multiplication des intervenants dans le commerce d'importation.....	153
5- L'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur les revenus de douane.....	155
6- L'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur l'attraction des IDE.....	156
7- La nécessité d'une protection pour l'économie algérienne.....	160
• Conclusion.....	166
<b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	<b>167</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>168</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>171</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>178</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>188</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>191</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>192</b>

### *Liste des abréviations*

**AGI:** Autorisation Globale d'Importation.  
**BTP:** Bâtiment et Travaux Publics.  
**CACI :** Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.  
**CAF:** Coûts Assurance Fret.  
**CAGEX :** Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.  
**CEE :** Communauté Economique Européenne.  
**CNIS :** Centre National de l'Informatique et des Statistiques.  
**CNUCED:** Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.  
**DA:** Dinar Algerien.  
**DAP:** Droit Additionnel Provisoire.  
**DD:** Droit de Douane.  
**DM:** Deutschmark Allemand.  
**DTS:** Droits de Triages Spéciaux.  
**EPE :** Entreprise Publique Economique.  
**FEMISE:** Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques.  
**FMI:** Fonds Monétaire International.  
**FOB:** Free On Board.  
**FRF:** Franc Français.  
**FSPE :** Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations.  
**GATT:** General Agreement on Tariffs and Trade.  
**GB:** grande Bretagne.  
**GNL:** Gaz Naturel Liquéfié.  
**GPA:** Groupements Professionnels d'Achat.  
**GPL:** Gaz de Pétrole Liquéfié.  
**IBS:** Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.  
**IDE:** Investissements Directs Etrangers.  
**ISMMEE:** Industries Sidérurgiques, Métalliques, Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques.  
**OCDE:** Organisation de Coopération et de Développement Economique.  
**OMC :** Organisation Mondiale du Commerce.  
**ONACO:** Office National de la Commercialisation.  
**ONS :** Office National des Statistiques.  
**PAP :** Programme Anti-Pénuries.  
**PAS:** Programme d'Ajustement Structurel.  
**PGI:** Programme Général d'Importation.  
**PROMEX :** Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur.  
**RB :** Recettes Budgétaires.  
**SAFEX :** Société Algérienne des Foires et Expositions.  
**SH:** Système Harmonisé.  
**TAIC:** Taxe sur l'Activité Industrielle et Commerciale.  
**TAP:** Taxe sur l'Activité Professionnelle.  
**TSA:** Taxe Spécifique Additionnelle.  
**TUGP:** Taxe Unique Globale à la Production.  
**TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée.  
**UE :** Union Européenne.  
**UMA:** Union du Maghreb Arabe.  
**USD:** Dollar Américain.  
**VF:** Versement Forfaitaire.

# *Introduction générale*

## **Introduction générale :**

Deux théories s'opposent en matière de commerce international : la théorie de libre-échange et la théorie protectionniste. Pour la première, dont Adam Smith, David Ricardo, Eli Heckscher, Bertil Ohlin en sont les principaux adeptes, la libéralisation du commerce extérieur conduit à une spécialisation internationale ce qui rapporte pour les pays pratiquant le commerce des avantages en matière de production. Cependant, la théorie protectionniste plaide pour une intervention permanente de l'Etat, en imposant des barrières, afin d'assurer la protection des industries naissantes notamment dans les pays en développement.

En Algérie, le commerce international était monopolisé par l'Etat durant toute la période de la planification. En effet, le commerce international relevait des prérogatives de l'Etat. Quant au secteur privé il lui était interdit de se livrer aux activités d'importation et/ou d'exportation. Depuis 1989, année marquant l'entrée de l'Algérie dans une phase de transition vers l'économie de marché, le commerce extérieur est progressivement libéralisé ouvrant ainsi la voie au secteur privé qui de plus en plus prend de l'ampleur et intensifie le volume des importations.

Pour remédier aux déficits de sa balance des paiements, l'Algérie sollicite l'aide des institutions financières internationales et signe avec le Fonds Monétaire International (FMI) deux accords de crédit (1989, 1991). La persistance de la crise économique contraint l'Etat algérien à recourir une autre fois au FMI et signe en 1994 et 1995 deux accords de crédits qui ont été accompagnés par le rééchelonnement de sa dette extérieure. Le rééchelonnement est une opération qui consiste à repousser le délai de remboursement de la dette et par conséquent l'allègement du poids de son service. En effet, selon les données de la Banque d'Algérie, le service de dette algérienne qui représentait, en 1993, 82,8% des recettes des exportations a été ramené à 47,2% en 1994, 38,8% en 1995 et 30,7% en 1996 tandis que le volume de la dette algérienne ne cesse pas d'augmenter pour atteindre 33,7 milliards de dollars en 1996 après avoir été de 31,6 milliards de dollars en 1995, 29,5 milliards de dollars en 1994 et 26,4 milliards de dollars en 1993.

En contrepartie de son appui, le FMI impose l'application d'un programme d'ajustement structurel dont la libéralisation du commerce extérieur est l'une des clauses qui

conditionne son aide et son expertise. En effet, pour répondre aux recommandations du fonds, plusieurs mesures visant à supprimer toutes les restrictions aux importations ont été prises :

- «- Les restrictions à l'importation des biens d'équipement et matériels industriels d'occasion ont été levées ;
- En 1996, le régime des importations a été exempt de toutes restrictions quantitatives;
  - Les interdictions à l'importation (à l'exception des produits prohibés) de produits ont été levées ;
  - La protection douanière a été réduite et le taux maximum des droits de douane à l'importation a été baissé, en 1996, de 60% à 50% pour être ramené à 45%, en 1997 ;
  - Au cours de l'année 1995, le contrôle des changes sur le commerce extérieur a été entièrement aboli »<sup>1</sup>.

A partir de 2000, en vue d'une plus grande libéralisation du commerce extérieur, l'Algérie intensifie ses négociations avec l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et signe, en avril 2002, un accord d'association avec l'Union Européenne. Cet accord, à l'issue duquel l'Algérie s'engage dans un démantèlement tarifaire progressif, est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

En Algérie, la libéralisation du commerce extérieur ouvre la voie aux algériens, détenteurs de capitaux, à recourir aux pratiques d'importations plutôt qu'à l'investissement productif de biens et services et créateur d'emplois. Cette tendance entraîne des effets défavorables sur la production nationale et stimule l'essor du marché parallèle de la devise car ce dernier est le lieu privilégié aux importateurs pour s'approvisionner en devises afin de financer leurs importations. Alors on se pose la question de savoir:

- Quels sont les impacts de la libéralisation du commerce extérieur sur les performances de l'économie algérienne ?

La libéralisation de commerce extérieur peut offrir plusieurs avantages mais compte tenu du caractère mono-exportateur de l'Algérie, il y a lieu de s'interroger également et subsidiairement à travers les questions ci-après.

---

<sup>1</sup> Abdelkrim Naas : Le systèmes bancaire algérien. Edition Maisonneuve et Larose , paris 2003 .p247

- Quel est l'impact de la libéralisation du commerce extérieur sur l'industrie non pétrolière et par conséquent son impact sur l'emploi et les revenus ?
- D'où proviennent les devises qui servent au financement des importations ?
- Quel est l'impact de la libéralisation du commerce extérieur sur la structure des échanges extérieurs et sur le nombre d'importateurs ?
- Quel est l'impact de la libéralisation du commerce extérieur sur l'attractivité des IDE ?
- Enfin, quel est l'impact de la libéralisation du commerce extérieur sur les revenus de la douane ?

Le présent travail vise à analyser et à rendre compte des mutations de l'économie nationale résultant de la libéralisation du commerce extérieur. A ce titre nous poursuivrons une approche déductible à travers l'analyse des statistiques disponibles. Néanmoins, dès à présent, nous pouvons supposer que la libéralisation des importations a eu des effets néfastes sur le développement de l'économie algérienne.

Notre travail est structuré en deux parties :

- La première partie porte sur le commerce extérieur de l'Algérie durant la période du socialisme. Elle est composée de deux chapitres : le premier traitera la période allant de l'indépendance jusqu'à 1977 tandis que le second traitera la période allant de 1978, année qui marque la généralisation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, jusqu'à 1988 où commencent à apparaître des signes de libéralisation de l'économie.
- La deuxième partie est consacrée à l'étude de la libéralisation du commerce extérieur et ses impacts sur l'économie algérienne. Elle est également composée de deux chapitres : le premier chapitre traitera tous les changements intervenus pendant la période allant de 1988 à nos jours, notamment l'ingérence du Fonds Monétaire International dans la vie économique du pays et la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne, le deuxième chapitre traitera les différents résultats obtenus à la suite de la libéralisation du commerce extérieur durant cette période de transition vers l'économie de marché. Dans ce dernier chapitre nous analysons l'évolution échanges extérieurs de l'Algérie et leurs structures (par produit et par pays), l'évolution de l'industrie, de l'emploi, des investissements directs étrangers, de nombre des importateurs et enfin des recettes douanières.

*Première partie :*  
*Le commerce extérieur de*  
*l'Algérie durant la période du*  
*socialisme*

Rapport-Gratuit.com

# ***Première partie : Le commerce extérieur de l'Algérie durant la période du socialisme***

## **Introduction de la première partie**

Le jeune Etat algérien devrait dès son premier jour de la vie relever un grand défi : assurer une indépendance économique et financière suffisante. C'est ainsi qu'il s'est versé, dès 1963 dans le protectionnisme dont les moyens d'action sont : le contrôle des changes, le contingentement et la politique tarifaire et cela pour conserver les disponibilités en monnaies étrangères et les réserver à l'acquisition des biens d'équipement. A partir de 1967, l'Algérie opte pour une politique d'investissement considérable, menée dans le cadre d'une planification centralisée, et pour mettre le commerce extérieur au service de développement, il a fallu généraliser progressivement le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Cette première partie qui est consacrée à l'étude du commerce extérieur de l'Algérie durant la période de socialisme est scindée en deux chapitres : le premier chapitre traite la période (1962 – 1977) qui est caractérisée par l'instauration progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, tandis que le second chapitre traite la période (1978 – 1988) qui est marquée par la généralisation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.



***CHAPITRE 01 :***  
***LA NATIONALISATION***  
***PROGRESSIVE DU COMMERCE***  
***EXTERIEUR (1962 – 1978)***

## **CHAPITRE 01**

### **LA NATIONALISATION PROGRESSIVE DU COMMERCE EXTERIEUR (1962 – 1978)**

#### **Introduction**

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie était confrontée à une situation chaotique, caractérisée par une vulnérabilité extérieure et une tendance persistante au déséquilibre de commerce extérieur. Cette situation risquait de s'aggraver avec l'adoption d'un modèle de développement autocentré basé sur les industries industrialisantes qui nécessitait un recours accru aux importations de biens d'équipement et matières premières indispensables pour la réalisation des objectifs planifiés. L'option du gouvernement algérien était alors de faire intervenir l'Etat dont les moyens d'action se résument en une politique d'austérité, décidée afin de rationaliser les importations et par conséquent de réduire le déficit extérieur. Cette politique aboutira en 1978 à l'instauration de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Ce chapitre sera consacré à l'étude de la mise en place progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. En effet, après avoir rappeler l'évolution de commerce extérieur durant la période coloniale, nous présenterons, dans un premier moment, la politique d'austérité suivi juste après l'indépendance puis, dans un second, nous citerons les organes de commerce extérieur tout en insistant sur les monopoles d'Etat et l'institution du programme général d'importation. Enfin, nous tenterons une description chiffrée sur l'évolution du commerce extérieur et des principaux partenaires.

#### **1- Le commerce extérieur de l'Algérie sous la domination française**

L'Algérie a été pendant longtemps une colonie de la France qui s'est livrée durant 132 ans à un véritable pillage de ses ressources naturelles. En effet, dès son implantation en Algérie, elle a mis en place une politique d'expropriation et de peuplement formant ainsi un secteur agricole moderne, qui devrait écouler la quasi-totalité de sa production sur les marchés extérieurs notamment ceux de la métropole.

## **1.1-Quelques caractéristiques de l'économie algérienne avant l'indépendance**

Dès son débarquement en Algérie, la France a mis en place une administration coloniale qui, en expropriant les paysans algériens des terres les plus fertiles, localisées au nord et à proximité des principaux ports, se fixe comme objectif la défense et la sauvegarde des intérêts acquis par les coloniaux.

La pratique inégalitaire de l'administration coloniale et les différences, à la fois ethniques et religieuses, ont encouragé le décloisonnement des deux communautés et la juxtaposition de deux secteurs agricoles : d'une part, un secteur traditionnel, réservé à la communauté musulmane (employait la quasi-totalité de la population active algérienne, soit environ 87,9%) et orienté vers l'autoconsommation, d'autre part, un secteur moderne (concentré en majeure partie sur la vigne), caractérisé par une forte productivité du travail et une utilisation massive des moyens industriels, réservé à la minorité coloniale et destiné à la satisfaction des besoins exogènes à l'économie algérienne.

Le secteur agricole était la principale source d'accumulation tandis que l'industrie, du fait de quelques problèmes<sup>1</sup>, était embryonnaire et portait essentiellement sur les industries extractives (minerai de fer et de phosphates) et quelques industries de transformation dans les secteurs alimentaire, textile, céramique, constructions mécaniques, cuirs et peaux.

A partir de la deuxième guerre mondiale on assiste à l'émergence de quelques autres industries de transformation (chimiques et métalliques) et à un essor considérable des industries des métaux de construction. Néanmoins, malgré cette diversification de ses productions, le secteur industriel de l'Algérie était faible et dépendait largement de l'extérieur. En effet, l'activité industrielle ne fournissait qu'environ  $\frac{1}{4}$  de la Production Intérieure Brute à la veille de l'indépendance et ne couvre qu'une partie de la consommation, le reste étant assuré par un recours permanent à la métropole.

Pour permettre une plus grande intégration de l'économie algérienne au sein de l'économie française, les autorités coloniales ont dû mener une vaste politique d'investissement. En effet, au cours de la période 1950 – 1961, période couverte par deux

---

<sup>1</sup> L'indisponibilité relative de l'énergie et moyens de transport, la faiblesse des capitaux et de la formation de la force de travail et enfin l'étroitesse du marché intérieur

plan quadriennaux (1948 – 1956) et le plan de Constantine, les investissements ont représenté un taux variant entre 30,6% en 1951 et 25,3% en 1956 de la production intérieure brute (PIB), ceci pouvait paraître profitable au développement de l'économie algérienne mais il n'en était pas pour deux raisons :

- La majorité des investissements étaient orientés à l'établissement d'une importante infrastructure<sup>2</sup>. En effet, « mise à part l'action sociale suscitée par la présence de la guerre de libéralisation, l'ensemble des secteurs qui ont bénéficié en priorité de gros investissements, étaient des secteurs orientés vers l'exportation »<sup>3</sup> ; ceci a eu pour effet de renforcer davantage la dépendance économique de l'Algérie à l'égard de la métropole

- La métropole contribuait largement au financement de ces investissements. En effet, vue la faiblesse des ressources publiques algériennes et la fuite des capitaux privés vers la métropole (1.200 millions de nouveaux francs en 1959), la réalisation des programmes d'investissements a été largement soutenu par des ressources externes d'origines métropolitaines<sup>4</sup>. L'objectif était de « développer une infrastructure de façon à accroître les potentialités matérielles qui permettrait une ouverture plus grande de l'Algérie sur l'extérieur »<sup>5</sup>. Cet objectif apparaît nettement dans la participation étrangère à hauteur de 80%<sup>6</sup> dans les investissements en infrastructures aéronautiques prévues dans le plan de Constantine et à environ 50%<sup>7</sup> dans les investissements des plus grands ports (notamment le port d'Alger dont l'importance du trafic maritime représentait 87% du trafic maritime total de l'Algérie en 1958).

En plus de sa dépendance économique et financière à l'égard de la métropole, l'Algérie en était également dépendante sur le plan commercial. Cette dépendance commerciale est caractérisée notamment par la concentration de la quasi-totalité de ses échanges extérieurs avec la France et le déficit chronique de sa balance commerciale.

---

<sup>2</sup> Celle-ci étant composée essentiellement du réseau routier, réseau ferré et des infrastructures portuaires, aéronautiques et hydrauliques.

<sup>3</sup> TEHAMI Mouloud : Aspects économiques du commerce extérieur de l'Algérie en 1972, p 20.

<sup>4</sup> Ces ressources en provenance de la métropole y retournent souvent sous forme d'achat de biens d'équipement ou de biens de consommation.

<sup>5</sup> TEHAMI Mouloud, op. Cit, p 15.

<sup>6</sup> Idem. P 16

<sup>7</sup> Idem. p 15

## **1.2- La réglementation du commerce extérieur et le régime douanier de l'Algérie**

La Métropole et l'Algérie font partie du même territoire douanier et sont soumises à la même législation et la même réglementation douanière, à l'exception d'une nomenclature spéciale d'articles qui peuvent faire l'objet d'une taxation distincte, appropriée à l'Algérie. C'est ainsi que le régime douanier de l'Algérie est entièrement dominé par le principe de l'assimilation avec la Métropole.

### **a- Les relations de l'Algérie avec la métropole**

Les produits algériens sont admis en Métropole sans être frappés des droits de douane et réciproquement. Il existe toutefois des exceptions, notamment en ce qui concerne l'importation des tabacs en France qui est prohibée. Une réglementation spéciale vise les armes, dont l'entrée en Algérie, pour des raisons évidentes de sécurité, est soumise à des formalités très strictes. La franchise des droits de douane n'est acquise qu'aux produits accompagnés d'un passavant certifiant l'origine algérienne ou métropolitaine.

Ces dispositions sont complétées par le monopole de pavillon (2 avril 1889) qui réserve exclusivement aux navires français la navigation entre la Métropole et l'Algérie. Or le fret français est le plus cher du monde. En conséquence, les prix des denrées importées se trouvent déjà artificiellement majorés et ceux exportés sont dévalués au départ pour affronter les marchés métropolitains.

### **b- Les relations de l'Algérie avec les autres territoires**

Dans ses relations avec les autres territoires l'Algérie applique à l'entrée le même régime et les mêmes droits que la métropole (exception faite toutefois pour les produits qui figurent au tarif spécial de l'Algérie). Les produits algériens se trouvent soumis à l'importation dans les pays étrangers aux mêmes règles que les produits métropolitains.

Les prohibitions, restrictions, droits à l'exportation, sont en règle générale, les mêmes que dans la Métropole et le décret du 30 novembre 1944 qui rend obligatoire pour tous les échanges extérieurs, la délivrance d'une autorisation, est appliqué en Algérie. Des dérogations générales sont toutefois prévues.

Si les échanges avec la France sont libres, dans la limite des règlements en vigueur (monnaie-matière, notamment), les échanges commerciaux de l'Algérie avec l'étranger sont étroitement contrôlés. Ils sont réalisés dans le cadre des accords internationaux conclus par la France. Ces derniers sont presque tous des accords de paiement et des accords commerciaux avec échanges de listes. A côté des accords de paiement, il existe parfois des accords financiers qui, le plus souvent, comportent des ouvertures de crédits au profit de la France. Les dispositions de ces accords s'intègrent dans le cadre général des plans d'importation et d'exportation qui sont établis pour permettre une utilisation rationnelle des ressources en devises, compte tenu des exigences du ravitaillement et de l'équipement.

Pour les pays à monnaies fortes (U.S.A.. pays membres du Commonwealth britannique), ce n'est qu'à titre exceptionnel que la France négocie des accords commerciaux comportant des listes de produits à échanger. Les achats algériens dans ces deux zones sont alors effectués en application de programmes établis compte tenu des crédits disponibles et approuvés par le Pouvoir Central.

### **c- Le régime spécial**

Bien que le régime douanier de l'Algérie soit dominé par le principe de l'assimilation avec la Métropole, certains produits peuvent faire l'objet d'une tarification spéciale propre à l'Algérie. La nomenclature des produits figurant dans le tarif spécial comprend :

- Café vert en fèves et pellicules,
- Tabacs bruts en feuilles ou en côtes.
- Tabacs fabriqués,
- Pétrole et produits assimilés, produits dérivés des pétroles.

Le décret N° 51-979 du 9 juillet 1951 a complété la nomenclature du tarif spécial par l'adjonction des produits suivants :

- Cafés verts en cerises ou en perches.
- Allumettes, bois préparés pour allumettes, boîtes en bois et en carton destinés à renfermer des allumettes, friperie.

Les droits de douane applicables à ces produits doivent être fixés par une décision de l'Assemblée algérienne qui devient exécutoire dans les conditions prévues par les articles 15 et 16 du statut, c'est-à-dire par l'homologation par décret par le gouvernement.

#### **d - Les effets négatifs de l'assimilation douanière sur le développement de la colonie**

Le régime d'assimilation douanière semble irrationnel dans la mesure où l'économie algérienne est totalement différente de celle de la métropole. En effet, « l'Algérie n'a pas les mêmes intérêts que la France à taxer lourdement l'importation des biens d'équipement. L'entrée en franchise de ces biens serait un avantage pour la colonie qui n'en produit pas ; tandis que, pour la métropole, ce serait une concurrence pour les industries de base. A l'inverse, l'Algérie aurait intérêt à taxer certaines importations, même provenant de la France, pour protéger ses industries de transformation naissantes »<sup>8</sup>.

De même, l'Algérie n'a pas intérêt à s'approvisionner auprès de la France si les prix sont plus élevés que ceux observés chez d'autres pays exportateurs car cela provoque une surcharge qui favorise l'aggravation du déficit de la balance commerciale. En effet, la surcharge financière des importations algériennes, due aux hauts prix métropolitains, est estimée à 23,5%<sup>9</sup> du totale des importations d'origine française. A cela s'ajoute une autre charge supplémentaire due à l'établissement du monopole de pavillon qui réserve la navigation maritime, entre les deux pays, aux seuls navires battant pavillon français et qui pratiquent les prix les plus élevés au niveau mondial.

De ce qui précède on peut conclure que l'Algérie avait intérêt à posséder un régime douanier propre à elle car :

- 1- Il permet de taxer plus lourdement certains produits et protégeant ainsi ses productions locales ;
- 2- Il permet d'importer des produits étrangers avec des droits de douane peu élevés lorsqu'il s'agit de produits essentiels dont les cours mondiaux sont plus bas que ceux de la métropole ;

---

<sup>8</sup> Youcef DJEBARI : la France en Algérie, bilans et controverses, volume III, OPU 1995, p 611

<sup>9</sup> Idem.

- 3- Enfin, l'absence d'un tel régime privilégie la France qui se réserve le marché algérien sans considérer les intérêts propres de l'économie algérienne.

### **1.3 - Evolution générale du commerce extérieur de l'Algérie**

Avant de procéder à l'analyse des statistiques relatives au commerce extérieur, durant la période 1910 – 1961, nous tenons à souligner que les importations en provenance de la France (près de 85% des importations totales) ne sont pas enregistrées par les services de douanes algériens, elles sont uniquement enregistrées en France, donc à leur prix FOB, du coup les importations -devant être évaluées à leur prix CAF- trouvent leur valeur sous estimée car elle ne prend pas en considération les coûts de transport et d'assurance qui représentent souvent une importante proportion du prix des marchandises importées.

#### **a - Evolution des importations et des exportations algériennes entre 1910 et 1961**

- **Importations et exportations**

Le tableau N° 01 ci-dessous montre que, lors des périodes de guerres, les importations algériennes connaissent une baisse remarquable tandis que ses exportations enregistraient de sensibles progrès. En effet, la baisse des exportations métropolitaines, due aux risques de navigation et de la transformation de l'économie métropolitaine en économie de guerre, entravait l'approvisionnement de l'Algérie et par conséquent la baisse de ses importations tandis que les pénuries qu'engendrait la guerre stimulaient ses exportations.

La crise de 1929, à son tour, a provoqué un ralentissement progressive des importations et une évolution très irrégulière des exportations. Cette situation s'explique par le recul de nombreuses productions, notamment la production de minerais de fer qui a chuté de près de 80%<sup>10</sup> entre 1930 et 1932 et la baisse des prix agricoles (près de 50%<sup>11</sup> pour les prix du vin entre 1930 et 1935). Les effets de la crise persistent à être ressentis jusqu'en 1936 où on remarque une reprise timide des importations puis des exportations en 1937.

---

<sup>10</sup> TEHAMI Mouloud, op. Cit, p 44.

<sup>11</sup> Idem.



**Tableau N° 01 : Evolution du solde de la balance commerciale algérienne entre 1910 et 1961 (en milliers de francs courants)**

année	importations	exportations	solde de la balance commerciale	année	importations	exportations	solde de la balance commerciale
1910	511967	531267	19300	1936	3078519	2533815	-544704
1911	571481	509603	-61878	1937	4083383	4333599	250216
1912	669638	546099	-123539	1938	4995178	5638787	643609
1913	667305	501169	-166136	1939	4481374	5017501	536127
1914	524109	374624	-149485	1940	3884222	5079617	1195395
1915	472211	537107	64896	1941	4229515	7594125	3364610
1916	692905	631694	-61211	1942	4542982	6859222	2316240
1917	679656	856269	176613	1943	4722716	918251	-3804465
1918	734981	794074	59093	1944	8267613	1788588	-6479025
1919	1357543	1689822	332279	1945	11661618	3907670	-7753948
1920	3072707	1355373	-1717334	1946	26446516	25584875	-861641
1921	1790630	1365607	-425023	1947	44714828	40604555	-4110273
1922	1897797	1364020	-533777	1948	92866216	90120806	-2745410
1923	2545260	1851612	-693648	1949	129356281	94330264	-35026017
1924	3188292	2205893	-982399	1950	151993522	116596325	-35397197
1925	3524918	2518173	-1006745	1951	203636600	134102000	-69534600
1926	4119041	4014986	-104055	1952	223603200	145233800	-78369400
1927	4374725	3522018	-852707	1953	202603900	138810300	-63793600
1928	5049908	4233781	-816127	1954	217714100	140298100	-77416000
1929	5858352	3877491	-1980861	1955	243981300	162058300	-81923000
1930	5711234	4272132	-1439102	1956	272694000	150114000	-122580000
1931	4871519	3402267	-1469252	1957	382826100	171748900	-211077200
1932	3906110	3747236	-158874	1958	478812300	205150400	-273661900
1933	4071660	3817271	-254389	1959	563114000	180460500	-382653500
1934	3575549	2626666	-948883	1960	624531100	194653900	-429877200
1935	2844227	2613366	-230861	1961	505726300	182062500	-323663800

Source : TEHAMI Mouloud, op. Cit, p 157

Le déclenchement de la deuxième guerre mondiale avait répété, dans un premier moment, un scénario presque similaire à celui de la première guerre mondiale. Cependant, dès 1942, les exportations algériennes ont commencé à baisser sous l'effet d'une brusque reprise des hostilités, avec le débarquement des troupes alliées en Afrique du nord et la rupture des relations commerciales avec l'Angleterre, second client de l'Algérie après la France.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les exportations et les importations ont connu un essor considérable mais dans une proportion plus importante pour les exportations que pour les importations. Cette évolution favorable des exportations s'explique par l'accroissement des besoins d'importations de la métropole afin de combler le déficit alimentaire résultant de la guerre. A partir de 1947 la situation s'est renversée et les

importations ont évolué plus rapidement que les exportations. Cet accroissement des importations est dû à trois facteurs :

- L'amorce d'implantation de quelques industries manufacturières ;
- Les importations de matériel militaire ;
- Les projets d'investissement du plan de Constantine à partir de 1959.

L'examen de la balance commerciale de l'Algérie coloniale montre qu'elle n'a été excédentaire que 11 fois en 62 ans et à la veille de l'indépendance (1961) la valeur des exportations représentait le tiers de celle des importations, soit un taux de couverture de 36%. Cela laisse l'indépendance de l'Algérie (1962) marquée par l'héritage d'une balance commerciale largement déficitaire.

## **b- Evolution de la structure des échanges extérieurs algériens entre 1910 et 1960**

### **• Evolution de la structure des exportations**

Le tableau N° 02 ci-dessous montre que les exportations algériennes, durant la période 1910 – 1960, sont constituées essentiellement de produits agricoles. En effet, en plus des exportations des vins qui ont depuis 1910 représenté plus de la moitié des recettes des exportations, les exportations des fruits et légumes ont connu un accroissement remarquable durant les années 1955 et 1960 (17% et 13,3%)

**Tableau N° 02 : Evolution de la structure des exportations entre 1910 et 1960 (en %)**

Années	1910	1930	1955	1960
vins	70,5	67,7	52,1	53,5
légumes et fruits	7,4	6,3	17	13,3
produits minéraux	8,8	15,8	13,3	10,7
divers	13,3	10,2	17,6	22,5
total	100	100	100	100

Source : TEHAMI Mouloud, op. Cit, page 52

Les produits minéraux n'ont apparu de façon significative que vers 1930 où ils représentaient environ 15,8% du total des exportations et occupaient la seconde place dans les exportations algériennes. A partir de 1955, on constate un accroissement de la part de la rubrique « divers » dû essentiellement à la grande consistance de quelques produits industriels (fils et câbles électriques, machines et appareils, électrode de soudure, papier et ses applications).

- **Evolution de la structure des importations**

Les importations algériennes étaient constituées essentiellement de produits manufacturés destinés, dans une large partie, à la consommation (tableau N° 03).

**Tableau N° 03 : Evolution de la structure des importations entre 1910 et 1960 (en %)**

Années	1910	1930	1955	1960
• produits manufacturés	71,1	66,7	72,7	66,5
dont				
- tissus et vêtements	17	13,6	8,7	11,3
- ouvrages en matériaux et machines	9	15	15,1	18,6
- produits chimiques	1,8	2	0,9	5,7
• Autres importations	28,9	33,3	27,3	33,5
total	100	100	100	100

Source : TEHAMI Mouloud, op. Cit. , page 53

Le tableau N° 03 ci-dessus montre que les importations de produits manufacturés représentaient, en moyenne, près de 70% du total des importations. Les importations de produits manufacturés destinés à l'équipement (ouvrages en matériaux et machines + produits chimiques) représentaient, jusqu'à 1955, moins de 20% du total des importations, tandis que celles des produits destinés à la consommation finale (dont les tissus et vêtements ont occupé une proportion assez considérable) dépassaient 50%. En 1960 la proportion des importations des biens destinés à l'équipement a connu une augmentation considérable (24.3%) suite, d'une part, à l'exécution du « plan de Constantine » et d'autre part, à la prise en considération des importations de matériel militaire.

Le poste « autres importations » comprend essentiellement les importations alimentaires et de combustibles. Les importations alimentaires étaient composées principalement des importations de viandes et de poissons, des denrées coloniales : café, thé, cacao et sucre ; des huiles et sucres végétaux ; des boissons ; des farineux et enfin des fruits.

Cette petite description montre que les importations de l'Algérie sont orientées vers la consommation immédiate et renseigne sur l'étroitesse du secteur industriel. Ceci a engendré une dépendance commerciale qui a eu pour conséquence un déficit de la balance commerciale.

#### 1.4- Structure géographique des échanges extérieurs de l'Algérie

Jusqu'à l'indépendance l'économie algérienne était extravertie. En effet, la France, qui en intégrant l'économie algérienne dans la sienne, monopolisait environ 80% de son commerce extérieur.

**Tableau N° 04 : principaux clients (1906 – 1955)**

N	période 1906-1938			période 1949-1955		
	pays	10 <sup>6</sup> F	%	pays	10 <sup>6</sup> F	%
1	France	54055	78,42	France	649963	71,62
2	colonies françaises	4121	5,97	Grande-Bretagne	66716	7,35
3	Grande-Bretagne	2819	4,09	Colonies françaises	38856	4,29
4	Pays-Bas	1281	1,85	Allemagne	26224	2,88
5	Maroc	1066	1,54	Maroc	25388	2,79
6	Italie	1061	1,53	Italie	13789	1,51
7	Union Belgo-Luxembourg	994	1,44	Tunisie	12793	1,4
8	États-Unis	900	1,3	États-Unis	11760	1,29
9	Allemagne	834	1,21	Pays-Bas	9452	1,04
10	Espagne	375	0,54	Union Belgo-Luxembourg	5653	0,62
11	URSS	66	0,09	Espagne	4135	0,45
12	Colonies anglaises	49	0,07	Démocraties Populaires	3242	0,25
13	Autriche-Hongrie	21	0,04	URSS	2271	0,25
14	Brésil	1	-	Japon	66	-
15	Autres	1271	1,84	Autres	60692	6,68

Source : Youcef DJEBARI, op. Cit. , p 742, 743

Le tableau N° 04 ci-dessus montre que la quasi-totalité des exportations algériennes sont orientées vers la métropole. En effet, sur un total de 68922 millions Francs de ventes durant la période 1906-1938, la métropole en a acquis près de 78,5%, les colonies françaises un peu moins de 6% et l'Angleterre, par ses importations d'alfa et de minerai de fer, un peu plus de 4%. Les autres clients traditionnels sont l'ensemble des pays capitalistes : l'Allemagne, l'Italie (où l'Algérie exporte des fruits et légumes, des orges, des minerais de fer et des phosphates), Pays-Bas, Espagne, l'Union belgo-luxembourgeoise, Autriche-Hongrie et enfin les Etats-Unis d'Amérique (minerai de fer, liège, huile). A ceux-là s'ajoutent le Brésil, l'URSS, les colonies anglaises et le Maroc par lequel transitent des marchandises vers les pays d'Europe et d'Amérique pour des raisons tarifaires.

A partir de la deuxième guerre mondiale (période 1949-1955), la France conserve la première place, néanmoins sa part baisse de 7 point par rapport à la période précédente. Les parts de la Grande Bretagne et de la RFA se renforcent tandis que celle des Pays-Bas chute à la 9<sup>e</sup> position. Il est à noter enfin la percée de la Tunisie et des Démocraties populaires et l'apparition de Japon qui a signé ses premiers contrats avec l'Algérie en 1950.

Quant à la liste des principaux fournisseurs, elle est identique à celle des principaux clients avec toutefois de légères modifications dans le classement. En effet, entre 1906 et 1938, les Etats-Unis classés au 8<sup>e</sup> rang des clients sont 4<sup>e</sup> fournisseur ; le Brésil 14<sup>e</sup> client est 5<sup>e</sup> fournisseur ; l'Espagne 10<sup>e</sup> client est 6<sup>e</sup> fournisseur.

A partir de la deuxième guerre mondiale, en dehors de la zone franc, l'Algérie trouve dans les Etats-Unis le meilleur fournisseur par ses exportations de houille, de machines et tracteurs, suivis de la Grande-Bretagne qui a toujours occupé une place privilégiée dans les échanges commerciaux de l'Algérie. Dans le tableau N° 05 ci-après est consignée la liste des 14 principaux fournisseurs de l'Algérie

**Tableau N° 05 : principaux fournisseurs (1906 – 1955)**

N	période 1906-1938			période 1949-1955		
	pays	10 F	%	pays	10 F	%
1	France	63310	78,75	France	977465	75,17
2	colonies françaises	3099	3,85	colonies françaises	60624	4,66
3	Grande-Bretagne	2332	2,9	États-Unis	45197	3,48
4	États-Unis	2265	2,81	Maroc	22437	1,76
5	Brésil	1466	1,82	Tunisie	15378	1,18
6	Espagne	644	0,8	Grande-Bretagne	13799	1,06
7	Allemagne	630	0,78	Pays-Bas	10752	0,83
8	Italie	549	0,68	Italie	8720	0,67
9	Union Belgo-Luxembourg	533	0,66	Allemagne	7356	0,57
10	Pays-Bas	530	0,65	Union Belgo-Luxembourg	4397	0,34
11	Maroc	499	0,62	Japon	3311	0,25
12	URSS	172	0,21	Démocraties Populaires	2800	0,22
13	Colonies anglaises	65	0,08	Espagne	1888	0,16
14	Autriche-Hongrie	49	0,06	URSS	229	0,02
15	Autres	4242	5,27	Autres	125894	9,68

Source : Youcef DJEBARI, op. Cit. , page 744, 745

L'intégration de l'Algérie dans l'espace douanier français l'avait contraint à concentrer plus de 80% de ses échanges avec la France. En effet, jusqu'à l'indépendance, l'Algérie exportait vers la métropole essentiellement des produits agricoles (agrumes, vins, tabac, primeurs), des produits bruts et des matières premières non traitées (minerais, cuirs, peaux, liège). La métropole, à son tour, assurait l'approvisionnement de sa colonie par des produits finis destinés à la consommation, la part des produits d'équipement étant inférieure à 20% de l'ensemble les importations. La balance commerciale de l'Algérie était la plupart du temps déficitaire et lorsqu'on pense que la valeur des 80% des importations totales est sous estimée, on aperçoit que dans la réalité la situation est pire qu'elle nous l'avions montrée.

Quant au plan de Constantine (1959 – 1962), son impact sur la balance commerciale a été néfaste dans la mesure où l'implantation d'investissements destinés à la lutte contre le chômage a conduit à un relèvement du niveau de vie d'une large partie de la population qui, en l'absence de mesures protectionnistes, a stimulé la demande, et par conséquent l'importation de biens de consommation. En effet, entre la première et la deuxième année de l'exécution du plan de Constantine, les importations des biens d'équipement n'ont augmenté que de 3.1%, tandis que celles en biens de consommation ont augmenté de 8.3%.

Enfin, comme tous les pays colonisés, l'Algérie, du fait de la structure de ses échanges, supporte l'inconvénient des termes de l'échange défavorables. En effet, durant la décennie 1951 –1961, le prix de la tonne importée était plus que trois fois supérieur que le prix de la tonne exportée (3,3)<sup>12</sup>, et cela ne reflète que l'image d'un pays exploité et mis au service de la métropole. C'est ainsi que l'Algérie a aussitôt procédé à une politique protectionniste juste après le recouvrement de son indépendance.

## **2- La politique protectionniste :**

Avant de préciser le contenu de la politique d'austérité poursuivie juste après l'indépendance, présentons d'abord un bref résumé sur l'aspect théorique d'une politique protectionniste.

### **2.1-Aspect théorique du protectionnisme :**

« Le protectionnisme désigne un ensemble de mesures prises par un gouvernement visant à empêcher ou limiter les importations de biens et services »<sup>13</sup> . Ainsi, le protectionnisme préconise une intervention directe de l'Etat au niveau de son commerce extérieur afin de préserver les activités nationales de la concurrence étrangère. Le protectionnisme s'oppose directement au principe de libre-échange.

Dés 1790, Alexandre Hamilton, le secrétaire au trésor de G. Washington, inaugura la politique protectionniste aux Etats-Unis, dans le but de développer les manufactures au pays. Cette thèse fut reprise par l'auteur allemand Frédéric List qui publie en 1841 « le système national d'économie politique », où il écrit qu' « une économie, pour passer de l'état de complexe agricole manufacturier à un complexe agricole – manufacturier - commercial, doit utiliser une protection éducatrice jusqu'à ce que ses industries soient à même d'être concurrentes sur les marchés internationaux »<sup>14</sup>. Le fondement de son argumentation se trouve dans la comparaison qu'il fait entre l'Allemagne et la grande Bretagne : les industriels britanniques, lancés les premiers dans la production, ont atteint une taille suffisamment élevée leur permettant de produire aux coûts les plus faibles ; pour que les industriels allemands, en

---

<sup>12</sup> Yves Gauthier et Joël Keriviarec : naissance et croissance de la république algérienne démocratique et populaire édition ellipses, France 1978, p 209.

<sup>13</sup> : Dictionnaire des sciences économique. Alain Beitone et al. Édition ARMAND COLIN. Paris

<sup>14</sup> : D'après HOCINE BENISSAD, Economie internationale OPU- Publisud. 1983, p 212.

retard par rapport aux premiers, puissent développer une industrie nationale et rivaliser avec eux, il leur est indispensable de disposer d'un marché intérieur protégé sur lequel ils pourront se développer. Dans le cas contraire ils seront balayés par les concurrents britanniques. Pour Frédéric List, le protectionnisme ne doit être maintenu que pendant la durée nécessaire pour permettre aux nations désavantagées de combler leur retard industriel par rapport aux puissances dominantes.

Enfin, si Frédéric List plaide pour un protectionnisme temporaire dans l'industrie, Henry Carey, auteur américain qui publie en 1858 « les principes de la science sociale » défend un protectionnisme plus extrême puisqu'il doit, selon lui, être étendu à l'ensemble de l'économie.

#### **a- Les principaux arguments en faveur du protectionnisme :**

Les principaux arguments en faveur du protectionnisme peuvent être cernés en trois points : le premier soutient que les importations peuvent constituer une cible idéale pour maximiser les recettes fiscales, le second est basé sur le fait que les mesures protectionnistes faciliteraient la protection des industries en difficulté ou naissantes et par conséquent l'absorption du chômage, En fin, le troisième propose d'utiliser les mesures protectionnistes pour limiter les échanges au nom de la sécurité nationale.

#### **b- Les instruments du protectionnisme :**

L'instrument classique qu'un gouvernement peut utiliser pour limiter les importations est le droit de douane. Il s'agit d' «une taxe prélevée à l'occasion de l'importation d'un bien » ; on distingue :

- Les droits de douane spécifiques qui correspondent à des droits fixés par unité de bien importé (par exemple 1DA par unité) ;
- Les droits de douane ad valorem qui correspondent à un pourcentage de la valeur du bien importé (10 % du prix du bien importé).

Dans les deux cas, le droit de douane constitue une majoration du prix du bien importé, et en réaction à cette situation, les consommateurs vont répliquer en achetant moins les biens considérés ou bien, ils reportent carrément la demande sur un bien de substitution, produit



localement. Ainsi, l'instauration des droits de douane sur les importations entraîne une baisse du volume des importations et stimule la production nationale.

Les pouvoirs publics peuvent recourir à des barrières au commerce extérieur en imposant des restrictions quantitatives. Il y a restriction quantitative lorsque le volume importé est fixé à un niveau inférieur à celui qui résulterait du libre-échange. Ainsi, les restrictions quantitatives peuvent prendre deux formes :

- Une prohibition absolue de l'importation.
- Une limitation des importations.

Dans ce dernier cas, si le pays importateur qui fixe unilatéralement le volume d'importations, on parle du quota ou de contingentement. Si la limitation résulte d'un accord entre le pays exportateur et le pays importateur, on parle de restriction volontaire à l'exportation (RVE).

Pour favoriser la production nationale (et donc l'emploi), un pays peut recourir à une subvention des producteurs locaux dont les biens sont concurrencés par des importations. Les subventions peuvent porter soit sur l'exportation (les producteurs n'en bénéficient que lorsqu'ils vendent leur production à l'étranger), soit sur la production (les producteurs sont aidés quelle que soit la destination du bien). En subventionnant les producteurs nationaux, l'Etat leur permet de concurrencer les importateurs mais aussi de conquérir des marchés extérieurs.

A ces trois principaux instruments d'autres mesures peuvent exercer le même effet, il s'agit essentiellement :

- Des normes de pollution, sanitaires ou techniques adoptées par un pays. Ces normes peuvent avoir un véritable fondement de protection des consommateurs, en empêchant la vente de produits dangereux. Néanmoins, ces normes sont le plus souvent détournées de leur fin initiale, elles sont destinées à empêcher les produits étrangers de pénétrer sur le marché domestique qu'à protéger le consommateur national car souvent elles nécessitent des coûts d'adaptations.

- Les marchés proposés par l'Etat et les collectivités publiques d'un pays sont réservées, en général, aux entreprises nationales, les firmes étrangères étant écartées, quelles que soient leurs conditions de prix.
- Enfin, comme instrument monétaire du protectionnisme, la dévaluation. Elle a un effet, à la fois, sur les importations qu'elle freine (car elle rend les produits étrangers plus chers en terme de monnaie nationale) et sur les exportations qu'elle stimule (elle rend les produits locaux moins chers en terme de monnaie étrangère).

## **2.2- Le contenu de la politique d'austérité suivie après l'indépendance**

Depuis l'indépendance l'Algérie, à l'instar de la quasi-totalité des pays sous développés, adopte des mesures protectionnistes traditionnelles a savoir : le contingentement, les restrictions douanières et le contrôle de change

### **a- Le contrôle des changes**

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie appartenait à la zone franc où elle assure la libre convertibilité et la transférabilité de sa monnaie, tandis qu'en dehors de cette zone elle en exerce des limitations sur sa transférabilité. La fuite des capitaux, provoquée par le départ massif des européens et les transferts de fonds privés de nationaux algériens (encouragés par l'effondrement du système productif), a poussé l'Algérie, en octobre 1963, à abandonner la zone franc et d'en étendre le contrôle des changes. Cette attitude rend ainsi toutes les transactions commerciales avec l'extérieur et tous les transferts de fonds soumis obligatoirement à l'autorisation de la « Banque Centrale d'Algérie (BCA) »<sup>15</sup>.

C'est ainsi que l'Algérie instituait en 1964 l'unité monétaire nationale: le dinar algérien<sup>16</sup> qui supprime le franc algérien et met fin a sa circulation. La valeur de dinar algérien est définie par un poids d'or fin de 180 milligrammes, soit à parité égale avec le franc français (1dinar algérien = 1franc français).

---

<sup>15</sup>La Banque Centrale d'Algérie est créée par la loi N°62.144 du 13 décembre 1962portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale d'Algérie. Le décret du 28 décembre 1962 fixe au 1<sup>er</sup> janvier 1963 la date d'entrée en fonction de la BCA.

<sup>16</sup> La loi N°64.11 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.

## **b- Le contingentement à l'importation**

Le contingentement constituait la première tentative concrète de contrôle du commerce extérieur par l'Etat. En effet, cette pratique qui consiste en une limitation quantitative dans le volume des marchandises à importer tout en déterminant leurs natures et, éventuellement, leurs origines a été instaurée en mai 1963 et mise en œuvre en juin 1964 par l'intermédiaire de licences d'importations. Les buts recherchés de ce cadre contingentaire étaient :

- La protection de la production nationale et la réorientation des courants d'importation en fonction des possibilités d'exportation par région
- La limitation des importations ce qui permettrait une économie et une meilleure allocation des ressources en devises et, par conséquent, l'amélioration de l'état de la balance des paiements.

La liste des produits contingentés contient 128 produits relevant essentiellement des biens de consommation<sup>17</sup> et des biens intermédiaires (produits semi-finis et matières premières), les biens d'équipements se trouvent pratiquement libre à importer. La politique de contingentement s'est avérée inefficace dans la mesure où :

- La liste des produits contingentés ne comporte qu'un nombre limité de produits tandis que les autres étaient libres à importer
- Les quotas d'importation officiellement autorisés sont souvent dépassés de fait de l'inefficacité du contrôle

## **c- La politique tarifaire**

En 1963, le premier tarif douanier algérien a été mis en place, son fonctionnement repose sur deux classifications : classification par produits et classification par pays.

### **• La classification par produits :**

Ce tarif distingue trois types de biens :

---

<sup>17</sup> Les biens de consommation de luxe n'y figurent pas.

- Les biens d'équipement et les matières premières pour lesquels est appliqué un droit de douane de 10% ;
- Les demi-produits pour lesquels est appliqué un taux qui varie entre 5% et 20% ;
- Les produits finis pour lesquels est appliqué un taux qui varie entre 15% et 20%.

Cette classification tend à privilégier l'importation des biens d'équipement et des matières premières ce qui est compatible avec l'objectif de l'industrialisation et pénalise l'importation des produits finis afin de stimuler la production nationale sachant que celle-ci porte, essentiellement, sur la production agricole à laquelle s'ajoute une faible part de la production de certaines branches de l'industrie légère (alimentation, textiles...etc.). Plusieurs limites peuvent être associées à cette classification :

- Le montant peu élevé des droits de douane était très faible pour mettre au même niveau les prix bas des partenaires étrangers et les prix domestiques.
- Au sein des biens de consommation, ce tarif ne fait pas la distinction entre les biens de première nécessité ou les biens de luxe ce qui est incompatible avec l'option socialiste.

Ces insuffisances sont liées au manque de l'expérience et l'absence de la conception d'une stratégie de développement élaborée et cohérente à cause de caractère encore récent de l'indépendance

● **La classification par pays :**

Ce tarif introduit une discrimination par pays. En effet, deux tarifs spéciaux sont instaurés, l'un pour la France et l'autre pour les autres pays de la CEE. Les pays bénéficiant de la « clause de la nation la plus favorisée » leur est appliqué un tarif de droit commun. Enfin, les autres pays leur est appliqué un tarif général.

Cette classification tend à favoriser les partenaires traditionnels notamment la France, «une telle attitude se justifiait par le souci de ne pas compliquer davantage la situation onfuse dès lendemain de l'indépendance, à condition bien sur de n'être que provisoire »<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI : le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, l'expérience algérienne (1974 – 1984), OPU, Alger 1988, p 121

Afin de remédier aux insuffisances du premier tarif douanier, un nouveau tarif a été instauré en 1968 et qui met fin au régime de faveur accordé à la France. Ce tarif distingue uniquement entre trois types de pays :

- 1- La CEE (y compris la France) qui bénéficie d'un tarif préférentiel ;
- 2- Les pays ayant signé un accord commercial avec l'Algérie ;
- 3- Enfin, les autres pays.

Ce tarif a pour objectif de faciliter la diversification géographique des importations et, par conséquent, de réduire la dépendance de l'Algérie vis à vis de l'économie française, c'est ainsi que la France est, désormais, traitée comme tous les autres pays de la CEE.

Par rapport au tarif douanier de 1963, le nouveau tarif fixe les droits de douanes à un niveau plus élevé et apporte une classification plus détaillée selon la nature des produits :

- Une première distinction est opérée entre biens de consommation et biens d'équipement : les premiers étant soumis à de lourdes taxes par rapport aux seconds et cela dans le but d'encourager la production industrielle.
- Une deuxième distinction est opérée au sein des biens de consommation, entre les biens de première nécessité, bénéficiant de taxes douanières relativement faibles, et les produits de luxe, pour lesquels est appliqué de lourdes taxes douanières. Cette procédure tend à protéger les revenus des plus larges masses.
- Enfin, une troisième distinction est opérée entre les biens transformés et les biens non transformés. En effet, les biens transformés, aussi bien dans la catégorie des produits de consommation que dans celle des produits d'équipement, sont lourdement frappés par rapport aux produits non transformés. Une telle discrimination tend à encourager le processus de substitution d'importation. La ventilation des taxes douanières en fonction de la nature des produits est consignée dans le tableau suivant :

**Tableau N° 06 : ventilation des taxes douanières en fonction de la nature des produits**

Nature des biens	Biens transformés	Biens non transformés
Biens de consommation de première nécessité	30 à 50%	20 à 40%
Biens de consommation de luxe	100 à 150%	20 à 30%
Biens d'équipements	30%	20%

Source : Hocine BENISSAD : économie du développement de l'Algérie, sous développement et socialisme, OPU, p177

### **3 - Les organes de commerce extérieur**

Juste après l'indépendance, deux organes interviennent dans le commerce extérieur : L'office national de la commercialisation (ONACO) et les groupements professionnels d'achat (GPA).

#### **3.1- L'office national de la commercialisation (ONACO) :**

L'ONACO est mis en place en 1963, il est pour objectif d'approvisionner le marché national avec les différents produits de grande consommation (café, sucre, thé, beurre...etc.) pour lesquels il dispose d'un monopole d'importation et d'exportation. Cet office a joué un rôle important dans la stabilisation des prix de ces produits, ses pertes sur certains produits sont compensées par des bénéfices élevés sur d'autres produits ou par des subventions du Trésor.

#### **3.2- Les groupements professionnels d'achat (GPA) :**

Les groupements professionnels d'achat ont été créés en 1964 réunissant l'Etat et les importateurs privés et constituant des sociétés à capital, en majorité, public. Les GPA ont pour objectif l'exécution du programme d'importation annuel de produits relevant de leur compétence ainsi que leur commercialisation entre les différents demandeurs.

Les GPA sont organisés par branches d'activité économique dans lesquelles ils détiennent le monopole d'importation. Néanmoins, seuls cinq GPA étaient effectivement créés

- Le BOIMEX pour le bois et dérivés
- Le CITEXAL pour les textiles artificiels
- Le CADIT pour les autres textiles
- Le CAIRLAC pour le lait et ses dérivés
- Le GICP pour les cuirs et peaux.

Le contrôle de l'Etat sur ces organismes est exercé à deux niveaux :

- Un contrôle au niveau du conseil d'administration par la présence de représentants permanents du ministère de tutelle dont la fonction est d'assurer le respect de l'application du programme général d'importation.
- Un contrôle financier sur toutes les opérations financières par l'intermédiaire d'un agent comptable nommé par le ministère de tutelle.

L'appartenance aux GPA est obligatoire lorsqu'ils existent. C'est ainsi qu'ils constituent, d'une part, un outil de regroupement des achats extérieurs de l'Algérie en vue de disposer d'un plus grand pouvoir de négociation sur les marchés internationaux et, d'autre part, un outil de contrôle permettant de préparer le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Cependant, le nombre limité des GPA (5) remis en cause toute volonté de contrôle de l'Etat sur les importations. En effet, en dehors des quatre branches concernées (textiles, cuirs et peaux, lait et dérivés, bois et dérivés), les autres branches d'activité, en dehors du respect de la politique de contingentement, échappent à tout contrôle en matière de commerce extérieur.

Malgré le rôle prédominant de l'Etat dans ces organismes, ils évoluent selon les règles du marché dont la motivation est le profit privé. C'est d'ailleurs cette situation qui, à partir de 1966, avec la mise en application de plans ambitieux de développement et la création de multiples entreprises publiques, constituera un paradoxe et finira, en 1970, par la dissolution des GPA et l'attribution, en 1971, du monopole des opérations du commerce extérieur aux entreprises publiques.

### 3.3- Les monopoles d'Etat



#### a- La mise en place du monopole de l'Etat sur les importations

L'année 1970 qui met fin aux GPA marque la généralisation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur qui est désormais attribué aux entreprises publiques<sup>19</sup>. En effet, en 1971, près d'une vingtaine d'entreprises publiques détenaient le monopole sur le commerce extérieur et en contrôlaient près de 80%.

<sup>19</sup> Nous tenons à souligner que l'ONACO et la SNTA étaient dotés d'un monopole à l'importation (et à l'exportation pour la SNTA) dès 1963 et dès 1967 pour la société nationale de sidérurgie (SNS)

L'attribution du monopole d'importation à des entreprises publiques apparaît comme un instrument privilégié à la réalisation des objectifs assignés au commerce des importations par le premier plan quadriennal (1970 – 1973). Ces objectifs sont : contribuer au succès de la politique de substitution, concourir à la réduction des coûts de développement et améliorer les conditions générales de financement.

Cependant, la période allant de 1970 à 1973 était dépourvue de toute forme de réglementation générale spécifique à la nouvelle nature revêtue par le commerce extérieur. En effet, « aucun texte législatif ne viendra définir les conditions générales relatives aux opérations d'importations que celles-ci soient réalisées par les entreprises bénéficiaires de monopole ou par d'autres entreprises »<sup>20</sup>. Ainsi, seuls les textes attribuant le monopole des importations fixent les limites de compétence de chaque entreprise ce qui mélange les prérogatives des entreprises de production à celles des entreprises de distribution. Cette lacune donne quelque fois lieu à des chevauchements et conflits de compétences<sup>21</sup> entre les entreprises dotées de monopole d'importation sur les mêmes produits ou sur des produits similaires. De tels chevauchements repartissent les demandes d'importations d'un même produit entre différents opérateurs qui, en agissant individuellement, perdent de « l'effet de masse » notamment s'ils s'adressent à un seul et même fournisseur étranger. Les conflits de compétences entre monopoles ne se limitent pas à des conflits entre entreprises de production et entreprises de distribution mais dépassent ce cadre. En effet plusieurs conflits ont apparu entre des entreprises dont l'activité principale porte sur la production<sup>22</sup>.

Tous ces conflits de compétences s'avéraient préjudiciables au bon choix des fournisseurs (en matière de coûts et de normes spécifiques de fabrication des produits) et

---

<sup>20</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. Cit, p 156

<sup>21</sup> C'est notamment le cas d'entreprises comme la SONELEC (société nationale de matériel électrique et électronique) entreprise de production sous tutelle du ministère de l'industrie lourde dont le monopole d'importation ne couvre pas de nombreux produits relevant de sa compétence, ceux-ci ayant été placés sous le monopole d'importation d'une entreprise de distribution : la SONACAT (société nationale de commercialisation et d'application technique) sous tutelle de ministère du commerce. Egalement la SONACOME (société nationale de construction mécanique) voit sa compétence à l'importation réduite au profit de l'ENC (entreprise nationale de commerce d'outils de quincailleries et équipements ménagers) ou encore la SNESEMPAC (société nationale des semoules, pattes alimentaires et couscous) opposée dans l'exercice de ses fonctions d'importation à des entreprises de distribution comme l'ONACO et l'OAIC (office algérien interprofessionnel les céréales)

<sup>22</sup> C'est le cas par exemple de la SNMC (société nationale de métaux de construction) qui importe des produits dont la nature relève de la SNS (société nationale de sidérurgie) ou de la SNMETAL (société nationale de métallurgie) tandis que les produits qui relèvent de sa branche d'activité sont importés par d'autres entreprises.



conduira, parfois, certains monopoles à précipiter l'importation de certains produits alors qu'ils étaient disponibles au niveau local.

### **b- La délimitation du pouvoir des monopoles**

La liste des produits placés sous monopole d'une entreprise publique comporte assez souvent deux parties, la première (liste A) concerne les produits pour lesquels l'entreprise possède un monopole exclusif, tandis que la seconde (liste B) concerne les produits pour lesquels l'entreprise renonce à l'exercice direct de ce monopole en faveur des importateurs publics et privés auxquels elle accorde des visas d'importations pour la satisfaction de leurs propres besoins internes.

Les visas d'importations sont assortis d'une durée limitée généralement à six mois et leur obtention suppose le paiement d'une taxe de monopole comprise entre 1 et 5% de la valeur des marchandises importées. En contrepartie, les entreprises qui en bénéficient disposent de toutes les prérogatives quant au choix de fournisseur et la qualité du produit à importer.

Les visas d'importations ont été élaborés dans le but de faciliter le fonctionnement des entreprises étatiques en rendant les monopoles d'importations inopposables à leur approvisionnement en différents produits objets des monopoles<sup>23</sup>

### **c- La domiciliation bancaire des opérations d'importation**

L'Avis 70 du 10.03.1972 du ministère des finances impose l'obligation préalable de domiciliation bancaire des importations<sup>24</sup>. En effet, toute entreprise doit choisir, de manière définitive, une banque intermédiaire agréée dont le rôle est d'assurer la gestion financière des ses opérations d'importations<sup>25</sup>. « La domiciliation bancaire consiste à introduire une demande d'ouverture de crédit auprès de cette banque et avant la mise en œuvre du contrat,

---

<sup>23</sup> Par exemple l'ordonnance N°41 – 13 du 17 mars 1971 attribuant la SONACAT d'un monopole à l'importation stipule dans son article 4 que ce monopole « n'est pas opposable à la SONELEC pour le matériel importé pour son propre usage ».

<sup>24</sup> En fait l'avis N° 70 ne fait que confirmer cette procédure qui était instaurée par le décret 63 - 188 de mai 1963

<sup>25</sup> Les entreprises algériennes étaient interdites de toute pratique d'autofinancement

pour chaque opération d'importation à réaliser »<sup>26</sup>. L'accord de la banque implique l'imputation du montant de chaque opération d'importation de la somme correspondante. L'avis de l'imputation bancaire est exigé par les services douaniers lors de dédouanement des marchandises

#### **4 - L'institution du Programme Général d'Importation (PGI)**

En 1973, une circulaire émanant du ministère du commerce vient reformer la réglementation du commerce extérieur. Cette circulaire a pour objectif d'apporter le maximum de célérité à la réalisation des achats extérieurs et cela par l'attribution des responsabilités les plus larges aux entreprises socialistes et aux organismes publics exerçant ou susceptibles d'exercer des compétences en matière de commerce extérieur. De ce fait, le secteur privé doit nécessairement passer par le secteur public pour assurer toute opération d'import – export. Concrètement, cette circulaire n'a vu son application qu'en 1974 avec la promulgation de l'ordonnance N° 74 – 12 du 30. 01. 1974 qui institue le programme Général d'importation (PGI). « Les objectifs que se donne cette réforme ne s'appliquant pas particulièrement aux monopoles : ils concernent plus généralement le fonctionnement du monopole de l'Etat sur les importation ; fonctionnement qu'il s'agit d'améliorer, par l'introduction d'une programmation des importations plus rigoureuses et un assouplissement des procédures »<sup>27</sup>

##### **4.1- La procédure d'élaboration des programmes d'importation**

L'article 1 de décret N° 74 – 14 du 30. 01. 1974 stipule que les entreprises pouvant bénéficier d'Autorisations Globales d'importation (AGI) sont tenues « d'établir un état prévisionnel des opérations d'importation de produits susceptibles de faire objet d'une AGI ». Ces états prévisionnels transmis au ministère de commerce et au SEP seront instruits par une commission interministérielle des programmes d'importation et d'exportation<sup>28</sup> (CIPIX), chargée de l'élaboration du projet de PGI, ce dernier sera soumis à la probation du gouvernement et par décision du ministère de commerce, des AGI vont

---

<sup>26</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. Cit. , p 201

<sup>27</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. Cit, p 212

<sup>28</sup> Cette commission comprend les représentants de tous les ministères ainsi que de l'ensemble des services techniques concernés (douanes, banque centrale, direction des finances extérieurs du ministère des finances...etc.)

être délivrées aux entreprises concernées en même temps que les enveloppes financières nécessaires à la réalisation des transactions sont inscrites au niveau de la banque centrale. Les AGI couvrent l'ensemble des importations de l'entreprise quelque soient les pays fournisseurs, pour une période annuelle<sup>29</sup>

#### **4.2-Les différents types d'AGI**

L'article 05 du décret N° 74 – 14 stipule : « l'autorisation globale d'importation se substitue à toutes les formalités prévues au titre de la réglementation du commerce extérieur » ceci revient à dire que cette procédure met fin aux titres d'importation prévus par le décret N° 63 – 188 portant contingentement des importations.

En matière d'importation, l'ordonnance de 1974 précise trois régimes correspondant aux produits contingentés, produits libres et produits sous AGI.

##### **a- Régime des marchandises contingentées et pouvant être importées dans les conditions prévues par le décret N° 63 – 188 du 16. 05. 1963 :**

Pour ces marchandises deux régimes coexistent : d'une part, le régime des AGI octroyées aux entreprises publiques disposant de monopoles et, d'autre part, un régime nécessitant l'obtention de titres particuliers d'importation dont l'intérêt est de permettre au secteur privé de recourir à l'importation de produits non encore monopolisés.

##### **b- Les produits libres**

L'ordonnance de 1974 a explicitement reconduit le régime des produits libres prévu initialement par le décret de mai 1963, le seul changement réside dans le fait que l'ensemble des importations (y compris les produits libres) sont opérées sur la base du PGI annuel tandis que le décret de 1963 réservait l'inscription au PGI annuel aux seuls produits contingentés. Les produits libres échappent à la présentation de tout titre d'importation et à toute limitation quantitative.

---

<sup>29</sup> Antérieurement les titres d'importation étaient délivrés par pays et par produit pour une durée de 6 mois.

Enfin, il est à noter qu'entre 1963 et 1974, le nombre de produits libres à l'importation a considérablement régressé à la suite de la délégation progressive aux « sociétés nationales » du monopole à l'importation de produits de plus en plus nombreux.

**c- Les marchandises importées dans le cadre d'une AGI délivrée à une entreprise dans les conditions fixées par la présente ordonnance**

Trois catégories d'entreprises peuvent obtenir des AGI :

- Les organismes du secteur public, détenteurs de monopoles à l'importation.
- Les entreprises de production et de services du secteur public ne bénéficiant pas de monopole à l'importation, pour la couverture de leurs propres besoins en matière des biens de consommation productive qui servent à la réalisation de leur programme de production et de maintenance et des projets planifiés dont elles ont la responsabilité.

Pour limiter les risques de conflit de compétence entre les monopoles et ces entreprises et préserver le pouvoir des monopoles, les AGI, d'une part, ne sont accordées que pour quelques produits placés sous monopole : les produits dits de la liste « B » et, d'autre part, elles sont soumises à l'obligation d'informer l'entreprise officiellement dotée du monopole de ces produits.

- Les entreprises privées : l'article 5 de l'ordonnance 1974 accorde aux entreprises privées la possibilité d'obtenir des AGI. Cependant, l'attribution des AGI est soumise à deux conditions :

- 1- Les marchandises objet de l'AGI sont destinées à couvrir leurs besoins propres
- 2- Les entreprises privées doivent être en mesure de présenter un programme annuel d'approvisionnement.

Cette deuxième condition exclue des AGI les petites entreprises privées dans la mesure où seules les entreprises privées jouissant d'une taille suffisamment importante sont capables de remplir une telle condition. Cette attitude à l'égard de secteur privé est significative des hésitations du pouvoir politique algérien quant à sa participation aux activités économiques nationales. En effet, la circulaire de 1973 ne prévoyait d'octroyer des AGI aux entreprises de secteur privé. La participation de ce dernier aux opérations d'importations était limitée à

la seule possibilité d'obtenir des visas de monopoles dont la durée n'excède pas 6 mois et ne portent que sur certains produits (la liste B). La conditionnalité imposée au secteur privé quant à sa participation aux importations trouve son origine dans la volonté de ne pas contrecarrer le principe du monopole. En effet, les AGI accordées au secteur privé étaient négligeables.

De cette description, on déduit l'existence de deux types d'AGI : les AGI attribuées aux entreprises privées et les AGI attribuées aux entreprises publiques. Ces dernières peuvent être :

- 1- Des AGI/ monopole
- 2- Des AGI/ fonctionnement
- 3- Des AGI/ objectifs planifiés

Les AGI/ monopole sont réservées exclusivement aux entreprises officiellement détentrices d'un monopole d'importation. Les produits objet de ces AGI peuvent s'agir de produits de consommation finale ou de consommation productive. Les produits importés sous visa de monopole par les opérateurs publics ou privés se trouvent intégrés au sein de l'AGI/ monopole attribuée au monopole officiel.

Les AGI/ fonctionnement et AGI/ objectifs planifiés concernent les entreprises publiques non détentrices d'un monopole d'importation, les premières portent sur les produits servant au déroulement de processus de production tandis que les secondes couvrent les produits nécessaires à la réalisation de leurs objectifs planifiés.

En définitif, le monopole de l'Etat sur les importations ne jouit pas d'un caractère exclusif dans la mesure où les textes de 1974 n'excluent pas le secteur privé des pratiques d'importation. En effet, la participation des opérateurs privés peut revêtir deux formes :

- Une forme indirecte par le biais d'obtention des visas de monopole.
- Une forme directe par le biais d'obtention des AGI (pour les grandes entreprises) et des licences (fournies par le ministère du commerce pour l'importation des produits contingentés)

### **4.3- Le contrôle de l'exécution des AGI**

Le contrôle de l'exécution des AGI est exercé par le ministère du commerce sur la base des informations qui lui sont communiquées par les entreprises elles-mêmes, les banques et l'administration de douane. Cependant, il est à constater que des retards ont été enregistrés dans l'exécution des contrats d'approvisionnement ce qui a engendré des blocages des processus de production, des pénuries et des hausses des prix sur le marché parallèle.

### **4.4- La clôture du PGI**

Le PGI est clôturé le 31 décembre de l'année à laquelle il s'applique, après cette date aucune AGI ne peut plus faire l'objet d'imputation bancaire<sup>30</sup> quelque soit le motif. La date de notification des AGI est prévue pour le 15 février<sup>31</sup> ce qui laisse les entreprises, durant la période allant de la date de clôture des AGI échues et celle de la délivrance des AGI de l'année en cours, dans l'incapacité d'effectuer aucune imputation bancaire et, par conséquent, ne pourront réaliser aucune opération d'importation. De ce fait, la durée des programmes d'importation se trouve réduite à environ 10 mois au lieu d'une année. La compression de cette durée pousse les entreprises à se précipiter dans la prospection des marchés internationaux et la négociation avec les fournisseurs ce qui réduit leur pouvoir de négociation car « ceux-ci (les fournisseurs) connaissant les contraintes temporelles auxquelles sont soumis leurs clients, ne manque pas de les utiliser à leur profit »<sup>32</sup>. Cette disposition va donc à l'encontre de l'objectif de renforcement du pouvoir de négociation de l'Etat fixé officiellement au monopole.

Pour les marchandises dont la domiciliation a été effectuée avant le 31 décembre (date de clôture) mais dont la livraison n'intervient qu'ultérieurement doivent faire l'objet du transfert de leurs montants, à condition qu'elles aient été dédouanées au plus tard le 31 mars suivant l'année de délivrance de l'AGI.

---

<sup>30</sup> La procédure d'imputation bancaire consiste à débiter au fer et à mesure de la réalisation des programmes d'importation, le montant total de l'AGI de la somme correspondante à chaque opération d'importation.

<sup>31</sup> Réellement la date de notification des AGI n'intervient qu'au mois de mars ou plus tard

<sup>32</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. Cit, p 212

## **5 - Le statut des exportations**

L'ordonnance 74-11 du 30 janvier 1974 consacre la liberté d'exportation tout en dispensant les entreprises publiques de tout monopole (sauf pour certains produits dont la liste est élaborée par le ministère de commerce et le ministère de tutelle dont relève le produit listé). Néanmoins, certains produits (les farines, les pâtes alimentaires, etc.) étaient contingentés ou interdits à l'exportation et, en cas de retournement de la situation, le ministère du commerce a la faculté d'instituer des autorisations pour la vente d'un bien à l'étranger. Quant à la réexportation en l'état de produits importés, elle était soumise à l'autorisation du ministère du commerce

Quant aux recettes des exportations, l'avis 69 du 18 mars 1971 prévoit un délai de rapatriement qui ne dépasse pas 60 jours. Par l'avis 74 du 30 avril 1974, ce délai est prolongé à 90 jours pour certains produits (pipes en liège, tapis, confiseries d'olives et boyaux et peaux). L'essentiel des recettes (98%) est cédé à la Banque Centrale d'Algérie, le reliquat (2%) est laissé à la disposition des exportateurs afin de financer des voyages d'affaires, régler à l'étranger des prestations de services ou acheter des pièces de rechange ou tout autre bien autorisé. C'est dans ce cadre que fut créés deux types de comptes : le compte EDAC (Exportation en Dinars Algériens Convertibles) et le compte EDAB (Exportation en Dinars Algériens Bilatéraux). Ce dernier concerne les exportations vers la « zone clearing ».

## **6 - Aspect général de l'évolution du commerce extérieur durant la période 1962 – 1978.**

### **6.1- Evolution de la balance commerciale**

#### **a- Evolution des exportations et des importations.**

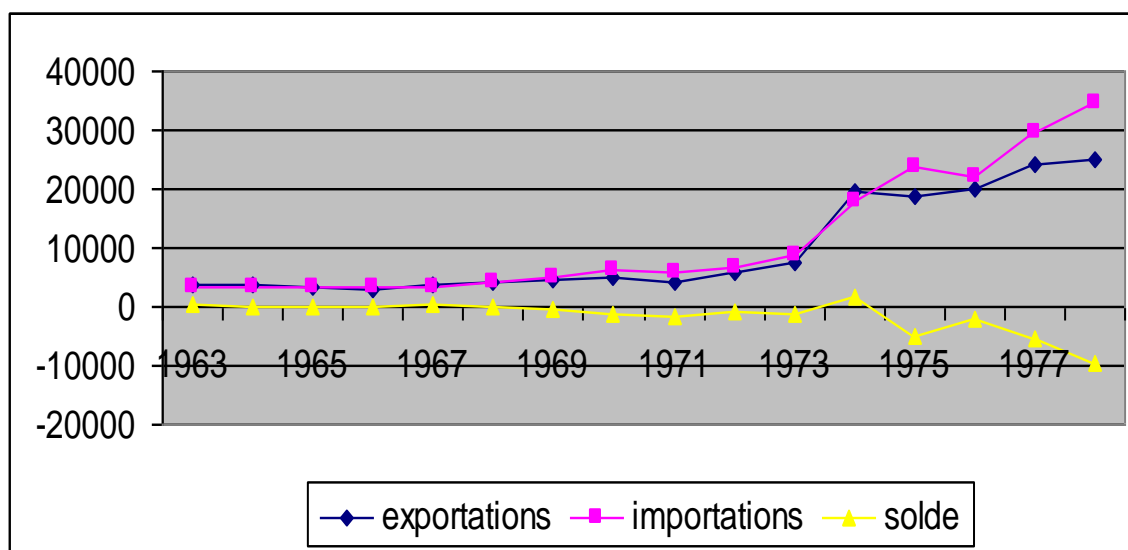
Nous remarquons sur le tableau N° 07 et le graphique N° 01 que les exportations ont connu une baisse continue qui dure jusqu'à 1966. Les raisons principales d'une telle évolution sont, d'une part, le recul de la production agricole, suite à l'installation anarchique des fellahs sur des terres déclarées vacantes, abandonnées par leurs propriétaires coloniaux, et leur ignorance des méthodes modernes d'exploitation agricole (ils n'ont pas su renouveler les investissements agricoles) et, d'autre part, la suppression des avantages tarifaires accordés par la CEE aux produits agricoles algériens.

**Tableau N° 07 : évolution de la balance commerciale (1963-1978), en millions de DA**

année	exportations	importations	solde	taux de couverture (%)
1963	3748	3437	311	109,05
1964	3588	3472	116	103,34
1965	3145	3312	-167	94,96
1966	3080	3153	-73	97,68
1967	3572	3154	418	113,25
1968	4097	4023	74	101,84
1969	4611	4981	-370	92,57
1970	4980	6205	-1225	80,26
1971	4208	6028	-1820	69,81
1972	5854	6694	-840	87,45
1973	7479	8876	-1397	84,26
1974	19595	17754	1841	110,37
1975	18565	23756	-5191	78,15
1976	20204	22226	-2022	90,90
1977	24089	29534	-5445	81,56
1978	25037	34439	-9402	72,70
total	155852	181044	-25192	-

Source : Hocine BENSSAD, op. Cit. P 183 auquel nous avons rajouté les taux de couvertures.

**Graphique N° 01 : exportations, importations et solde commerciale (1963-1978)**



Source : établi à partir du tableau N° 07

L'essor des exportations algérienne en 1967 est dû essentiellement à l'amélioration des recettes des exportations de pétrole qui ont rapporté en 1967 2605 millions de DA contre 1819 millions en 1966, soit un accroissement de près de 44%. Une telle évolution des exportations de pétrole provient de la mise en service d'un nouveau réseau d'évacuation (haoud el hamra) qui accroît de 10 millions de tonnes la capacité d'évacuation de pétrole.

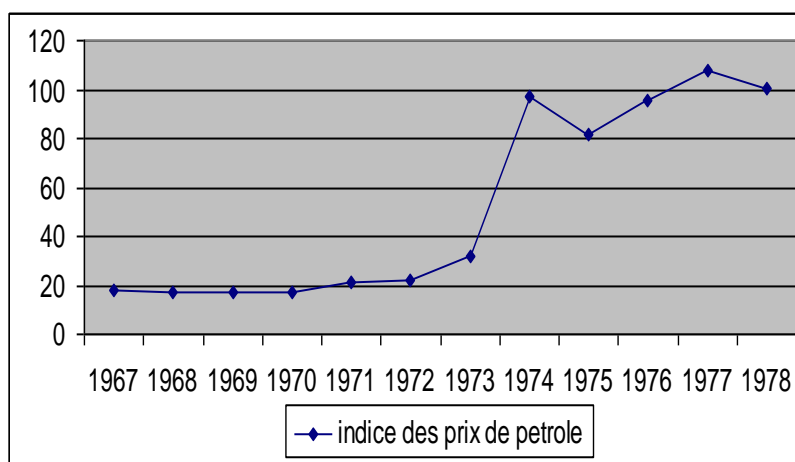


La chute des exportations en 1971 résultait de la crise pétrolière qui a causé le boycott et la mévente des produits algériens, notamment les produits agricoles et les hydrocarbures, sur les marchés internationaux et surtout français. L'année 1971 montre bien la vulnérabilité extérieure de l'économie algérienne résultant de la non diversification géographique de ses échanges. Suite au choc pétrolier résultant de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, et le maintien des prix de pétrole à des niveaux élevés à partir de cette date, la valeur des exportations a connu un accroissement important qui sera maintenu jusqu'à 1978. Le tableau suivant résume l'évolution des prix de pétrole durant la période 1967 – 1978.

**Tableau N° 08 : Indices des prix de pétrole (1967-1978)**

Années	indice
1967	17,7
1968	17,3
1969	17,4
1970	17,5
1971	21,3
1972	22,4
1973	31,8
1974	97,5
1975	81,9
1976	95,9
1977	107,9
1978	100

**Graphique N° 02 : Indices des prix de pétrole (1967-1978)**



Source : établi à partir du tableau N° 08

Source : Abdelhamid BRAHIMI : L'économie algérienne, OPU, Alger 1991., p 147

Le tableau N° 08 montre que les prix de pétrole, ayant connu une stagnation relative jusqu'à 1973, ont été plus que triplés en 1974. En 1975 les prix de pétrole ont accusé un recul de 16% par rapport à 1974 puis monte à nouveau jusqu'à 1977.

Tout comme exportations, les importations n'ont pas cessé de décroître jusqu'à 1966. Cette tendance à la baisse est due, dans une large partie, au départ massif des étrangers et, par conséquent, à la baisse des importations qui leurs sont destinées, mais aussi à la mise en application, dès 1963, du premier code tarifaire et contingentaire qui a contribué à la baisse des importations, notamment celles des biens de consommation finale qui représentaient, en 1961, 58% des importations totales.

A partir de 1967 nous assistons à une augmentation nette des importations résultant, d'une part, de la mise en exécution des plans de développement qui ont impliqué une importation massive des produits semi-finis, nécessaires à la construction d'usines et, d'autre part, à l'augmentation des prix des produits importés suite à des stratégies de riposte mises au point par les pays industrialisés dans le but d'effacer les effets d'une augmentation des prix de pétrole. En effet, « entre 1970 et 1974 les prix du blé et des produits plastiques ont plus que triplé, celui du sucre roux a été quintuplé, celui des produits sidérurgiques a été multiplié par 2,44 ; ceux des équipements ont augmenté de 80 à 85% »<sup>33</sup>

### **b- Evolution du solde de la balance commerciale**

En comparaison avec les dernières années de la colonisation, le tableau N° 07 montre que durant la période allant de 1963 à 1968, la balance commerciale a connu une nette amélioration. En effet, à l'exception des années 1965 et 1966 où elle enregistre des déficits insignifiants (dans la mesure où les exportations couvrent les importations à des taux satisfaisants) la balance commerciale était constamment excédentaire. Cette amélioration de la balance commerciale est le résultat, d'une part, des mesures d'austérité qui ont réduit sensiblement les importations de produits secondaires et, d'autre part, à l'exportation de quantités considérables de pétrole.

A partir de 1969, la balance commerciale de l'Algérie a été souvent déficitaire, le taux de couverture des importations par les exportations était relativement bas (notamment en 1971 où il ne dépasse pas 70%), la cause était, d'une part, l'augmentation des importations suite au lancement du premier quadriennal « 1970 – 1973 » et, d'autre part, la baisse en 1971 des exportations du vin (6005 milliers d'hl en 1971 contre 12370 en 1970) et de pétrole (32,5 millions de tonnes en 1971 contre 45,2 en 1970).

L'année 1974 était particulièrement généreuse avec un excédent de 1,84 milliards de DA (taux de couverture de 110,37%). Cependant, l'année suivante (1975) a été un véritable crash, avec un déficit de 5,19 milliards de DA (taux de couverture de 78,15%), due à la baisse des ventes des hydrocarbures (37 MT d'hydrocarbures contre 46,7 MT en 1974, soit une chute de 20,7%). Suite à la reprise des ventes du pétrole et l'amélioration des cours, le déficit commercial a été ramené à 2,02 milliards de DA en 1976 malgré la

---

<sup>33</sup> Abdelhamid BRAHIMI, op. Cit. p 149

progression des importations des biens d'équipement et de denrées alimentaires. A partir de 1976 le déficit s'accroît d'avantage pour dépasser 9 milliards de DA en 1978.

Les déficits accumulés depuis 1963 jusque-là (presque 28 milliards de DA) l'emportent largement sur les excédents accumulés (2,7 milliards de DA) avec un différentiel qui dépasse 25 milliards de DA. Quant aux termes de l'échange, ils étaient défavorables. En effet, le prix de la tonne importée qui était durant la décennie 1951 – 1961 plus que trois fois supérieur que celui de la tonne exportée (3,3) est plus que 14 fois (14,2) supérieur entre 1969 et 1971. En 1974 avec l'augmentation des prix de pétrole, le rapport entre le prix de la tonne importée et celui de la tonne exportée tombe à 5,45 et remonte à nouveau, en 1975, à 7,36. Cette détérioration des termes de l'échange est due à la combinaison de trois facteurs : le ralentissement de la hausse des prix de pétrole, l'augmentation des prix des produits importés et, enfin, la dépréciation du dollars US puisque les exportations algériennes des hydrocarbures sont libellées en dollars US alors que ses importations provenaient en majorité des pays de la CEE et de Japon (61,2% en 1974 et 68% en 1978).

## 6.2- Evolution de la structure des exportations algérienne

**Tableau N° 09 : Evolutions des exportations algériennes par catégorie de produits (1963-1978), En %<sup>34</sup>**

années	1963	1965	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1978
Consommation	31,24	36,82	17,05	16,69	21,21	20,09	12,61	9,33	12,23	3,64	4,15	2,30
dont												
alimentation	30,71	36,18	16,21	15,69	20,15	19,23	11,57	8,61	11,67	3,42	3,62	2,25
Biens d'équipement	1,12	1,49	1,62	1,83	1,50	1,97	4,75	1,30	1,14	0,36	0,27	0,02
Matières premières et demi-produits	67,64	61,69	81,33	81,48	77,29	77,94	82,64	89,38	86,63	96,00	95,58	97,68
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Etabli à partir des données fournies par Hocine BENISSAD, op. Cit. p 189

Le tableau N° 09 montre que la structure des exportations algérienne a connu un changement majeur par rapport à celle héritée de la métropole. En effet, d'une part, les exportations de produits agricoles qui procuraient en 1961 75,7% de total des recettes des

<sup>34</sup> Tous les pourcentages sont établis en rapportant la valeur de chaque catégorie de produits sur la valeur totale des exportations (la même chose pour les produits alimentaires et énergétiques)

exportations voient leur part baisser d'une année à l'autre pour atteindre environ 35% durant les quatre années suivant l'indépendance, moins de 20% durant le premier triennal, moins de 15% durant le premier quadriennal et moins de 5% durant le second quadriennal, d'autre part, les exportations de matières premières et demi-produits, dominées essentiellement par les exportations de l'énergie, ont connu un essor considérable dès 1963. En effet, les recettes des exportations de matières premières et demi-produits ont représenté environ 64% du total des exportations durant les quatre années suivant l'indépendance, entre 77% et 90% jusqu'à 1973 et plus de 95% à partir de 1974, et cela est due principalement à l'augmentation des prix de pétrole dont la part excédait 90% des exportations totales.

#### a- Evolution des exportations traditionnelles (agricoles et minières)

Bien que l'Algérie ait hérité, à son indépendance, une structure d'exportation fortement dominée par les produits agricoles, elle n'en conserve pas à partir de 1962. En effet, les exportations agricoles, qui procuraient avant l'indépendance la quasi-totalité des recettes des exportations algériennes, ont connu un effondrement, notamment à partir de 1965, à la suite de la suppression des avantages préférentiels qui lui étaient accordés par le traité de Rome et à l'accroissement du déficit alimentaire résultant de la forte croissance démographique. En ce qui concerne le vin qui constitue la quasi-totalité des exportations agricoles durant la période coloniale (et même après : 49,7% en 1963, 57,2% en 1968 et 60% en 1971), il a connu une chute drastique des exportations en 1967, cette chute sera accentuée à partir de 1971

**Tableau N° 10 Evolution des exportations agricoles et celles de vin (1963-1975)**

Années	1963	1965	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Exportations agricoles (Million de DA)	1151	1138	579	643	929	958	487	517	872	651	671
Exportations de vin (Million de DA)	573	545	269	368	647	707	292	-	-	-	-
Exportations de vin (millier d'hl)	6999	7906	4472	6436	11593	12370	6005	6382	9754	5785	4897

Source : Etabli à partir des données fournies par Mouloud TEHAMI, op. Cit. , p 106, 107 et Hocine BENISSAD, op. Cit. p 189,190.

La chute des exportations des vins provenait de la combinaison de trois facteurs :

- la suppression des avantages tarifaires accordés par la CEE aux produits agricoles algériens ;
- la baisse, et par fois l'arrêt, des achats de vin par le client traditionnel, la France ;
- La baisse de la productivité de Vignole algérien qui passe de 52hl / ha en 1954 à 32hl / ha en 1968 suite à la vieillesse des vergers.

Tous ces facteurs ont conduit les autorités algériennes à réduire la surface<sup>35</sup> consacrée à la culture des vins au profit d'autres cultures jugées plus rentables<sup>36</sup>. Cependant, le maintien des ventes de vins à des niveaux relativement élevés à la fin de la décennie 1960, malgré la détérioration des relations commerciales avec la France, est dû à l'achat de quantités considérables par l'URSS<sup>37</sup>.

En ce qui concerne les exportations minières (essentiellement fer et phosphate), la quasi-totalité de la production était, jusqu'à 1969, destinée à l'exportation au profit des sidérurgies européennes suite à l'inexistence de capacités de transformation internes. Cependant, à partir de 1970 avec la mise en service des hauts fourneaux et des laminoirs des usines sidérurgiques d'EL HADJAR, la quasi totalité de la production était exploitée au niveau local et la part des produits miniers dans les exportations totales a été ramenée à des niveaux bas (2,5% durant le premier quadriennal et seulement 0,9% pendant le second quadriennal).

## **b- Evolution des exportations des hydrocarbures**

La déclinaison des exportations traditionnelles (produits agricoles et miniers) résulte essentiellement de la percée des exportations d'hydrocarbures. En effet, comme le montre le tableau N° 11 ci-après, les produits énergétiques tiennent une place de plus en plus prépondérante dans la balance commerciale algérienne.

---

<sup>35</sup> La surface cultivée en Vignole à vin passe de 346.000 ha en 1963 à 230.000 en 1973, soit une réduction de 1/3.

<sup>36</sup> La préférence est donnée pour les tomates et les agrumes.

<sup>37</sup> L'URSS achète en 1968 5 millions d'hl de vins algériens mais à la moitié du prix payé par la France.

**Tableau N° 11 : Evolution des exportations énergétiques et leur part dans les exportations totales (1963-1978)**

Années	1963	1965	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1978
Exportations dont	3748	3145	3572	4098	4611	4982	4210	6005	7472	19022	18551	25021
Energie	2168	1690	2605	2962	3291	3456	3150	4817	6206	18261	17274	22379
(%)	57,84	53,74	72,93	72,28	71,37	69,37	74,82	80,22	83,06	96,00	93,12	89,44

Source : Etabli à partir des données fournies par Hocine BENISSAD, op. Cit., page 189

Bien qu'à la veille de l'indépendance (1961) les exportations des produits énergétiques et des lubrifiants représentaient 0,1% du total des exportations, elles augmentent soudainement pour représenter plus de la moitié en l'espace de deux années (1963), environ ¾ en 1971 et plus de 90% à partir de 1974. L'essor qu'enregistrent les exportations énergétiques résultait essentiellement de :

1- L'essor des exportations de pétrole dont les recettes des exportations représentaient plus de 90% des recettes des exportations énergétiques. En effet, comme le montre le tableau N° 12, la valeur des exportations de pétrole brute et condensat a été multipliée par 9 entre 1967 et 1977 et cela à la suite de la combinaison de trois facteurs :

- la récupération des richesses nationales à la suite des mesures de nationalisation de 24.02.1972 qui transfèrent à l'Etat algérien la propriété des actifs détenus par les sociétés étrangères ;
- l'augmentation des prix de pétrole à partir de 1973 ;
- l'augmentation du volume des exportations.

2- La percée des exportations de GNL, GPL et les produits raffinés qui commencent à prendre de l'ampleur par suite à une augmentation de la production (la production de GNL a augmenté de 100% entre 1974 et 1977, alors que production de GPL a augmenté de 250% pendant la même période). Les exportations de GNL passent de 2,1 millions de m<sup>3</sup> en 1967 à 10,8 millions de m<sup>3</sup> en 1978 et les exportations de GPL (et les produits raffinés) passent de 8000 tonnes à 1579000 tonnes pendant la même période.

**Tableau N° 12 : Evolution des recettes des exportations des hydrocarbures (1967-1977)**  
(En millions de DA)

Année	Pétrole brut et condensat	G.N.L	G.P.L	Produits raffinés
1967	2497476	1939	-	123996
1968	2811619	465	-	96595
1969	3056084	610	-	60972
1970	3287550	144496	-	65983
1971	2972794	132798	-	44478
1972	4627170	138623	-	48775
1973	6321307	121495	2495	551010
1974	16952927	225291	25416	1001209
1975	15885074	315084	132172	807510
1976	19335530	935707	140730	831842
1977	22316833	519840	110815	497091

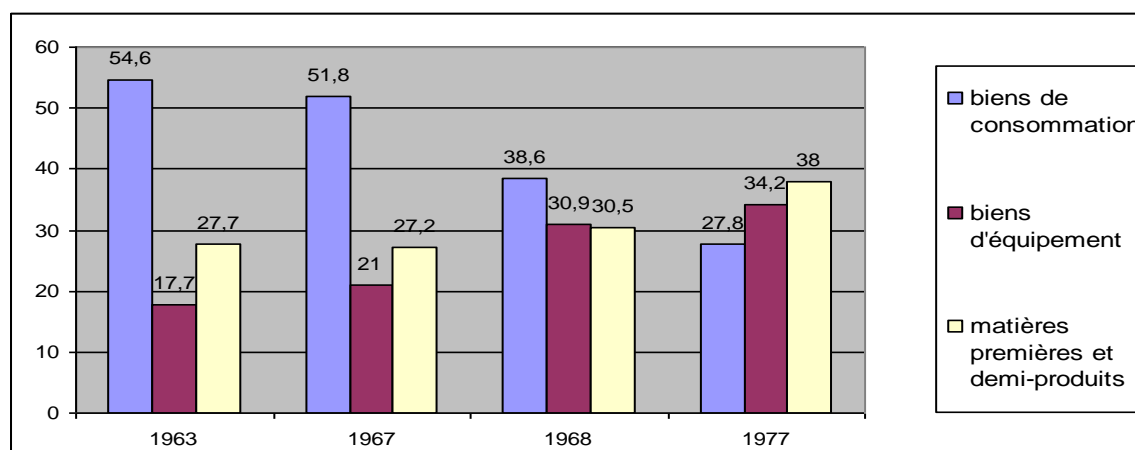
Source Abdelhamid BRAHIMI, op. Cit, p 146

Finalement, bien que la structure des exportations algériennes ait connu un changement radical en l'espace de quelques années, le caractère vulnérable qui caractérisait l'économie algérienne a été maintenu car les exportations restent concentrer sur un seul produit : le pétrole qui se substitue au vin.

### 6.3- Evolution de la structure des importations

Le graphique N° 03 montre que la structure des importations algériennes a subi une profonde mutation avec la mise en place de la planification. En effet, jusqu'à 1967, la proportion d'importation des produits destinés à la consommation finale représentait plus de 50% des importations totales, tandis que celle des produits destinés à l'investissement (biens d'équipement et produits de consommation intermédiaire) n'en représentait qu'environ 44%. A partir de 1967, avec la mise en exécution du premier triennal (1967 – 1969), la part relative des importations de produits de consommation finale tombait progressivement pour atteindre 27,8% en 1977 tandis que celle des biens d'investissement progressait continuellement pour représenter plus de 70% à partir de 1970.

**Graphique N° 03 : structure des importations algérienne (1963-1977)**



Source : établi à partir du tableau N° 13 ci-après.

**a- Evolution des importations des biens de consommation**

La réduction relative des biens de consommation dans le volume global des importations s'est opérée conjointement avec une forte augmentation de leur valeur absolue.

**Tableau N° 13 évolution des importations algériennes par catégorie de produits (1963-1977), En millions de dinars**

Année	1963	1965	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Biens de consommation	1875	1916	1634	1553	1719	1164	1191	1538	1898	4661	5176	5045	8198
dont Alimentation	766	781	827	712	654	680	849	1139	1219	3544	3719	3593	4398
Biens d'équipement	609	537	661	1245	1515	2514	2406	2577	3534	5540	9754	8288	10103
Matières premières et demi-produits	953	859	859	1226	1747	2535	2436	3576	3443	7317	7896	8893	11233

Source: Hocine BENISSAD, op. Cit, p 191

En effet, la valeur des importations destinées à la consommation passe de 1634 millions de dinars en 1967 à 8198 millions de dinars en 1977, cette augmentation des importations des biens de consommation finale résulte essentiellement de l'accroissement rapide de la population et l'accroissement des revenus induits par la réanimation économique à partir de 1967. Ces deux facteurs ont provoqué, à la fois, une augmentation des importations



alimentaires de première nécessité (céréales, lait, sucre, huile), dont la production nationale est insuffisante et une augmentation des importations de biens industriels de consommation (essentiellement durables : véhicules, produits électroménagers, téléviseurs...etc.). Néanmoins, les importations des biens de consommation de seconde nécessité ou décriés de « luxe »<sup>38</sup> ont connu une baisse car elles étaient soumises à de lourdes taxes douanières.

### **b- Evolution des importations des biens d'investissement**

La chute progressive de la part relative des importations destinées à la consommation finale a largement profité aux importations des biens d'équipement et des biens de consommation intermédiaire.

Après l'indépendance, on assiste à une décroissance des importations des biens d'équipement suite à la fermeture de plusieurs unités industrielles (essentiellement des industries manufacturières), successive au départ des européens, de fait des multiples nationalisations des secteurs de production (aussi bien agricoles qu'industriels). A partir de 1967, sous l'impulsion des programmes d'investissement, les importations des biens d'équipement augmentent sensiblement. En effet, les importations des biens d'équipement qui était de 2309 millions de dinars durant la période quadriennale 1963 – 1966 passent à 3421 millions de dinars durant la période que couvre le triennal, à 11031 millions de dinars durant le premier plan quadriennal et à 33685 millions de dinars durant le second quadriennal. Soit un accroissement de 200% d'un plan à un autre.

La quasi-totalité des importations de biens d'équipement ont été destinées au secteur industriel auquel l'Algérie a prêté une attention particulière dans le cadre de sa stratégie de développement. Au contraire, le secteur agricole voit sa part se détériorer d'une année en année. L'évolution de la structure des investissements industriels et agricoles durant la décennie 1967 – 1977 est résumée dans le tableau N° 14 ci-après.

---

<sup>38</sup> Les principaux produits alimentaires considérés comme étant des biens de luxe sont : les viandes, le café, les préparations à base des céréales, les préparations à base des légumes, les fruits et les fromages.

**Tableau N° 14 : Répartition des investissements publics réalisés de 1967 – 1977**

(En milliards de DA et en %)

période	plan triennal 1967 - 1969		1 <sup>er</sup> plan quadriennal 1970 - 1973		2 <sup>eme</sup> plan quadriennal 1974 - 1977	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%
Agriculture	1,90	20,7	4,35	12,00	8,9	7,3
Industrie	4,90	53,4	20,80	57,30	74,10	61,1
Autres secteurs	2,37	25,8	11,15	30,70	38,20	31,6
Total	9,17	100	36,30	100	121,20	100

Source : Abdelouahab REZIG : ALGERIE BRESIL COREE DU SUD trois expériences de développement, OPU 2006, page 90

Bien que les dépenses affectées au secteur agricole augmentent en valeur absolue, suite à l'accroissement spectaculaire de la valeur de l'investissement national (9,17 milliards de DA au cours du plan triennal, 36,30 milliards de DA au cours du premier plan quadriennal et 121,20 milliards de DA au cours du deuxième plan quadriennal), leur part relative dans l'investissement national n'a pas cessé de diminuer d'un plan à un autre. En effet, elle représentait 20,7% au cours du plan triennal puis 12% au cours du premier plan quadriennal et 7,3% au cours du deuxième plan quadriennal. L'investissement industriel, au contraire, a maintenu sa part relative dans l'investissement total à des niveaux constamment élevés (53,4% au cours du plan triennal, 57,3% au cours du premier plan quadriennal et 61,1% au cours du deuxième plan quadriennal), confirmant ainsi la stratégie de développement adoptée, fondée sur l'industrie comme secteur moteur du développement économique.

Concernant les matières premières et demi-produits importés, leur montant était, pendant tous les plans que couvre la décennie 1967 – 1977, presque identique à celui des biens d'équipement. (3832 millions de DA au cours du plan triennal, 11990 millions de DA au cours du premier plan quadriennal et 35339 millions de DA au cours du deuxième plan quadriennal)

En conclusion, la structure des importations algériennes depuis 1967 montre que l'Algérie est un pays déterminé à installer une assise économique basée sur l'implantation d'énormes investissements industriels. Cependant, la persistance d'un énorme déficit commercial montre que l'Algérie vivait en dessus de ses capacités en recourant à l'endettement extérieur.

#### 6.4- La diversification géographique des partenaires des échanges extérieurs

Vu son orientation socialiste et sa volonté de briser le monopole français résultant du pacte colonial, l'Algérie cherche à diversifier ses courants d'échanges, à multiplier ses partenaires commerciaux et à développer des relations commerciales avec les pays socialistes. Dans ce qui suit voici les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie.

**Tableau N° 15 : principaux partenaires commerciaux de l'Algérie (1956-1976)**

(En pourcentage du montant total des importations et des exportations pour chaque année considérée)

période	moyenne 1956 -1963		1971		1974		1975		1976	
	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E
FRANCE	81,3	75,2	37,7	23,6	27,9	19,2	32,7	13,8	27,2	13,8
RFA	1,3	6	9,4	24,1	12,9	20,5	11,7	20,1	14,6	16,8
GB	0,6	2,7	5,5	3,6	3,6	1,9	3,6	4	-	-
ITALIE	1,2	5	8,7	7,5	8,2	5,8	8,2	11,7	8,8	8,7
USA	2,7	-	8,7	1,8	12	23,4	10,9	24,6	11,8	42,7
URSS	0,5	-	4	6,6	2,7	1,7	1,2	2,4	2,1	4,1

Source : Yves Gauthier et Joël Kerivarec , op. cit., page 201

Du tableau n° 15 ci-dessus deux remarques peuvent être tirées :

- La CEE est le premier partenaire commercial de l'Algérie, notamment en tant que fournisseur.
- La baisse progressive du poids de la France dans les relations commerciales de l'Algérie.

##### a- La France

De 1962 à 1971 et malgré les nationalisations des entreprises et la volonté de l'Algérie de diversifier ses échanges, la France maintenait la place du premier partenaire de l'Algérie avec des préférences douanières réciproques (en 1969, la France absorbe 54,5% des exportations algériennes et lui vendait 44,2% de ses importations). Cependant, la crise du vin de 1967 a marqué le début de l'effondrement des relations commerciales algéro-françaises. En effet, suite à l'apparition d'une sur-production chez les viticulteurs français, la France a baissé continuellement ses importations de vin algérien, voire leur interruption sur la période allant de 11 juin au 20 novembre 1967. L'Algérie, mécontente de la politique restrictive adoptée par la France à l'égard de ses vins, prend des mesures protectionnistes (contingentement) quant à

l'importation de certains produits (textiles, bonneterie) dans lesquels la part de la France est importante.

A partir de 1971, « les relations franco-algériennes sont entrées dans une phase de banalisation »<sup>39</sup> et cela est dû à deux facteurs :

- La nationalisation des intérêts pétroliers français en Algérie, provoquant ainsi la réduction de la part des sociétés françaises (CFP et ELP ERAP) dans la production de pétrole brut algérien.
- La crise de 1975, provoquée par l'aggravation du déficit commercial de l'Algérie vis-à-vis de la France (5,4 milliards de DA en 1975, après avoir été de 1,2 milliards de DA en 1974). Ce déficit résultait essentiellement de l'accroissement spectaculaire des importations de biens français et la baisse des exportations de pétrole vers la France qui a tendance à préférer le pétrole saoudien à celui de Sahara.

En même temps la structure des échanges franco-algériens a connu une modification importante. En effet, tout en donnant priorité aux biens d'équipement, l'Algérie importe de la France les industries métallurgiques, mécaniques et électriques, les produits chimiques (notamment pharmaceutiques), les produits agroalimentaires et enfin, dans une faible proportion les produits de textiles. Pour les exportations algériennes vers la France elles étaient marquées par :

- Un recul considérable du vin qui tombe à un niveau très bas à partir de 1971 (à l'exception de l'année 1973 qui a été marquée par une mauvaise récolte en France) ;
- Un recul des produits agricoles (primeurs, agrumes) réservés désormais à la consommation domestique ;
- Le recul de pétrole. En effet, comme le montre le tableau N° 16, les quantités de pétrole exportées baissent continuellement et « ces quantités sont faibles par rapport aux quelques 100 MT de brut que la France importait annuellement »<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> Yves Gauthier et Joël Keriviarec, op. Cit. p 205

<sup>40</sup> Idem. p 206

**Tableau N° 16 : Importations de pétrole brut algérien en France (1970-1975), en MT**

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Importations	26,9	8,9	11,1	11,5	9,4	5,9

Source : Yves Gauthier et Joël Keriviarec, op. Cit. p 206

Enfin, il est à signaler que pour la période 1967 – 1977 les échanges extérieurs de l’Algérie avec la France ont accusé un déficit de plus de 16 milliards de dinars.

### **b- La percée des autres pays de la CEE**

Considérée comme un département français d’outre mer, l’Algérie bénéficiait d’avantages tarifaires lui permettant de centraliser la quasi-totalité de ses échanges extérieurs avec la France. La part des autres pays dans les échanges extérieurs de l’Algérie étant négligeable. A partir de 1965, avec la suppression des avantages accordés par le traité de Rome et l’arrêt des achats des vins algériens par la France en 1967, l’Algérie se voyait contrainte de quitter son traditionnel partenaire commercial et d’en chercher d’autres au sein de la CEE. En effet, déjà en 1966, les exportations algériennes vers les autres pays de la CEE représentaient 16,3% du total des exportations tandis que ses importations auprès de ces pays représentaient 6,8% du total des importations.

La mise en place des plans de développement, et les besoins d’équipement qui en découlent, a amené l’Algérie à intensifier ses relations commerciales avec les autres pays de la CEE, notamment la RFA<sup>41</sup>, l’Italie et la grande Bretagne auxquels exportait essentiellement des hydrocarbures et importait des biens d’équipement à forte valeur ajoutée, nécessaires à son industrialisation.

Entre 1970 et 1971, lors du boycott posé par la France aux produits algériens, la RFA se substitue à la France beaucoup plus que tous les autres pays puisqu’elle a accru de 58% ses importations d’Algérie alors qu’elles aient baissé de près de 30% pour l’ensemble de la CEE (plus de 62% pour la France). En 1971, la RFA s’élève au premier rang et importe de l’Algérie plus que la France. Cependant, durant cette même année de crise, l’Algérie a continué à s’approvisionner en premier lieu auprès de la France, dans une proportion de

---

<sup>41</sup> en 1971 l’Algérie vient de normaliser ses relations diplomatiques avec la RFA car elles étaient rompues depuis 1967 à la suite des livraisons de chars à Israël.

37,7%. A partir de cette date, la RFA est restée le premier client de l'Algérie au sein de la CEE et le second fournisseur après la France

Globalement, les échanges entre l'Algérie et les pays de la CEE n'étaient pas équilibrés. En effet, en 1976, la CEE fournissait 60% des importations algériennes et, en retours, elle achetait que 43% de ses exportations.

### **c- La percée des USA**

Les USA sont devenus le premier client de l'Algérie depuis 1975, leurs achats portent essentiellement sur les hydrocarbures. En effet, au cours de l'Année 1976, 46% des ventes d'hydrocarbures ont été absorbées par les Etats-Unis. Quant à leurs exportations vers l'Algérie, elles portent sur des équipements notamment pour la pétrochimie. En raison de l'importance des exportations des hydrocarbures le solde cumulé de la balance commerciale avec les USA, durant la période 1967 – 1977, dégage un excédent de 18,1 milliards de dinars.

### **d- Les autres ensembles géopolitiques**

L'URSS occupe la première place parmi les partenaires socialistes de l'Algérie, ses achats portent essentiellement sur des produits agroalimentaires (vin) et des minerais ou demi-produits, tandis que ses exportations vers l'Algérie concernent les produits agricoles (céréales surtout) et les biens d'équipement.

Pour les autres pays du tiers monde, leur part est négligeable dans les rapports commerciaux de l'Algérie, elle ne dépassait pas 10% des échanges algériens en 1976 (à peine 2% avec les pays arabes et 1% avec l'Afrique) et cela est dû à :

- La pauvreté de ces pays ;
- Manque des moyens de transport ;
- La similitude dans les produits échangés.

Finalement, bien que la diversification géographique de partenaires constitue un objectif économique, fixé dans le but de pallier à la vulnérabilité d'une économie, en Algérie

elle était une « solution de secours »<sup>42</sup>, afin de remédier à la baisse des achats de son traditionnel partenaire commercial. Dans sa quête à d'autres partenaires, l'Algérie trouvait des pays industrialisés, notamment européens, de partenaires privilégiés et cela pour deux raisons:

- 1- La structure des produits échangés oriente l'Algérie vers des pays industrialisés, consommateurs des hydrocarbures et capables de fournir des biens d'équipement.
- 2- La proximité géographique entre l'Algérie et l'Europe donne à cette dernière une place privilégiée.

## **Conclusion**

Durant cette période, le recours aux importations s'est imposé comme une nécessité impérieuse pour l'approvisionnement du pays en biens d'équipement et matières premières, indispensables pour la réalisation des objectifs planifiés. Ainsi, l'Algérie a dû mettre en place une programmation des importations et cela par l'attribution à certaines entreprises publiques le monopole d'importation. Cependant, la prise en charge des importations par les monopoles de l'Etat s'est traduite par :

- Des surcoûts financiers, dont on peut citer : les surestaries importantes, dues à l'immobilisation des navires sur les quais de débarquement, les surcoûts financiers liés à la révision des coûts contractuels résultant elle-même de la durée excessive des délais nécessaires à l'accomplissement de certaines formalités administratives, des surcoûts financiers liés à la prise en compte de l'inflation pour la période séparant la négociation et l'exécution d'un contrat ...etc.
- Irrégularités et arrêts de fonctionnement des entreprises dans le cas de retards ou de non livraison de commandes.
- L'inefficacité de l'appareil de production qui peut être constatée par le faible taux d'utilisation des capacités de production installées<sup>43</sup>.
- Retards dans la réalisation des investissements (durant la période 1967 – 1978, le taux global de la réalisation des investissements était que de 48%)

---

<sup>42</sup> Mouloud TEHAMI, op. Cit. p 132.

<sup>43</sup> En 1978 22% pour le ROMP à béton, 25% pour les machines à outils et 33% pour les chaudronneries. En 1980, 40% pour les engrais, 50% pour le ciment, 49% pour les briques et tuiles.

L'analyse de commerce extérieur de l'Algérie montre que l'effort d'industrialisation a été accompagné par la persistance d'un déséquilibre commercial qui a impliqué un recours permanent à l'endettement extérieur. La répartition géographique de nos partenaires démontre l'insertion de l'économie algérienne dans le cadre du marché mondial capitaliste, ce qui est en contradiction avec les objectifs de développement économique. La dépendance de nos exportations par rapport à un seul produit et un seul pays (exportation du vin vers la France), caractéristique de la période coloniale, n'a pas disparu, elle s'exprime uniquement par rapport à un autre produit et un autre pays capitaliste (exportation des hydrocarbures vers les USA).



**CHAPITRE 02 :**  
**LA CONFIRMATION DU MONOPOLE**  
**DE L'ETAT SUR LE COMMERCE**  
**EXTERIEUR (1978 – 1988)**

Rapport-Grexit.com

## **CHAPITRE 02**

### **LA CONFIRMATION DU MONOPOLE DE L'ETAT SUR LE COMMERCE EXTERIEUR (1978 – 1988)**

#### **Introduction**

Les difficultés rencontrées par les entreprises nationales, dans le cadre du système des A.G.I qui n'a pas facilité leurs importations, ont incité les pouvoirs publics à s'interroger sur la viabilité de ce système de contrôle du commerce extérieur et sur son aptitude à servir une politique d'investissement considérable. Cela conduit l'Etat à introduire plus de souplesse dans le contrôle du commerce extérieur dont les principes sont, désormais, précisés par la loi n° 78-02 du 11 février 1978. C'est cette loi qui constitue l'aboutissement d'un processus entamé depuis 1962 car elle consacre le principe de la nationalisation du commerce extérieur et le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Ce deuxième chapitre ne différera pas beaucoup du chapitre précédent. Néanmoins, nous insisterons essentiellement sur la loi 78.02 du 11 février 1978 qui consacre le principe de la nationalisation du commerce extérieur, son impact sur les échanges extérieurs ainsi que leur structure, l'apparition des difficultés financières et enfin la promulgation des lois relatives à l'autonomie des entreprises publiques.

#### **1- La loi 78.02 du 11 février 1978**

Jusqu'à février 1978 le caractère partiel de la nationalisation du commerce extérieur a été aboli au profit d'une nationalisation totale du commerce extérieur. En effet, La loi 78.02 du 11 février 1978 confirme dans son article premier l'attribution, aux seuls organismes étatiques, le pouvoir d'intervenir en matière d'échanges extérieurs. En vertu de cet article, la participation des opérateurs privés se trouve formellement interdite. C'est d'ailleurs ce qui confirme l'article 18 prévoyant la « dissolution de plein droit de toute entreprise privée d'import-export, et plus généralement de toute entreprise dont l'objet social à titre principal concerne la préparation, la négociation ou la réalisation d'opérations de commerce extérieur ». Les entreprises privées dont l'objet social ne concerne qu'accessoirement la réalisation d'opérations de commerce extérieur sont tenues de procéder dans un délai

déterminé à la refonte de leurs textes constitutifs afin de supprimer de leur objet social les activités de commerce extérieur.

### **1.1- Les importations**

La promulgation de la loi 78.02 a supprimé toute possibilité d'intervention directe des opérateurs privés au niveau des importations. En effet, les régimes de produits libres, de monopoles de visas, de licences d'importations sur les produits contingentés et d'AGI ont été annulés. Cependant, l'article 22 de la même loi conserve, à caractère transitoire, les possibilités d'attribution des autorisations d'importations aux entreprises privées nationales à condition que les marchandises à importer doivent, d'une part, appartenir à la catégorie des produits qui n'ont pas encore été placés sous la responsabilité d'importation d'un monopole et, d'autre part, être destinées à des besoins directement liés à la production (les autorisations d'importations accordées ne pouvaient pas porter sur des marchandises destinées à la revente en l'état)

En outre, cette loi exclue du commerce extérieur algérien toute forme d'activité d'intermédiation, exercée par les opérateurs privés, pour le compte de sociétés étrangères. Cela signifie que les acheteurs algériens doivent établir des relations commerciales directes avec les producteurs étrangers, sans intervention d'aucune autre sorte d'opérateur qui pourrait jouer le rôle d'intermédiaire, entre les deux parties. La finalité recherchée étant la rationalisation des dépenses d'importations en évitant de les grever par des surcoûts liés à cette intermédiation.

La loi 78.02 consacre le caractère national des entreprises susceptibles de bénéficier d'une délégation de pouvoir au titre de monopole et élargit le champ d'application de la responsabilité de monopole d'importation aux flux de services. L'objectif recherché étant une grande maîtrise du fonctionnement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Cette maîtrise devrait se traduire par une protection accrue de la production nationale et un renforcement du pouvoir de négociation de l'Etat algérien vis-à-vis de ses partenaires étrangers.

## **1.2- Les exportations**

### **a- Cadre générale**

La loi 78.02 qui instaurait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur concernait aussi bien les importations que les exportations. D'après l'article 1 de cette loi, toutes les exportations sont de ressort exclusif de l'Etat, cela signifie que tout contrat avec une entreprise étrangère ne peut être conclu que par l'Etat ou un organisme d'Etat et cela pénalise les rares entreprises privées ayant une tradition exportatrice car leurs opérations sont males prises en charge par le monopole de l'Etat.

Les exportations sont prises en charge par le biais de Programme Général d'Exportation (PGE), mis en place annuellement par le gouvernement. Ce programme est géré à travers des autorisations globales d'exportation accordées aux entreprises publiques et des licences d'exportation délivrées aux entreprises privées.

### **b- La promotion des exportations**

Consciente du risque que fait peser son caractère mono-exportateur, l'Algérie a mis en place quelques mesures incitatives à la promotion des exportations hors hydrocarbures. Ces mesures se résument à certains avantages fiscaux et des encouragements en matière de prix, de change et d'assurance.

#### **- Les encouragements fiscaux :**

En matière fiscale, deux exonérations ont été apportées par la loi de finance 1986 : la première concerne l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sur la partie du chiffre d'affaires réalisé à l'extérieur, tandis que la seconde, porte sur le versement forfaitaire assis sur la masse salariale (cette exemption couvre une période de 1 à 5ans)

Il est à signaler qu'à ces deux exonérations s'ajoutent deux autres exonérations prévues avant l'instauration du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur :

- 1- L'exemption du chiffre d'affaires sur exportation dans le calcul de la Taxe sur l'Activité Industrielle et Commerciale (TAIC)
- 2- l'exemption des exportations et des réexportations de la Taxe Unique Globale à la Production (TUGP)

**- Les encouragements en matière de prix :**

En matière de prix, le décret 86-46, relatif à l'aide en matière de promotion des exportations (AMPEX), vient instituer une subvention aux prix des produits exportés dans le but de compenser la surévaluation du dinar. Cette subvention est variable en fonction de la nature du bien, sa durée de perception dépend des rapatriements effectués et son montant fluctue dans une fourchette de 15 à 50% du chiffre d'affaire rapatrié. En matière de transport, les coûts de fret vers l'étranger ont été réduits de moitié (50%), à partir de 1985, pour les exportateurs nationaux.

**- Les encouragements en matière d'assurance :**

Les risques commerciaux, les risques non commerciaux et les risques liés aux catastrophes naturelles sont garantis à hauteur de 80 à 90% des coûts des marchandises par la compagnie algérienne des assurances (CAA) ; par contre les risques de changes, les risques liés aux mesures de saisie judiciaire et les risques liés aux mesures conjoncturelles de politique économique du pays client sont assurés pleinement par l'entreprise (l'exportateur)

**- Les encouragements en matière de change :**

En matière de changes on peut citer :

- A partir de 1988, les comptes EDAC peuvent loger les revenus sur cahiers de charges et 10% des recettes des exportations. De plus, les exportateurs privés peuvent utiliser 20% des fonds détenus dans ces comptes sans être soumis à la présentation de tout justificatif.
- L'émission par les banques des cartes de crédit au profit du personnel des entreprises publiques qui est chargé de la prospection commerciale à l'étranger.

- La création d'un fonds en devises de soutien à l'exportation, géré par la banque centrale d'Algérie, dans le but de préfinancer les exportations privées et publiques non programmées.
- L'allongement, en 1984, de délai de rapatriement des recettes des exportations à 120 jours et la dispense des industriels privés du visa préalable, apposé par la banque centrale sur les licences d'exportation.

### **1.3- Limites du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur**

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les entreprises relevant de la tutelle du ministère de commerce et des ministères des industries lourde et légères quant à la pratique du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur

- le problème du partage de monopole constaté sur certains produits. En effet, les entreprises détentrices du monopole déplorent la pratique d'attribution des AGI sur les produits de la liste « B »<sup>44</sup> sans consultation du monopole officiel car cela est en contradiction avec les textes de la réglementation. « Ce partage de monopole a pour conséquence de réduire la capacité de négociation du monopole dans la mesure où celui-ci ne bénéficie pas pleinement de l'effet de masse résultant du regroupement des commandes »<sup>45</sup>
- les difficultés d'établir une programmation des importations rependant aux besoins réels. En effet, de grandes difficultés ont été constatées quant à l'établissement d'une évaluation réelle des besoins, notamment ceux de la consommation.
- Le caractère insuffisant des capacités matérielles disponibles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention
- La complexité des formalités administratives, recommandées dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur et la défaillance des structures administratives qui participent à la réalisation des opérations de commerce extérieur (banques, douane, assurance.....)

---

<sup>44</sup> Rappelons que cette liste regroupe les produits pour lesquels le monopole n'est en principe pas encore opérationnel : de tels produits peuvent alors faire l'objet d'attribution d'AGI aux entreprises publiques non dotées de monopole (contrairement à la liste « A »)

<sup>45</sup> Nachida M'HAMSADJI-BOUZIDI, op. cit., page 351

- Certaines marchandises concurrentes à des marchandises localement produites étaient largement importées causant ainsi la liquidation de certaines entreprises privées, sachant bien que ces dernières étaient pénalisées par un dinar surévalué

## **2-Les reformes de 1981 et 1982**

Les insuffisances (faiblesses) rencontrées jusqu'au là par le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ont conduit, en juillet 1980, à la création d'un secrétariat d'Etat au commerce extérieur (S.E.C.E). Le SECE a pour fonction principale de reprendre l'essentiel des attributions du ministère de commerce en matière de commerce extérieur, en particulier : la présentation du projet de PGI<sup>46</sup>, la décision d'octroi des AGI ainsi que le contrôle de leur exécution et enfin, l'approbation de l'octroi de visas de monopole.

Depuis sa création, le SECE a initié un ensemble d'actions visant à améliorer les résultats du monopole. Ces actions portent sur :

- La planification des échanges extérieurs : en vue d'améliorer la planification des importations, il a été retenu ; d'une part, l'institution d'AGI personnalisées qui consistent à déglobaliser les besoins des différents demandeurs (utilisateurs) au niveau de l'AGI d'un monopole donné et, d'autre part, l'institution des AGI pluriannuelles pour les AGI/objectifs planifiés. A cela s'ajoute la promotion de comités interministériels de coordination<sup>47</sup> dont l'objectif est de renforcer le pouvoir de négociation des entreprises nationales sur les marchés extérieurs
- L'allégement des procédures de gestion du PGI : plusieurs assouplissements en matière des procédures du contrôle bancaire, des procédures d'individualisation des AGI et la décentralisation dans la gestion financière des AGI ont été apportées par une circulaire datant de 14 février 1981. En effet, au niveau des procédures de contrôle bancaire, cette circulaire prévoyait l'institution d'une avance de 50% sur les

---

<sup>46</sup> Cette fonction est assurée conjointement avec le ministère de commerce

<sup>47</sup> Ces comités regroupent les entreprises de différents secteurs intervenant sur les marchés extérieurs pour un même type de produits ou pour les produits similaires.

AGI/monopole et fonctionnement<sup>48</sup> (ce qui permet d'effectuer des importations anticipées sans attendre la notification officielle) et la suppression du visa bancaire préalable aux projets de déclaration douanière. Au niveau des procédures d'individualisation la présente circulaire stipulait que la réaffectation des crédits d'une position tarifaire à une autre est autorisée au sein d'une même AGI. Enfin, en matière de décentralisation de la gestion financière des AGI, la circulaire introduit, quant aux AGI/fonctionnement, la généralisation de la procédure d'attribution par unité de production, cela signifie que les différentes unités de production d'une seule et même entreprise auront la possibilité d'obtenir chacune, une autorisation individuelle. Ça ne fut pas le cas avec les AGI/monopoles où seules les unités commerciales peuvent bénéficier de sous-AGI sur demande de la direction générale de l'entreprise.

A cela s'ajoute des projets d'étude relatifs à l'environnement économique des monopoles. Ces projets portent sur l'accroissement des infrastructures portuaires, leur aménagement ainsi que l'organisation des activités liées au commerce extérieur (transit, agréage, surveillance...etc.).

### **3 - Evolution du commerce extérieur**

#### **3.1- Evolution des échanges extérieurs**

Au lendemain du second choc pétrolier 1979, les recettes d'exportations augmentent progressivement, passant de 36,75 milliards de dinars en 1979 à 64,56 milliards de dinars en 1985, soit une augmentation de 75%. Les importations, à leur tour, ont subi une évolution similaire à celle des exportations, mais à un rythme inférieur. En effet, elles passent de 32,38 milliards de dinars en 1979 à 49,49 milliards de dinars en 1985, soit une progression d'ordre de 52%. Cette évolution a permis de générer, pour la première fois depuis l'indépendance, la succession de sept excédents commerciaux dont le cumul s'élevait à plus de 80 milliards de dinars.

---

<sup>48</sup> A condition que les opérateurs concernés transmettent leurs prévisions d'importation dans les délais accordés.



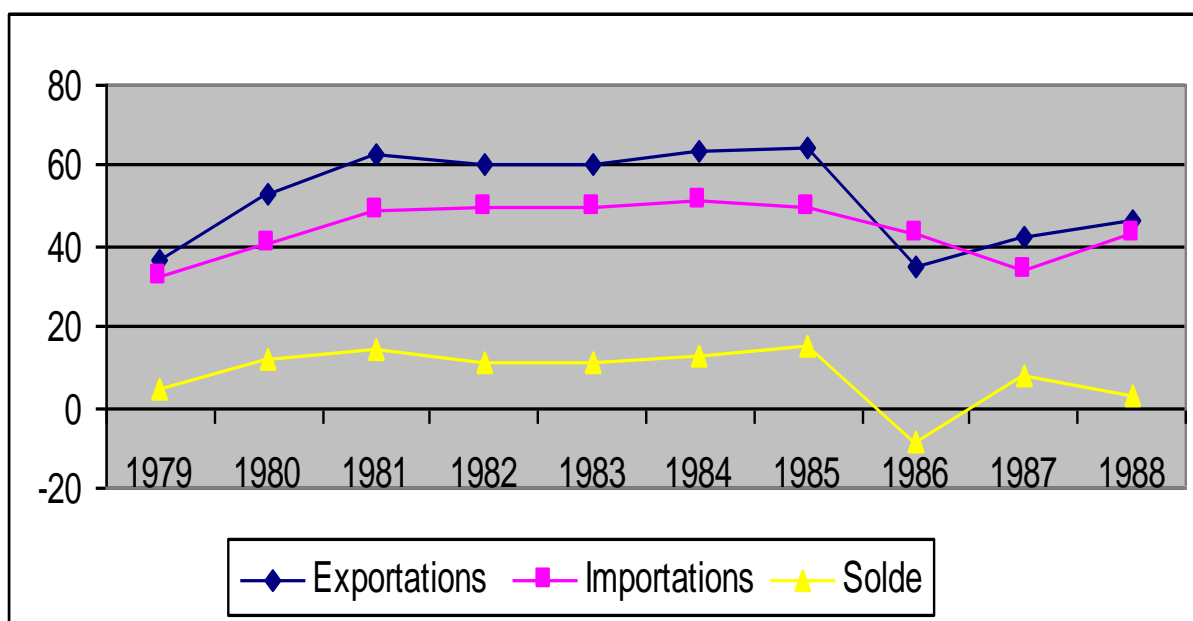
**Tableau N° 17 : Evolution des importations, exportations et balance commerciale**

(1979-1988), En milliards de DA

Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportations	36,75	52,65	62,84	60,48	60,72	63,76	64,56	35,18	42,36	46,11
Importations	32,38	40,52	48,78	49,38	49,78	51,26	49,49	43,39	34,15	43,43
Solde	4,37	12,13	14,06	11,10	10,94	12,50	15,07	-8,21	8,21	2,69

Source : Abdelhamid BRAHIMI, op. cit., page 355 et 448

**Graphique N° 04 : Evolution des importations, exportations et solde de la balance commerciale (1979-1988), En milliards de DA**



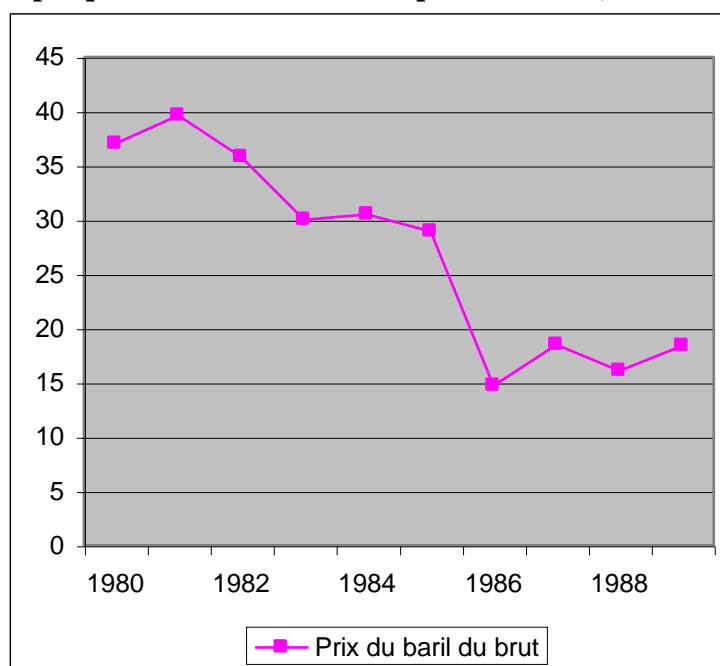
Source : établi à partir du tableau N° 17

L'évolution des échanges extérieurs entre 1986 et 1988 a été marquée par la chute brutale des prix des hydrocarbures intervenue au début de l'année 1986 (tableau N° 18) et par la dépréciation du dollar, unité de compte des exportations algériennes.

**Tableau N° 18 : évolution du prix du brut**  
(1980-1989), En \$

Année	Prix du baril du brut
1980	37
1981	39,6
1982	35,8
1983	30
1984	30,5
1985	28,9
1986	14,7
1987	18,5
1988	16,1
1989	18,4

**Graphique N° 05 : évolution du prix du brut (1979-1988)**



**Source :** Banque Mondiale, 1998.

**Source :** établi à partir du tableau N° 18

La baisse des prix des hydrocarbures, de près de moitié, en 1986, a provoqué la baisse des exportations. En effet, elles étaient ramenées à 35,18 milliards de dinars en 1986, soit une baisse de 45% par rapport à l'année précédente. A partir de 1986, suite à un relèvement relatif des prix des hydrocarbures, un léger redressement des exportations a été opéré (42.36 milliards de dinars en 1987 et 46.11 milliards de dinars en 1988).

La baisse des recettes des exportations, associée à la dépréciation du dollar, a considérablement réduit le pouvoir d'achat des exportations algériennes sur les marchés extérieurs, notamment ceux de la CEE. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont dû adopter des restrictions à l'importation, aboutissant du coup, à une réduction drastique des importations (34,15 milliards de dinars en 1987, soit une baisse de 21% par rapport à 1986) et à la limitation du déficit de la balance commerciale à la seule année 1986.

Ces restrictions qui vont à l'encontre des entreprises, tout en les privant de s'approvisionner de différents biens d'équipement et matières premières, se sont vite avérées extrêmement récessionnistes (comme en témoigne la croissance économique qui a fléchi et a enregistré des taux négatifs à partir de 1986) et ont conduit, à travers la permission offerte au

secteur privé d'effectuer des importations sans paiements (sans cession de devises par la banque centrale), à l'institutionnalisation d'un marché parallèle de la devise.

Le tableau N° 19 montre en effet, une fois de plus, que l'année 1986 est celle de la rupture et que le Produit Intérieur Brut (PIB) dépend étroitement des importations car, à l'exception de l'année 1989, le PIB croît à des taux négatifs sur le reste de la période (-0,2% en 1986, -0,7% en 1987 et -1,9% en 1988). La répartition sectorielle de la récession montre que les effets de celle-ci sont supportés par l'industrie et le bâtiment et travaux publics (B.T.P), compte tenu des services. Ces deux secteurs sont de grands consommateurs d'inputs et de biens d'équipement dont l'importation a fortement baissé. La forte corrélation entre la croissance de ces deux secteurs et celle des importations, met en évidence leur forte vulnérabilité aux chocs extérieurs.

**Tableau N° 19 : Croissance du PIB en % (1985-1990).**

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Agriculture	23,8	-1,9	17,3	-8,9	18,4	-9,3
Hydrocarbures	5,7	1,2	7,1	-1,9	8	4,3
Industrie	3,5	5,2	-0,8	-1,4	-4,4	0,6
B.T.P	-0,5	0,3	-9,2	-8,3	1,5	-1
Services	5,1	-4,6	-3,5	1,4	3,1	-5
Administrations publiques	7,2	5,5	4,2	3,7	3,4	3,5
PIB	5,6	-0,2	-0,7	-1,9	4,9	-1,3

Source : Banque Mondiale, Mémorandum économique 1993, p. 9.

Enfin, il est à noter que les facteurs de croissance restent, dans une large mesure, exogènes. La production agricole dépend encore des conditions climatiques, comme en témoignent les fortes fluctuations d'une année à l'autre. La croissance de l'industrie est étroitement liée au pouvoir d'achat des hydrocarbures. A ces deux facteurs essentiels, s'est progressivement ajouté le service de la dette dont le poids, dans les recettes des exportations, rend de plus en plus difficile l'approvisionnement correct de l'industrie.

### 3.2- Exportations par type de produits

Le tableau suivant montre que la dépendance de l'Algérie à l'égard des exportations des hydrocarbures s'est accentuée davantage dans la décennie 1980. En effet, la part relative des exportations des hydrocarbures dans les exportations totales s'élevait à plus de 97%.

**Tableau N° 20 : exportations par type de produits (1980-1988),**  
(En milliards de DA)

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
• Hydrocarbures et dérivés	52,6	61,5	61,8	61,4	61,4	63,6	35,9	40,6	42,9
Dont									
- Pétrole brut et condensat	40,8	44,1	27,7	32,6	30,7	31,5	14,5	19,8	18,2
- Produits raffinés	7,5	11,8	2,3	15,3	14	12,5	7,9	9,5	10,6
- Gaz naturel	3,7	4,7	10	12,6	14,8	17,2	11,8	17,2	11,8
- Gaz de pétrole liquide	0,5	0,5	1,1	0,8	2,3	1,6	2,3	1,6	
• Produits agricoles	0,9	1	0,6	0,3	0,4	0,5	0,3	0,1	
• Autres	1	0,7	0,8	0,7	1,3	1,1	0,8	0,4	13,2
Total	54	63,2	63,2	62,2	63,1	65,2	37	41,8	56,1

Source : Hocine BENISSAD : la réforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel), OPU, page 95

Cependant, la structure des exportations des hydrocarbures a connu une mutation profonde. En effet, les exportations de pétrole brut a connu une chute considérable, passant de 40,8 milliards de DA en 1980 à 18,2 milliards de DA en 1988, soit une baisse de 55%, tandis que les exportations du Gaz naturel et de produits raffinés ont augmenté progressivement pour dépasser, à partir de 1986, les exportations de pétrole brut.

En dehors des hydrocarbures, les exportations de l'Algérie sont insignifiantes. En effet, elles n'excédaient pas 3% du total des exportations. Elles sont constituées principalement de quelques produits agricoles (essentiellement des vins, des agrumes, des dattes et maraîchages), quelques minerais de fer et de phosphates et enfin quelques produits sidérurgiques. L'évolution de la part relative de chaque produit dans les exportations totales hors hydrocarbures a connu une légère modification dans la décennie 1980. En effet, par rapport à la décennie 1970, les parts relatives des minerais de fer, des maraîchages, des agrumes et des vins ont connu une baisse qui a profité aux phosphates, aux dattes et aux produits sidérurgiques (Tableau N° 21).

**Tableau N° 21 : structure des exportations hors hydrocarbures 1970 - 1989 (en %)**

Période	1970 – 1979	1980 – 1989
Phosphates	5,3	15,8
Minerais de fer	9	6,3
Produits sidérurgiques	21	39,3
Maraîchages	1,3	0,4
Dattes	3,6	4,6
Agrumes	8,1	0,8
Vins	51,7	34,8

Source : ONS

Contrairement à l'Algérie, le Maroc et la Tunisie présentent des structures d'exportation plus diversifiées. En effet, au Maroc, les exportations de produits manufacturés (textiles, acide phosphorique, engrais phosphatés et produits agroalimentaires) représentaient, en 1987, 46% des exportations de marchandises. Les produits agricoles (agrumes et produits de la pêche) représentaient environ 27% des exportations. La part des produits miniers et énergétiques (essentiellement les phosphates purs, plomb et cuivre) s'élevait à environ 26% la même année. A cela s'ajoute l'importance des recettes touristiques et les transferts des travailleurs migrants. Quant à la Tunisie, en plus de ses exportations d'hydrocarbures et des phosphates, dont la part relative dans les exportations totales s'élevait à 27%, elle exporte des produits manufacturés (essentiellement des textiles et des chaussures) à hauteur de 55%, des produits alimentaires (huile d'olive, dattes crustacés et mollusques) à hauteur de 13% et, enfin, des machines et équipements de transport à hauteur de 5%. (Tableau N° 22)

**Tableau N° 22 : structure des exportations des pays de Maghreb (1987)**

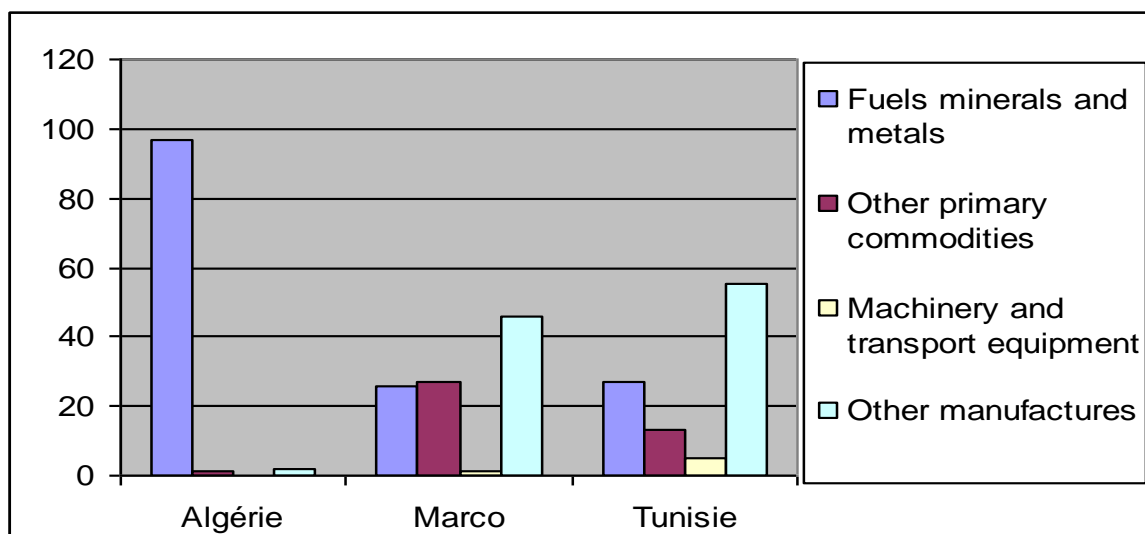
(En % du total)

	Fuels minerals and metals	Other primary commodities	Machinery and transport equipment	Other manufactures
Algérie	97	1	0	2
Maroc	26	27	1	46
Tunisie	27	13	5	55

Source : world development report (1988) Banque Mondiale

**Graphique N° 06 : structure des exportations des pays de Maghreb (1987)**

(En % du total)



Source : établi à partir du tableau N° 22

Sur la figure N° 06 ci-dessus, nous constatons bien les différences existantes entre ces trois pays. En effet, à l'exception du troisième poteau correspondant aux exportations des machines et équipements de transport, la Tunisie et le Maroc présentaient des structures bien diversifiées contrairement à l'Algérie qui est une économie mono-exportatrice, totalement dépendante des exportations des hydrocarbures (97%).

**3.3- Importations par type de produits**

D'une manière générale, les trois catégories de produits ont enregistré une évolution identique et parallèle à celle des importations totales. En effet, les biens de consommation, d'équipement et les matières premières ont progressé respectivement de 20, 25 et 24% entre 1980 et 1985 puis accusèrent, entre 1985 et 1987, une chute de l'ordre de 27% pour les biens de consommation, de 25% pour les biens d'équipement et d'environ 23% pour les matières premières. En 1988, les importations des biens de consommation et de matières premières se redressent et accusent un accroissement de plus de 25% (25,6% pour les premiers et 28,8% pour les seconds) tandis que les importations des biens d'équipement se stagnent (moins de 0,2%).

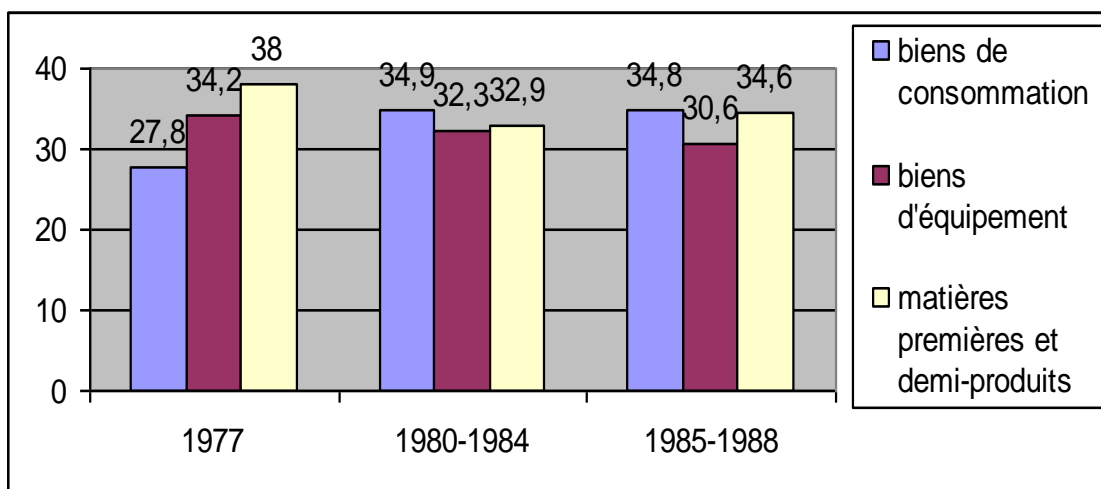
**Tableau N° 23 : Importations par type de produits (1980-1988), En milliards de DA**

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Biens de consommation	14,4	16,3	18,3	17,7	16	17,2	14,9	12,5	15,7
Dont Alimentation	7,6	9,1	9,2	9,7	8,8	10,9	8,7	7,5	10,6
Biens d'équipement	12,6	16,3	16,4	15,7	15,6	15,7	13,6	11,7	11,9
Matières premières et demi-produits	13,1	15,6	14,1	15,9	19,3	16,2	14,6	12,5	16,1
Total	40.4	48.5	49	49.4	51.1	49.3	43.3	36.9	43.9

Source : Hocine BENISSAD : la reforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel), op. Cit, page 97

Sur le graphique N° 07 ci-dessous, on constate que, par rapport à la décennie 1970, la structure des importations a connu une légère modification qui consiste en la progression de la part relative des biens destinés à la consommation au dépend des biens d'équipement et matières premières, cela donne une répartition presque égale entre les trois catégories de produits. Cet « ajustement » résultait essentiellement, dans la première période (1980-1984), de l'application du programme de lutte anti-pénuries (PAP) qui a été adopté par le gouvernement en octobre 1979 et qui visait la lutte contre les pénuries chroniques sur les matériaux de construction, les pièces détachées et les aliments de bétails ainsi que l'amélioration des disponibilités en biens de large consommation prévue comme soutien aux mesures de distribution des revenus pour lutter contre l'inflation.

**Graphique N° 07 : structure des importations algériennes (1977-1988), En %**



Source : établi à partir du tableau N° 23

Le programme de lutte anti-pénuries, qui est étalé sur deux ans (1980 et 1981), s'est traduit par un accroissement de 2,5 milliards de DA d'importation de produits industriels de consommation et de 3,2 milliards de DA d'importations des biens de consommation alimentaires, tandis que les importations de matériaux de construction, de pièces détachées et d'aliments de bétails n'ont accru que d'environ 2,5 milliards de DA. Au total, la mise en œuvre du programme anti-pénuries a entraîné un accroissement des importations de 8,2 milliards de DA dont 5,7 milliards de DA pour la consommation<sup>49</sup>.

Pour la deuxième période, le maintien de la part des importations destinées à la consommation à un niveau élevé, malgré la crise des paiements dont souffrait le pays, résultait essentiellement de la compression des importations de biens d'équipement plutôt que celles de consommation et ce afin de « masquer l'ampleur de la crise auprès de l'opinion »<sup>50</sup>

L'alimentation fût, pour l'Etat, le moyen privilégié pour étendre sa base sociale, il s'agissait de définir une politique d'accès facile aux denrées alimentaires de base, afin d'écartier tout risque de conflits sociaux et, puisque le potentiel productif national était défaillant, l'alimentation n'est assurée qu'avec un recours permanent à l'extérieur amplifiant ainsi l'enveloppe budgétaire réservée à cet effet. Ainsi, la balance commerciale alimentaire était déficitaire à partir du début des années 1980 et cela à la suite de la combinaison des deux facteurs énumérés précédemment à savoir :

- la baisse de la production locale
- l'augmentation de la demande satisfaite systématiquement grâce aux importations.

**Tableau N° 24 : Evolution de la balance commerciale alimentaire 1979 – 1990**

**Unité = 1000 Dollars**

Période	1979 - 1981	1981 - 1985	1986 - 1990
Solde	1002	- 2157	- 2000

**Source :** D. Guechi (1996) d'après Nassima AYADI : contrats, confiance et gouvernance : le cas des entreprises publiques agroalimentaires en Algérie. Thèse de doctorat présentée le 10 février 2003 à l'université de Montpellier I p197.

<sup>49</sup> Les différents chiffres annoncés dans ce paragraphe ont été fournis par Abdelhamid BRAHIMI, op. Cit.

<sup>50</sup> Omar Benderra : ECONOMIE ALGERIENNE 1986 - 1998 : Les réseaux aux commandes de l'Etat. Extrait de La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la Direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, Octobre 2002



Cette politique d'importation des produits de base a été accompagnée d'une politique de soutien des prix, et cela grâce aux fonds de compensation (alimentés par des taxes appliquées aux produits de luxe ou de seconde nécessité). Ce soutien a concerné les produits de base, dits « produits stratégiques »: les céréales, les semoules, les farines, les huiles, le sucre... . Le niveau de subvention a progressé dans des proportions assez importantes jusqu'à 1989.

**Tableau 25: Taux de subvention des produits alimentaires en 1988 et 1989, (en %)**

produits	1988	1989
Farine	70	80
Pain	56	64
Semoule	43	59
Lait pasteurisé	30	79
Lait en poudre	13	97
Pâtes alimentaires	39	52
Huiles alimentaires	15	50
Sucre cristallisé	68	125

Source : A djermoun (1990), d'après Nassima AYADI, op. Cit. p 165

Bien que le financement des importations était assuré systématiquement grâce aux devises générées par les hydrocarbures, le choc pétrolier de 1986 affecté sérieusement l'économie algérienne : les ressources en devises s'amointrissent et la stratégie alimentaire poursuivie jusque là devient de plus en plus coûteuse.

### **3.4-Echanges extérieurs par région**

#### **a- Principaux partenaires commerciaux de l'Algérie**

Jusqu'à 1988, l'Algérie entretenait des relations commerciales privilégiées avec les pays de la CEE et les Etats-Unis. En effet, ces pays sont, à la fois, ses principaux clients et fournisseurs.

### - Principaux clients

Dans la décennie 1980, les pays de la CEE constituaient les principaux clients de l'Algérie, leur part fluctuait autour de 70% à partir de 1982. La progression de la part relative de la CEE est due, en partie, à l'extension du marché commun et s'est faite au dépend de celle des Etats-Unis, dont la part s'est rétréci à environ 15% durant la période 1983-1988. Au sein de la CEE, la France revenait et occupait la place de premier client de l'Algérie, devançant ainsi l'Allemagne et l'Italie dont les parts se stabilisaient autour de 10% (tableau N° 26).

**Tableau N° 26 : exportations par région (1980-1988), en %**

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
CEE	43,07	50,96	74,00	60,49	67,17	73,14	72,01	70,85	68,48
Dont									
France	13,36	18,67	30,55	31,46	28,43	29,61	21,47	22,11	19,62
Italie	5,84	10,12	14,99	7,49	7,61	10,59	15,22	9,55	8,77
Allemagne	12,35	10,82	6,07	10,30	9,14	10,78	12,77	8,79	11,90
autres pays	56,93	49,04	26,00	39,51	32,83	26,86	27,99	29,15	31,52
dont									
Etat Unis	48,08	32,29	14,80	23,97	8,46	12,35	20,65	22,36	-
japon	3,01	4,54	2,85	3,37	0,68	0,98	1,09	1,26	2,51
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Etabli à partir des données fournies par Hocine BENISSAD : la réforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel) op. Cit. p 99

### - Principaux fournisseurs

La structure géographique des importations de l'Algérie est presque identique à celle de ses exportations. En effet, à l'exception des Etats-Unis dont la part s'établissait constamment au-dessous de 10%, l'Algérie s'approvisionnait à hauteur de 60% auprès de la CEE. Au sein de la CEE, l'Algérie s'approvisionnait en premier lieu auprès de la France (20 à 25%) et en second lieu auprès de l'Allemagne et l'Italie dont les positions s'alternaient d'une année en année. Enfin, pour le Japon, sa part augmente considérablement pour atteindre plus de 8% en 1984 puis baisse pour se stabiliser autour de 4% à partir de 1986 (tableau N° 27).

**Tableau N° 27 : Importations par région (1980-1988), En %**

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
CEE	68,33	65,25	61,16	60,93	59,49	61,05	61,66	55,98	58,54
Dont									
France	23,19	19,07	21,28	23,48	23,48	25,96	24,02	21,20	20,27
Italie	11,97	13,56	6,82	8,10	8,81	10,95	12,93	10,33	9,57
Allemagne	13,72	11,86	14,05	11,13	10,57	11,16	10,85	9,51	12,98
autres pays	31,67	34,75	38,84	39,07	40,51	38,95	38,34	44,02	41,46
dont									
Etat Unis	6,98	8,26	7,64	5,87	5,48	6,49	7,62	6,25	10,48
japon	4,24	5,30	7,44	5,87	8,02	5,68	4,39	3,53	4,10
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Etabli à partir des données fournies par Hocine BENISSAD : La réforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel) op. Cit. p 101

#### **b - Echanges extérieurs avec le Maghreb**

Bien que nous nous disposons pas de données détaillées sur les relations commerciales de l'Algérie avec la Libye et la Mauritanie, il est facile de constater que les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays maghrébins sont négligeables. En effet, en 1970, seulement 1,9% des exportations de l'Algérie et 2,4% de ses importations ont été réalisées avec les quatre pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Libye et Mauritanie). Ces proportions n'étaient que de 1,5% en 1986 et ne représentaient, en 1975, qu'environ 0,2% du total des exportations et 1,2% du total des importations. Au sein du Maghreb, l'Algérie intensifiait de plus en plus ses relations commerciales avec la Tunisie plutôt qu'avec le Maroc. En effet, sur le tableau ci-après on constate que les échanges extérieurs de l'Algérie avec la Tunisie progressaient d'une année en année jusqu'à atteindre environ 161 millions de dollars en 1986, tandis que ses échanges avec le Maroc baissaient continuellement jusqu'à devenir insignifiants tout au long la décennie 1980.

**Tableau N° 28 : évolution des échanges avec le Maroc et la Tunisie (1970-1986)**

(En million de dollars)

	Exportations			Importations		
	Maroc	Tunisie	part des exportations vers le Maghreb (en % du total)	Maroc	Tunisie	part des importations provenant du Maghreb (en % du total)
1970	13,1	1,9	1,9	13	7,7	2,4
1975	2,4	2,7	0,2	28	17,3	1,2
1981	1	5,9	nd	*	39,3	nd
1986	*	76	1,5	*	85	1,5

**Source** : Abdelmadjid BOUZIDI : panorama des économies maghrébines contemporaines, p 130, 131

(\*) : Valeurs échangées négligeables

nd : non disponible

D'une manière générale, la part des échanges intra-maghrébins est très faible dans le commerce extérieur des pays de la région. Ainsi, en 1986 1,5% seulement du total des exportations de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc réunis et 1,2% de total de leurs importations ont été réalisées entre eux. En 1987, les échanges intra-maghrébins ont porté sur une somme de 360 millions de dollars, soit à peine un peu plus de 1% du commerce extérieur des cinq pays réunis.

#### **4 –L'apparition des difficultés financières**

D'une manière générale, les importations étaient largement couvertes par les exportations. Néanmoins, le gonflement de service de la dette extérieure et l'étroitesse des revenus perçus sur les services ont conduit l'Algérie à s'orienter davantage à l'endettement extérieur et cela, afin de maintenir l'investissement et la consommation à des niveaux relativement élevés, notamment avec la forte poussée démographique et la chute brutale des prix des hydrocarbures (tableau N° 29).

**Tableau N° 29 : évolution de la dette extérieure 1980-1989**

(En milliards de dollars)

Année	1980	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Dette totale</b>	19,23	16,16	18,44	22,77	26,94	24,66	24,94
<b>Dette à long terme</b>	16,91	14,40	16,57	19,62	23,3	23,04	23,33
<b>Dette à court terme</b>	2,32	1,75	1,68	3,15	3,64	1,62	1,62

Source: World Debt tables, 1998.

Bien qu'en 1980, l'Algérie était déjà surendettée, les pouvoirs publics ne s'inquiètent qu'à partir de 1986. En effet, la dette extérieure (après qu'elle ait connu une tendance à la baisse, passant de 19,23 milliards de dollars à 16,16 milliards de dollars entre 1980 et 1984, à la suite de l'appréciation de la valeur du dollar et le remboursement anticipé d'une partie de la dette) a accusé un gonflement, l'emportant de 18,44 milliards de dollars en 1985 à 22,77 milliards de dollars en 1986 et à 26,94 milliards de dollars en 1987. L'augmentation du stock de la dette était due, d'une part, à la baisse des revenus pétroliers et, d'autre part, à la dépréciation du dollar. Or, dans ce dernier cas, toute variation à la baisse de dollar avait pour conséquence directe l'alourdissement du fardeau de la dette, car environ 60% de la dette était libellée dans des monnaies autres que le dollar (tableau N° 30)

**Tableau N° 30 : décomposition de la dette à moyen et long terme par monnaie**

(1980-1989) (en %)

Année	1980	1984	1985	1986	1987	1988	1989
USD	42	45	37	34	32	37	38
FRF	11	13	17	17	17	15	15
YEN	13	14	17	20	21	19	16
DM	10	6	5	5	7	7	9
Autres	24	22	24	24	23	22	22

Source : Banque Mondiale : global Development Finance, CD-ROM.1999.

Les données du tableau N° 30 ci-dessus montrent que la dette à moyen et long terme libellée en dollars est plus importante que celle libellée en n'importe qu'elle autre monnaie prise séparément, mais elle n'en représentait qu'une partie inférieure à 40% du total et, par conséquent, une partie inférieure a celle libellée dans l'ensemble des autres monnaies (principalement le franc français, le yen japonais et le deutschemark allemand).

Après l'effondrement des prix mondiaux du pétrole en 1986, les partenaires financiers de l'Algérie commençaient à douter quant à sa solvabilité<sup>51</sup>, c'est ainsi que les crédits à long terme se stagnent à partir de 1987 et l'Algérie se met à mobiliser des crédits commerciaux dont les délais de remboursement n'excédaient pas 3 ans.

Le recours aux crédits à court terme a pour effet d'engendrer un raccourcissement sensible des délais de remboursement. En effet, la maturité moyenne des prêts a passé de 10 ans en 1970 à 9 ans en 1986 et à 3 ans en 1989, c'est ainsi que le service de la dette a connu un gonflement immédiat et brutal comme on le constate sur le tableau suivant.

**Tableau N°31 : Service de la dette extérieure**

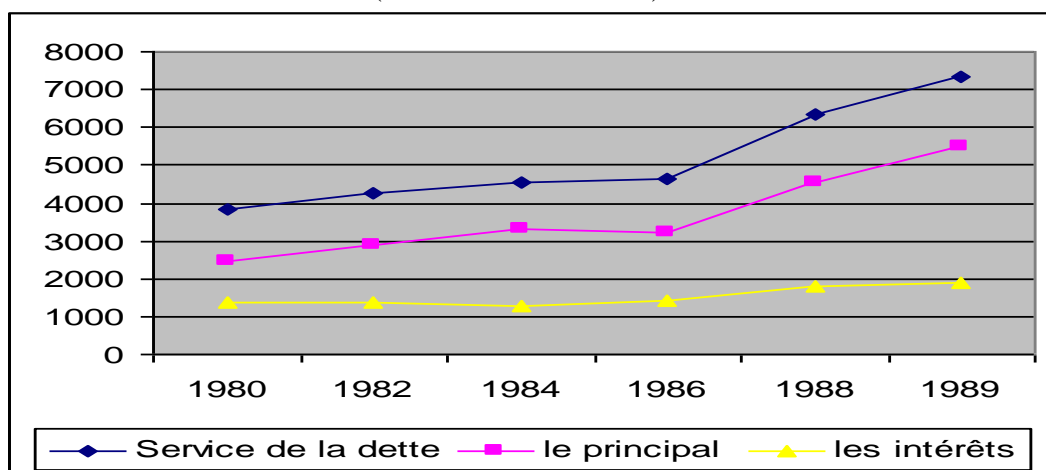
(En million de dollars)

Année	1980	1982	1984	1986	1988	1989
Service de la dette	3854	4268	4521	4641	6343	7357
Dont :						
- Remboursements	2460	2897	3326	3216	4534	5483
- Paiements d'intérêts	1394	1371	1295	1425	1809	1874

**Source :** Hocine BENISSAD : la réforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel) op. Cit. p105

**Graphique N°08 : Service de la dette extérieure (1980-1989)**

(En million de dollars)



**Source :** établi à partir du tableau N° 31

<sup>51</sup> Cependant, les places financières de Paris et Tokyo principalement, font preuve d'un optimisme relatif dans la capacité algérienne à s'adapter et à mettre en oeuvre une politique économique satisfaisante.

Le durcissement des modalités d'emprunts, suite à l'application de conditions de prêts de plus en plus onéreuses (les taux d'intérêts moyens se sont accrus) et la réduction sensible des délais de remboursement, a engendré un alourdissement aussi bien du remboursement du principal (amortissement) que de paiement des intérêts (notamment à partir de 1986). En effet, le montant de l'amortissement de la dette passe de 3216 millions de dollars en 1986 à 5483 millions de dollars en 1989 (soit une augmentation de 70,5%) et le paiement des intérêts passe de 1425 millions de dollars en 1986 à 1874 millions de dollars en 1989 (soit une augmentation de 31,5%). C'est ainsi que le service de la dette passe de 4641 millions de dollars en 1986 à environ 7357 millions de dollars en 1989, plongeant, de ce fait, le pays dans une double crise (tableau N° 32)

- D'une part, une crise de solvabilité qui s'accroît d'une année en année comme le montre les ratios : « encours de la dette/exportations annuelles » et « encours de la dette /PIB ». Le premier augmente progressivement depuis 1984 jusqu'à atteindre 281,1% en 1988 (l'augmentation des exportations, en 1989, l'a ramené à 238,3%) tandis que le second s'établit au-dessus de 40% à partir de 1987.
- D'autre part, une crise de liquidité qui se manifeste dans la part grandissante des exportations destinées au paiement du service de la dette. Ce taux a franchi la barre de 50%, à partir de 1986, et atteint un pic de 87,16%, en 1988. Elle se manifeste également par le fléchissement des réserves de changes qui passent de 2,3 mois d'importation en 1987 à moins d'un mois en 1989.

**Tableau N° 32 : Indicateurs de solvabilité et de liquidité (1980/1989) en %**

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Dette/exportations	130	118	119	117	114	130	248,1	263,7	281,1	238,3
Dette/PIB	47	43	40	34	31	32	39,3	40,3	45,7	43,7
Service										
dette/exportations	27	28	31	34	37	36	54,82	54,5	87,16	75,25
Réserves de changes (en mois d'importations)	6	5	4	4	3	4	4	2,3	1,4	0,7

Source : Banque d'Algérie : rapport sur la dette extérieure, 1992 et Banque Mondiale : global Development Finance, CD-ROM, 1999.

Malgré les difficultés évidentes de l'Algérie à retrouver une solvabilité plus large, les pouvoirs publics vont opposer un net refus à l'alternative du rééchelonnement. Le rééchelonnement, selon la vision de l'époque, est un aveu d'échec et pourrait rendre la situation incontrôlable du fait des répercussions sociales qu'il allait inévitablement engendrer. Le refus du rééchelonnement reposait essentiellement sur l'espoir d'une meilleure valorisation des hydrocarbures. En effet, le gouvernement considérait que :

- L'Algérie n'est pas un pays très endetté, néanmoins il souffre d'un problème de liquidités ;
- L'affaissement des prix du brut n'est que conjoncturel et le retournement du marché des hydrocarbures permettrait de générer d'importantes ressources permettant de rembourser la dette.

### **5- L'autonomie des entreprises publiques**

La récession économique qu'a connu le pays à partir de 1986, a été un stimulant pour entreprendre des réformes, axées davantage sur les lois de marché. La nouvelle vision repose ainsi sur des changements structurels et institutionnels fondamentaux, et afin de maîtriser les risques de contestation sociale, les pouvoirs publics ont entamé une démarche gradualiste. C'est ainsi que les réformes préconisées n'ont commencé à avoir un début de concrétisation qu'à la fin de l'année 1987, avec la réorganisation du domaine agricole de l'Etat<sup>52</sup>, puis en janvier 1988, avec les lois sur l'autonomie des entreprises publiques.

Les lois sur l'autonomie des entreprises publiques constituent un véritable pas vers la rupture avec le mode de gestion administrée de l'économie. L'innovation de ces réformes (lois n 88.01 à 88.06 du 12 janvier 1988)<sup>53</sup> se résume à :

- la création d'entreprises publiques économiques (EPE) qui sont appelées à réjouir d'une autonomie de gestion.

---

<sup>52</sup> Par la loi n 87-19 du 08 Décembre 1987, les domaines agricoles ont été dissous et démantelés en Exploitations Agricoles Collectives ((EAC) et en Exploitations Agricoles Individuelles (EAI), de taille réduite, avec des superficies ne dépassant pas respectivement la moyenne de 80 et de 90 hectares pour les EAC et les EAI.

<sup>53</sup> Loi n°88-01 du 02 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques ; loi n° 88 02 relative à la planification ; loi n°88-03 relative aux fonds de participation ; loi n°88-04 modifiant et complétant l'ordonnance 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce et fixant les règles particulières aux Entreprises Publiques Economiques ; loi n°88-05 modifiant et complétant la loi n°84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ; loi n°88-06 modifiant et complétant la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit (J.O.R.A. n°1 du 13 janvier 1988, p18.).



- la création d'institutions financières particulières, chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques (les fonds de participation).
- la mise en place d'un nouveau système de planification.

### **5.1- L'entreprise publique avant l'autonomie**

Le choix de l'Etat algérien a été, dès l'indépendance, en faveur de l'instauration de monopoles étatiques dans le cadre d'un système marqué par la planification centralisée. C'est ainsi qu'un important secteur public s'est progressivement constitué dans les différents secteurs d'activités.

La caractéristique essentielle de l'entreprise publique à cette époque réside dans son étroite dépendance vis-à-vis du « centre » et son mode de gestion bureaucratique. Dans ce contexte, l'entreprise publique ne peut être un centre de création de la richesse, elle était incapable d'atteindre des objectifs réels de rentabilité et de croissance et ses performances productives s'affaiblissaient de plus en plus atteignant un seuil critique.

« Les critères de performance au sens micro-économique ont été relégués au second rang au profit d'objectifs politiques, idéologiques, économiques et sociaux souvent contradictoires. En effet, l'entreprise publique se devait d'exécuter les objectifs du plan, à savoir : concrétiser les programmes d'investissements planifiés, souvent sans relation avec les besoins réels de l'entreprise, maximiser les taux d'utilisation des capacités installées, participer à résorber les disparités régionales, absorber sans contestation les demandes d'emploi de la population et prendre en charge les besoins sociaux des travailleurs (biens de consommation à faibles coûts, logement, santé, transports...). En contre partie l'Etat devait assurer des obligations de toutes sortes notamment d'aide et de soutien : le Trésor leur consent des avances, l'administration leur accorde des subventions, leur fournit des prêts ou gage leurs emprunts extérieurs. Incontestablement l'entreprise publique supporte une subordination organique et fonctionnelle. L'initiative managériale était de surcroît étouffée.»<sup>54</sup>

Le maintien de ce système était rendu possible par les ressources pétrolières qui permettaient l'importation des intrants et des matières premières. Les consommateurs

---

<sup>54</sup>Nassima AYADI, op. Cit. p 162

pouvaient s'approvisionner sur le marché local à des prix bas grâce à des politiques de subvention financées par cette même rente.

## **5.2- Les entreprises publiques économiques**

Les lois de janvier 1988 relatives à la réforme de l'entreprise apportent des aménagements d'ordre juridique au statut de l'entreprise publique. Ces aménagements vont dans le sens d'une plus large autonomie de gestion, car l'entreprise publique revêt désormais la forme d'une société par actions (SPA) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL). Elle constitue, de ce fait, une forme particulière de la société commerciale telle que prévus par le code de commerce.

L'entreprise publique se caractérise par :

- Le capital social de l'entreprise publique économique est la propriété de l'Etat qui en délègue seulement la gestion à des fonds de participation.
- L'aliénabilité et la cessibilité des biens relevant du patrimoine d'une EPE. Elle peut également faire l'objet d'une mise en faillite et ses dirigeants étant civilement et pénalement responsables de leurs gestions. Toutefois, le patrimoine ne peut être acquis que par des organismes d'Etat (établissements publics, entreprises publiques économiques, centres de recherche et de développement)

« Selon ces réformes, l'entreprise publique est dorénavant une personne morale distincte de l'Etat, une personne commerçante dans le plein sens du terme, elle est soumise au principe de l'autonomie financière, l'Etat transfère son droit de propriété à des structures spécialisées qui rempliront les rôles d'actionnaires. La fonction stratégique qui revient aux actionnaires est séparée de la fonction de contrôle opérationnel qui relève de l'entreprise. Il y a ainsi renforcement du contrôle interne à l'entreprise et allègement du contrôle qui lui est externe »<sup>55</sup>.

« Le but visé par l'autonomie consiste à rétablir les équilibres financiers des entreprises, stimuler la production et la productivité, encourager et renforcer les initiatives et les investissements, mais aussi inciter au progrès et à l'innovation dans un marché régi par les

---

<sup>55</sup> Bouzidi, 1989, d'après Nassima AYADI, op. Cit. p 175

règles de la commercialité et la concurrence. »<sup>56</sup>. Dans les faits, l'assainissement opéré à la faveur du passage des entreprises publiques à l'autonomie est un assainissement strictement financier qui vise deux objectifs

- Un objectif d'ordre juridique consiste à rendre les entreprises publiques conformes aux prescriptions du code de commerce.
- Un objectif d'ordre financier consiste à rendre les entreprises publiques bancables, c'est-à-dire éligibles au crédit bancaire. Pour ce faire, diverses mesures sont appliquées au cas par cas : transformation du découvert en crédits à moyen terme, transformation des dettes à moyen et à long terme en concours définitifs ou en prêts participatifs, remboursement anticipé des dettes à long terme ou, si besoin est, apport d'argent frais pour la dotation en capital.

### **5.3- Les fonds de participation**

Les fonds de participation sont des sociétés par actions constituées en la forme d'entreprises publiques économiques. Ils sont chargés d'assurer la gestion financière d'un portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de l'Etat. Cette mission implique que le fonds de participation est habilité à vendre, acheter ou échanger les actions de capital des entreprises publiques. Néanmoins, ces transactions ne peuvent être effectuées que dans la sphère publique, entre les fonds de participation et /ou les autres entreprises économiques.

Les fonds de participation ont été créés sur la base du critère de la branche d'activités. En effet, ils ont pour vocation principale de gérer un portefeuille d'actions d'entreprises publiques relevant d'une même branche d'activités

Les fonds de participation ont un caractère multisectoriel. En effet, aucun fonds de participation ne peut détenir la totalité voire la majorité des actions d'une même entreprise publique économique. Le capital d'une entreprise publique économique est reparti entre trois ou quatre fonds de participation dont l'un exerce une position dominante sans avoir, pour autant, la majorité du capital. Ce choix se justifie par «le fait d'éviter de transférer à un fonds de participation les pouvoirs exercés sur une entreprise par les ministères de tutelle »<sup>57</sup> ou par la volonté « de ne pas alourdir le portefeuille de chaque fonds »<sup>58</sup>. On dénombre huit fonds :

---

<sup>56</sup> Nassima AYADI, op. cit., p 175

<sup>57</sup> Abdelkrim Naas, op. cit., p 145

<sup>58</sup> Nassima AYADI, op. cit., page 176

Fonds des industries agroalimentaires et pêche; Fonds des mines, hydrocarbures et hydraulique.; Fonds des biens d'équipements; Fonds de la construction; Fonds de la chimie, pétrochimie et pharmacie; Fonds électronique, télécommunication et informatique; Fonds des textiles, cuirs, chaussures et ameublements; Fonds des services.

Les fonds de participation sont dotés d'un conseil d'administration où sont représentés les secteurs spécialisés de l'Etat (les administrateurs sont désignés par l'Etat) et leur capital provient de trois origines :

- Un apport de l'Etat ;
- Une prise de participation sur le patrimoine des entreprises publiques en association avec d'autres fonds ;
- Une émission d'emprunts obligataires garantis par l'Etat.

Enfin, il est à noter que les fonds de participation seront dissous en 1995 et remplacés par des holdings publics. La mission de ces derniers sera pratiquement identique à celle remplie par les premiers. Cependant, contrairement aux fonds de participation, un holding public détient la totalité du capital de l'entreprise publique. De même, la réforme économique de 1995 qui ouvre le champ à la privatisation des entreprises publiques économiques leur accorde la possibilité de céder des valeurs mobilières qu'ils détiennent aux profit d'opérateurs privés, dans le cadre de la privatisation des entreprises publiques.

#### **5.4- La planification**

La réforme du système de la planification a été intégrée dans la réforme de 1988. Le nouveau système consacré par cette réforme repose sur : le plan à moyen terme national et le plan à moyen terme de l'entreprise publique économique. Le plan à moyen terme de l'entreprise publique économique a pour objet d'harmoniser les orientations stratégiques de l'entreprise avec le plan national de développement. Entre ces deux niveaux de planification, l'articulation devrait être assurée par la planification de la branche où la convergence entre les exigences centrales de la planification et celles des entreprises devrait être assurée par les fonds de participation

L'entreprise publique économique est tenue d'élaborer son plan de développement à moyen terme conformément aux orientations et objectifs arrêtés par le plan national à moyen

terme et la planification de la branche. Le plan à moyen terme de l'entreprise publique économique est adopté par l'assemblée générale de l'EPE qui est composée de membres désignés par le fonds de participation. Le plan à moyen terme revêt un caractère impératif pour l'entreprise publique économique car elle est tenue de le réaliser ce qui impose des limites à l'autonomie des entreprises publiques économiques.

Réellement, ce système de planification n'a pas été mis en œuvre dans la mesure où il ne pouvait fonctionner parce que « déphasé par rapport aux exigences d'une économie de transition vers l'économie de marché »<sup>59</sup>

## **Conclusion**

C'est au début des années 1980, que l'on pouvait constater un infléchissement de la politique économique poursuivie jusque là. En effet, des objectifs nouveaux sont définis ; ceux-ci consistent à rompre avec un niveau élevé d'investissements publics dans les secteurs productifs au profit d'investissements dans les infrastructures économiques et sociales. Cependant, cette politique d'un meilleur bien être ne résiste pas à la baisse du prix du baril dès le mois de mars de l'année 1983. De 13 milliards de dollars en 1985, les recettes d'exportations ont chuté à 7 milliards \$, en 1986 (année du contre choc). En réaction à la crise des paiements qui s'est instaurée, les pouvoirs publics ont décidé de réduire, de façon drastique, les importations, entraînant ainsi des effets néfastes sur le fonctionnement de l'appareil productif et sur la satisfaction des besoins de la population.

En 1988, l'accentuation de la chute des prix du pétrole alourdit le service de la dette (78% des exportations) et entraîne une compression des importations de biens alimentaires de première nécessité. Les réformes viennent juste d'être amorcées, la crise sociale s'amplifie et donne lieu, en octobre 1988, à de graves émeutes. C'est ainsi que les autorités algériennes se trouvaient contraintes d'accélérer les réformes. En effet, la loi sur l'autonomie des entreprises est aussitôt suivie par un ensemble de mesures visant, dans leur ensemble, à rompre avec l'ancien régime de gestion économique. Ces mesures consistent globalement à une libéralisation du commerce extérieur, libéralisation des prix, réforme du système financier (loi 90-10 du 14 octobre 1990 relative à la monnaie et au crédit) et privatisation des entreprises publiques.

---

<sup>59</sup> Abdelkrim Naas, op. Cit. p 147

### **Conclusion de la première partie :**

La stratégie des industries industrialisantes menée après l'indépendance reposait sur une maîtrise de l'économie par l'Etat. La nationalisation des richesses et l'étatisation des moyens de production étaient alors nécessaires à la mise en œuvre de la planification en tant qu'instrument d'organisation de l'action et d'intervention du pouvoir public ; elle devait s'appliquer à tous les rouages de l'Etat. Le commerce extérieur ne pouvant être exclu de la stratégie globale, l'Etat en a pris le contrôle et en a fait un monopole. Les échanges avec l'extérieur étaient organisés de manière à protéger les industries nationales et à encourager les échanges interbranches pour réaliser l'intégration de l'économie. Néanmoins, plusieurs limites ont été constatées :

- Le problème de partage du monopole sur certains produits.
- Les difficultés d'établir une programmation des importations répondant aux besoins réels.
- Certaines marchandises concurrentes à des marchandises localement produites étaient largement importées.
- Retards dans la livraison des commandes.....

Ces limites associées à la complexité des formalités administratives et l'insuffisance des capacités matérielles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention avaient occasionné des surcoûts financiers, des irrégularités et arrêts de fonctionnement de certaines entreprises, des faibles taux d'utilisation des capacités de production et, par conséquent, des retards dans la réalisation des investissements.

Avec la crise de 1986, les faiblesses structurelles de l'économie algérienne deviennent apparentes. En effet, en aucun cas, l'Algérie a réduit sa dépendance à l'égard du marché mondial : ses importations restent diversifiées, tandis que ses exportations se limitent aux hydrocarbures. L'adaptation à la crise par une contraction des importations a aussitôt entraîné des effets pervers sur l'économie (diminution du taux d'investissement, taux de croissance négatif, augmentation de taux de chômage,....). La dette extérieure commence, quant à elle à poser sérieusement problème dans la mesure où son service s'accapare sur la quasi-totalité des recettes des exportations. De plus, le marché des capitaux longs était totalement fermé aux emprunteurs algériens. Cette situation oblige l'Algérie à entreprendre des réformes profondes d'abord d'une manière autonome puis sous l'égide des institutions financières internationales, en particulier le FMI.

*Deuxième partie :*  
*La libéralisation du commerce*  
*extérieur et ses impacts sur*  
*l'économie algérienne*

## ***Deuxième partie: La libéralisation du commerce extérieur et ses impacts sur l'économie algérienne***

### **Introduction de la deuxième partie**

Le processus des réformes économiques enclenché en 1988 a pris un grand essor à partir de 1990, notamment avec la demande de l'appui des institutions financières internationales qui imposent l'adoption de leur doctrine économique. Les réformes menées sous l'égide de ces institutions consistent à asseoir les bases d'une économie de marché. Ainsi, on a assisté à partir de 1990, à une refonte progressive de tout le système économique (libéralisation financière, libéralisation des prix, du commerce extérieur, du régime des changes, privatisation des entreprises publiques, .....).

Particulièrement, le commerce extérieur de l'Algérie a subi des modifications profondes à travers un assouplissement des règles et des procédures liées aux importations et aux exportations. En effet, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a été levé, la liberté d'importation est garantie à tout opérateur et les restrictions dans l'allocation des devises aux acteurs économiques impliqués dans les actes de production et / ou de commerce de gros ont été supprimées. De même l'Algérie s'est engagée dans un démantèlement tarifaire dans le cadre d'un accord d'association avec l'Union Européenne.

Cette deuxième partie est consacrée à la libéralisation du commerce extérieur et ses impacts sur l'économie algérienne. Elle est composée de deux chapitres : le premier chapitre retrace les différentes mesures de libéralisation entamées depuis 1988, tandis que le second chapitre mesure les impacts de cette libéralisation sur l'évolution des échanges extérieurs de l'Algérie et leur structures (par produit et par pays), sur l'évolution du secteur industriel ainsi que sur l'emploi, les IDE, le nombre d'importateurs et les recettes douanière.



***CHAPITRE 03 :***  
***LA LIBERALISATION DU***  
***COMMERCE EXTERIEUR***

## **CHAPITRE 03**

### **LA LIBERALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR**

#### **Introduction**

Globalement, à partir de 1988 et vu ses difficultés financières, l'Algérie se laisse conduire par les institutions financières internationales qui imposent une libéralisation générale de l'économie, et plus particulièrement, une libéralisation du commerce extérieur. En effet, depuis cette date, la politique du commerce extérieur s'est caractérisée par des mesures de libéralisation qui aboutiront, en 1994 et 1995, à une libéralisation généralisée des opérations d'importation. La libéralisation des opérations d'importations a été accompagnée par une réduction progressive des barrières tarifaires, notamment avec la signature d'un accord d'association avec l'union européenne en 2002 et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Après un bref aperçu sur la pensée libre-échangiste, nous aborderons d'abord l'assouplissement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur apporté depuis 1988, puis nous évoquerons le recours au FMI et la libéralisation généralisée des opérations d'importation qu'il a impliqué en 1994. Enfin, nous tenterons une présentation de l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne et les éventuelles répercussions qu'il pourrait entraîner.

#### **1- Le libre échange**

Le libre échange correspond à une doctrine économique qui préconise la liberté du commerce entre les nations et la suppression de toutes les entraves aux échanges. Depuis ADAM Smith, la pensée libre-échangiste ne cesse pas d'affirmer que les nations gagnent en s'ouvrant au commerce extérieur, et cela grâce à la spécialisation internationale, un principe selon lequel, une nation doit produire les biens et services pour lesquels elle est plus apte et importer tous les autres biens et services, car ils coûtent moins cher que de les produire.

### 1.1- L'émergence de libre échange en Europe :

Dans le système mercantiliste, adopté par les pays d'Europe, entre le 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle, chaque pays dresse des barrières à l'importation pour protéger les activités nationales et prend des mesures pour favoriser les exportations. La philosophie de l'époque (mercantiliste) considérait que la richesse nationale augmente si le pays possède une balance commerciale positive puisque l'excédent fait entrer dans le pays des métaux précieux.

Le libre échange ne déboutera en Europe qu'en 1846 avec la décision prise par le Royaume-Uni de supprimer les lois céréaliers<sup>60</sup> (Corn Laws). En effet, à partir de 1815, une opposition se forma contre ces lois dans la mesure où elles détériorent le pouvoir d'achat (prix élevés de l'alimentation), notamment avec les récoltes catastrophiques et les famines irlandaises de 1845 et 1846. En outre, l'ouverture du Royaume-Uni aux productions agricoles continentales ne pouvait qu'encourager le reste de l'Europe à faire de même pour les produits industriels anglais (le Royaume-Uni constituait, à cette époque-là, la première puissance industrielle mondiale). C'est dans ce sens que le premier ministre Britannique de l'époque (Robert Peel), prononce en 1846 un célèbre plaidoyer en faveur de libre échange qui contient la phrase suivante : « faisons confiance à l'opinion publique dans les autres pays et ne doutons pas que notre exemple, avec la preuve des bienfaits concrets que nous en retirons, permettra dans un avenir proche la généralisation des principes qui fondent notre action »<sup>61</sup>. En effet, cette action sera suivie, en 1860, par la conclusion d'un accord commercial Franco-Britannique, à l'issue duquel la France annula toutes ses prohibitions sur les importations anglaises et réduisit graduellement ses taux de protection. A partir de cette date, les accords bilatéraux de libre échange, entre les pays européens, se sont multipliés, provoquant ainsi une baisse significative des droits de douane. Les Etats-Unis, quant à eux, restaient protectionnistes et gardèrent cette position jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

Le ralentissement de l'activité économique mondiale entre le milieu des années 1870 et le milieu des années 1890 amorça un retour de l'Europe au protectionnisme : d'abord

---

<sup>60</sup> Ces lois furent mises en place sous forme de droits composites et dégressifs pour protéger l'agriculture britannique des importations des céréales étrangères moins chères. Elles sont apparues dès 1436 et furent renouvelées jusqu'en 1842 sous la pression des grands propriétaires terriens.

<sup>61</sup> Cité in Bhagwati, 1990 P. 28 et repris par Michel Rainelli dans « l'organisation mondiale du commerce », édition La Découverte. Paris 2004. P 7.

l'Allemagne dresse des nouvelles barrières dès 1879 et en suite la France adopte le tarif Méline en 1892.

Globalement, la période 1879 – 1945 va être marquée par la multiplication des guerres et représailles commerciales. Ces conflits étaient, au départ, bilatéraux et européens puis se généralisèrent à l'ensemble des pays industriels avec la grande guerre commerciale des années 1930. De 1919 à 1929, les pays européens conservent un protectionnisme important, avec un recours massifs aux restrictions quantitatives (les licences d'importation, les prohibitions diverses et les quotas). Cette attitude résultait essentiellement du désordre monétaire international et l'arrivée de nouveaux pays compétitifs (Amérique du sud) dont les exportations avaient été stimulés par la guerre (fourniture des matières premières agricoles aux Alliés). Avec le déclenchement de la crise 1929, un mouvement de généralisation de la protection a eu lieu car la mise en place d'un protectionnisme fort semblait la seule réponse pour réduire la crise. En effet, en juin 1930, les Etats-Unis adoptent le tarif Smoot-Hawley qui prévoit des droits de douane allant jusqu'à 90%, la grande Bretagne établit en mars 1932 un droit général de 10% sur la valeur des importations, plus grave encore, les droits généraux sur les produits manufacturés passent à 20% en Avril 1932. En fin, la France utilise, quant à elle, des restrictions quantitatives notamment pour les produits agricoles.

Après la fin de la seconde guerre mondiale, les pays alliés ont recherché le moyen de réorganiser le commerce mondial de façons à empêcher à l'avenir tout retour à la situation des années 1930. Avec la création du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade ou Accords Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce), en 1947, une nouvelle conception des relations commerciales internationales, fondées sur le multilatéralisme, émerge. Au sein du GATT et puis de l'OMC<sup>62</sup> (organisation mondiale du commerce) des cycles commerciaux multilatéraux sont organisés, visant à permettre l'abaissement concerté des obstacles aux échanges. De ce fait, depuis 1945 à nos jours, on observe une réduction des obstacles aux échanges (même si certains pays maintiennent des protections fortes dans certains secteurs) qui s'est traduite par une augmentation plus rapide des exportations en volume que la

---

<sup>62</sup> L'OMC a été créée à Marrakech à la clôture des travaux de l'Uruguay round, mais elle n'a commencé ses activités qu'à partir de 1<sup>er</sup> janvier 1995. L'OMC vient compléter et renforcer le dispositif de gestion des accords internationaux, elle n'entraîne aucune modification de fond sur les principes fondamentaux du GATT. Cependant, par rapport au système antérieur des accords du GATT, l'OMC présente deux innovations majeures : d'une part, elle est une structure permanente dotée d'une direction et d'une administration et d'autre part, elle est dotée d'un organe de règlement des différends lui permettant d'exercer un pouvoir disciplinaire sur ses membres.

production mondiale en volume (entre 1970 et 2001, le taux de croissance annuel des exportations s'élève à 5,1 % alors que celui de la production est de 2,9 %).

## 1.2- Les principales théories de la spécialisation

Selon la pensée libre-échangiste, la spécialisation internationale trouve son origine dans l'existence de différences entre les nations (différences de productivités, différences de dotations en facteurs, différences de technologies...) et ce sont ces différences là qui permettent à certaines nations d'être plus compétitives (produire aux meilleures conditions) que d'autres dans la production de certains biens.

La loi de l'avantage absolu d'ADAM Smith constitue la première explication du commerce international et de la division internationale du travail. En raisonnant avec deux pays et deux produits, ADAM Smith établit que chaque pays doit se spécialiser dans les productions pour lesquelles ses coûts de productions sont inférieurs à ceux de tous les autres pays, et d'acquérir à l'étranger les produits où il est en infériorité absolue. Il affirme que le commerce international élargit le marché pour les pays partenaires, abaisse les coûts et améliore les possibilités de production.

Toutefois, le principe de l'avantage absolu implique qu'un pays dont les coûts seraient plus élevés qu'à l'étranger dans tous les domaines de production serait condamné à l'autarcie. Cela est contesté par DAVID Ricardo. Selon lui, ce n'est pas l'avantage absolu qui compte mais l'avantage relatif. Il a montré qu'il suffit que le rapport entre les coûts de fabrication des deux biens soit différent dans les deux pays pour que le commerce international soit bénéfique pour les deux pays, même si l'un d'entre eux est en situation de désavantage absolu vis-à-vis de la production des deux biens. Le pays qui est moins efficace que les autres pays dans la production de tous les biens qui peuvent être échangés devrait se spécialiser dans la production du bien pour lequel son désavantage est moindre (théorie des coûts comparatifs).

L'analyse ricardienne ne précise pas quel sera le niveau exact des prix et des quantités échangées entre pays. C'est J.S. Mill, à travers la loi des valeurs internationales, qui déterminera l'équilibre de l'échange international. Selon cette loi, les marchandises d'un pays s'échangent contre celles du reste du monde à des valeurs telles que ses produits exportés puissent payer l'ensemble de ses importations et, par conséquent, le taux d'échange des

marchandises se détermine en fonction de la demande réciproque des pays coéchangistes. Ainsi, paradoxalement, J.S. Mill montre que les pays riches sont relativement désavantagés dans leurs relations avec les pays pauvres, en raison de l'importance et de l'intensité de leur demande qui modifient à leurs dépens les termes de l'échange.

La théorie des coûts comparatifs a été approfondie au 20<sup>ème</sup> siècle par les économistes ELI Hecksher, Bertil Ohlin et Paul Samuelson qui ont recherché à expliquer les différences de coûts comparatifs entre pays. Selon eux, ce sont les différences quant aux quantités disponibles des facteurs de production existantes dans chaque pays (résultat de l'accumulation du capital ou de l'évolution démographiques par exemple) qui permettent d'expliquer l'origine de l'avantage comparatif. En effet, tout pays tend à se spécialiser dans la production utilisant les facteurs de production dont il dispose en abondance et importer des biens produits avec des facteurs qu'il possède en moindre quantité.

L'essor du commerce entre les pays industriels à dotations relatives factorielles proches, voire identiques, a discrédité la théorie d'Hecksher-Ohlin-Samuelson, et pour expliquer ce phénomène, Michael Posner critique l'hypothèse d'identité internationale des fonctions de production et conclut à l'existence des écarts de technologie, créateurs d'avantages à l'exportation. Selon la thèse de l'écart technologique, la spécialisation ne résulte pas seulement de l'exploitation d'avantages naturels (climat, richesse du sol et du sous-sol) ou d'utilisation des facteurs abondants mais de l'innovation. L'intensité de l'innovation dépend des contributions que la collectivité met en œuvre par le biais de la recherche-développement<sup>63</sup>. Dans les pays les plus développés (Etats-Unis, Japon, France, Allemagne), les efforts de la recherche développement constitue incontestablement un facteur essentiel de la croissance et de compétitivité. Ils y consacrent entre 2 et 3% de leur PIB, et ces fonds sont principalement orientés dans les secteurs à haute technologie (aérospatiale, matériel électrique et électronique, machines de bureau et ordinateurs, pharmacie).

La théorie de l'écart technologique est prolongée par Raymond Vernon qui, en analysant les causes de l'innovation et les modalités de sa diffusion internationale, conclut que chaque produit nouveau poursuit un cycle de vie classique : naissance – maturité – déclin. Dans la première phase, le produit est souvent fabriqué aux Etats-Unis car elles disposent

---

<sup>63</sup> La recherche-développement désigne l'ensemble des activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée permettant de découvrir et de mettre au point des procédés et des produits nouveaux.

d'un marché vaste et riche. Dans la deuxième phase, le produit est fabriqué sur vaste échelle car les entreprises européennes se lancent dans sa fabrication. Pour profiter de salaires européens plus bas, diminuer les coûts de transport et contourner les réflexes protectionnistes les entreprises américaines se délocalisent en Europe pour assurer la production sur place. Enfin, dans la dernière phase, le produit devient banal et délocalisé dans les pays en développement. La technologie de production du produit étant tombée dans les mains des entreprises des pays du tiers monde qui vont commercer à le produire et le mettre massivement à la portée de l'ensemble des consommateurs du monde, et souvent à des prix dérisoires. La firme américaine qui l'avait mis au point en a perdu le monopole et, par conséquent, reporte son attention sur la mise au point de produits nouveaux avec lesquels va recommencer le cycle.

La spécialisation des nations en vue d'échanges internationaux va se faire en rapport avec ces phases du cycle de vie du produit. Ainsi, selon R. Vernon, la spécialisation se fait selon la division suivante :

Etats-Unis —————> nouveaux produits  
Europe —————> produits intermédiaires  
Reste du monde —————> produits banals

Dans les années 1980-90, on assiste à un renouvellement profond de l'analyse des échanges internationaux. Une nouvelle théorie voit le jour. Elle caractérise les marchés en postulant qu'ils sont en concurrence imparfaite. En effet, pendant l'après-guerre, une part importante et croissante des échanges se faisait non entre les pays riches et les pays pauvres mais entre pays riches à dotations factorielles proches, lesquels échangeaient des marchandises similaires telles que les voitures, des machines et des céréales (commerce intra-branches).

La concurrence pure et parfaite ne parvient pas expliquer ce fait. Les théoriciens contemporains de l'échange international (principalement Paul Krugman) estiment que les marchés internationaux sont caractérisés par une concurrence imparfaite. En effet, d'une part, l'importance des échanges intra-branches est due au fait que les ménages achètent des produits importés, non seulement parce que la production nationale ne suffit pas à la consommation locale, mais aussi parce que les produits étrangers concurrents offrent des

caractéristiques de qualité différentes. Le commerce international peut donc s'expliquer partiellement par l'existence de produits internationalement différenciés (l'hypothèse d'homogénéité des biens est levée). D'autre part, l'essor des échanges entre pays développés atteste que la taille des marchés influence certainement la spécialisation et le volume de commerce. L'explication réside dans l'existence de rendements d'échelle croissants. En ce sens, la production en grande série favorise la baisse des coûts sur les grands marchés.

## **2- Régime de commerce extérieur depuis 1988**

### **2.1- La levée de monopole de l'Etat**

Le processus de libéralisation a été entamé par la loi 88-29 qui apporte les premières dérogations au régime du commerce prévalant depuis 1978. En effet, le commerce extérieur est désormais exercé par le biais de concessions accordées à des entreprises publiques, à des organismes publics ainsi qu'à des groupements d'intérêt commun. Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat n'est plus tenu d'accorder, par exemple, l'importation d'un bien à une entreprise prédéterminée ou encore à une seule entreprise. De plus, l'interdiction de recourir à des intermédiaires à l'occasion de la préparation, la négociation, la conclusion ou l'exécution d'un marché ou d'un contrat d'importation a été levée (à condition que les intermédiaires agissent dans le cadre de professions organisées par la loi ou le règlement)

« La modification de l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur est censée contribuer à rendre beaucoup plus fluides les relations commerciales entre l'entreprise publique économique algérienne et ses différents partenaires. En effet, ces derniers auront désormais directement affaire à l'entreprise utilisatrice et transformatrice de leurs produits car la loi met désormais fin à *l'écran* au passage obligé que constitue les entreprises détentrices de monopole et qui quadrillent de fait toute la nomenclature des produits »<sup>64</sup>.

---

<sup>64</sup> Youcef DEBBOUB, le nouveau mécanisme économique en Algérie, OPU 2001. p 50.



## 2.2- Le budget-devises

Pour certaines entreprises publiques<sup>65</sup>, le budget-devises –un tableau retraçant les recettes d’exportation au cours de l’exercice et les dépenses d’importation de biens et services– remplace toutes les formalités précédentes (AGI, l’avis 72...etc.). Les budget-devises étaient au départ annuel, un caractère qui empêche les entreprises de concevoir des politiques de développement à long terme, c’est ainsi que leur pluri-annualisation a été avancée à partir de 1990. Quant aux autres entreprises (publiques et privées), l’ancien régime persiste (AGI, licences...etc.), à l’exception de l’avis 72 relatif aux paiements extérieurs des entreprises d’Etat. Le budget-devises se diffère de l’AGI par :

- Le budget-devises introduit une certaine souplesse de gestion dans la mesure où il permet à l’entreprise publique économique de décider librement de la ventilation des ressources dont elle dispose entre les différents postes d’emplois.
- Le budget-devises constitue, à la fois, une autorisation d’importation, d’exportation et d’endettement extérieur. Contrairement à l’AGI qui ne porte que sur l’aspect dépenses d’importation d’un bien, le budget-devises retrace, à la fois, les flux en devises dans le sens d’entrée (recettes) et le sens de sortie (dépenses). Le budget-devises inclut en recettes et dépenses les prévisions suivantes :

### a- En recettes :

- Recettes d’exportation de biens et services ;
- La mobilisation des crédits extérieurs à court, moyen et long termes directement occasionnés par l’activité de l’entreprise ;
- Les produits du travail à façon ;
- Les recettes diverses.

### b- En dépense :

- Le remboursement des crédits extérieurs directement occasionnés par l’activité de l’entreprise à court, moyen et long termes ;
- L’importation de marchandises au titre du fonctionnement de l’investissement et, éventuellement, de la revente en l’état ;
- L’importation de services hors assistance technique ;
- L’assistance technique

---

<sup>65</sup> En 1988 la liste des entreprises se limite à toutes les banques et compagnies d’assurances, aux six universités, à sept grands hôpitaux et à quarante et une entreprises industrielles

- La réalisation d'ouvrages et d'ensembles complexes (grands travaux) ;
- Les dépenses diverses.

« L'introduction du concept de budget-devises, a certes assoupli le cadre de traitement par l'entreprise publique économique de ses opérations commerciales avec l'étranger, mais n'a toutefois pas vraiment touché aux fondements du dispositif antérieur en ce sens que l'allocation des ressources continuait de s'opérer selon des normes et à travers des canaux centralisés et administratifs »<sup>66</sup>.

### **2.3- Les formes d'intervention des entreprises sur les marchés extérieurs :**

Bien que les entreprises aient la possibilité d'intervenir directement et individuellement dans la pratique de commerce extérieur, la centralisation des achats constitue, dans la plupart des cas, un instrument privilégié permettant d'obtenir des moindres coûts. C'est ainsi que les réformateurs préconisent deux formules autour desquelles les entreprises organisent leurs interventions sur les marchés extérieurs.

#### **a- Les groupements d'intérêt commun**

Les entreprises peuvent agir conjointement et solidairement sur les marchés extérieurs tout en s'organisant autour des structures appelées « groupements d'intérêt commun ». Les groupements d'intérêt commun ont un caractère associatif (réunion de plusieurs opérateurs) et ils sont spécialisés dans l'intervention sur des créneaux particuliers du marché. Les entreprises peuvent choisir librement entre des offres de plusieurs groupements, ou intervenir directement si les avantages offerts ne les satisfont pas. Enfin, contrairement aux monopoles de l'Etat, les fonctions d'importation des groupements d'intérêt commun se limitent à la prise en charge des seuls besoins des entreprises qui le constituent (et non pas d'un marché nationale) et les allocations étatiques de crédits en devises, nécessaires à la couverture de ces importations, sont directement attribuées aux utilisateurs finals et non plus au monopole.

#### **b- L'office de commerce extérieur**

L'importation des produits revendus en l'état (céréales, médicaments et autres produits de base) est exclusivement attribuée aux concessionnaires du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Il s'agit d'offices spécialisés qui approvisionnent le marché.

---

<sup>66</sup> Youcef DEBBOUB, op cit., p 56.

En 1990, la loi de finance complémentaire autorise l'établissement des firmes nationales ou étrangères d'import-export. Cette mesure est ensuite étendue pour permettre à toute personne physique ou morale inscrite au registre de commerce algérien à importer des biens pour les revendre à titre de grossiste. De plus, durant cette même période, les banques étaient invitées, de plus en plus, à intervenir dans l'exécution des programmes d'importation (voire d'exportations). Cette mesure se justifiait par la pénurie de devises. En effet, les banques étaient amenées à procurer des devises (crédits), à des meilleures conditions, auprès de leurs correspondants étrangers afin de pouvoir financer les importations.

Globalement, à partir de 1988<sup>67</sup>, les autorités ont pris des mesures dans le sens d'une libéralisation progressive du commerce extérieur et des changes. Ces mesures ont concerné, principalement, la décision de laisser glisser le dinar, de reconnaître le marché informel, à travers l'autorisation des importations sans paiements, l'établissement d'un système de rétention de devises par les opérateurs (exception faite de la SONATRACH) et l'introduction progressive des assouplissements en matière de douane. Nous trouverons dans les deux encadrés ci-après, tirés d'une étude<sup>68</sup> sur le système d'incitations et de protection effective de la production en Algérie, une chronologie des principales modifications apportées à la réglementation régissant les opérations de commerce extérieur.

---

<sup>67</sup> Notamment à partir de 1989 avec la signature de deux accords stand by avec le FMI, qui désormais impose une conditionnalité consistant à construire une économie de marché et à rompre avec la gestion administrée de l'économie.

<sup>68</sup> Cette étude est réalisée par : Bernard Decaluwé, John Cockbum et Sylvain Vézina, 16 octobre 2001.

**Encadré N° 01: Chronologie des réformes du régime du commerce extérieur algérien :  
Les importations**

1988 : Les importations de biens et services sont régies par le programme général d'importation. Seuls les opérateurs agréés peuvent obtenir des devises pour faire face à leurs besoins d'importation. Dans certaines circonstances une autorisation d'importation peut être accordée à des entreprises privées ou publiques afin d'importer des biens non couverts par le programme général d'importation. Le programme général d'importation est restreint aux 41 entreprises publiques agréées.

1989 : Les importations financées par des crédits excédant 90 jours doivent obtenir l'autorisation préalable de la Banque d'Algérie. En général toute importation d'un montant inférieur à 2 millions de \$US doit faire l'objet de paiement comptant ou de crédits ayant un terme inférieur à 90 jours.

1990 : Une réglementation spéciale s'applique aux importations sans paiement. Les biens d'équipement, les pièces détachées et les effets personnels dont la valeur est inférieure à 10000 DA peuvent être importés librement quelle que soit la source des devises utilisées.

Un nouveau régime d'importation est mis en place par lequel les opérateurs et importateurs agréés sont autorisés à importer sans restrictions une gamme particulière de produits, en contrepartie de devises convertibles. La liste des produits couverts par cette libéralisation inclut les véhicules à moteurs, les équipements agricoles, les appareils électriques ménagers, les produits pharmaceutiques et la majorité des pièces détachées.

1991 : Tous les opérateurs économiques, des secteurs public et privé, sont autorisés à importer pour leur propre usage ou pour la revente tous les produits qui ne sont pas prohibés. L'importation de certains produits stratégiques (produits alimentaires, matériaux de construction, médicaments) sont soumis au respect de règles édictées par les autorités.

Tous les paiements au titre des importations doivent se faire par l'intermédiaire d'une domiciliation auprès d'une banque agréée. Le financement extérieur des importations est sujet à contrôles de la part des autorités. Pour les importations qui ne peuvent être financées à l'intérieur de lignes de crédit obtenues par les autorités, les banques agréées doivent tenter d'obtenir des crédits à trois ans pour le financement des biens d'équipement et des crédits à 18 mois d'échéance minimum pour les autres importations. Une réglementation spéciale s'applique aux importations sans paiement.

1992 : Une réforme tarifaire est mise en oeuvre en janvier 1992. Les importations sont assujetties à : (1) un droit de douane, (2) une taxe compensatoire parafiscale ad-valorem et une (3) taxe de formalité douanière de 2,4 %. Un droit compensateur antidumping peut également être appliqué. La réforme tarifaire comprend en outre : l'adoption de la nomenclature internationale harmonisée, une réduction du nombre de taux de droit de douane de 18 à 7 (c.à.d. 0%, 3%, 7%, 15%, 25%, 40%, 60%), une réduction du taux maximal de 120% à 60%), une réduction substantielle du nombre des exemptions.

En août 1992 dans le cadre du Programme de Travail du Gouvernement , un Comité interministériel ad-hoc (CAD) a été chargé du commerce extérieur et est appelé à autoriser toute demande d'importation exprimée par les opérateurs économiques. Toute importation d'une valeur excédant 100.000 \$US et financée par des devises obtenues des autorités doit obtenir une approbation préalable du CAD. La réglementation en vigueur classe les importations en trois catégories: les importations prioritaires, les importations réglementées et les importations prohibées.

1993 : Aucun changement.

**Encadré N° 02: Chronologie des réformes du régime du commerce extérieur algérien :  
Les exportations et le taux de change**

1988 : Toutes les opérations d'exportation sont régies dans le cadre du programme général de budget-devises pour les entreprises. Les exportations hors-hydrocarbures peuvent tirer profit de certaines politiques incitatives telles que, par exemple, l'exemption de la taxe sur les profits industriels et commerciaux ainsi qu'un allègement des charges sociales et certaines mesures d'assistance à la promotion des exportations.

Le rapatriement de devises est obligatoire et doit être effectué immédiatement après l'encaissement.

- Au 31 décembre 1988 1\$ US = 6.73 DA

1989 : Aucun changement

- Au 31 décembre 1989 1\$ US = 8.02 DA

1990 : Un système de rétention des devises au taux de 100 % s'applique pour la plupart des industries et des services. Néanmoins, ce taux est réduit à 50% pour les exportateurs de produits agricoles et de produits de la pêche, de 20 % pour le tourisme et la production de vin et de 10 % pour les services de transport, les services financiers et les assurances. Par ce mécanisme, les entreprises publiques exportatrices peuvent conserver les devises acquises à l'exportation et les utiliser pour financer leurs importations dans le cadre du programme général d'importations. Les devises non utilisées ne peuvent être échangées contre des dinars qu'avec la banque centrale au taux de change officiel.

Le système de rétention de devises ne s'applique pas aux entreprises opérant dans le domaine des hydrocarbures ou dans le secteur minier. La Sonatrach qui exploite le monopole d'État des hydrocarbures doit remettre 100% de ses gains en devises. Pour les autres compagnies qui détiennent des droits miniers des dispositions particulières s'appliquent.

- Au 31 décembre 1990 1\$ US = 10.47 DA

1991 : Aucun changement

- Au 31 décembre 1991 1 \$ US = 21.38 DA

1992 : Les banques commerciales jouissent d'une plus grande liberté dans la gestion des recettes en devises d'exportation. En particulier, elles ne sont plus contraintes de remettre à la Banque d'Algérie les recettes en devises empruntées à l'étranger ou provenant de recettes d'exportations hors hydrocarbures.

- Au 31 décembre 1992 1\$ US = 22.77 DA

1993 Aucun changement.

- Au 31 décembre 1993 1 \$ US = 24.37 DA

D'une manière générale, l'Algérie n'est plus, depuis 1989, libre dans ses choix économiques, elle évolue sous les orientations du FMI. C'est ainsi qu'on a choisi de consacrer le deuxième point à présenter le FMI et les raisons qui ont poussé l'Algérie à s'en rapprocher, sachant pertinemment que cela menaçait sa souveraineté.

### **3- l'Algérie sous les orientations du FMI**

L'insuffisance des moyens de paiement et, surtout, le poids de la dette extérieure ont affaibli toute tentative d'auto ajustement durant la période (1986 - 1989), c'est ainsi que l'Algérie finit par se rapprocher des institutions financières internationales et signe avec le Fonds monétaire international deux accords Stand-by (de confirmation), en 1989 et 1991. La persistance de la crise économique contraint le gouvernement algérien à recourir une autre fois (1994-1995) au FMI qui, à son tour, impose l'application d'un programme d'ajustement structurel.

Avant d'évoquer l'évolution de l'économie algérienne sous les orientations du FMI, il est utile de présenter brièvement cette institution.

#### **3.1- Fondement et doctrine du FMI :**

Le Fonds Monétaire International (FMI) est une institution financière internationale dépendante de l'organisation des nations unies. Le FMI est chargé de maintenir un fonctionnement harmonieux du système monétaire international et plus spécifiquement, il doit contribuer à la mise en place d'un système de parités fixes et au rétablissement de la libre convertibilité des monnaies pour les opérations courantes. Le FMI s'assigne dès sa création de multiples objectifs :

- Promouvoir la coopération monétaire internationale.
- Permettre aux Etats membres de gérer collectivement des désordres relatifs aux déséquilibres de paiements internationaux.
- Le FMI conseille les pays membres en matière de politique économique.
- Il procure une assistance technique aux banques centrales.
- Accorde des crédits aux pays qui connaissent des difficultés de la balance des paiements.

- Accorde des crédits pour financer les politiques d'ajustement et de réformes macro-économiques.

Les ressources du FMI proviennent essentiellement des quotes-parts. En effet, à son adhésion, chaque Etat membre verse une quote-part qui est globalement fixée en fonction de poids économique relatif et tient compte de son PIB, de ses transactions courantes et de ses réserves officielles. Les pays versent 25% de leur souscription en instruments de réserves appelés droits de tirages spéciaux (DTS : unité de compte du FMI) ou dans les principales monnaies, telles que le dollar, l'euro, le yen ou la livre sterling. Le FMI peut exiger le reliquat, payable en monnaie nationale s'il en a besoin pour accorder des prêts.

La quote-part détermine le nombre de voix dont dispose le pays au FMI. En effet, en plus des 250 voix de base auxquelles il a droit, chaque voix supplémentaire est attribuée à raison de chaque tranche de 100.000 DTS de quote-part. Elle sert également à calculer ses droits d'accès aux ressources financières du FMI et sa part des allocations DTS.

Le FMI accorde ses concours financiers d'ajustement aux pays connaissant des problèmes d'équilibre de leurs balances des paiements. Les instruments de prêts sont nombreux et chacun d'entre eux est conçu pour répondre à un besoin particulier des Etats membres. D'une manière générale on distingue :

- Le tirage sur la tranche de réserve<sup>69</sup>
- Les accords de confirmation, accordés pour les pays qui connaissent des difficultés de la balance des paiements. Ils sont d'une durée de 12 à 18 mois.
- Le mécanisme élargi du crédit : accordés pour appuyer les réformes structurelles destinées à remédier à des difficultés de la balance des paiements à plus long terme (4 à 7 ans).

---

<sup>69</sup> La première fois qu'un pays rencontre des difficultés d'équilibre de la balance des paiements, il peut demander à n'importe quel moment à faire un tirage sur sa tranche de réserve, qui est la fraction de sa quote-part qu'il avait versée en devises, soit 25% de sa souscription. Cette tranche ne porte ni intérêt ni conditions. Pratiquement le prêt s'obtient par achat avec de la monnaie nationale du montant en devises qu'il souhaite emprunter. Si le pays emprunteur tire la totalité de sa tranche-devises, la totalité de sa quote-part au FMI existe en monnaie nationale. Le remboursement consiste à racheter sa monnaie nationale en devises pour revenir à l'équilibre 25% - 75%.

- La facilité de réserve supplémentaire, fournit une assistance à court terme aux pays qui éprouvent des difficultés de la balance des paiements imputable à une perte soudaine et déstabilisatrice de la confiance du marché (2 – 2,5 ans).
- Facilité de financement compensatoire : apporte une aide aux pays qui subissent de façon temporaire une baisse des recettes provenant des exportations ou une hausse de coût des importations des céréales, (2,25 – 4 ans).
- Aides d'urgences : - pour les pays qui ont subi des catastrophes naturelles.  
- pour les pays sortant d'un conflit (3,25 – 4 ans).
- Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance : offre une aide à long terme lorsqu'un pays est aux prises avec les difficultés de la balance des paiements structurelles persistantes ; il vise une croissance soutenue qui permette de réduire la pauvreté (5,5 – 10 ans) avec un taux d'intérêt concessionnel.

Lorsque le FMI prête à un pays, il impose l'adoption de certaines mesures, c'est ce qu'on appelle la conditionnalité. « La conditionnalité donne au fonds l'assurance que son prêt sera utilisé pour résoudre les difficultés économiques de l'emprunteur et que celui-ci sera en mesure de le rembourser rapidement, afin que les fonds prêtés puissent être mis à la disposition des autres membres qui en ont besoin »<sup>70</sup>.

En vertu de la « conditionnalité », un programme de politique économique est élaboré par les experts du fonds et son acceptation par le pays conditionne l'octroi du crédit ; en outre, en cas de réalisation insuffisante du programme, le fonds suspend ses crédits.

Les politiques préconisées sont, en général, de trois types :

- Le réajustement monétaire : il consiste en la dévaluation de la monnaie afin de rendre les produits nationaux plus compétitifs et à renchérir, et donc dissuader, les importations ;
- L'austérité interne : elle est recherchée par des mesures restreignant les dépenses budgétaires et la consommation des ménages. Il s'agit essentiellement de la limitation des dépenses, la hausse des impôts et la suppression des subventions

---

<sup>70</sup> L'ABC du FMI, septembre 2004. p.23.



- La libéralisation de l'économie et plus particulièrement le commerce extérieur : privatisation, remise en cause des mesures protectionnistes, limitation des contrôles de changes, ouverture aux capitaux étrangers...etc.

D'une manière générale, la conditionnalité du FMI pourrait être résumée par un seul objectif : construire une économie de marché.

Enfin, vu le caractère structurel des problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays en développement, le FMI travaille en étroite collaboration avec la banque mondiale qui œuvre en faveur de développement économique à long terme et la réduction de la pauvreté. En général, un pays qui obtient un accord de confirmation ou un accord élargie de crédit, obtient, auprès de la banque mondiale, un prêt d'ajustement structurel. C'est ainsi que le pays bénéficiaire supporte une double conditionnalité :

- Une conditionnalité du FMI, appelée également critères de réalisation.
- Une conditionnalité de la banque mondiale qui consiste en la réalisation d'objectifs quantitatifs et/ou la mise en œuvre des mesures à caractère sectoriel ou macroéconomique.

### **3.2- Les premiers recours au FMI**

#### **a- Les recours de 1989**

Pour remédier au déficit de sa balance des paiements, l'Algérie va recourir au fonds monétaire international et signe avec lui deux opérations de prêt : la première opération consiste à procéder au tirage de la tranche de réserve tandis que la seconde consiste à négocier une « facilité compensatoire ». ces deux opérations avec le FMI ont permis la mobilisation de 600 millions de dollars.

Parallèlement à ces opérations, l'Algérie a négocié avec la banque mondiale un prêt, dit « prêt à décaissement rapide », d'une valeur de 300 millions de dollars ce qui mène le total des financements obtenus en 1989, auprès de ces deux institutions, à 900 millions de dollars.

En vertu de ce premier accord, le FMI impose une conditionnalité tout à fait supportable et dont le contenu se résume dans les quatre points ci-après.

- 1- La politique monétaire appelée à être plus austère ;
- 2- La suppression de déficit budgétaire ;
- 3- La poursuite de glissement du cours de dinar ;
- 4- L'introduction de la flexibilité des prix.

« Cette conditionnalité n'ébranle pas le cadre institutionnel de « type socialiste », dans lequel les décisions économiques sont prises et exécutées. L'Algérie s'y soumit aisément. La masse monétaire ne s'accroît plus que de 7% en un an, le déficit budgétaire est supprimé, le cours de dinar se déprécie et une loi est promulguée, en juillet 1989, assouplissant fortement le régime des prix »<sup>71</sup>. De plus, la constitution, en septembre 1989, du gouvernement dirigé par Mouloud Hamrouche permet la mise en oeuvre d'un programme de réformes destiné à rompre avec l'économie administrée, en engageant une évolution rapide vers le marché.

#### **b- L'accord de confirmation de 1991**

Les négociations avec le FMI aboutissent le 3 juin 1991 à libérer un crédit<sup>72</sup> dont le montant s'élève à 300 millions de DTS, soit environ 400 millions dollars, libérale en plusieurs tranches. La Banque Mondiale quant à elle octroie un crédit de restructuration du système financier de 350 millions de dollars.

En réalité, les négociations de ce deuxième accord de confirmation ont été entamées lors du premier semestre 1990, mais la guerre du Golfe les a ralenti. En effet, pour l'Algérie, les implications de ce conflit se résument, durant le second semestre, dans l'embellie des prix pétroliers, ce qui a permis d'enregistrer plus de 1 milliard de dollars de recettes imprévues<sup>73</sup>. Le prix moyen du baril pour l'exercice atteint 24 dollars, les autorités algériennes espèrent une majoration très forte des prix du pétrole pour lever la contrainte financière, sans la coopération du FMI. Cependant, cet espoir a été vite contrecarré par l'évolution des faits : le

---

<sup>71</sup> Hocine BENISSAD : L'Ajustement structurel, l'expérience du Maghreb, OPU 1999, p 59.

<sup>72</sup> Cet accord a été mis en oeuvre dans une conjoncture particulière caractérisée par la démission en juin 1991 du gouvernement qui a conclu l'accord de confirmation avec le FMI et le solde négatif des réserves de changes (- 890 millions de dollars)

<sup>73</sup> Afin d'améliorer son image à l'extérieur, le gouvernement décide de régler près de 600 millions de dollars d'arriérés de paiement. Cette décision associée avec la mise en oeuvre des programmes d'accroissement des exportations de gaz ont permis de détendre légèrement les taux d'intérêt et de réduire de plus d'un point les primes d'assurance réévaluées depuis 1988.

prix du pétrole ne connaît qu'une envolée temporaire avant de connaître une chute progressive.

L'objectif de l'accord de confirmation consiste à rétablir le déséquilibre de la balance des paiements, le FMI impose une conditionnalité traditionnelle. En matière de commerce extérieur et de changes il recommande:

- la poursuite de la libéralisation du commerce extérieur ;
- la dépréciation rapide du taux de change jusqu'en mars 1991, devant être suivie en été, soit d'une forte dévaluation, soit de la mise en place d'un marché « libre » de dinar.

L'avènement d'un nouveau gouvernement<sup>74</sup>, en juin 1991, tourne le dos à la politique libérale des réformateurs et rompe le dialogue avec le FMI et les principaux créanciers, c'est ainsi que la seconde tranche du " stand-by " est bloquée. La tendance se maintient tout au long des années 1992 et 1993, avec l'avènement d'un autre gouvernement<sup>75</sup> qui accentue le repli vers l'économie dirigée.

### **3.3 -La gestion de la dette**

#### **a- Le reprofilage**

Vu les montants dérisoires des financements obtenus auprès des deux institutions financières internationales, à savoir le FMI et la Banque Mondiale, l'Algérie était tenue de trouver d'autres moyens pour faire face au paiement de son service de la dette qui s'accapare sur la quasi-totalité de ses recettes des exportations. Pour ce faire, deux solutions ont été envisagées :

- La première consiste à renégocier une partie de la dette avec les créanciers principaux sur une base volontaire, aux conditions normales du marché, sans cessation de paiement. Cette approche, novatrice, approuvée par le FMI est mise en oeuvre. Une série de négociations est lancée avec le consortium des banques créancières dirigées par le Crédit Lyonnais, avec le gouvernement italien et avec les sociétés japonaises de

---

<sup>74</sup> Gouvernement Ghazali qui succède aux réformateurs en juin 1991 et dont l'intention est de revenir à une gestion administrée.

<sup>75</sup> Le gouvernement de Bélaïd Abdesslam qui supplante à Ghazali au lendemain de l'assassinat du Président Boudiaf en juin 1992

Leasing financier. Ces négociations ont permis le reprofilage de 4 milliards de dollars de dette à échéance 1991 et 1992.

- La seconde repose sur l'exploitation des hydrocarbures. La loi n° 91/21 du 04 décembre 1991 autorise les compagnies étrangères à acquérir des intérêts en Algérie<sup>76</sup>. De l'appel aux compagnies étrangères, on espérait une augmentation de la production notamment grâce à l'apport de nouvelles technologies et des droits d'entrée substantiels. De cette politique, les pouvoirs publics espéraient convaincre les partenaires créanciers que la crise de la dette était conjoncturelle et que son traitement ne nécessitait pas un rééchelonnement. Néanmoins, ce projet n'a jamais abouti parce qu'il ne reçoit l'engouement des firmes étrangères. En effet, sur 10 appels d'offre d'association lancés, seul un était concrétisé par la société américaine Arco qui intervient 5 ans après l'appel d'offre, soit en 1996 et le droit d'entrée n'était que de 225 millions de dollars.

Malgré toutes les difficultés, l'alternative de rééchelonnement était écartée du fait de la dureté de la conditionnalité à supporter. Le rééchelonnement selon la vision de l'époque pourrait engendrer de violents chocs à l'économie et à la société en général.

### **b- L'étranglement financier**

Le tableau N° 33 permet de saisir, à travers quelques indicateurs, le durcissement de la contrainte extérieure, voire l'étranglement financier de l'Algérie, à la veille de la signature du premier accord de rééchelonnement.

Les chiffres montrent que la situation de la balance des paiements demeure précaire tout au long de la période allant de 1991 au milieu de 1994, néanmoins, les autorités révèlent clairement leur ferme volonté d'éviter le rééchelonnement de la dette extérieure. L'excédent de la balance courante est dû à une politique de pénurie menée par la réduction des importations à un niveau très bas par rapport à celui requis par l'outil de production. L'équilibre de la balance des paiements n'est obtenu que par les effets des reprofilages et l'emploi des réserves de change, jusqu'à leur faire atteindre un niveau dangereusement bas.

---

<sup>76</sup> À condition que la SONATRACH détienne au moins 51 % de ces intérêts

**Tableau N°33 : Quelques indicateurs de la contrainte extérieure(1991-1994), en milliards \$**

	1991	1992	1993	1994
Balance des paiements courants	2,39	1,30	1,01	-2,08
Remboursements de Dettes MLT	-7,22	-7,01	-7,36	-6,71
Besoins de financement global	-4,83	-5,71	-6,35	-8,79
Tirages / crédits liés	6,3	6,91	6,06	2,90
Variations de CT et ajustement	-0,55	-1,31	-0,09	-0,28
Investissements directs nets	-0,08	-	-	0,10
Besoins de financement résiduel	0,84	-0,11	-0,38	-6,07
Utilisation (+)/ reconstitution (-) des réserves	-0,84	0,11	0,38	-0,45
Besoins totaux	0,00	0,00	0,00	-6,52

Source: Banque d'Algérie (rapport 1996)

Bien que les gouvernements qui se succèdent dans cette période (Ghozali et Abdeslam) continuent d'honorer régulièrement les échéances, les banques américaines, japonaises et arabes expriment une franche réticence devant toute nouvelle initiative de financement. A la fin de 1993, il n'existe pratiquement aucune perspective de crédit à moyen ou long terme, les crédits à court terme se raréfient et atteignent des coûts prohibitifs. Même les contrats liés aux hydrocarbures commencent à accuser d'importants retards de montages de crédits ou d'obtention des garanties nécessaires, cette situation est aggravée par la réapparition du déficit du compte courant en 1994 et la dégradation rapide de la situation sécuritaire.

La déprime financière extérieure des années 1992 et 1993 porte le ratio de service de la dette aux recettes d'exportation de 66,4%, en 1990, à 82,2%, en 1993. Les prévisions pour l'année 1994 font état d'un taux de 93,5%, rendant ainsi la cessation de paiement inéluctable. Cette situation contraint les autorités à faire connaître leur intention de rééchelonner la dette extérieure.

### 3.4- Le rééchelonnement et programmes de stabilisation et d'ajustement.

L'étranglement financier de 1993, dû à la mauvaise tenue des cours du pétrole et l'amenuisement des possibilités de tirages sur les crédits, va contraindre l'Algérie à procéder au rééchelonnement de sa dette extérieure. Cependant, ce projet n'est abouti qu'en

contrepartie de deux accords avec le Fonds Monétaire International (FMI) qui engage le pays à mettre en œuvre un programme de stabilisation et d'ajustement.

**a- Le recours au rééchelonnement :**

Le premier rééchelonnement avec le Club de Paris a été obtenu en fin mai 1994, à la suite d'un accord "stand by", d'une durée d'une année, avec le Fonds Monétaire International. Ce sont 4,4 milliards de dollars de dette publique qui sont restructurés sur une période de 16 ans, dont 4 de grâce. Le paiement du service de la dette, au titre des montants rééchelonnés, ne reprendra donc qu'en mai 1998.

Un second accord, d'une durée de trois ans, est appuyé par un mécanisme élargi de crédit, a été passé en mai 1995. Cet accord est également accompagné d'accords de rééchelonnement avec les pays créanciers, membres des clubs de paris et de Londres. En effet, l'Algérie se présentera une seconde fois devant le Club de Paris, en juillet 1995, et pour la première fois, devant celui de Londres, pour un accord de rééchelonnement de sa dette privée. Les montants consolidés, au titre des deux accords sont respectivement de 7 et 3,2 milliards de dollars. C'est donc un total d'environ 15 milliards de dollars qui a fait l'objet de rééchelonnement. Le produit du rééchelonnement et les autres concours des institutions financières multilatérales (3 milliards pour le FMI) portent ce chiffre à près de 20 milliards de dollars, permettant ainsi la levée de la contrainte extérieure, le rétablissement des équilibres externes et la reconstitution des réserves de changes.

**b-La conditionnalité de rééchelonnement**

En contrepartie des ressources apportées, l'Algérie s'engageait dans un programme de stabilisation et d'ajustement structurel<sup>77</sup>. En effet, durant toute la période 1994-1998, que couvrent les accords avec le FMI, les politiques classiques qui découlent de la doctrine des organisations monétaires et financières internationales, et du FMI en particulier, seront déployées.

---

<sup>77</sup> Ce programme porte globalement sur la libéralisation de l'économie. En effet, en plus de la libéralisation de commerce extérieur et la dévaluation de la monnaie, il était convenu la libéralisation des prix, réforme des entreprises publiques et développement de secteur privé, réforme de système financier, amélioration de la fiscalité...etc.

En matière de change et du commerce extérieur les principales mesures, telles qu'elles étaient exposées dans le document du FMI, étaient les suivantes<sup>78</sup> :

**- En matière de changes**

- Ajustement du cours du dinars algérien entre avril et septembre 1994 qui, cumulés, ont représenté une dépréciation de 50% du dinar en termes de dollars EU.1994
- Instauration d'un régime de flottement dirigé avec des séances de fixing entre la Banque d'Algérie et les banques commerciales.1994
- Transformation des séances de fixing en un marché des changes interbancaire avec les banques et les autres intermédiaires agréés.1995
- Création des bureaux de change.1996
- Mise en œuvre d'une politique de change qui vise à assurer la compétitivité externe et est appuyée par des politiques financières appropriées.94/96

**- En matière du commerce et des paiements extérieurs**

- Entrée en vigueur d'une liste de produits dont l'importation est interdite et libéralisation de 10 produits de base dont l'importation avait été soumise à des critères techniques et professionnels.1994
- Unification à 50% de l'obligation de rétrocession des recettes d'exportation, sauf pour celles des hydrocarbures.1994
- Elimination de toutes les interdictions d'exportation, sauf pour des biens ayant une valeur historique ou archéologique.1994
- Libéralisation des importations de matériel professionnel et industriel d'occasion.1994
- Elimination de la liste d'importations interdites qui avait été instituée en avril 1994.1994
- Elimination de l'échéance minimale obligatoire pour les emprunts extérieurs contractés aux fins de l'importation de biens d'équipement .1995
- Elimination de l'obligation faite aux importateurs de certains produits de respecter des critères professionnels et techniques (médicaments, lait, semoule, farine, blé).1995
- Autorisation de paiement aux fins de dépenses de santé et d'éducation à l'étranger : par la Banque d'Algérie à concurrence de plafonds annuels ; 1995 déléguée aux

---

<sup>78</sup> Ahmed Mahiou et Jean Robert Henry : « où va l'Algérie », édition KARTHALA et IREMAN, Paris 2001, p 176,177.

banques commerciales à concurrence de plafonds annuels ; au delà de ces plafonds, par la Banque d'Algérie. 1996

- Réduction du taux maximum des droits de douane : de 60 à 50% ; 1996 ; de 50 à 45%. 1997
- Autorisation de paiements pour des dépenses non touristiques, à l'étranger (voyages d'affaires, transferts de salaires, frais de publicité) déléguée aux banques commerciales à concurrence de plafonds précis, et par la Banque d'Algérie au-delà de ces plafonds. 1996
- Convertibilité du dinar algérien pour les transactions extérieures courantes. L'Algérie a accepté les obligations imposées par l'article VIII des statuts du FMI. 1997

#### **4- Le régime du commerce extérieur depuis 1994.**

Depuis avril 1994, l'Algérie a mis en oeuvre un programme de libéralisation de son commerce extérieur, consacrant ainsi le principe général de liberté d'importation pour tous les opérateurs économiques et l'élimination de toute restriction à l'exportation, en dehors des quelques exceptions visant à protéger le patrimoine artistique, archéologique ou historique de l'Algérie.

##### **4.1- Le régime à l'importation**

Par le règlement N° 91 / 03 du 20 février 1991, relatif aux conditions d'exercice des opérations d'importation de biens en Algérie et de leur financement, l'importation de marchandises qui ne font pas l'objet de prohibition ou de restriction est autorisée à toute personne physique ou morale, régulièrement inscrite au registre de commerce, sur simple domiciliation bancaire et sans aucun accord ni autorisation préalable. Avec l'ajustement structurel, le régime à l'importation est encore assoupli et les opérateurs économiques qui ont accès au Commerce Extérieur, au regard des textes législatifs et/ou réglementaires en vigueur sont :

- Toute Entreprise de production de biens et services inscrite au Registre de Commerce et détentrice de la Carte d'Immatriculation Fiscale.
- Tout Établissement Public doté de la Carte d'Immatriculation Fiscale.



- Toute personne physique ou morale exerçant la fonction de grossiste, inscrite au Registre de commerce et dotée de la Carte d'Immatriculation Fiscale, opérant pour son propre compte ou pour le compte de tiers, y compris pour l'Administration.
- Les artisans, personnes physiques ou morales, inscrits au Registre de l'Artisanat et des Métiers et dotés de la Carte d'Immatriculation Fiscale ; (importations de biens entrant dans le cadre de l'exercice de leurs activités).
- Certaines catégories professionnelles, principalement celles relevant du Secteur de la Santé. Pour ces catégories professionnelles, " l'Autorisation d'exercer" délivrée par l'Administration compétente, remplace le registre de commerce.
- Les Coopératives agricoles légalement constituées et les agriculteurs détenteurs d'une carte d'agriculteur et/ou membres d'une chambre de l'agriculture, dès lors que les importations à effectuer de l'étranger (petits équipements et/ou autres marchandises), entrent dans le cadre de leur activité et/ou pour leurs besoins propres.

En règle générale, les dernières restrictions à l'importation ont fait l'objet d'une abrogation en janvier 1995<sup>79</sup> et les opérations d'importation s'effectuent sans formalité administrative à l'exception d'une procédure de déclaration statistique préalable aux importations de produits alimentaires stratégiques ou de premières nécessités (sucre, café, lait en poudre, semoule, farine, lait infantile, blés dur et tendre, légumes secs et riz et concentré de tomates). Pour les mêmes motifs statistiques, il est institué une formalité de déclaration statistique visant à identifier les opérateurs intervenant dans l'activité commerciale d'import-export.

Pour le règlement des importations, l'opérateur, en concertation avec sa banque (qui, désormais, a la responsabilité d'exercer un contrôle adéquat dans la bonne exécution d'une activité d'importation) a quatre possibilités :

- 1- Soit de régler au comptant
- 2- Soit de financer son importation par imputation sur une ligne de crédit multilatérale ou gouvernementale existante
- 3- Soit de la financer par recours à des crédits fournisseurs à l'exportation
- 4- Soit de débiter un compte en devises.

---

<sup>79</sup> Circulaire N° 12 du 5 janvier 1995.

L'importation de biens d'équipement qui, au début de 1994, devait obligatoirement être financée au moyen de crédits dont le terme devait excéder trois ans peut désormais être effectuée sans aucune restriction de terme. Toutefois, les importations de biens d'équipement d'une valeur supérieure à 500.000 \$ US doivent être financées par des crédits commerciaux internationaux.

Il est à noter, enfin, que deux régimes spécifiques ont été mis en place : d'une part, un commerce de troc avec le Niger et le Mali pour faciliter l'approvisionnement des populations qui résident dans les wilayas d'Adrar, illizi et Tamanrasset en une liste de produits de première nécessité et, d'autre part, un régime spécifique pour les pays avec lesquelles l'Algérie a signé des conventions commerciales (le Maroc, la Tunisie, la Libye, la Mauritanie, la Syrie, l'Irak, la Jordanie et l'Égypte). Pour les importations originaires de ces pays et pour lesquelles l'importateur sollicite le bénéfice de la franchise des droits de douane, une autorisation préalable d'importation, délivrée par le ministère du commerce, est exigée.

#### **4.2- Le régime à l'exportation**

Bien que l'État algérien continue à exercer un monopole sur les exportations d'hydrocarbures et de produits miniers, les exportations hors ces produits jouissent du principe de liberté d'exportation assortie de certaines exceptions à caractère très limité. Le producteur qui désire exporter une partie de sa production doit le faire par l'intermédiaire d'une domiciliation bancaire qui sert pour le passage à la frontière et le règlement financier de l'opération d'exportation. Les exportateurs sont autorisés à conclure des contrats dont le paiement est exigible dans un délai de 120 jours à compter de la date d'expédition de la marchandise. Après rapatriement du produit de l'exportation, les exportateurs bénéficient de la restitution de 50% en devises du produit de la vente<sup>80</sup>.

#### **4.3-La promotion des exportations hors hydrocarbures**

Dans le cadre de la promotion des exportations hors-hydrocarbures, deux mesures principales ont été prises :

a- La création d'un ensemble d'organismes intermédiaires chargés de l'animation et de l'accompagnement des opérations du commerce extérieur, il s'agit de :

---

<sup>80</sup> Instruction N° 22-94 du 12 avril 1994 fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription aux comptes devises des personnes morales.

- L'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX).
- La Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX).
- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX).
- La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.
- Le fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE).

b- L'attribution d'une série d'avantages fiscaux aux opérateurs économiques dont l'activité est destinée exclusivement ou partiellement à l'exportation.

**a- Les organismes de la promotion des exportations,**

**- Le Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE)**

Le Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE) est Institué par la Loi de finance de 1996, il a pour objectif de promouvoir les exportations algériennes sur les marchés extérieurs et cela par l'apport d'un soutien financier aux exportateurs. En effet, le FSPE prend en charge :

- Une couverture partielle des dépenses relatives à la participation des exportateurs aux foires et expositions à l'étranger<sup>81</sup> (les coûts afférents au transport, au transit des échantillons, à la location d'emplacement d'exposition et aux frais de publicité spécifique à la manifestation) ;
- Une couverture d'une partie des coûts de transit, manutention, et de transport intérieur et international dans le cas de marchandises destinées à l'exportation ;
- Les charges liées à l'étude et à la prospection des marchés extérieurs ainsi que le financement des coûts liés à l'adaptation des produits aux marchés extérieurs.

---

<sup>81</sup> 65%, dans le cas d'une participation aux foires inscrites au programme officiel et 35%, dans le cas d'une participation individuelle.

### **- La Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX)**

Créée par le décret exécutif n° 96 – 235 du 02 juillet 1996, la CAGEX est une société par actions dont les actionnaires sont cinq compagnies d'assurances publiques (SAA, CAAR, CAAT, CNMA et CCR). Ses activités portent sur :

- La couverture des principaux risques qui naissent à l'exportation : une assurance contre les risques notamment politiques (changement brutal de régime politique, émeutes, etc.), de catastrophes naturelles et commercial (carence ou insolvabilité des acheteurs privés)
- La garantie des paiements en cas de financement,
- La constitution des banques de données en matière d'information économique
- L'assistance des exportateurs dans la prospection des marchés extérieurs.

### **- L'Office de Promotion des Exportations (PROMEX)**

Créé par le décret exécutif n°96-234 du 1er octobre 1996, l'Office de Promotion des Exportations (PROMEX) est chargé :

- D'analyser toutes les données de l'offre algérienne et de contribuer à la définition des secteurs, des branches, des produits ou services exportables ou potentiellement exportables ;
- De procéder à l'identification, l'étude et l'analyse des données concernant les marchés extérieurs pour les produits et services exportables. Il peut contribuer ou réaliser des études de marché globales ou sectorielles ;
- De constituer et de gérer des bases de données relatives au commerce extérieur de l'Algérie et des pays partenaires ;
- De collecter, de traiter et de diffuser l'information sur les normes en vigueur dans les opérations de commerce international. A ce titre, il doit assister sur le plan normatif, les opérateurs économiques nationaux ;
- Enfin, il est chargé d'élaborer un fichier national des exportateurs et un annuaire des produits à l'exportation.

En Juin 2004<sup>82</sup>, « l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur » (ALGEX) se substitue au (PROMEX). Ce changement a été dicté par la nécessité de doter cette institution de moyens suffisants pour lui permettre d'intervenir plus efficacement dans les missions qui lui sont dévolues.

#### **- La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI)**

La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) est instituée par le décret exécutif n° 96-94 du 03 mars 1996. C'est un établissement public à caractère commercial et industriel. Elle prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaires en concertation avec les pouvoirs publics. La CACI met en œuvre au profit de ses adhérents un ensemble d'actions :

- Une banque de données concernant l'ensemble des entreprises algériennes ;
- La recherche de partenaires étrangers à travers le BRE (Bureau de rapprochement des entreprises) initié par l'Union Européenne ;
- La formation et le perfectionnement des personnels des entreprises dans diverses filières de formation (marketing, techniques du commerce international, etc.) ;
- La certification des documents commerciaux (factures, attestations, etc.) ;
- L'assistance et le conseil dans les domaines fiscaux, douaniers, etc. ;
- Le visa des certificats d'origine des marchandises destinées à l'exportation ;
- La délivrance des carnets ATA qui dispensent les entreprises à verser des cautions exigibles par les douanes de nombreux pays lors de l'admission temporaire de matériels professionnel ou de marchandises destinées à être exposées dans des manifestations commerciales ( foires, salons, etc.) ;
- Organisation de missions commerciales à l'étranger, de rencontres entre hommes d'affaires algériens et étrangers ;
- Elaboration de bulletins d'informations et de statistiques.

Enfin, il est à noter qu'elle est sensée accueillir l'ensemble des opérateurs privés sur le territoire national grâce aux structures que sont les chambres de commerce régionales.

---

<sup>82</sup> Décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004

### **- La Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX)**

La SAFEX est une société par actions issue de la modification opérée le 24 décembre 1990 à l'ancienne ONAFEX. Elle est principalement chargée :

- D'accorder une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international grâce notamment à des mises en relations d'affaires avec des partenaires étrangers, la vulgarisation des procédures d'exportation, l'information économique et commerciale, l'organisation de rencontres professionnelles, etc. ;
- De l'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère régional, national et international ;
- D'organiser la participation algérienne à des manifestations commerciales à l'étranger ;
- La publication de catalogues commerciaux et publicitaires.

Enfin, en juin 2004<sup>83</sup>, un Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations a été créé, son rôle est de contribuer à la définition des objectifs et de la stratégie de développement des exportations, de procéder à l'évaluation des programmes et actions menées et enfin de proposer toute mesure devant favoriser l'expansion des exportations hors hydrocarbures.

### **B- Les avantages fiscaux**

Les opérateurs exerçant une activité destinée exclusivement, voire partiellement, à l'exportation bénéficient des avantages fiscaux suivants :

#### **- Exonération de l'IBS :**

Les opérations de vente et les services destinés à l'exportation (à l'exception des transports terrestres, maritimes, aériens, les réassurances et les banques) bénéficient, à compter de l'exercice 2001, d'une exonération de l'IBS durant une période de cinq (05) années. Toutefois, les entreprises bénéficiaires devraient s'engager à réinvestir les bénéfices réalisés au titre de ces opérations.

---

<sup>83</sup> Décret exécutif n°04 -173 du 12 juin 2004

Cette exonération est accordée aux entreprises qui exercent une activité destinée exclusivement à l'exportation et s'applique au prorata du chiffre d'affaires exportation par rapport au chiffre d'affaires global, quand l'entreprise réalise à la fois des ventes à l'exportation et des ventes locales.

**- Exonération du versement forfaitaire (VF) :**

Les entreprises réalisant des chiffres d'affaires issus des opérations de vente de biens et services réalisés à l'exportation bénéficient d'une exonération du versement forfaitaire pendant une période de cinq (05) années à compter de l'exercice 2001.

**-Exclusion de la base imposable de la TAP du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation :**

Le montant des opérations de ventes, de transport ou de courtage qui portent sur des objets ou marchandises destinés directement à l'exportation est exclu du chiffre d'affaires servant de base à la taxe sur l'activité professionnelle.

**- Exemption de la TVA :**

Sont exemptées de la taxe sur la valeur ajoutée :

- Les affaires de vente et de façon qui portent sur les marchandises exportées ;
- Les affaires de vente et de façon qui portent sur des marchandises d'origine nationale livrées aux magasins sous-douane légalement institués.

Toutefois, sont exclus de cette exemption :

- les ventes effectuées à l'exportation par les antiquaires ou pour leur compte et portant sur les curiosités, antiquités, livres anciens, ameublement, objets de collection ainsi que les ventes portant sur les peintures, aquarelles, cartes postales, dessins, sculptures originales, gravures ou estampes, à l'exception des ventes portant sur des oeuvres émanant d'artistes vivants ou morts depuis moins de vingt ans.

- les affaires de vente portant sur les pierres gemmes, brutes ou taillées, les perles fines, les métaux précieux, la bijouterie, la joaillerie, l'orfèvrerie et les autres ouvrages en métaux précieux.

**- Franchise de la TVA :**

Bénéficiaire de la franchise de TVA : tous les achats ou importations de marchandises, réalisés par un exportateur et destinés soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation.

**- Restitution de la TVA:**

Bénéficiaire de la restitution de la TVA toutes les opérations d'exportation de marchandises, de travaux, de services ou de livraison de produits pour lesquels la franchise à l'achat est autorisée par l'article 42 du code des TVA.

**- Exonération de la TSA:**

Enfin, tous les produits destinés à l'exportation sont exonérés de la taxe spécifique additionnelle (TSA).

Enfin, il est à noter qu'en plus de ces incitations, d'autres mesures connexes dont l'objet est de faciliter l'exportation et la simplification des procédures ont été instituées par les pouvoirs publics, il s'agit essentiellement de l'allègement de certaines procédures douanières et l'attribution de facilitations portuaires.

#### **4.4- La réglementation douanière**

Le tarif douanier algérien est basé sur le Système Harmonisé<sup>84</sup> (SH). La nomenclature est à 8 chiffres, (6 chiffres du système harmonisé, 7ème chiffre utilisé dans le cadre l'Union du Maghreb Arabe, le 8ème chiffre pour les besoins nationaux).

La réglementation douanière Comporte trois principales catégories de droits de douane: le droit de douane (DD) lui-même qui comporte sept taux : 0%, 3%, 7%, 15%, 25%, 40% et 60%, une redevance pour formalité douanière (RFD) qui s'applique uniformément au

---

<sup>84</sup> Le SH est élaboré par l'Organisation Mondiale des Douanes ( OMD) et a fait l'objet d'une convention internationale signée à Bruxelles le 14 juin 1983 et entrée en vigueur en 1988. Elle est ratifiée par l'Algérie par le décret n° 91 – 241 du 20 juillet 1991. Ce système est utilisé à des fins de recouvrement des droits de douane et d'établissement de statistiques relatives aux échanges internationaux de marchandises.



taux de 2% à l'ensemble des produits importés et, finalement, une redevance douanière qui grève l'ensemble des produits importés et exportés à un taux uniforme de 0,4%.

En 2001, la structure tarifaire a été réduite à trois taux. Le taux maximum a été ramené à 40% et à 30% seulement à la veille de la signature de l'accord d'association avec l'union européenne. Ainsi, les taux en vigueur sont désormais : 5%,15% et 30%.

Pour protéger certains biens produits localement<sup>85</sup>, la loi de finance pour 2001 a institué le droit additionnel provisoire (DAP) dont le taux était de 60%. Depuis 2001, le taux du DAP continue de diminuer à raison de 12 points chaque année. Ce DAP a été supprimé par la loi de finance pour 2006.

L'ensemble de ces changements ont pour effet de ramener le taux moyen des droits de douanes non pondérés de 24,8% durant la période 1993-1996 à environ 17,5% à la fin de 2001 et à environ 11% en 2005 (tableau N° 34).

**Tableau N° 34: Evolution 1993-2005 des taux moyens des droits de douanes non pondérés en Algérie (en %)**

	1993 - 1996	1997 - 1999	2001	2002	2003	2004	2005	Indice de restriction FMI (2001)
Taux moyen	24,8	24,2	17,5	16,5	17	12,7	11	7

**Source :** rapport femise mars 2002 et rapports du FMI 2001 et 2005

Ainsi, l'Algérie passe progressivement à une situation d'ouverture plus importante que celle du Maroc et de la Tunisie. En effet, en 2001, l'indicateur de protection du FMI s'établit à 7 en Algérie contre 8<sup>86</sup> dans les deux pays voisins.

Concernant le régime douanier proprement dit. Et s'agissant de l'importation définitive, les formalités sont les suivantes :

- La déclaration en douane doit se faire en détail et les documents justificatifs d'accompagnement doivent y figurer ;

<sup>85</sup> Il s'agit de certains produits agricoles, alimentaires et textiles pour protéger les entreprises locales au cours de la transition.

<sup>86</sup> FMI, rapport 2001

- La déclaration en détail est signée soit par le déclarant (propriétaire des marchandises), soit par un commissionnaire en douane mandaté par ce dernier;
- La déclaration en douane sert de support aux formalités douanières et au contrôle du commerce extérieur ainsi qu'à la réglementation des changes ; elle sert également de base à la perception des droits et taxes exigibles et permet de recueillir les données statistiques.

Les documents justificatifs d'accompagnement:

- Extrait du Registre de Commerce et carte d'immatriculation fiscale ;
- Pour la revente en l'état, le capital social de la personne morale doit être égal ou supérieur à 20 millions (20.000.000) de dinars et doit être entièrement libéré.

Les données relatives à la transaction sont :

- Les factures définitives ou contrats fermes ;
- Les documents relatifs au transport, assurances et autres frais ;
- La note de détail de la valeur en douane.

## **5- L'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne**

Les relations entre l'union européenne et pays de la rive sud de la méditerranée se sont développées dans le cadre d'accords de coopération conclus en 1976 et 1977 dont la caractéristique principale était d'accorder des préférences commerciales. Cependant, l'année 1995 marque une nouvelle étape dans les relations entre les deux parties. En effet, cette année a vu le lancement du processus de Barcelone dont l'objectif est d'établir une zone de dialogue, d'échange et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité dans le bassin méditerranéen. Ce processus a été soldé par la conclusion d'une série d'accords d'associations (accords bilatéraux) entre l'union européenne et chacun des pays partenaires méditerranéens (à l'exception de la Syrie).

### **5.1-Le continu de l'accord d'association**

L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne a été parafé le 19 décembre 2001, signé le 22 avril 2002 lors du sommet euro-méditerranéen de Valence en Espagne et mis en oeuvre le 1er septembre 2005. cet accord, à l'instar des autres accords conclu avec les autres pays, ne se limite pas à de seuls engagements de coopération ou de commerce, mais aborde un ensemble de domaines touchant à la fois aux relations de nature politique, économique, sociale et culturelle. En effet, il s'articule autour des grands volets suivants :

1- Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme tel qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

2- L'établissement d'un dialogue particulier entre les deux parties sur tous les sujets présentant un intérêt commun. Ce dialogue s'effectue à plusieurs niveaux : celui des ministres, notamment dans le cadre du Conseil d'association, celui des hauts fonctionnaires et entre le parlement européen et le parlement algérien.

3- La libéralisation des échanges et l'établissement d'une zone de libre échange après une période transitoire de 12 ans en conformité avec les règles de l'OMC. La libéralisation revêt la forme d'un démantèlement tarifaire progressif. En effet, l'Algérie éliminera progressivement les droits sur ses importations de biens industriels et appliquera des droits réduits à ses importations de produits agricoles. En contrepartie, la Communauté appliquera le régime préférentiel aux exportations algériennes.

4- Le renforcement de la coopération économique afin de favoriser le rapprochement des économies, le développement des secteurs créateurs d'emplois, ainsi que l'intégration régionale, notamment à l'intérieur du Maghreb.

5- La coopération financière qui est accordée à travers le programme MEDA et les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ces financements interviennent dans plusieurs domaines: modernisation de l'économie, promotion des investissements, mise à niveau des infrastructures, accompagnement de la mise en place d'une zone de libre-échange et d'une législation de concurrence.

6- La coopération dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures. Celle-ci se résume essentiellement dans :

- Le renforcement des institutions et de l'Etat de droit ;
- La simplification et l'accélération des procédures de délivrances de visas afin de faciliter la circulation des personnes ;
- La réadmission de tous les ressortissants algériens présents illégalement sur le territoire d'un Etat membre de l'union européenne à la demande de ce dernier ;
- La coopération en matière juridique et judiciaire, la prévention et lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le blanchiment de l'argent, le racisme et la xénophobie, la drogue ainsi que la corruption.

7- La réglementation des paiements courants, la circulation des capitaux, la concurrence et toutes questions d'ordre économique. Il s'agit essentiellement de :

- L'élimination de tous les obstacles sur les opérations financières liées aux transactions courantes.
- L'obligation pour les parties à assurer une protection effective aux droits de la propriété intellectuelle et commerciale.
- L'interdiction de toute pratique contraire aux règles de la concurrence et susceptible d'affecter les échanges entre les partenaires.

8- L'institution d'un dialogue entre les deux parties : d'une part en matière sociale, sur les questions portant sur les conditions du travail, de rémunération, de licenciement ainsi que la coordination des régimes de la sécurité sociale, et d'autre part, en matière culturelle et précisément sur la protection de patrimoine, la formation et les échanges des expositions d'arts et des artistes.

Enfin, il n'est pas exagérer de dire que les intentions de l'union européenne, en signant les différents accords d'association avec les pays de la rive sud de la méditerranée, se résument en deux points :

- 1- La lutte contre le terrorisme car il constitue une menace permanente.

2- Garantir la conquête de nouveaux marchés et, par conséquent, perpétuer l'impérialisme historique car « les rapports qu'entretiennent l'UE et les pays de Maghreb sont loin d'être semblables à ceux qui caractériseraient des partenaires égaux. Ils obéissent sur tous les points de vue à des logiques de « domination » d'un côté et à ceux de « revendication d'assistance » de l'autre »<sup>87</sup>. « les relations commerciales entre l'UE et les pays de Maghreb reproduisent parfaitement le schéma des relations Nord-Sud »<sup>88</sup>. En effet, en raison de moyens technologiques très limités en matière de transformation, les pays maghrébins échangent leurs richesses à l'état brut (des produits primaires peu élaborés, à faible valeur ajoutée), à des prix souvent dérisoires, contre des biens et des services à fort contenu technologique et donc à des prix trop élevés, d'où la détérioration connue des termes de l'échange qui freine leur essor économique.

## **5.2- Présentation du démantèlement**

Le démantèlement tarifaire porte sur les produits d'origine agricole, ceux de la pêche, les produits agricoles transformés et les produits industriels. L'Accord d'association n'impose pas une ouverture brutale de l'économie algérienne. La libéralisation est progressive. En effet, sont définies dans cet accord des listes de produits avec pour chacune d'elles un calendrier de démantèlement tarifaire. En conséquence, c'est au terme d'une période de transition de douze ans que le libre échange total sur les marchandises entre l'UE et l'Algérie sera réalisé.

### **a- Calendrier pour les produits industriels**

Pour ces produits qui constituent l'essentiel de nombre des positions tarifaires (soit 83,9%), trois étapes ont été retenues pour leur démantèlement tarifaire :

-1er septembre 2005 : suppression immédiate et totale des droits de douane et taxes pour une première liste portant sur 2045 produit, soit environ 40 % de l'ensemble des positions tarifaires des produits industriels repris dans le tarif douanier algérien. Les produits concernés sont des matières premières et demi produits.

---

<sup>87</sup> KHERBACHI Hamid, OUCHICHI Mourad et OUKACI Kamel : Analyse synthétique et critique du partenariat Euro- maghrébin, Revue des Sciences Economiques et de Gestion N° 04 / 2005, Université Ferhat Abbas – Sétif, Algérie, p 32, 33

<sup>88</sup> Idem p 26.

-1er septembre 2007 : suppression graduelle des droits de douane et taxes sur 5 ans pour une seconde liste contenant environ 21 % du total des positions tarifaires des produits industriels. La liste porte sur les biens d'équipements. Les positions tarifaires concernent les produits pharmaceutiques, les pneumatiques, les équipements mécaniques, électriques et électroniques, hors électroménager, le matériel pour le transport ferroviaire, les automobiles et les pièces détachées, les instruments et les appareils de contrôle et de mesure.

-1er septembre 2007 : suppression graduelle des droits de douane et taxes sur 10 ans pour une troisième liste de produits contenant environ 39% de l'ensemble des positions tarifaires des produits industriels. Cette liste concerne les biens de consommation industriels. Le processus de démantèlement qui s'étalera sur 10 ans s'achèvera en 2017.

### **b- Modalités pour les produits agricoles**

Pour les produits agricoles, ceux de la pêche et les produits agricoles transformés le démantèlement se présente sous forme de trois protocoles. Tous ces produits connaîtront un démantèlement tarifaire dès 2008 à l'exception des concessions différées du cinquième protocole. Ces dernières seront négociées après 5 ans.

Pour certains produits agricoles transformés, il est prévu l'élimination des droits de douane ou leur réduction dans la limite de contingents tarifaires annuels. Une fois le contingent atteint, les importations ne sont pas stoppées, mais dédouanées dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire avec acquittement des droits et taxes inscrits au tarif douanier.

Il est à noter, enfin, que dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, l'Union européenne et l'Algérie examineront, au sein du Conseil d'association, produit par produit, la situation en vue d'une renégociation pour une plus grande libéralisation.

### **5.3- Impact du démantèlement tarifaire**

En 2008, selon une analyse faite dans le rapport « Femise 2005 », le taux de droit de douane moyen pondéré tombera à 7,4%, soit une baisse de près de 33% par rapport à 2005. Selon la nomenclature des douanes (droits par groupe de produits), les groupes de produits qui seront

relativement les plus exposés à la concurrence, dès 2008, sont les matières premières, le groupe énergie et lubrifiant, les biens d'équipements agricoles et les biens de consommation non alimentaire. En effet, ces groupes verront leurs droits de douanes baisser respectivement de 100%, 97%, 38% et 34%. Par ordre croissant, les biens alimentaires, les produits bruts, les biens d'équipements industriels et les demi produits subiront les baisses de droits de douanes les moins importantes (tableau N° 35).

**Tableau N° 35 : droits de douanes par groupe de produit  
(Nomenclature Douanes)**

Groupe d'utilisation	Taux de droit de douane initial	Taux de droit de douane prévus dans les accords	Baisse (%)	Groupe de produits
1- Alimentation	6,0	5,2	- 13%	1
2- Energie lubrifiant	15,2	0,4	- 97%	2
3- Produits brutes	8,6	7,3	- 15%	2
4- Matières premières	14,3	0,1	-100%	2
5- Demis produits	10,8	7,4	- 31%	2
6- Biens d'équipements agricoles	15,4	9,6	- 38%	3
7- Biens d'équipements industriels	14,5	10,6	- 27%	3
8- Biens de consommation	11,9	7,9	- 34%	4
Ensemble de l'économie	11,0	7,4	- 33%	

Source : rapport Femise, Avril 2005

Selon la nomenclature de l'Office National des Statistiques (droits par secteur d'activité), la même analyse montre que quatre secteurs sur onze verront les droits de douanes baisser de plus de 50%. Il s'agit des secteurs :

- 1) bois, lièges, papier et imprimerie (72%),
- 2) matériaux de construction, céramiques et verres (69%),
- 3) les mines et les carrières (62%)
- 4) la chimie, le caoutchouc et le plastique (52%) (tableau N° 36).

**Tableau N° 36 : droits de douanes moyens par secteur d'activité (NSA ONS)**

NSA secteur d'activité	Droit de douane initial	Droit de douane Accord	Baisse (%)	NAPR
1- Agriculture, pêche, chasse, sylviculture et exploitation forestière (y.c. vinification)	6,0	5,4	- 9%	01 à 06
3- Hydrocarbures	22,4	19,7	- 12%	10 à 13
5- Mines et carrières	7,6	2,9	- 62%	15 à 21
6- ISMME	11,0	7,8	- 29%	22 à 35 et 70
7- Matériaux de construction, céramique et verre	16,4	5,0	- 69%	36 à 40
9- Chimie, caoutchouc et plastiques	9,9	4,7	- 52%	44 à 52
10- Industries agroalimentaires, tabacs et allumettes	13,1	10,6	- 19%	53 à 63
11- Industries textiles, confection et bonneterie	22,0	16,1	- 27%	64 et 65
12- Cuirs et chausseurs	24,3	18,6	- 23%	66 et 67
13- Bois, lièges, papiers et imprimerie	15,5	4,3	- 72%	68 ; 69, 71 à 73
14- Industries diverses	23,0	19,9	- 13%	74
Ensemble de l'économie	11,0	7,4	- 33%	

Source : rapport Femise, Avril 2005

Actuellement, le sujet de libre-échange se pose avec une grande importance. Cela laisse croire aux pays en développement qu'il s'agit du seul moyen qui permettrait un décollage économique comme les pays industrialisés, or dans la réalité de nombreux sont ces pays (les pays industrialisés) qui ont tiré leur développement d'une politique de protectionnisme. En effet, M.E BENSSAD écrivait : « Si la Grande Bretagne est connue pour avoir obtenu pendant longtemps sa croissance économique dans un cadre libéral, il est non moins connu que les Etats-Unis, l'Allemagne et d'autres pays industriels, qui prêchent de nos jours le libéralisme, ne se développent qu'à l'abri d'une protection douanière hautement prononcée. Ces faits ne doivent jamais être perdus de vue lorsque se pose le dilemme libre échange-protection »<sup>89</sup>.

<sup>89</sup> M.E BENISSAD : Economie Internationale. OPU-PUBLISUD, 1983, p 209.



L'accord d'association qui préconise un démantèlement tarifaire, et par conséquent l'accroissement de l'ouverture, peut entraîner plusieurs problèmes tels que:

- La condamnation de l'Algérie à fournir l'Europe en hydrocarbures et, par conséquent, une spécialisation accrue dans ce domaine, car c'est le seul pour lequel l'Algérie a un avantage comparatif par rapport aux autres partenaires.

**Tableau N° 37 : Avantages comparatifs révélés en 2001(\*)**

Avantages comparatifs globaux					Avantages comparatifs pour les produits agroalimentaires				
produit	Alg.	Mar.	Tun.	Egy.	produit	Alg.	Mar.	Tun.	Egy.
Matériaux de const.	-1,9	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0</b>	Céréales	-7	-6,1	-5,7	-5,2
Sidérurgie métallu.	-8	-0,7	-4,6	<b>0,2</b>	Autres prod. Agricoles	-3,6	5,8	<b>0</b>	-1,3
Textiles cuirs	-5,7	<b>20,9</b>	<b>30,5</b>	<b>8,4</b>	Prod. Agric. non comestibles	-1,7	-0,5	-2	<b>0</b>
Bois papiers	-5,9	<b>2,6</b>	-2,9	<b>0,2</b>	Produits céréaliers	-0,2	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>
Mécanique électrique	-60,1	<b>15,8</b>	-28,5	-7,1	Corps gras	-5,8	-1,4	<b>2,4</b>	-1,9
Chimie	-14,7	<b>9,8</b>	<b>0,2</b>	-3,9	Viandes et poissons	-0,8	<b>8,8</b>	<b>2,5</b>	-0,4
Minerais	-0,3	<b>7,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	Conserves animales	-0,2	<b>3,3</b>	<b>0,2</b>	-0,1
Energie	<b>162,9</b>	-12,5	-3,9	<b>16,6</b>	Conserves végétales	-1	<b>2,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>
Agriculture	-12,4	-0,7	-7,7	-6,5	Sucre	-2,3	-1,4	-1,2	-0,4
Produits alimentaires	-11,6	<b>12,7</b>	<b>4,9</b>	-3,7	Aliments pour animaux	-0,8	-0,1	-1,3	-1,4
					Boissons	-0,4	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
					Tabacs manufacturés	-0,1	<b>0,1</b>	<b>0</b>	-0,4

Source : Chelem

(\*) : Une valeur positive correspond à un avantage comparatif tandis qu'une valeur négative se traduit par un désavantage (annexe N° 01).

Les autres pays méditerranéens semblent, comparativement à l'Algérie, mieux favoriser en terme d'avantages comparatifs. En effet, ces pays possèdent des structures productives relativement diversifiées notamment pour le Maroc (Matériaux de construction, Textiles et cuirs, Bois et papiers, Mécanique électrique, Chimie, Minerais, Produits agroalimentaires). Le cas de l'Algérie est tout à fait unique, sa structure n'est pas diversifiée, elle dépend des hydrocarbures. Ainsi, en se livrant au libre-échange il ne faut pas espérer améliorer le coefficient de diversification des exportations algériennes qui n'est que le reflet de celle de la production nationale.

- La baisse de l'activité économique dans les secteurs non concurrentiels qui étaient jusque-là protégés et, par conséquent, son impact négatif sur l'emploi. La dégradation de la situation de l'emploi peut provenir également de la réduction des charges salariales des entreprises locales, afin de se mettre à niveau, pour affronter la concurrence des entreprises européennes

dont les conditions de production sont plus favorables, en raison de la diversité de leurs ressources et de leur taille qui permet une plus grande efficacité.

- Un déséquilibre budgétaire qui résulterait de la baisse des recettes fiscales provenant des droits de douanes. En effet, en plus de leur rôle économique, les droits de douane constituent en Algérie une source importante de recettes fiscales qui alimente le budget de l'Etat. Ainsi, leur baisse provoque un déséquilibre budgétaire et, par conséquent, une politique d'austérité (réduction de la dépense publique).

- Un déficit commercial du fait de l'accroissement des importations en provenance de l'union européenne. Ce déficit manifestera clairement si les prix du pétrole enregistreront d'importantes baisses.

Avec le lancement du processus de libéralisation du commerce extérieur, l'Algérie a dû revoir à maintes reprises son tarif à la baisse<sup>90</sup> sans qu'il s'agisse de consolidation à l'intérieur des négociations pour son adhésion à l'OMC. Ainsi, « l'Algérie aurait perdu du temps pour rejoindre l'OMC. L'Algérie a perdu le bénéfice de la marge de la manœuvre qui consiste à consolider une partie seulement des positions tarifaires. La Tunisie qui a adhéré à l'OMC dès 1995 n'a consolidé que 46% de ses positions tarifaires. Cela réagit sur le niveau de son tarif douanier. Malgré la signature de l'accord d'association dès 1995, ce pays sauvegarde 98% de ses lignes tarifaires au dessus de 15% alors que l'Algérie est en dessous de ce niveau alors qu'elle n'a pas encore adhéré à l'OMC et que l'accord d'association avec l'union européenne vient juste d'entrer en vigueur »<sup>91</sup>.

En 2003, bien que l'accord d'association avec l'union européenne ait entré en vigueur depuis sept ans pour la Tunisie et depuis trois ans pour le Maroc, l'Algérie se présente comme le pays le plus ouvert pour les biens de consommation et les biens d'équipement. En effet, d'une part, la moyenne pondérée des droits de douanes frappant les biens de consommation n'est que de 17,2% en Algérie contre respectivement 22,27% et 29,87% en Tunisie et au Maroc, et d'autre part, la moyenne pondérée des droits de douanes frappant les biens d'équipement s'établit à environ 10% en Algérie contre 15,71% en Tunisie et 12,57% au Maroc.

---

<sup>90</sup> Sous la pression de l'union européenne et du FMI

<sup>91</sup> Youcef BENABDALLAH : l'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne. In les cahiers du CREAD n° 75/2006. p 229.

**Tableau n° 38 : Tarif douanier (moyenne pondérée) 2003.**

	Biens de consommation	Biens d'équipement	Date d'effet accord
Algérie	17,12	10,0	2006
Maroc	29,87	12,57	2000
Tunisie	22,27	15,71	1996

Source: Youcef BENABDALLAH, op. cit., P 226.

### Conclusion

Le recours de l'Algérie aux institutions financières internationales a été obligatoire et ne résultait pas d'un choix délibéré mais d'un choix contraignant vu la pénurie des moyens de paiement. Ainsi, l'Algérie a évolué jusqu'à 1998 sous la contrainte de ces institutions dont la conditionnalité imposée vise l'instauration d'une économie de marché sans se soucier des implications que cela peut entraîner.

A partir de 1998, année qui marque la fin de l'adoption du programme d'ajustement structurel, l'Algérie est laissée à son propre sort et choisit, de son propre gré, la poursuite de l'application de la doctrine du FMI imposée jusque-là. En effet, l'Algérie poursuit la libéralisation de son commerce extérieur tout en procédant à un démantèlement tarifaire et affiche sa ferme volonté d'adhérer à l'OMC. Cependant, cette politique peut s'avérer préjudiciable pour son économie, c'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

***CHAPITRE 04 :***  
***IMPACTS DE LA LIBERALISATION***  
***DU COMMERCE EXTERIEUR SUR***  
***L'ECONOMIE***

## **CHAPITRE 04**

### **IMPACTS DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR SUR L'ECONOMIE**

#### **Introduction**

La libéralisation brutale du commerce extérieur n'est pas sans impacts négatifs sur l'économie algérienne et en signant l'accord d'association avec l'Union Européenne, l'Algérie semble avoir pris un grand risque car, d'une part, la structure de son économie montre qu'elle n'a d'avantages comparatifs que dans les hydrocarbures et, d'autre part, aucune étude d'impact n'a été réalisée contrairement au pays voisins (la Tunisie et le Maroc)

Ce chapitre sera consacré à l'impact de la libéralisation du commerce extérieur sur l'économie algérienne. Ainsi, nous présenterons d'abord l'évolution des échanges extérieurs et leurs structures (par produit et zone géographique) puis nous examinons successivement l'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur le secteur industriel, sur le nombre d'importateurs, sur l'emploi, sur l'IDE et, enfin, sur les recettes douanières.

#### **1- Evolution de commerce extérieur**

##### **1.1- Les exportations**

###### **a- Evolution et structure des exportations**

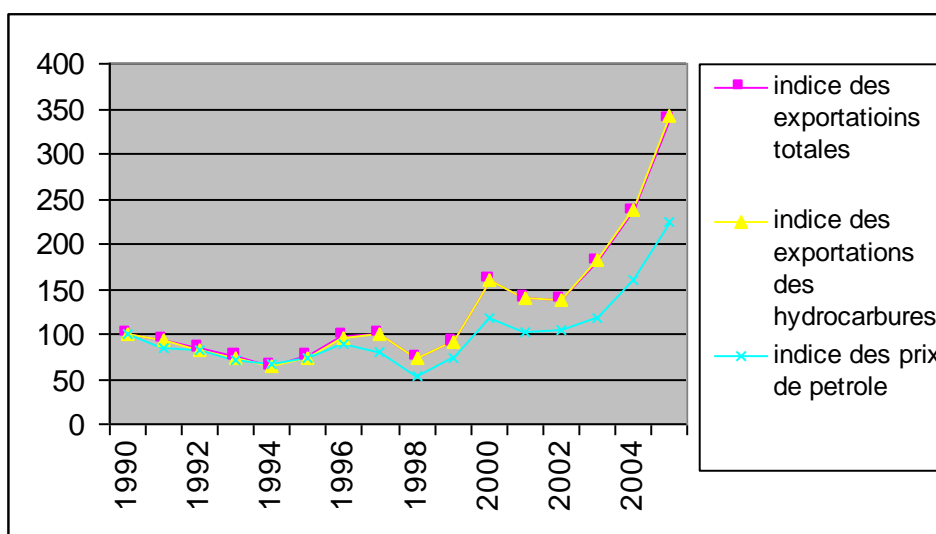
Le caractère mono-exportateur de l'économie algérienne se confirme au fil des ans et l'Algérie semble incapable de maîtriser ces recettes pétrolières dans la mesure où elles sont laissées à la merci d'une évolution favorable des prix. La forte corrélation entre les prix de pétrole, les recettes pétrolières et les exportations totales apparaît nettement durant la période 1990-2005. En effet, les exportations algériennes ont connu une évolution identique à celle des recettes pétrolières, qui, elles-mêmes, ont enregistré une évolution semblable à celle des prix de pétrole (exception faite à l'année 1997, en raison d'une augmentation des quantités exportées de gaz et de pétrole).

**Tableau N° 39 : évolution des exportations algériennes 1990-2006**  
(En milliards de dollars)

	exportations totales		exportations des hydrocarbures		exportations hors hydrocarbures		prix du pétrole
	montant	%	montant	%	montant	%	
1990	13,65	100	13,21	96,77	0,43	3,20	24,32
1991	12,7	100	12,33	97,08	0,36	2,90	20,44
1992	11,42	100	10,95	95,88	0,46	4,04	19,9
1993	10,28	100	9,81	95,42	0,46	4,55	17,52
1994	8,90	100	8,61	96,66	0,29	3,25	16,31
1995	10,26	100	9,73	94,83	0,53	5,16	17,58
1996	13,47	100	12,64	93,79	0,57	4,22	21,69
1997	13,72	100	13,25	96,55	0,5	3,64	19,47
1998	10,05	100	9,75	96,97	0,37	3,68	12,95
1999	12,54	100	11,91	94,96	0,42	3,34	17,8
2000	21,71	100	21,06	96,97	0,59	2,71	28,5
2001	19,17	100	18,53	96,62	0,57	2,97	24,8
2002	18,83	100	18,11	96,16	0,63	3,34	25,2
2003	24,63	100	23,99	97,36	0,47	1,90	28,9
2004	32,08	100	31,55	98,33	0,67	2,08	38,66
2005	46,00	100	45,09	98,01	0,9	1,95	54,64
2006	52,82	100	51,756	97,98	1,07	2,02	-

Source : - CNIS et ministère des finances pour les exportations.  
- www. Djazaironline.com pour les prix du pétrole.

**Graphique N° 09 : Evolution de l'indice des exportations totales, des exportations des hydrocarbures et des prix de pétrole (1990-2006), base 1990 = 100.**



Source : établi à partir des données du tableau N° 39 ci-dessus.

D'une manière générale, l'évolution des recettes tirées des exportations trace une ligne parabolique durant la période 1990-1997. En effet, la valeur des exportations baissait continuellement passant de 13,65 milliards USD en 1990 à 9,27 milliards USD en 1994 puis remontaient progressivement jusqu'à atteindre 13,72 milliards USD en 1997. Le recul constaté des exportations en 1998 résultait essentiellement d'une baisse considérable des recettes pétrolières dont la cause est imputable à un effondrement majeur des prix de pétrole<sup>92</sup>. En effet, le prix du baril, ayant été de 19,45 USD en 1997, passait à 12,95 USD en 1998, soit une chute de 33% (près de 7 USD par baril) par rapport à 1997).

La tendance à la hausse se redresse dès l'année suivante et durera jusqu'à 2000 où les recettes totales des exportations ont atteint 21,718 milliards USD, soit une augmentation de 73,16% par rapport à 1999. La baisse des prix de pétrole en 2001, puis leurs maintien à un niveau relativement bas en 2002 influencera largement les recettes des exportations qui connaîtront des baisses successives de l'ordre de 11,7 % en 2001 et 1,8 % en 2002.

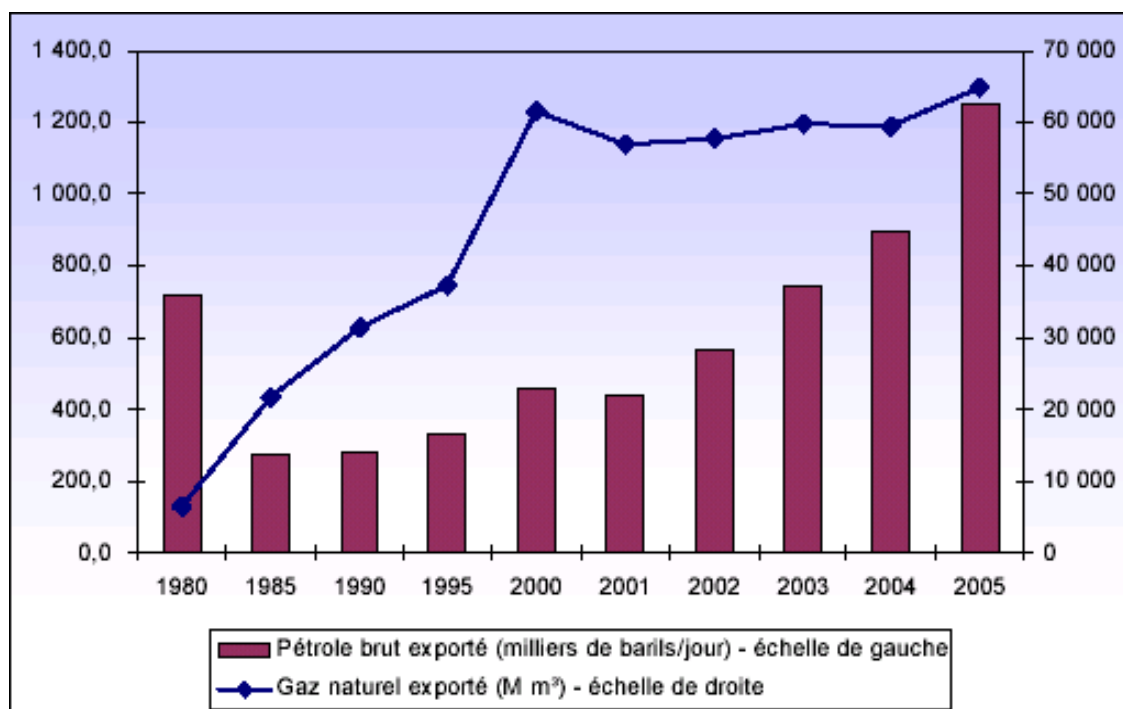
Depuis 2002, sous l'effet conjugué d'une augmentation des volumes exportés des hydrocarbures et de l'envolée de leur cours, les exportations ont connu un essor sans précédent, procurant ainsi à l'Algérie d'importantes mannes financières annuelles estimées à environ 32,083 milliards USD en 2004, 46 milliards USD en 2005 et 52,822 milliards USD en 2006.

Les hydrocarbures demeurent le principal secteur générateur de ressources, procurant en 2006 près de 98% des recettes totales des exportations de biens. Les quantités exportées d'hydrocarbures augmentent sans cesse et la spécialisation de l'économie sur cette matière semble confirmée. En effet, depuis 1986, le secteur algérien des hydrocarbures est ouvert aux pratiques commerciales internationales, la loi de 2005 sur les hydrocarbures l'a libéralisé davantage, ce qui a permis une augmentation des investissements et, par conséquent, une croissance continue des quantités produites et exportées. Sur le graphique suivant nous constatons que les quantités exportées d'hydrocarbures ne cessent pas d'augmenter d'une année en année atteignant en 2005 environ 65 Milliards de m<sup>3</sup> de Gaz et près de 1,3 Million de barils de pétrole brut par jour.

---

<sup>92</sup> Imputable à la combinaison de trois facteurs : d'abord l'excès de l'offre, ensuite la stagnation des économies asiatiques et, enfin, la crise économique et financière de la Russie

**Graphique N° 10 : Exportations algériennes des hydrocarbures en volume. (1980-2005)**



Source : OPEP 2006

La forte dépendance de l'Algérie vis-à-vis des hydrocarbures ne la met pas à l'abri des chocs extérieurs du fait des fortes fluctuations des prix et car il s'agit d'une ressource non renouvelable et appelée à disparaître (s'épuiser) un jour. En effet, au rythme actuel d'exploitation, les réserves de pétrole et de gaz sont estimées respectivement à l'équivalent de 16 et 54 ans d'exploitation<sup>93</sup>. Ainsi, en l'absence de nouvelles découvertes significatives ou de réévaluations à la hausse des accumulations de brut dans les gisements, l'Algérie sera importateur de pétrole à partir de 2020.

Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent négligeables et leur part dans le volume des exportations totales n'arrive pas à excéder 4% depuis 2000. Elles sont constituées essentiellement de demi produits, de quelques produits bruts et des dattes. La liste des 12 premiers produits exportés hors hydrocarbures durant les deux dernières années (2004 et 2005) est consignée dans le tableau suivant. En effet, elle constitue l'essentiel des

<sup>93</sup> Revue statistique sur l'énergie dans le monde daté de juin 2004 de British Petroleum.



exportations hors hydrocarbures, soit plus de 95% en 2005 et dont les trois premiers produits représentent 63,5%.

**Tableau N° 40 : Exportations hors hydrocarbures durant les années 2004 et 2005.**

DESIGNATION DU PRODUIT	année 2004		année 2005	
	valeur (en million de \$)	structure (en %)	valeur (en million de \$)	structure (en %)
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	257,5	32,97	314,09	34,63
Ammoniacs anhydres	120,5	15,43	156,77	17,28
Déchets et débris de fonte, fer et acier	65,5	8,39	105,34	11,61
Angrais minéraux ou chimiques azotés	43,9	5,62	52,68	5,81
Déchets et débris de cuivre	18,60	2,38	49,33	5,44
Produits lamines plats en fer et en acier	73,10	9,36	42,39	4,67
Zinc sous forme brute	25,40	3,25	38,05	4,20
Hydrogène, gaz rares (Argon)	27,70	3,55	28,96	3,19
Alcools acycliques et leurs dérivés	22,40	2,87	23,87	2,40
Phosphates de calcium naturels	18,30	2,34	20,87	2,30
Dattes	18,90	2,42	19,14	2,11
Polymères de l'ethyne sous formes primaires	10,12	1,30	14,44	1,59
<b>S/TOTAL</b>	<b>701,92</b>	<b>89,88</b>	<b>865,93</b>	<b>95,23</b>
<b>T O T A L</b>	<b>781</b>	<b>100,00</b>	<b>907</b>	<b>100,00</b>

Source : CNIS

#### **b- Les hydrocarbures source unique de devises**

L'Algérie semble incapable, en dehors des hydrocarbures, de se procurer d'importantes ressources en devises. En effet, non seulement ses exportations sont composées à 97,5% d'hydrocarbures (année 1992), mais la structure de sa balance courante accentue encore cette dépendance: les recettes en devises sont pour l'Algérie constituées (année 1991) pour 94,6% de ventes de marchandises (dont 97% en hydrocarbures), et seulement pour 3,6%

de services (recettes touristiques essentiellement) et pour 1.8% de transferts (principalement les remises des émigrés).

**Tableau N° 41 : Structure des recettes courantes et part des exportations rentières dans les exportations totales dans les pays du Maghreb (en %)**

<b>Structure des recettes courantes en %</b>				
<b>Pays</b>	<b>marchandises</b>	<b>Services (dont tourisme.)</b>	<b>Transferts (dont Travailleurs émigrés)</b>	<b>total</b>
<b>Algérie (1991)</b>	94.6%	3.6%	1.8%	100.0%
<b>Maroc (1992)</b>	45.7%	30.1%	24.2%	100.0%
<b>Tunisie (1992)</b>	65.0%	23.5%	11.5%	100.0%
<b>Part des exportations rentières dans les exportations totales en %</b>				
<b>pays</b>	<b>produit</b>	<b>1984</b>	<b>1992</b>	
<b>Algérie</b>	(hydrocarbures)	98.3%	97.5%	
<b>Maroc</b>	(phosphate)	50.0%	25.0%	
<b>Tunisie</b>	(hydrocarbures + phosphates)	66.0%	21.0%	

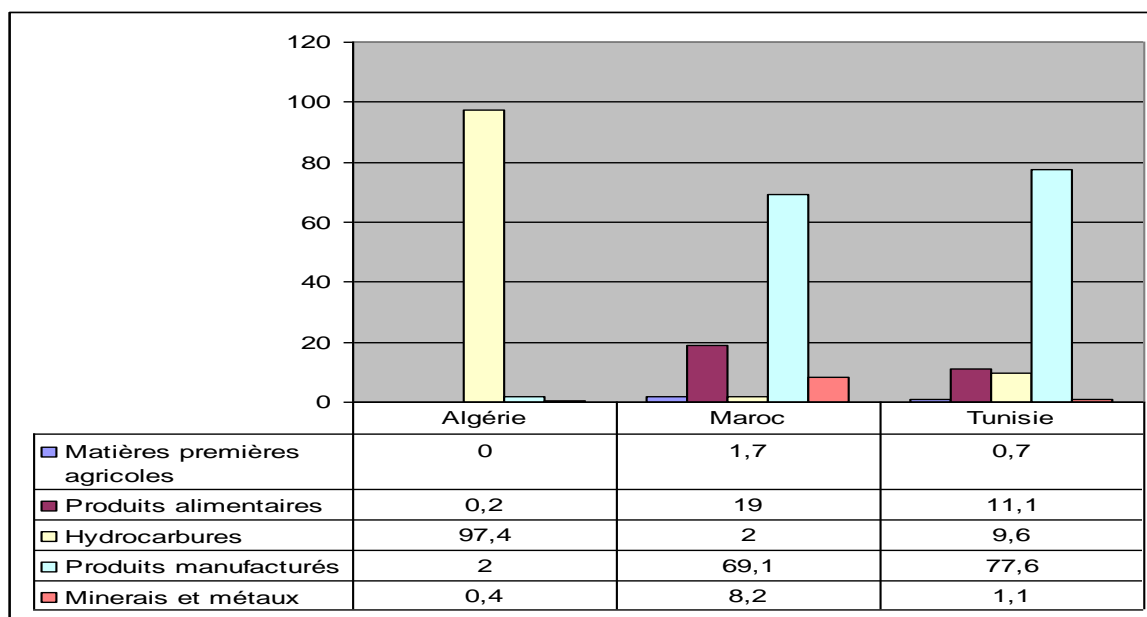
**Source :** Jacques Ould Aoudia : une lecture économique de la crise algérienne, conférence donnée le 26 novembre 1998 à paris.

Une comparaison sommaire avec les deux voisins maghrébins met en évidence le peu de diversification du commerce extérieur de l'Algérie ainsi que de l'éventail des recettes en devises. En effet, l'examen de la structure des recettes courantes du Maroc et de la Tunisie montre, au contraire, une ouverture de l'éventail des recettes en devises (en 1992 45,7% proviennent des exportations de marchandises, 30,1% du tourisme et 24,2% des remises des émigrés pour le Maroc, et respectivement 65%, 23,5% et 11,5% pour la Tunisie).

La diversification des recettes extérieures de ces deux pays s'est accompagnée par une diversification des exportations de marchandises comme en témoigne la forte diminution de la part des exportations rentières dans les exportations de marchandises. Cette dernière a été ramenée, en 1992, à environ 25% au Maroc et 21% en Tunisie (tableau N° 41) et, en 2004, à environ 10%<sup>94</sup> dans les deux pays. (Tableau N° 42)

<sup>94</sup> Ce résultat est obtenu en additionnant les parts des deux postes hydrocarbures et Minerais et métaux du tableau N° 42.

**Tableau N° 42 et graphique N° 11 : Structure des exportations maghrébines en 2004**  
(en%)



Source : Banque Mondiale

Le tableau ci-dessus montre que les exportations de marchandises de ces deux pays sont constituées essentiellement de produits manufacturés (69,1% en Tunisie et 77,6% au Maroc) et, dans une moindre mesure, par les produits alimentaires (11,1% en Tunisie et 19% au Maroc).

## 1.2-Les importations

### a- Evolution des importations et de la balance commerciale.

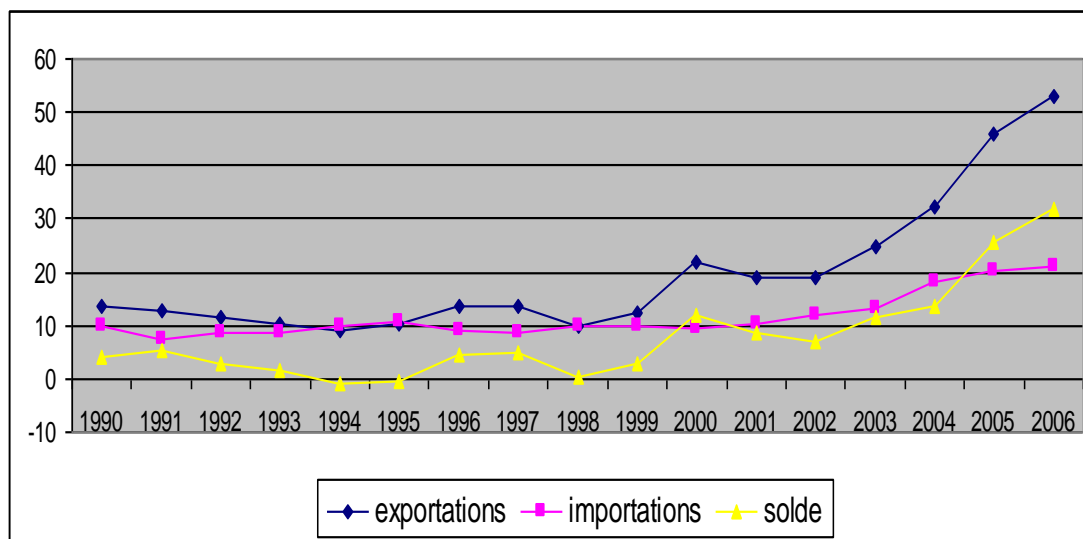
Après une chute en 1991 puis une relative stabilisation durant les deux années suivantes, les importations ont connu, durant les années 1994 et 1995, une hausse de l'ordre de 1 milliard de dollars par an. Cet accroissement du volume des importations, qui résulte de la levée des restrictions, tend à satisfaire une demande refoulée, en raison essentiellement des pénuries des produits de consommation. La balance commerciale quant à elle, après avoir été excédentaire durant les 4 années précédentes, essentiellement en 1990 et 1991 avec respectivement 3,94 et 5,13 milliards de dollars, enregistre durant ces deux années deux déficits dont le cumul s'élève à environ 1,3 milliards de dollars (tableau N° 43).

**Tableau N° 43 : Evolution des importations et de la balance commerciale (1990-2006), En milliards de dollars**

Années	exportations	importations	solde	taux de couverture
1990	13,65	9,71	3,94	140,58
1991	12,7	7,57	5,13	167,77
1992	11,42	8,65	2,77	132,02
1993	10,28	8,8	1,48	116,82
1994	8,907	9,693	-0,786	91,89
1995	10,26	10,789	-0,529	95,10
1996	13,476	9,098	4,378	148,12
1997	13,723	8,687	5,036	157,97
1998	10,054	9,82	0,234	102,38
1999	12,542	9,73	2,812	128,90
2000	21,718	9,635	12,083	225,41
2001	19,177	10,424	8,753	183,97
2002	18,832	12,007	6,825	156,84
2003	24,639	13,008	11,631	189,41
2004	32,083	18,308	13,775	175,24
2005	46,001	20,357	25,644	225,97
2006	52,822	21,005	31,817	251,47

Source : - CNIS et ministère des finances.

**Graphique N° 12 : Evolution des importations, exportations et de la balance commerciale (1990-2006), En milliards de dollars**



Source : établi à partir des données du tableau N° 43 ci-dessus.

A partir de 1995, les importations sont revenues à un niveau légèrement inférieur à celui de 1990 (soit 9,71 milliards de dollars), suite à la contraction de la demande et les grandes difficultés financière des entreprises. En effet, d'une part, la baisse des revenus des ménages, conjuguée à l'augmentation des prix des produits importés (provoquée par la

dévaluation) a provoqué une baisse des importations de biens de consommation. D'autre part, la gestion restrictive de la politique monétaire et le resserrement de la distribution de crédits par les banques sont tels que les entreprises rencontrent des difficultés à s'approvisionner en différents biens d'équipement et matières premières.

Bien que les importations demeurent comprimées et les exportations enregistrent une envolée, d'abord en 1996 à la suite d'une évolution favorable des cours de pétrole (21,69 \$/baril) et ensuite en 1997 du fait d'un accroissement des quantités exportées de gaz et de pétrole, la balance commerciale retrouve ses excédents avec 4,37 milliards de dollars en 1996 et 5,03 milliards de dollars en 1997. En 1998 le baril perd 7 dollars de sa valeur et entraîne ainsi une baisse des exportations, néanmoins le maintien des importations à un niveau bas a permis d'enregistrer un excédent commercial de 234 millions de dollars en 1998 et de 2,812 milliards de dollars en 1999.

A partir de 2000, les importations ont connu une envolée sans précédente passant de 9,635 milliards de dollars en 2000 à 21,005 milliards de dollars en 2006, soit une augmentation de 118 %, néanmoins, cette augmentation n'influence pas le solde de la balance commerciale qui enregistre, à chaque fois, d'importants excédents (25,644 milliards de dollars en 2005 et 31,817 milliards de dollars en 2006) du fait de l'accroissement continu des recettes des exportations.

### **b- Structure des importations**

Globalement, l'évolution de la structure des importations durant la décennie 90 révèle la croissance continue de la part des biens de consommation (alimentation et biens manufacturés) parallèlement à la décroissance de la part des biens de production (intermédiaires et d'équipement). La première catégorie a, en effet, vu sa part augmenter de 11 points en l'espace de 10 ans, passant de 33,5% en 1990 à 44,31% en 2000 tandis que la seconde, mécaniquement, en a perdu autant. Au sein des biens de production, les matières premières et demi-produits semblent avoir été affectés davantage que les biens d'équipement.

Durant cette décennie deux périodes peuvent être distinguées :

**- Période 1990-1994 :** Le réajustement opéré en 1990 en faveur de la formation du capital (la part des biens de consommation décline, diminuant de 42,2% en 1989 à 33,5% en 1990

profitant principalement aux biens d'équipement qui passent de 25,4% en 1989 à 39,7% en 1990 ) n'est que conjoncturel, puisque, dès l'exercice suivant, l'importation de biens de consommation reprend son ascension, passant même à une vitesse supérieure et, en 1994, leur part retrouve un niveau plus élevé que celui qu'elle avait atteint cinq ans auparavant (1989), soit 43,63% du total. Cette remontée rapide s'effectue naturellement au détriment des biens d'investissement, dont la part dans le total des biens importés va se rétrécir à proportion. Mais, phénomène remarquable, ce rétrécissement ne touche que les moyens d'équipement , qui de ce fait , en quatre années , de 1991 à 1994 , vont perdre presque exactement la part relative qu'ils avaient gagnée en une année , en 1990.

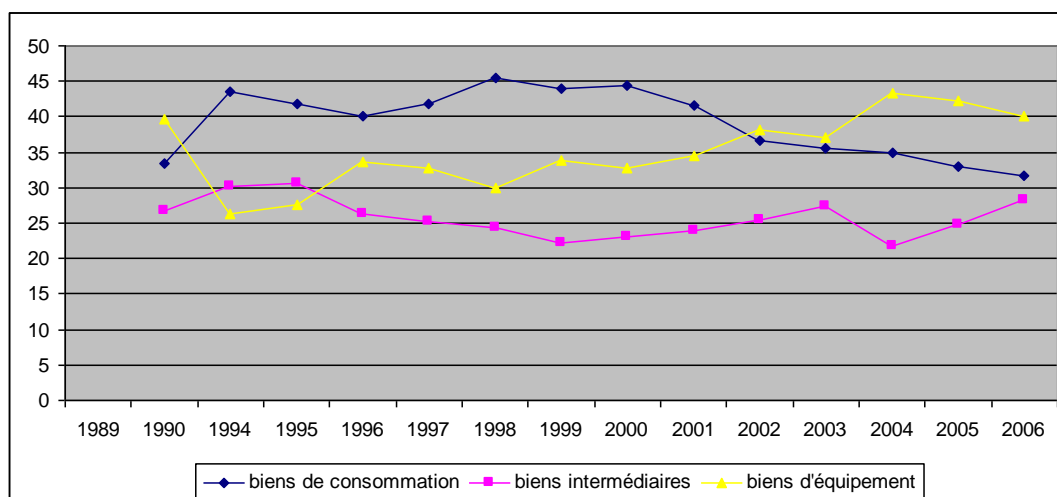
- **Période 1994-2000** : Avec l'ouverture commerciale à partir de 1994, la tendance est à une consolidation de la place occupée par les importations de biens de consommation, leur part est maintenue au dessus de 40%. Simultanément, les biens d'équipement ne sont parvenus à élargir quelque peu leur importance relative qu'au détriment des biens intermédiaires : la part des premiers passe de 26,28 % en 1994 à 32,73 % en 2000 tandis que la part des seconds régresse, passant de 30,09% à 22,96% durant la même période.

**Tableau N° 44: Evolution de la structure des importations (1989-2006), en %**

	biens de consommation			biens intermédiaires	biens d'équipement
	biens alimentaires	biens industriels	total		
1989	-	-	42,2	32,4	25,4
1990	-	-	33,5	26,8	39,7
1994	30,07	13,56	43,63	30,09	26,28
1995	25,60	16,29	41,89	30,54	27,57
1996	28,59	11,40	40,00	26,34	33,68
1997	29,29	12,61	41,90	25,27	32,83
1998	27,06	18,44	45,50	24,44	30,06
1999	23,71	20,16	43,87	22,30	33,82
2000	25,07	19,24	44,31	22,96	32,73
2001	22,98	18,70	41,68	23,88	34,44
2002	22,82	13,78	36,60	25,34	38,06
2003	19,97	15,66	35,63	27,30	37,07
2004	19,65	15,28	34,92	21,86	43,22
2005	17,62	15,26	32,88	24,81	42,30
2006	17,52	14,07	31,59	28,26	40,15

Source : établi à partir des données fournies par le CNIS et le ministère des finances.

**Graphique N° 13 : structure des importations algériennes (1989-2006), en %.**



Source : établi à partir des données du tableau N° 44 ci-dessus.

A partir de 2000, la tendance se renverse : la proportion des biens destinés à la consommation baisse considérablement, passant de 44,31% en 2000 à 32,88% en 2005 et profitant ainsi à la proportion des biens de production qui gagne plus 11 points, durant cette période. Cependant, ce retournement profite largement aux biens d'équipement qu'aux biens intermédiaires. En effet, la part des premiers a progressé de 32,73% en 2000 à 42,30% en 2005 tandis que celle des seconds a passé de 22,96% à 24,81% durant la même période.

L'examen des principaux produits importés par groupes de produits montre que les biens d'équipements sont constitués essentiellement de véhicules automobiles et des équipements nécessaires à la téléphonie et aux industries de pompes. La catégorie des biens intermédiaires semble être dominée par les matériaux de construction (rond à béton, ciment et bois) et des huiles destinées aux industries alimentaires. Quant à la catégorie des biens de consommation (alimentaire et industrielle), elle porte essentiellement sur les céréales, semoules, farines, laits et produits laitiers et médicaments. (Annexes : 6, 7, 8 et 9).

Enfin, il est à noter que le ratio des importations totales par rapport au PIB nominal s'est accru considérablement, passant de 10,9% en 1987 à 20,07% en 2005 et, atteignant même, 33,09% en 2002 et 36,23% en 2003.

**Tableau N° 45 : Importation en % du PIB (1987-2005)**

Années	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
%	10,9	12,5	16,6	15,7	16,1	17,5	17,7	23,1	26,1	19,5
Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
%	18,1	20,37	19,97	17,71	19,02	33,09	36,23	21,58	20,07	-

Source : Ahmed Mahiou et Jean Robert Henry, op. cit, p.131, que nous avons complété avec des calculs effectués sur la base des données fournies par le CNIS et le ministère des finances.

Le recours croissant à l'extérieur pour satisfaire la demande intérieure montre qu'il n'y a pas eu d'amorce de substitution aux importations, même dans les années où la capacité d'importation était au plus bas, entre 1986 et 1990. Dans ces conditions, l'ouverture commerciale, qui est destinée à s'élargir avec la mise en place de la ZLE, ne pourrait pas corriger la situation, bien au contraire.

### 1.3- Les partenaires économiques

Concernant la répartition des échanges commerciaux par régions économiques, le tableau ci-dessous montre clairement que l'essentiel des échanges extérieurs algériens sont effectués avec les partenaires traditionnels. En effet, c'est avec les pays de l'OCDE que les échanges commerciaux de l'Algérie sont les plus importants et, plus particulièrement, avec les pays de l'Union Européenne.

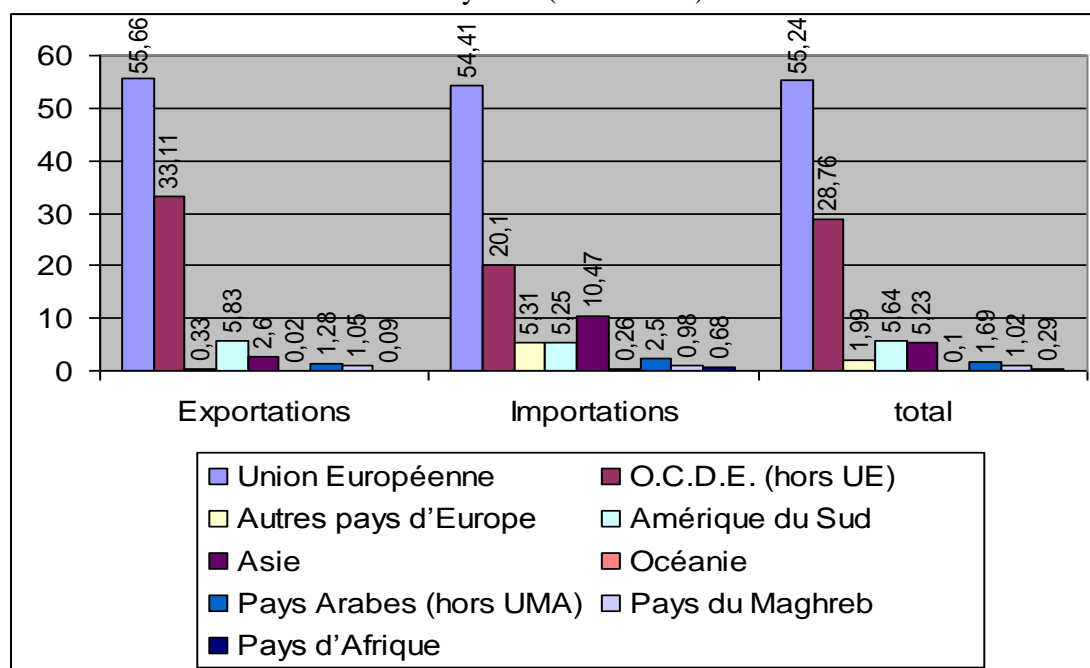
**Tableau N° 46 : Répartition géographique des partenaires (2002-2006), en %.**

Importations	2002		2003		2004		2005		2006		Moyenne (2002-2006)		
	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp.	Exp	Imp	total
Union Européenne	64,28	56,06	59,14	58,99	54,22	55,15	55,64	55,11	51,92	55,56	55,66	54,41	55,24
O.C.D.E. (hors UE)	24,45	20,69	29,78	17,8	34,45	16,77	32,53	17,22	32,05	17,76	33,11	20,10	28,76
Autres pays d'Europe	0,69	6,3	1,24	7,6	0,28	5,99	0,03	5,34	0,08	3,34	0,33	5,31	1,99
Amérique du Sud	5,05	3,21	5,18	3,67	5,93	6,37	6,79	6,13	5,52	6,18	5,83	5,25	5,64
Asie	2,42	7,85	2,22	7,21	2,13	10,66	2,65	12,3	3,08	13,26	2,60	10,47	5,23
Océanie	0,2	1,06	0	0,35	-	0,31	-	-	-	-	0,02	0,26	0,10
Pays Arabes (hors UMA)	1,32	3,05	1,37	3,17	1,62	2,87	1,35	2,1	0,98	2,13	1,28	2,50	1,69
Pays du Maghreb	1,33	1,06	1,04	0,83	1,27	0,92	0,91	1,07	0,95	1,11	1,05	0,98	1,02
Pays d'Afrique	0,27	0,72	0,03	0,37	0,09	0,96	0,11	0,73	0,07	0,65	0,09	0,68	0,29
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : établi à partir des données fournies par le CNIS



**Graphique N° 14 : Répartition géographique des partenaires, en %**  
Moyenne (2002-2006)



Source: établi à partir des données du tableau N° 46 ci-dessus.

L'Algérie réalise l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les pays de l'UE. En moyenne (2002-2006), 55,66% de ses exportations sont absorbées par les marchés de l'UE. Elle dépend de ces mêmes marchés à hauteur de 54,41% pour ses importations. A l'intérieur de cette région et pour l'année 2005, on peut relever que notre principal client est l'Italie qui absorbe 16,37% de nos ventes à l'étranger, suivie par l'Espagne de 10,97% et la France de 9,99%. Pour les principaux fournisseurs, la France occupe toujours le premier rang avec plus de 21,97%, suivie par l'Italie et par l'Allemagne avec des proportions respectives de 7,49% et 6,28% (annexes 10 et 11).

Concernant les pays de l'OCDE en dehors des pays de l'Union Européenne, leur volume global vient en seconde position. Ces pays fournissent en moyenne 20,10% de nos importations et absorbent 33,11% de nos exportations. L'essentiel des échanges commerciaux de l'Algérie avec cette région est réalisée avec les USA et la Turquie. En 2005, les USA absorbent 23,04% des exportations algériennes et fournissent 6,65% de ses importations tandis que la Turquie absorbe 3,75% de ses exportations et fournit 2,98% de ses importations. A noter également que le Canada constitue un important client absorbant, en 2005, 4,92% de nos exportations.

Quant aux autres régions, les échanges commerciaux de l'Algérie sont caractérisés par des proportions faibles, allant de 0,26% à 10,47% pour les importations et de 0,02% à 5,83% concernant les exportations. Par rapport aux volumes globaux des échanges, ces régions ne représentent que 25,5% pour les importations et 11,33% pour les exportations. Enfin, il est à noter que ces proportions sont le fait des pays de l'Amérique du sud et d'Asie avec respectivement 5,64% et 5,23% du volume global des échanges. La part des pays arabes et africains quant à eux n'est que négligeable.

#### 1.4- Evolution de la dette extérieure et les réserves de change

Bien que l'Algérie continue de mobiliser de nouveaux emprunts, l'encours de la dette extérieure augmente continuellement pour atteindre environ 33,65 milliards de dollars en 1996. A partir de cette date, l'encours de la dette baisse légèrement pour atteindre environ 30,47 milliards de dollars en 1998. Cette tendance à la baisse résulte, d'une part, du fait que les organismes officiels de crédits à l'exportation ont cessé de garantir les crédits à l'Algérie et, d'autre part, au faible recours à l'emprunt étranger.

**Tableau N° 47 : Evolution de la dette extérieure et les réserves de change de l'Algérie (1993-2006) en milliards de dollars US**

	encours de la dette extérieure			service de la dette en % des exportations	réserves brutes	réserves brutes en mois d'importations
	dette à MLT	dette à CT	total			
1993	25,024	0,700	25,724	82,20	1,50	1,50
1994	28,850	0,636	29,486	47,10	2,64	2,98
1995	31,317	0,256	31,573	38,80	2,11	2,19
1996	33,230	0,421	33,651	30,90	4,23	4,50
1997	31,060	0,162	31,222	30,30	8,04	9,40
1998	30,262	0,212	30,474	47,50	8,90	11,00
1999	28,140	0,175	28,315	39,05	4,41	4,58
2000	25,088	0,173	25,261	19,80	11,90	14,00
2001	22,311	0,260	22,571	22,80	18,00	18,10
2002	22,540	0,102	22,642	22,60	23,10	19,10
2003	23,203	0,150	23,353	17,90	32,90	24,30
2004	21,411	0,410	21,821	16,10	43,10	23,70
2005	-	-	16,400	11,70	57,10	27,70
2006	-	-	4,7	-	78	38

Source : FMI, Banque d'Algérie et ministère des finances.

La position économique extérieure du pays s'améliore très nettement du fait de l'augmentation des prix du pétrole entre 1995 et 1997. Cette hausse, conjuguée aux ressources financières apportées par le rééchelonnement ont permis de reconstituer les réserves de change en les ramenant de 1,5 milliards de dollars (or exclu) en 1993 à 4,23 milliards de dollars en 1996, soit 4,5 mois d'importations. Cette tendance a continué à prévaloir après 1996, avec 8,04 milliards de dollars en 1997 et 8,9 milliards de dollars en 1998, soit l'équivalent de 11 mois d'importations. D'autre part, le service de la dette a été ramené d'environ 9 milliards de dollars avant le rééchelonnement à près de 4,5 milliards de dollars après le rééchelonnement et, par conséquent, le ratio du service de la dette par rapport aux exportations suit la même tendance et passe de 95,5% avant le rééchelonnement à près de 40% en 1995 et 30 % en 1996 et 1997.

La thérapie du rééchelonnement, et par conséquent de l'ajustement structurel, a permis la réalisation de performances remarquables (reconstitution des réserves de change, le ratio de service de la dette baisse sensiblement, l'équilibre de la balance des paiements...). Cependant, cet équilibre n'est que précaire et n'est établi que grâce à une envolée des prix de pétrole et les ressources financières rendues disponibles grâce au rééchelonnement, l'année 1998 en témoigne. En effet, suite à une baisse des prix du pétrole, le ratio de service de la dette grimpe aussitôt à 47,5%.

A partir de 1998, les prix de pétrole reprennent leur ascension, passant même à une vitesse supérieure à partir de 2003, permettant ainsi aux réserves de change d'atteindre un niveau record de 78 Milliards de dollars à la fin de 2006, soit l'équivalent de 38 mois d'importations. Cette aisance financière a dans le même temps permis de réduire fortement la dette extérieure dont le niveau est passé de 30,47 Milliards de dollars en 1998 à 4,7 Milliards de dollars en 2006 et ce grâce à une accélération sans précédent des remboursements par anticipation de l'essentiel de la dette extérieure. Le service de la dette, quant à lui, a été ramené de 39,05% en 1999 à 11,7% en 2005.

Enfin, il est à noter que l'accumulation des réserves a permis à la Banque d'Algérie d'améliorer l'offre de devises et de mettre fin à la dérive du taux de change du dinar.

## 2- Evolution du secteur industriel

### 2.1- Evolution globale de l'économie algérienne

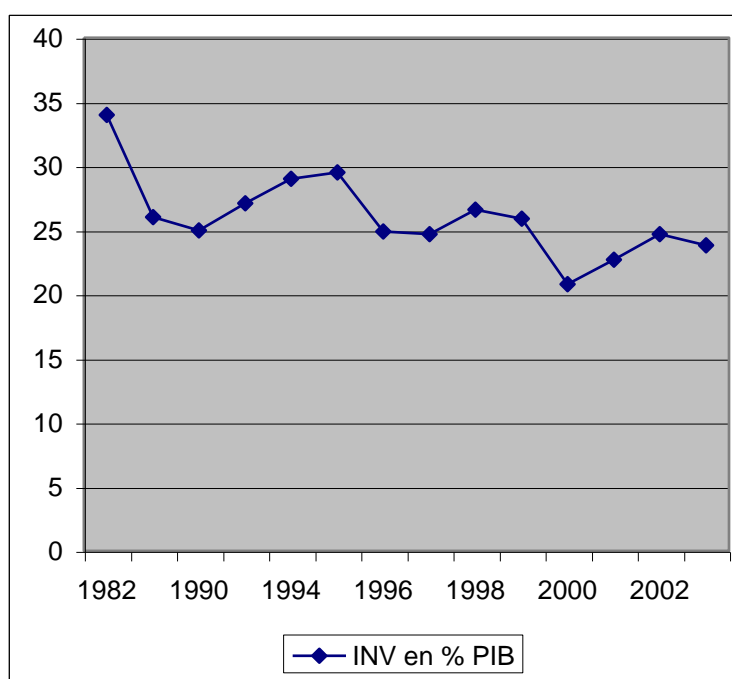
Des baisses des taux d'investissement sont notées en Algérie depuis la décennie 80. En effet, le taux d'investissement, qui s'élevait à 34% au début des années 80, enregistre une tendance générale à la baisse pour s'établir à 25,2% entre 1995 et 1999 et à environ 23,5 entre 2000 et 2004.

**Tableau N° 48 : Evolution du taux**

**d'investissement (En % du PIB)**

Années	% PIB
<b>1980/1984</b>	<b>34</b>
1988	26
1990	25
1993	27,1
1994	29
1995	29,5
1996	24,9
1997	24,7
1998	26,6
1999	25,9
<b>1995/1999</b>	<b>25,2</b>
2000	20,8
2001	22,7
2002	24,7
2003	23,8
<b>2000/2004</b>	<b>23,5</b>

**Graphique N° 15: Evolution du taux d'investissement**



Source : établi à partir du tableau N° 48

Source : Ahmed Mahiou et Jean Robert Henry, op. Cit. p. 146 et rapport Femise 2005.

Si, d'une manière générale, le taux d'investissement a connu un recul, c'est bien le secteur industriel non pétrolier qui en a été la victime principale puisque sa part relative dans le PIB baisse de 12,1% à 6% entre 1993 et 2004. L'industrie hors hydrocarbures enregistre les taux de croissance les plus faibles, elle clôture l'année 2005 avec une croissance de 2,5%.

**Tableau N° 49: Ventilation sectorielle du PIB (1993-2004), en % du PIB**

Années	Hydrocarbures	Agriculture	Industrie	Const. Et trav. publics	Services publics	Services privés
1993	21,5	10,9	12,1	11,4	13,6	22,9
1999	28,2	10,6	8,9	9,9	12,7	22,5
2004	36	9	6	9	10	22

**Source :** - Ahmed Mahiou et Jean Robert Henry, op. Cit. p. 147. Pour les années 1993 et 1999  
 - Ambassade de la France en Algérie pour l'année 2004

Le poids de l'agriculture dans le PIB enregistre un recul continu. Il est seulement de 9% en 2004 après avoir été de près de 11% en 1993. Malgré les efforts consentis ces dernières années par l'Etat, l'agriculture reste très influencée par les aléas climatiques (pluviométrie), c'est ainsi qu'elle enregistre les taux de croissance les plus instables. En effet, l'agriculture a enregistré en 2005 une croissance de 1,9% contre 3,1% en 2004 et 19,7% en 2003.

Le secteur des BTP a contribué au PIB à hauteur de 9% en 2004 contre 10% en 1999 et 11,4% en 1993. Bien que ce secteur ait enregistré des taux de croissance relativement faibles durant la décennie 1990, il conserve depuis 2000 une croissance remarquable (environ 8% en 2004 et 2005). En effet, compte tenu du déficit en logements et en infrastructures de base, le secteur des BTP bénéficie d'une attention particulière des pouvoirs publics, il est fortement soutenu par des dépenses d'équipement en augmentation continue.

En repli relatif, avec 32% du PIB en 2005 contre 36,5 en 1993, le secteur des services a connu une croissance appréciable (supérieure à 5% depuis 2001). De par son poids dans le PIB, il constitue le deuxième secteur après celui des hydrocarbures qui influence la croissance globale de l'économie. La valeur ajoutée de ce secteur est principalement réalisée par les activités de transports/communications et de commerce/distribution.

La part des hydrocarbures dans le PIB est en augmentation continue, elle était de 21,5% en 1993, de 28,2% en 1999 et de 36% en 2004. A partir de 2005, elle s'élève à plus de 40%. C'est d'ailleurs ce poids croissant des hydrocarbures dans le PIB qui explique, en partie, la baisse des parts relatives des autres secteurs.

Le secteur des hydrocarbures joue un rôle moteur de l'économie algérienne. Ce rôle est exercé par deux canaux :

- 1- La croissance spécifique du secteur des hydrocarbures (exception faite de 2001, en raison des pannes importantes, le secteur des hydrocarbures connaît une croissance vigoureuse), compte tenu de son poids dans le PIB ;
- 2- Sa forte contribution aux recettes budgétaires (plus de 75% en 2006) qui permet de financer les grands programmes publics générateurs de croissance dans les autres secteurs.

**Tableau N° 50 : Evolution du taux de croissance par secteur (1996-2005), en %.**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Hydrocarbures</b>	6,3	6	4	6,1	4,9	-1,6	3,7	8,8	3,3	5,8
<b>Agriculture</b>	23,9	-13,5	11,4	2,7	-5	13,2	-3,2	19,7	3,1	1,9
<b>Industrie</b>	-8,7	-3,8	8,4	1,6	1,2	2	2,9	1,1	2,6	2,5
<b>BTP</b>	4,5	2,5	2,4	1,4	5,1	2,8	8,2	5,5	8	7,9
<b>Services</b>	3	2,4	5,4	3,2	2,1	6	5,3	4,2	7,7	5,6
<b>PIB</b>	4,1	1,1	5,1	3,2	2,2	2,7	4,1	6,8	5,2	5,3

Source : ministère des finances et résidence de la république

La chute de secteur industriel non pétrolier résultait de la de la récession de secteur industriel public puisque son taux de croissance d'une année à l'autre a été pratiquement négatif, en termes réels, tout au long de la période observée.

## **2.2- Evolution du secteur industriel public.**

La régression qu'a connue le secteur industriel public peut être facilement perçu par la production qui a régulièrement baissé, les taux d'utilisation des capacités qui ont demeuré très bas, la trésorerie des entreprises qui s'est détériorée et le nombre d'entreprises qui ont été dissoutes.

### **a- Evolution de la production et des capacités d'utilisation**

Globalement, le niveau de la production industrielle atteint en 2005 ne représente que 88,5 % de celui de 1989 et, en dehors des hydrocarbures, il n'est que de 74,3 %. Par secteur

d'activité les données du tableau suivant montre qu'à l'exception des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures, qui ont connu une hausse régulière, tous les autres secteurs ont subi, à des niveaux différents, des taux de baisse importants (tableau N° 51).

**Tableau N° 51: Evolution de l'indice de la production industrielle publique par secteur d'activité 1989-2005 (1989 = base 100)**

	1989	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Indice général	100	88,4	87,6	81,5	78,5	83,8	83,8	85,2	85	86	87	87,3	88,5
Indice hors hydrocarbures	100	84,2	82,9	74,1	69,3	75,6	75,1	75	74,6	74,8	73,8	73,8	74,3
Indice industries manufacturières	100	80,1	79,9	68,7	63,4	69	67,7	66,8	66,2	65,4	62,8	61,3	59,5
Energie	100	133,1	132,4	138	144	156,3	167,3	171,3	179,5	187,7	200	211,6	231,7
Hydrocarbures	100	106,1	107,6	113	118	119,2	121,5	129,3	128,5	133,8	143,7	145,2	149,7
Mines et carrières	100	82,4	81,1	78,1	71,1	70,8	68,7	79,6	77,3	83	83,6	82,7	93,3
ISMMEE	100	68,2	74,5	59,6	47,9	53,1	55,4	56,7	62,8	67,2	73,2	73,6	70,5
Matériaux de construction, céramique, verre	100	86,2	89,7	93,7	88,8	93,4	91,2	97,1	98,6	104,7	96,8	105,4	110,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	100	94,3	86,2	75	78,8	93,2	91,6	97,2	94,3	88,8	79,4	78	80,9
Industries agro-alimentaires, tabacs, allumettes	100	96,4	89	85,5	83,1	95,4	93,9	85,5	74,9	60,5	48	40,5	34,6
Textiles, bonneterie, confection	100	82,5	73,1	53,1	49,1	48,1	39	33,4	28,6	29,6	28,9	24,6	24,7
Industries des cuirs, chaussures	100	53,5	42,6	29,3	23,7	22,4	16,5	15,5	16,1	13	12	13,5	11
Industries du bois, liège, papiers, imprimeries	100	67,1	60,1	48,5	47,3	45,3	38,8	35,6	31	31,2	29,3	28,1	23,6

Source : Office National des Statistiques (ONS) et rapport de la Banque d'Algérie pour l'année 2005.

En dehors des hydrocarbures et de l'énergie deux groupes peuvent être distingués :

- Le premier groupe concerne les activités qui ont connu une baisse relativement faible tels que les industries de matériaux de construction dont l'indice a pu gagner quelques points à

partir de 2002, les mines et carrières, les industries de la chimie et de la pharmacie et, dans une moindre mesure, l'industrie lourde (ISMME). Ces secteurs ont pu maintenir leurs indices de production en 2005 au dessus de 70 points.

- Le second groupe concerne les autres industries manufacturières qui ont connu un véritable effondrement de leur production ainsi que les industries agroalimentaires. Ce sont ces industries qui ont tiré la croissance vers le bas. En effet, les industries agroalimentaires ont connu une récession continue depuis 1999 et leur indice de production n'est, en 2005, que de 34,6 points, les industries des cuirs et chaussures dont l'indice de production s'élevait à 42,6 points d'indice en 1995 affiche seulement une valeur de 11 points en 2005, les industries du bois, liège, papiers et imprimeries voient leur indice s'établir à 23,6 points en 2005 contre 60,1 points en 1995 et, enfin, l'indice de production des industries des textiles, bonneterie, confection passe de 73,1 à 24,7 points durant la même période.

Quand aux taux d'utilisation des capacités de production, n'ayant jamais été très élevés avant le début de la décennie 90, ils n'ont pas cessé de baisser après. En effet, à l'exception des industries de matériaux de construction qui ont connu un léger relèvement du taux d'utilisation des capacités de production, de 63% en 1990 à 70,1% en 2004, tous les autres secteurs cèdent à une part de leurs capacités de production. Les taux sont naturellement variables selon les secteurs d'activité. Ce sont essentiellement les industries manufacturières qui ont enregistré les taux les plus faibles, puisqu'en 2004 l'industrie des cuirs ne tourne qu'à environ 13% de ses capacités de production contre 64% en 1990, les textiles et l'industrie du bois et papiers n'utilisent que 29,7% et 20,7% de leurs capacités contre respectivement 54,2% et 43,9% en 1990. Le secteur agroalimentaire et celui de la chimie ne fonctionnent qu'à près de 40% en 2004 contre respectivement 67,6% et 46,6% en 1990. Enfin, la chute des capacités de production a été moins sensible dans les secteurs des mines et carrières et des ISMME, ces deux secteurs tournent en 2004 à 55,5% et 50,1% contre respectivement 70,6% et 55% en 1990 (tableau N° 52).



**Tableau N° 52 : Evolution des taux d'utilisation des capacités (TUC) des entreprises industrielles publiques par branche d'activité économique (B.A.E) (1990-2004)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	2002	2003	2004
<b>EAU&amp;ENERGIE</b>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<b>HYDROCARBURES</b>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	102	106	93,2
<b>MINES &amp; CARRIERES</b>	70,6	64,4	67,6	53,6	54,7	54,7	52,7	55,3	56,2	55,5
<b>I.S.M.M.E</b>	55	54,1	48	44,8	38,7	40	33,6	43,3	49,3	50,1
<b>MAT.DE. CONST</b>	63	63,3	65,9	63,3	66,3	58,8	61,9	69	64,5	70,1
<b>CHIMIE</b>	46,6	43,2	37,9	40,8	42,8	39,7	34,4	46,4	38,1	38,5
<b>AGRO ALIMENTAIRE</b>	67,6	67,3	62,3	66,5	62,7	61	65	55,3	44,2	39,3
<b>TEXTILE</b>	54,2	49,7	54,1	59,6	53,8	49,6	36,3	34,5	34,3	29,7
<b>CUIR</b>	64,1	47,7	35,7	29,8	45,4	33,5	23,8	12,1	10,7	12,9
<b>BOIS PAPIERS</b>	43,9	33,2	28,1	36,5	31,2	27,5	21,5	19,2	18,7	20,7

Source : ONS

Il est à noter, enfin, que la baisse des taux d'utilisation des capacités (TUC) affecte, principalement, les branches dont les unités sont anciennes et qui connaissent des pannes répétitives, ainsi que dans celles à haut potentiel technologique et qui ont encore besoin d'assistance technique.

« Le recul de l'industrie manufacturière traduit une perte des parts de marché faisant suite aux premières mesures d'ouverture. Il n'y a pas de raison que ces pertes n'augmentent pas sachant que l'accord d'association avec l'UE est entré en vigueur en septembre 2005. D'un autre côté, il n'y a pas de raison pour envisager une amélioration de la compétitivité extérieure de l'industrie manufacturière sachant que cela n'a pas pu se faire alors que l'Algérie bénéficiait dans ce domaine d'un système de préférence (protocole de 1976). C'est plutôt l'hypothèse inverse qu'il faut envisager car les produits algériens devront affronter la concurrence de ceux qui proviennent des nouveaux entrants à l'UE, des autres pays de la rive sud et de ceux qui font partie de la nouvelle politique de voisinage »<sup>95</sup>

<sup>95</sup> Youcef BENABDALLAH : croissance économique et dutch disease en Algérie. In les cahiers du CREAD, n° 75/2005. P 30.

### **b- La déstructuration financière des entreprises.**

C'est dans le cadre de la mise en œuvre des réformes économiques et, plus particulièrement, dans le cadre des accords passés avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour l'adoption du programme d'ajustement structurel en avril 1994 que l'Algérie a décidé de dévaluer sa monnaie nationale

La logique de cette démarche consiste à renchérir les importations afin de diminuer, à la fois, la demande d'importations et le volume de devises nécessaires pour les financer. Ainsi, cette chute des importations devait inciter les entreprises de production de biens et services à substituer à leurs matières premières importées des produits nationaux, ce qui favoriserait la relance de l'investissement et la croissance et, par conséquent, faciliterait une rapide expansion des exportations et une intensification des entrées de capitaux. Toutefois, cette "mécanique" ne repose que sur l'argument des effets vertueux.

En effet, les entreprises algériennes, notamment publiques, sont fortement endettées en dollars. Elles doivent d'autant rembourser en monnaie locale que le cours du dollar et les taux d'intérêts sont élevés. Toute dévaluation accroît les charges financières des entreprises.

Les pertes de changes induites par la dévaluation et la dérive du dinar ont occasionné, pour les entreprises, des découverts bancaires excessifs. Ainsi, elles étaient obligées de supporter des taux d'intérêts prohibitifs, notamment entre 1994 et 1996. « Par le simple fait de la politique du taux de changes, conjuguée à la politique des taux d'intérêt, une entreprise qui a eu recours à sa banque pour emprunter 10 millions DA en 1989 pour importer un bien d'équipement se retrouve, en fin de période, avec un endettement de 200 millions DA »<sup>96</sup>.

Les entreprises tombent très vite dans le cercle vicieux des découverts bancaires générant des frais financiers de plus en plus élevés et provoquant:

- Dysfonctionnement des entreprises et ralentissement de leurs activités voire même cessation de leurs activités ;
- Déséquilibre financier avec toutes les conséquences qu'il induit, notamment sur les coûts des produits et la compétitivité des entreprises ;

---

<sup>96</sup> Forum des chefs d'entreprises: les pertes de changes subies par les investisseurs

- Pertes de parts de marché au profit d'importateurs qui pratiquent généralement une concurrence déloyale ;
- Répercussions directes sur l'emploi d'autant plus que les entreprises concernées sont fortement utilisatrices de main d'œuvre.

Enfin, il est à noter que la déstructuration financière des entreprises est également due à la détention d'importants stocks. Cette immobilisation résulte des méventes induites par la contraction de la demande, par la concurrence étrangère, et par les difficultés structurelles propres aux entreprises (la mauvaise qualité des produits, les difficultés à exporter, etc...). Malgré les efforts déployés, l'industrie algérienne continue à souffrir. En effet, « Les différentes mesures d'assainissement financier qui ont coûté au Trésor public quelques 28 milliards de dollars depuis le début de la décennie dernière n'ont pu sauver l'industrie algérienne »<sup>97</sup>.

### c- La dissolution des entreprises

Les difficultés des entreprises ont débouché sur la dissolution d'un grand nombre d'entre-elles. En effet, entre 1994 et 1998 (au premier semestre), 815 entreprises ont été dissoutes. Par secteur d'activité, le secteur ayant enregistré le plus grand nombre de fermetures d'entreprises est celui de l'industrie avec 54% des dissolutions, suivi des BTPH avec 30% des entreprises dissoutes (tableau N° : 53)

**Tableau N° 53 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par statut juridique (au 30 Juin 1998).**

Secteurs	Entreprises publiques	Entreprises Privées	Total
Agriculture	23	2	25
Industrie	443	-	443
BTPH	249	-	249
Services	98	-	98
Total	813	2	815

Source : Inspection Générale du Travail, d'après le rapport de CNES 1996

<sup>97</sup> Rapport Femise 2005 p 11.

### 2.3- Le secteur industriel privé

Le secteur industriel privé, quant à lui, a été épargné, puisque contrairement au secteur public. Celui-ci enregistre, à partir de l'année 1996, une croissance, en termes réels, faible mais positive (Tableau N° 54)

**Tableau N° 54 : Croissance de secteur industriel privé (1993-2003)**

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de croissance	-1,3	0,1	0	0,4	5	5	8	5,3	3	6,6	2,9

Source : Ahmed Mahiou et Jean Robert Henry, op. cit., p.147 et rapport Femise 2005.

Compte tenu de la place du secteur privé dans la production industrielle du pays, il est évident que ces performances n'ont qu'un impact négligeable sur le PIB. En effet, bien qu'en croissance continue, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée brute dans l'industrie hors hydrocarbures ne représentait que 37 % en 2004, après avoir été de 30% en 1999 et de 17% en 1995. Toutefois, il est à noter que ce taux est relativement élevé dans les industries de biens de consommation (agroalimentaires, textiles et confections, cuirs et chaussures) comparativement aux autres branches.

En 2005, le nombre d'entreprises industrielles s'élève à 25 961. Elles se répartissent par branche et par nature juridique de la manière suivante :

**Tableau N° 55 : nombre d'entreprises industrielles en 2005**

Nature juridique / branches	Privé national	Privé étranger	Economie mixte	EPE	Autres publics	total
Extractives	899	49	18	18	35	1019
Manufacturières	23894	57	17	433	358	24759
Electricité / Gaz	117	6	-	5	55	183
Total industries	24910	112	35	456	448	25961

Source : ONS, d'après Abdelmadjid Bouzidi : la crise de l'industrie algérienne, quotidien « le Soir d'Algérie » du 18 avril 2007

Le secteur industriel privé est largement dominant par le nombre d'entreprises. Néanmoins, ces entreprises sont de petites tailles et emploient dans leur majorité (84 %) moins de 06 personnes.

« En 2000, les entreprises industrielles dans le total des entreprises privées représentaient 26 %, en 2005 elles ne sont plus que 22 %. Les investissements privés ne vont pas prioritairement à l'industrie. Et de moins en moins. En 2000, les entreprises industrielles privées nouvellement créées représentent 23 % du total des créations d'entreprises et en 2005 elles ne représentent plus que 13,45 % »<sup>98</sup>. Le secteur privé investit de plus en plus dans le secteur des biens non échangeables (services et BTP [bâtiment et travaux publics]) pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à une concurrence étrangère de plus en plus vive avec l'ouverture accrue du pays.

Globalement, L'Algérie est, depuis le début de la décennie 90, entrée dans une phase de désindustrialisation. Cette désindustrialisation apparaît nettement en examinant l'évolution de la production industrielle par tête d'habitant.

**Tableau N° 56 : production industrielle par tête d'habitant (1983 -2003)**

(En dollars par habitant)

	1983	2003
Algérie	280	147
Tunisie	177,5	449
Maroc	123	242
Egypte	84	229

Source : Ahmed BOUYACOUB: les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003. ([http:// www.algeria-watch.org](http://www.algeria-watch.org))

L'Algérie qui était par le passé le pays le plus industrialisé devient le pays le moins industrialisé dans la région. En effet, en 1983, l'Algérie produisait 280 dollars par tête d'habitant, alors que le Maroc en produisait 123, la Tunisie, 177,5 et l'Egypte 84. Vingt ans après, en 2003, l'Algérie n'a produit que 147 dollars par tête d'habitant, alors que le Maroc en a produit 242, la Tunisie, 449 et l'Egypte, 229. Cette désindustrialisation, particulièrement en Algérie, est due à deux facteurs :

<sup>98</sup> Abdelmadjid Bouzidi : la crise de l'industrie algérienne, quotidien « le Soir d'Algérie » du 18 avril 2007

- Le mauvais climat des affaires ;
- «La trop rapide et trop grande ouverture commerciale qui tarde à être corrigée et qui décourage les investisseurs industriels potentiels qui craignent l'aventure concurrentielle que leur mènent les importateurs légaux et illégaux »<sup>99</sup>.

En effet, en plus de la libéralisation de la pratique d'importation, l'Algérie accorde une faible protection à son économie. Elle possède le taux de protection commerciale nominale le plus faible de la région (13,5 en 2006) sachant qu'elle n'a pas encore rejoint l'OMC et que le démantèlement tarifaire dans le cadre de l'accord d'association vient juste d'être entamé.

**Tableau N° 57 : Taux de protection nominale (2006)**

Algérie	13,5
Tunisie	17
Maroc	20
Egypte	30,3

Source : Abdelmadjid Bouzidi : la crise de l'industrie algérienne, quotidien « le Soir d'Algérie » du 18 avril 2007

La Tunisie, le Maroc et l'Egypte qui ont déjà accédé à l'OMC et qui ont signé bien avant l'Algérie des accords d'association avec l'Union européenne maintiennent leurs taux de protection en 2006 respectivement à 17, 20 et 30,3. C'est cette faible protection de l'économie algérienne qui explique les pertes d'importantes parts de marché intérieur que subissent les producteurs nationaux et le découragement des investisseurs industriels potentiels.

### 3- Evolution de la situation de l'emploi depuis 1990

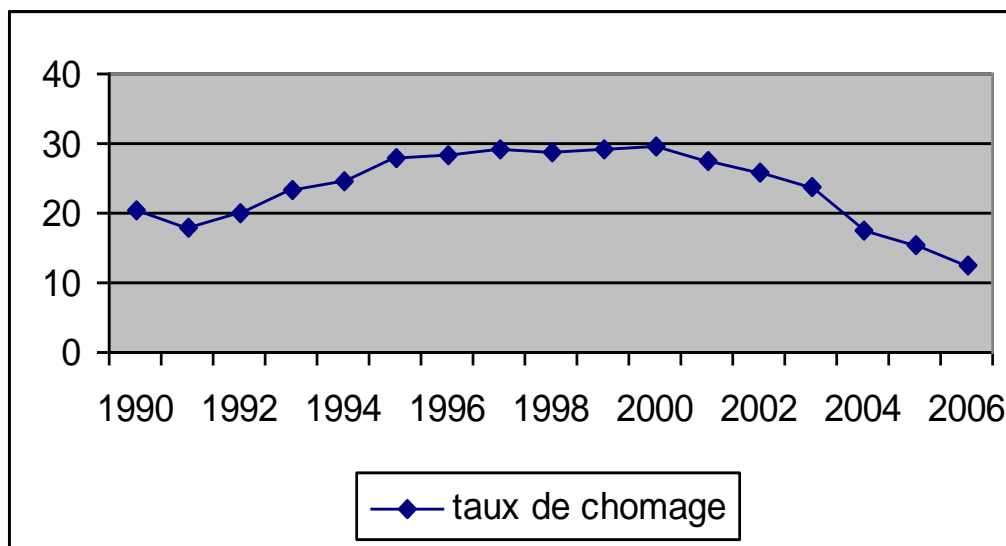
#### 3.1- Evolution globale de l'emploi et de chômage

Globalement, l'Algérie a connu une véritable crise d'emploi durant la décennie 90. En effet, le taux de chômage a été porté à près de 30 % en 2000 après avoir été de 20,4% en 1990 et ce, suite à la fermeture de nombreuses entreprises publiques, les perturbations sociales et la croissance de la main-d'œuvre. Cependant, à partir de 2000, sous l'effet des programmes d'investissements publics mis en œuvre et dont l'enveloppe financière est assurée grâce à une envolée des prix de pétrole, la création d'emplois a connu une reprise conséquente entraînant

<sup>99</sup> Abdelmadjid Bouzidi : la crise de l'industrie algérienne, quotidien « le Soir d'Algérie » du 18 avril 2007

ainsi une baisse du taux de chômage de 29,5% en 2000 à 12,3% en 2006. Bien qu'en baisse continue depuis 2000, le taux de chômage en Algérie reste plus élevé que dans les pays de la région Afrique du nord et moyen orient (Mena) ainsi que dans les autres pays en transition. De même, la plupart des emplois créés ne sont que temporaires.

**Graphique N° 16 : évolution du taux de chômage (1990-2006)**



Source : établi à partir des données de l'ONS

L'impact de l'investissement public sur l'emploi a été amplifié par la faible productivité de la main-d'œuvre et qui a tendance à s'affaiblir davantage puisqu'elle enregistre une baisse de 0,3% entre 1999 et 2004. La baisse de la productivité est nettement importante dans l'industrie et l'agriculture, les taux de baisse dans ces deux secteurs sont respectivement de l'ordre de -1% dans l'industrie et de -0,9% dans l'agriculture.

**Tableau N° 58 : taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre (1999-2004)**

	1999 – 2004
Agriculture	-0,9
Industrie	-1,0
Bâtiments et travaux publics	0,3
Services publics	2,0
Services non publics	-0,2
total	-0,3

Source: FMI, rapport 2006

### 3.2- Evolution sectorielle de l'emploi

Par secteur d'activité, l'évolution de l'emploi cache des disparités sectorielles sensibles. Il ressort du tableau ci-dessous que l'emploi marque une baisse dans les secteurs directement productifs (l'agriculture, l'industrie et le BTP) au profit de secteur des services qui –grâce à l'essor des activités commerciales et des services marchands (transports, banques, assurances et services divers), la croissance sensible de l'emploi dans la fonction publique, le renforcement des effectifs du service national et de la sécurité et l'apport du dispositif de l'emploi des jeunes– voit sa part relative dans l'emploi total passer de près de 50 %, en 1990, à 53,4%, en 2006. En terme d'effectifs, la population occupée dans ce secteur passe d'environ 2,25 millions, en 1990, à environ 4,73 millions, en 2006, soit une progression de 110%.

**Tableau N° 59 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité (1990 – 2006)**

En milliers

	1990		2001		2003		2004		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>- Agriculture</b>	907	20,1	1312,069	21,06	1 412 ,340	21.13	1 617 ,125	20,74	1 609 ,633	18,1
<b>- Industrie</b>	701	15,5	861,119	13,82	804 ,152	12.03	1 060 ,785	13,60	1 263 ,591	14,2
<b>- Bâtiments et Travaux Publics</b>	651	14,4	650,012	10,44	799 ,914	11.97	967 ,568	12,41	1 257 ,703	14,2
<b>- Commerces Services Administration</b>	2256	49,9	3405,572	54,67	3 667 , 650	54.87	4 152 , 934	53,25	4 737 ,877	53,4
<b>TOTAL</b>	4515	100	6228,772	100	6 684 , 056	100	7 798 , 412	100	8 868 ,804	100

Source : établi à partir des données de l'ONS

Si la population occupée dans les services a gagné du terrain, c'est essentiellement au dépend de l'industrie et les BTP, notamment durant la décennie 90. En effet, la part de l'emploi agricole se maintien à environ 21%, le secteur industriel qui constituait dans le passé le moteur de la création d'emploi voit sa part dans la structure nationale de l'emploi baisser de 15,5 % en 1990, à 12,03 % en 2003, les BTP ont vu également leur part dans la structure de l'emploi national baisser, passant de 14,4 %, en 1990, à environ 12 %, en 2003.



En terme d'effectifs, les secteurs de l'industrie et des BTP enregistrent une compression de leurs effectifs durant la décennie 90. Le déclin de la création d'emplois dans ces deux secteurs résultait essentiellement d'une absence notable de nouveaux investissements et les licenciements massifs des salariés, liés aux restructurations et aux dissolutions d'entreprises, dues en partie à la concurrence étrangère.

D'après l'Inspection générale du Travail, la dissolution des quelques 815 entreprises (citées auparavant) a entraîné la compression de 212960 employés<sup>100</sup>. Ce chiffre n'est pas négligeable si l'on savait qu'il est équivalent, en 1997, à près de 5% de l'ensemble de la population occupée dans le secteur structuré (4,74 millions de personnes selon l'ONS). Ces données ne sont que partielles car la perte globale, en terme de licenciements, a atteint environ 260 283 emplois, entre 1994 et 2001 (tableau N° 60).

**Tableau N° 60 : Bilan des effectifs compressés par secteur d'activité économique de 1994 à 2001**

Secteur juridique/ secteur d'activité	Entreprises Publiques	En %	Entreprises Privées	En %	Total	en %
Agriculture	3353	1,29	420	26,17	3773	1,45
BTPH	162227	62,71	611	38,07	192838	62,56
Services	56851	21,97	195	12,15	57046	21,92
Industrie	36247	14,01	379	23,61	36626	14,07
Total	258678	100	1605	100	260283	100

Source : Inspection Générale du Travail.

La répartition sectorielle des effectifs compressés révèle que c'est le secteur des BTPH, avec 62,26 % du total, qui est le plus affecté par ce processus. Le secteur des services (21,92 % des compressions) et le secteur industriel (14,07 %) apparaissent relativement moins atteints.

<sup>100</sup> A ceux-ci, il convient d'ajouter les départs volontaires (au nombre de 50 700), les personnels mis en chômage technique (100 840) et, enfin, les départs en retraite anticipée (environ 40 531).

A partir de 2000, la création d'emplois dans les secteurs industriel et des BTP reprend, faible pour le premier et réalisée principalement par le secteur privé et très importante dans le second. En effet, la population occupée dans le secteur industriel passe de 861119 en 2001 à 1263591 en 2006, soit une progression de 46,7 % et celle occupée dans les BTP passe de 650012 en 2001 à 1257703 en 2006, soit une augmentation de 93,5%.

Globalement, en dehors des services, le taux de chômage a été tiré vers le bas grâce, essentiellement, à la création d'emploi dans les secteurs de l'agriculture et des BTP, car ils comptent parmi ceux qui ont le plus bénéficié de l'investissement public, à partir de 2000. Quant à l'emploi industriel, il reste marginal et la situation pourrait s'aggraver davantage avec le démantèlement tarifaire en cours.

#### 4- La multiplication des intervenants dans le commerce d'importation

Parallèlement au désintéressement à l'égard de l'industrie, l'ouverture extérieure (dans la mesure où celle-ci signifie en même temps l'accès du secteur privé aux devises) a favorisé la multiplication des opérateurs privés dans le commerce extérieur (concentrés notamment dans l'importation de biens de consommation et de demi-produits). La situation en fin 1995 des intervenants sur des opérations de commerce extérieur montre qu'il existe 860 intervenants dont 702 sont des opérateurs privés et seulement 158 sont des opérateurs publics.

A partir de 1995, la situation s'aggrave davantage et le nombre d'opérateur dans l'import-export ne cesse pas d'augmenter atteignant environ 22923 opérateurs en 2002 et environ 32500 en 2005.

**Tableau N° 61 : évolution du nombre des intervenants sur des opérations de commerce extérieur (1995-2005).**

	1995	2002	2003	2004	2005
personnes physiques	-	9967	9403	9274	9500
personnes morales	-	12956	15226	19994	23000
total	860	22923	24629	29268	32500

Source : Direction Générale des Douanes et centre nationale du registre de commerce.

La quasi-totalité de ces intervenants dans le commerce extérieur sont des importateurs. En effet, sur les quelques 32500 opérateurs actives dans l'import-export en 2005, seul 601<sup>101</sup> vrais exportateurs ont été recensés, soit 1,87% du total.

Au début 2006, le nombre d'importateurs recensés est passé à 31495<sup>102</sup>. Cette baisse significative résultait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative à l'assainissement de commerce extérieur<sup>103</sup> qui oblige les importateurs de se constituer en personnes morales avec un capital social minimum de 20 millions de dinars entièrement libéré pour exercer l'activité d'importation de matières premières et de marchandises destinées à la revente en l'état.

La multiplication du nombre d'importateurs n'était que le résultat de l'ouverture du marché algérien, engendrant ainsi une importation massive de produits étrangers qui agissent « comme un poison pour la production nationale »<sup>104</sup>. Cette ouverture a également stimulé la prolifération des produits contrefaits et, par conséquent, l'essor du marché parallèle.

Enfin, il est à noter que cette multiplication du nombre d'importateurs a été accompagnée par un phénomène de l'évasion fiscale. En effet, pour échapper au fisc, de nombreux importateurs exercent avec de fausses adresses et parfois avec de fausses identités ainsi que de domiciliations bancaires falsifiées. Il est à noter que la campagne d'assainissement du commerce extérieur lancée en septembre 2005 avait permis de débusquer un nombre important de ces faux importateurs.

On voit bien que les agents privés se sont facilement substituer à l'Etat dans la sphère de l'importation, mais ils rechignent à prendre la relève dans la sphère de l'investissement productif. En effet, la libéralisation a fortement détérioré les conditions de rentabilité du secteur industriel et affaibli en conséquence l'incitation à investir dans la production (pertes de changes, rétrécissement des marchés). Le capital privé se convertit alors au commerce où la rentabilité est supérieure et les risques sont moins grands que dans l'industrie.

---

<sup>101</sup> Chiffre annoncé par le ministre de commerce M.Djaaboub au cours du forum de l'ENTV le 11 février 2006.

<sup>102</sup> Chiffre annoncé par Mohand Ouali Yahyaoui, directeur général de la régulation et de l'organisation des activités commerciales au ministère du commerce.

<sup>103</sup> L'article 13 de la loi de finances complémentaire 2005

<sup>104</sup> MOHAMED Benini, directeur de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) lors de son intervention sur les ondes de la chaîne III de la radio nationale le 23 février 2006.

## 5- L'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur les revenus de douane

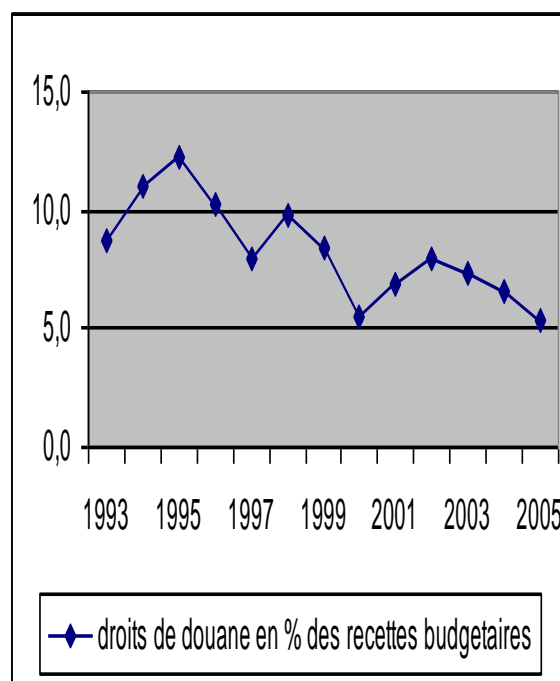
Dans les économies où les recettes douanières représentent une contribution importante aux recettes fiscales, la libéralisation du commerce extérieur, dans la mesure où elle sous entend l'abolition des barrières tarifaires, entraîne une tension sur les finances publiques. En effet, dans l'hypothèse où il n'y pas de compensation, la réduction tarifaire, qui se traduit par une baisse des recettes fiscales, risque d'engendrer une diminution des dépenses publiques. Si ces dernières s'avèrent incompressibles, l'équilibre budgétaire ne pourra alors être obtenu qu'au prix de tensions très fortes.

L'évolution du montant des droits de douane en Algérie montre que leur part dans les recettes budgétaires totales est fortement corrélée aux tarifs douaniers en vigueur. En effet, la baisse progressive des tarifs douaniers a pour effet de ramener la part des droits de douane dans les recettes budgétaires à 8,8%, durant la période 1997-1999, et à environ 6,63%, durant la période 2000-2005, après avoir été de 10,72%, durant la période 1993-1996

**Tableau N° 62 : évolution des droits de douane durant**

**la période 1993-2005 (En milliards de dinars) Graphique N° 17: DD en % des RB:1993-2005**

Année	droits de douane (DD)	recettes budgétaires (RB)	DD/ RB en %
1993	27,3	313,8	8,7
1994	47,9	434,2	11
1995	73,3	600,9	12,2
1996	84,4	822,6	10,3
<b>Moyenne annuelle 1993-1996</b>	<b>58,2</b>	<b>542,8</b>	<b>10,72</b>
1997	73,5	926,7	7,9
1998	75,5	774,5	9,7
1999	80,2	950,5	8,4
<b>Moyenne annuelle 1997-1999</b>	<b>76,4</b>	<b>867,2</b>	<b>8,8</b>
2000	86,3	1577,8	5,5
2001	103,7	1505,5	6,9
2002	128,4	1603,2	8
2003	143,2	1966,6	7,3
2004	137	2089,5	6,6
2005 (*)	73,1	1378,9	5,3
<b>Moyenne annuelle 2000-2005</b>	<b>122,1</b>	<b>1840,2</b>	<b>6,63</b>



Source : établi à partir du tableau N°62

(\*) Au premier semestre

Source : rapport Femise 2005 et ministère des finances

A l'heure actuelle, les pertes des recettes douanières sont compensées par une appréciation de la part de la fiscalité pétrolière, suite au maintien des prix de pétrole à un niveau élevé. Ainsi, un retournement de la conjoncture pourrait influencer largement le budget de l'Etat, notamment avec le démantèlement tarifaire en cours, qui est prévu dans l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne.

Selon les projections du FMI, la perte de ressources douanières résultant de l'accord d'association de l'Algérie avec l'Union Européenne augmentera de façon continue, passant d'environ 0,4 % du PIB en 2006 à 1 % du PIB en 2010 et à environ 2% du PIB en 2017, lorsque l'accord sera pleinement appliqué (tableau N° 63).

**Tableau N° 63 : impact budgétaire de l'accord d'association.**

	Importations hors hydrocarbures (en milliards de dollars EU)	Recettes douanières (en milliards de dollars EU)	Tarif effectif (en %)	Perte de recettes douanières	
				En % des recettes douanières totales	En % du PIB
2001	7 662	1 343	17,5	...	...
2002	9 780	1 611	16,5	...	...
2003	10 951	1 858	17,0	...	...
2004	15 175	1 927	12,7	...	...
Projections 2005	19 121	2 096	11,0	5,3	0,1
Projections 2006	22 170	2 041	9,2	15,9	0,4
Projections 2007	23 667	2 124	9,0	18,0	0,4
Projections 2008	24 821	2 071	8,3	23,8	0,6
Projections 2009	26 456	2 070	7,8	28,6	0,8
Projections 2010	28 963	2 165	7,5	31,8	1,0

Source : FMI, rapport 2006

Toutefois, il est à signaler que la perte des ressources douanières pourrait être sous estimée car ces projections ont été effectuées sans tenir compte de l'effet préjudiciable de l'accord d'association sur la production de substitution aux importations, de l'impact du détournement des échanges et d'une possibilité d'adhésion à l'OMC.

## **6- L'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur l'attraction des investissements directs étrangers**

En libéralisant le commerce extérieur, l'Algérie espérait accueillir davantage d'investissements directs étrangers (IDE) qui permettront d'apporter, d'une part, des sources de financement permettant de stimuler la croissance de la production, la création de l'emploi et l'amélioration de la situation de la balance des paiements et, d'autre part, le transfert de la

technologie et les techniques de management. Néanmoins, les IDE qui trouvent leur origine dans le fait de contourner les barrières tarifaires peuvent être découragés dans une situation de la libéralisation des circuits de commerce extérieur (facilité d'importation).

Le capital étranger investit généralement là où les barrières de protection sont assez élevées, de sorte qu'il se trouve contraint de venir produire sur place pour prendre des parts de marché. En effet, « L'expérience montre que l'institution d'un cordon douanier autour d'un marché suffisant (celui d'un pays ou d'un groupe de pays) y attire l'investissement étranger. Au Brésil au cours des années cinquante le renforcement du protectionnisme attire des investissements américains vers la branche de la construction mécanique ; la communauté économique européenne, avec son tarif extérieur commun devient un puissant pôle d'attraction pour les investissements américains dans la décennie soixante. Dans une certaine mesure ces investissements visent à maintenir le contrôle d'un marché antérieurement couvert et satisfait par l'exportation de produits finis de la firme-mère »<sup>105</sup>.

#### **6.1-Evolution des investissements directs étrangers entrants dans les trois pays maghrébins (Algérie, Tunisie et Maroc)**

Bien que l'ensemble de la région méditerranéenne (rive sud) ne bénéficie pas d'importants IDE, l'Algérie a été un cas presque particulier. En effet, par rapport à ses voisins (Tunisie et Maroc), l'Algérie a été le récepteur le plus faible, en termes absolus et relatifs (tableau n° 64). Le volume annuel d'IDE entrants dans les deux pays voisins est constamment supérieur à celui entrant en Algérie durant la décennie 1990. Néanmoins, à partir de 2001, l'Algérie reçoit une part annuelle supérieure à celle de la Tunisie, du fait essentiellement de la vente des licences de téléphone GSM.

Globalement, jusqu'à 2005 le stock total des IDE reçus par les trois pays maghrébins qui s'élève à environ 48014 millions de dollars est détenu à raison de 47,52% par le Maroc, 35,24% par la Tunisie et, enfin, 17,22% par l'Algérie. Quant à la répartition sectorielle, Les investissements étrangers se dirigent essentiellement vers le secteur traditionnel, en l'occurrence les hydrocarbures. Les IDE dans le secteur des hydrocarbures renforcent l'effet d'éviction que ce secteur exerce déjà sur l'industrie manufacturière.

---

<sup>105</sup> M.E BENISSAD : Economie Internationale. OPU-PUBLISUD, 1983, p 212, 213.

**Tableau N° 64 : Evolution des IDE entrants dans les trois pays du Maghreb  
(Algérie, Tunisie et Maroc), 1991- 2005**

	IDE en termes absolus				IDE en termes relatifs			
	flux d'IDE (millions de dollars par an)			stocks d'IDE (millions de dollars)	flux d'IDE (en % de la FBCF)			Rang mondial (*)
	1991 - 1995	1996 2000	2001 2005	2005	1991 - 1995	1996 2000	2001 2005	2005
Algérie	22	373,3	955	8272,3	0,2	3,2	5,9	109/141
Maroc	423	819,8	1968,1	22818,1	6,7	10,7	19,7	43/141
Tunisie	471,3	506,2	662,6	16924	11,5	10,3	11,3	77/141

**Source :** Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 27 janvier 2007 : [www. Unctad.org/ CNUCED](http://www.Unctad.org/CNUCED) – World Investment Report pour le rang mondial

Note: (\*) Rang mondial = Indicateur de performance des flux d'IDE entrants.

Il est calculé par la CNUCED en fonction des flux entrants dans un pays et de la taille de son économie, selon un ratio entre la part du pays dans les flux entrants et sa part dans le PIB au niveau mondial.

Ces investissements restent insuffisants au regard de la taille du pays et de ses potentialités. En effet, la part de l'IDE dans l'FBCF ne dépasse guère 0,2%, sur la période 1991-1995, 3,2%, sur la période 1996-2000 et 5,9%, sur la période 2001-2005, alors que le taux est respectivement sur les mêmes périodes de 11,5%, 10,3% et 11,3% en Tunisie et de 6,7%, 10,7% et 19,7% au Maroc. Ceci montre que l'IDE ne constitue pas une source importante de financement des investissements, ceux-ci s'appuient essentiellement sur les recettes des exportations des hydrocarbures. La faiblesse des IDE entrants en Algérie peut également être appréciée par l'indicateur de performance des flux d'IDE entrants, calculé par la CNUCED sur un ensemble de 141 pays. En effet, selon cet indicateur, l'Algérie se classe, en 2005, à la 109<sup>ème</sup> place loin de la Tunisie et du Maroc qui occupent, respectivement, les 77<sup>ème</sup> et 43<sup>ème</sup> places.

En résumé, il apparaît que l'Algérie ne constitue pas une cible attractive des investisseurs étrangers. La part à sa destination est très faible que ce soit du point de vue quantitative (flux et stock) que du point de vue qualitatif, étant donné que les investissements sont attirés par le secteur des hydrocarbures. Ainsi, des mesures stratégiques restent à entreprendre pour améliorer le climat des affaires et pour attirer les IDE dans le pays. Il s'agit, notamment, de l'amélioration de l'infrastructure nationale, l'accélération des programmes de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la bonne gouvernance,

l'amélioration du cadre juridique, législatif et institutionnel, et l'instauration de la concurrence dans le tissu productif.

Enfin, il est à noter qu'avec le lancement du partenariat Euro-méditerranéen, ces mesures doivent être également prises par l'ensemble des pays maghrébins qui devraient construire une entité économique et politique réelle les regroupant car l'absence de cette dernière pourrait contribuer à aggraver l'effet «centre et rayons», qui incite les entreprises à s'installer dans le «centre», c'est-à-dire l'UE, car cela leur donne accès à tous les «rayons», en l'occurrence l'Algérie, le Maroc, la Tunisie....

## 6.2- La nécessité d'une intégration régionale

Avec la tendance croissante à la libéralisation des échanges s'affirme, de plus en plus, la nécessité de constituer un ensemble régional entre les États du maghreb. Cette intégration régionale devrait se traduire par<sup>106</sup> :

- des interdépendances entre des espaces économiques nationaux. Ceux-ci sont repérables au niveau des flux des marchandises, des capitaux et du travail ;
- des convergences économiques et financières entre les économies ;
- des projets conjoints (coopération régionale) ;
- des projets de coordination, d'harmonisation, voire d'unification des politiques économiques se traduisant par des transferts de souveraineté.

La formation d'un ensemble régional solide devait même se concrétiser avant que ces pays ne soient engagés dans un processus de libre-échange avec l'Europe. Certes, l'initiative de la création d'un bloc régional est lancée depuis 1989, avec la création de l'Union de Maghreb Arabe<sup>107</sup> (UMA). Néanmoins, dans les faits, elle se heurte à de nombreux obstacles d'ordre politique, économique et, enfin, des difficultés résultant des contraintes extérieures des pays de Maghreb et ce en dépit de plusieurs points communs dont notamment l'histoire, la langue et la religion :

---

<sup>106</sup> HUGON P., « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », Problèmes économiques, n° 2782, 30 octobre 2002, pp. 18-19.

<sup>107</sup> L'UMA a été créée le 17/02/1989 à Marrakech, et s'est dotée d'un siège à Tunis. Elle est constituée 5 pays : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Libye et la Mauritanie.



- les difficultés politiques concernent notamment la question du Sahara occidental et les multiples conflits territoriaux
- les difficultés d'ordre économique concernent la faiblesse des échanges commerciaux à l'intérieur de la région (selon le FMI, seulement 2% du volume global des échanges commerciaux en 2004 ont été effectués dans la région du Maghreb). En effet, les pays de Maghreb continuent d'importer de l'extérieur des produits disponibles dans la région. L'exemple le plus frappant est celui de Maroc qui achète son pétrole brut en Arabie Saoudite et en Iran, et non pas chez son voisin algérien.
- Le poids des dettes extérieures qui place tous les économies sous contrôle de ses créanciers et des institutions financières internationales.

## **7- La nécessité d'une protection pour l'économie algérienne.**

### **7.1- Le libre-échange : frein à la diversification de l'économie et source de dépendance**

La spécialisation et, par conséquent, la concentration des exportations sur un nombre réduit de produits rend le pays vulnérable aux chocs venus de l'extérieur, puisque ses recettes d'exportation sont étroitement dépendantes des cours mondiaux et des volumes demandés. La dépendance est d'autant plus importante si la spécialisation porte sur des produits primaires, comme c'est le cas de nombreux pays en développement tels que l'Algérie (hydrocarbures), Burkina-Faso (coton), Cote d'Ivoire (cacao)...

La très forte dépendance de l'État algérien vis-à-vis de la rente pétrolière a déterminé trois conséquences négatives qui affectent de façon structurelle l'ensemble de l'économie : «

- la faiblesse des créations d'emplois industriels, en raison de la faible intensité de main-d'œuvre dans la production d'hydrocarbures ;
- les fluctuations, parfois très importantes, des prix du pétrole induisent une volatilité importante de la balance des paiements, des revenus budgétaires et de la masse monétaire, source de fragilité majeure pour l'économie dans son ensemble et pour la cohérence et la continuité des politiques publiques ;
- la rente issue de ce secteur hyper rentable a permis la création et la reproduction d'un système clientéliste qui restreint la base sociale du pouvoir aux seuls privilégiés,

entrave le développement des activités économiques productives et empêche l'accès des non privilégiés à la responsabilité politique. »<sup>108</sup>

L'Algérie, à l'instar des pays arabes, exportateurs de pétrole, est prisonnière de cette rente pétrolière que beaucoup qualifient de « malédiction ». La rente pétrolière est un frein à la diversification de l'économie du pays qui de ce fait importe tous les produits dont il a besoin à défaut de les faire fabriquer en interne. Dans le cas où la rente pétrolière est insuffisante, c'est la pénurie qui ravage l'économie comme ça était le cas de l'Algérie durant la période postérieure à 1986.

L'or noir, synonyme de richesse, fait ainsi paradoxalement que les secteurs hors hydrocarbures ne démarrent pas. Certes, la relance de ces secteurs nécessite des investissements colossaux et que les résultats n'apparaissent qu'au bout d'une certaine période, contrairement s'ils seront utilisés dans le secteur pétrolier. Mais le pétrole n'est pas éternel, c'est ainsi que le moment est venu pour que la rente pétrolière participe au développement des autres secteurs de l'économie, principalement l'industrie et l'agriculture, source de dépendance à l'égard de l'extérieur.

## **7.2- La relance de l'économie algérienne passe par l'adoption de mesures protectionnistes :**

Dans la période contemporaine, paradoxalement à la prédominance de discours libre-échangiste et la mise en place d'une institution pour le généraliser, on assiste de plus en plus à la montée de pratiques protectionnistes, notamment à l'encontre de l'entrée de produits des pays de Sud sur les marchés du Nord. C'est particulièrement le cas des Etats-Unis qui ont obtenu du Japon en 1981 une limitation de ses exportations de véhicules automobiles à un niveau de 1,68 millions d'unités. De même le Royaume-Uni a obtenu du Taiwan et de la Corée une RVE sur le matériel de radio ; de télévision et de télécommunication, en 1980. C'est également le cas de l'accord multifibres conclu en 1974 et qui avait pour objet de limiter l'entrée dans les pays industrialisés de produits textiles à bas prix venus de certains pays en développement.

---

<sup>108</sup> Omar Benderra et Ghazi Hidouci. Algérie : économie, prédation et Etat pétrolier, mai 2004

Pour Oscar Braun, les politiques protectionnistes des pays avancés sont la cause principale de la détérioration des termes de l'échange des pays dominés. Ces derniers en sont victimes puisqu' « ils sont obligés d'exporter ; tandis que le centre produit tout, la périphérie est spécialisée et doit importer les équipements, la technologie qu'elle ne produit pas »<sup>109</sup>.

Les pays plaidant pour le libre-échange ne l'adoptent pas, pourquoi l'adopter en Algérie sachant qu'il est source de pénuries, de chômage et de dépendance? « Dans la phase actuelle, le démantèlement des barrières au commerce, la circulation libre des marchandises et la cessation des subventions au secteur public commercial ancien n'ont fait émerger aucune capacité productrice ou exportatrice nouvelle. Au contraire, cette ouverture en trompe-l'œil a fait subir à la fragile industrie nationale — tant publique que privée — une concurrence brutale qui est en train de l'anéantir »<sup>110</sup>

L'économie est une guerre permanente et ses acteurs sont les entreprises qui, une fois le marché national est saturé, cherchent à commercialiser au delà des frontières et conquérir des marchés extérieurs. Ainsi, la libéralisation du commerce extérieur sert l'économie algérienne dans le cas où ses entreprises sont capables de conquérir des marchés extérieurs ou, tout au moins, de reposer face aux attaques des entreprises étrangères, c'est-à-dire seulement si elles sont de tailles à concurrencer les entreprises étrangères. Dans le cas contraire, l'Algérie sera une proie facile à conquérir. C'est d'ailleurs le cas, car la libéralisation actuelle des pratiques d'importation a rendu l'Algérie incapable de développer, en dehors des hydrocarbures, une autre activité productive. De ce fait, l'Algérie est devenu une décharge aux produits étrangers au lieu d'être un grand chantier de production.

Les théories qui justifient le libre-échange ne peuvent donc servir de modèle pour l'Algérie. Pour que l'Algérie puisse favoriser la production nationale (et donc l'emploi), une dose de protectionnisme est nécessaire. L'Algérie devrait protéger son économie de la concurrence étrangère et subventionner les producteurs locaux afin de leur permettre de concurrencer les importateurs, mais aussi de conquérir les marchés extérieurs. En ce sens, le processus qui assure aux industriels européens la supériorité sur les firmes américaines ne résulte-t-il pas des subventions qu'accordent ces pays à leurs entreprises ? N'est-il pas le cas

---

<sup>109</sup> AMIN samir. L'impérialisme et le développement inégal, éditions de MINUIT, paris 1976, p 143.

<sup>110</sup> Omar Benderra et Ghazi Hidouci. Algérie : économie, prédation et Etat pétrolier, mai 2004

d'Airbus qui arrive à concurrencer la firme américaine Boeing grâce aux subventions qui lui ont été accordées?

L'Algérie devrait également adopter des mesures protectionnistes pour qu'elle puisse retrouver une autonomie suffisante, défendre son indépendance nationale et maintenir des secteurs, qui, peut-être resteront peu productifs, apparaissent comme indispensables au maintien de l'équilibre sociologique et économique de la nation. Ce sont ces raisons là qui expliquent pourquoi les Etats des grands pays industriels, en particulier ceux des Etats-Unis, de l'union européenne et du Japon sont fortement interventionnistes dans le domaine de l'agriculture. « La PAC (Politique Agricole Commune) de l'union européenne, qui consiste à mettre des barrières à l'importation, à subventionner les exportations et à apporter des aides directes aux agriculteurs de l'union, trouve sa principale justification dans la nécessité de maintenir une activité rurale, quel qu'en soit le coût, pour préserver un certain équilibre dans la société »<sup>111</sup>.

Le protectionnisme est souvent perçu comme un moyen d'accroître l'emploi. L'Algérie est un pays où le taux de chômage est très élevé, la réduction des importations que provoque les restrictions aurait pour effet de stimuler la demande de produits de remplacement nationaux et entraînerait ainsi un accroissement des investissements et, par conséquent, une mobilisation de la main d'œuvre. De même, l'Algérie devrait assurer son autosuffisance quel qu'en soit le coût, produire son mode de consommation au lieu de l'importer. D'ailleurs, au fil de temps, la difficulté pour l'assurer localement et même avec un recours à l'importation a fini par entraîner sa mutation : le riz se substitue au blé, coca cola au lait....

Enfin, il y a lieu de dire que l'Algérie est dotée d'importantes ressources naturelles, financières et humaines mais la libéralisation du commerce extérieur fait que cet ensemble de facteurs de production reste oisif et ne contribue pas au développement du pays. L'Algérie se contente des hydrocarbures et importe tous les autres biens qu'elle devrait produire et cela ne fait qu'accentuer sa dépendance à l'égard de l'extérieur car il n'est y a pas d'indépendance pour une nation qui se nourrit de ce qu'elle ne produit pas.

---

<sup>111</sup> Bernard GUILLOCHON et Annie KAWECKI : Economie internationale, commerce et macroéconomie, éditions Dunod, Paris 2003 p 117.

### **7.3- Économies d'échelle : nécessité de mesures protectionnistes.**

La nouvelle théorie expliquant les échanges internationaux met l'accent sur l'existence des économies d'échelle, alors le coût unitaire est d'autant plus faible que le volume produit est élevé. Les pays où la branche a atteint une taille importante sont nécessairement plus compétitifs que les autres. Lorsqu'il existe des rendements croissants, la date d'entrée dans la production des firmes d'un pays devient un facteur essentiel pour expliquer la spécialisation internationale : les premiers pays entrés bénéficient d'un avantage qui ne peut jamais être rattrapé par d'autres concurrents.

En effet, considérons un bien X dont la production est caractérisée par des économies d'échelle et deux pays, A et B, dont les coûts salariaux sont très différents, A ayant un taux de salaire beaucoup plus élevé que B. si le pays A a développé de longue date cette production alors que B est un nouvel entrant sur ce marché, A peut rester en position de monopole, alors que B pourrait approvisionner le marché mondiale à un prix plus faible. Ainsi, même si le pays B est convaincu de posséder un avantage comparatif latent, il ne pourra pas l'exploiter dans un contexte de libre-échange. Cet avantage apparaîtra seulement s'il adopte des mesures protectionnistes le soustrayant à la concurrence étrangère.

L'existence des économies d'échelle donne ainsi un fondement à la mise en place de barrières protectionnistes. En effet, dans ce cas, la protection de la nation par exemple par un tarif douanier peut être le moyen :

- 1- De diminuer les quantités produites par les concurrents étrangers et donc d'accroître leur coût unitaire ;
- 2- D'étendre l'échelle de production des firmes nationales, ce qui diminue leur coût unitaire et doit leur permettre, après saturation du marché national, d'exporter.

Le cas des rendements d'échelle croissants est fréquent. En effet, dès qu'il existe des coûts fixes liés à l'entrée dans une production, il y a un certain degré d'économie d'échelle, puisque l'accroissement des quantités produites permet de rétablir les coûts fixes sur un nombre plus grand d'unités du produit. Dans le cas de l'Algérie, comme on l'a vu précédemment, les capacités de production de secteur industriel sont sous-utilisées. Ainsi, en limitant les importations, l'augmentation du volume produit localement que cela provoque

aurait pour effet de réduire le coût moyen et, par conséquent, d'accroître la compétitivité des produits algériens par rapport à ceux venus de l'extérieur.

#### **7.4- L'échec des institutions ouvrant pour le libre-échange (GATT et OMC)**

A partir des années 1970-80, le système de l'accord général donna des signes de faiblesse : les pratiques protectionnistes interdites se sont multipliées. Ces mesures sont principalement utilisées par les pays développés disposant d'un fort pouvoir de négociation (Etats-Unis, CEE, Japon) contre les pays émergents ou en développement (principalement les pays asiatiques) afin de protéger les industries jugées sensibles ou prioritaires.

En prenant la succession du GATT, l'OMC fait l'objet de vives critiques, remettant en cause son fonctionnement et ses principes. En effet, de nombreuses études remettent en cause, surtout pour les pays en développement, le lien entre l'ouverture aux échanges internationaux et la croissance. Par ailleurs, le protectionnisme persistant des pays développés, leurs subventions à des secteurs concurrencés par les exportations des pays en développement, comme le cas du coton, apparaissent comme contradictoires avec la volonté d'aider au développement des pays les moins avancés. De même, les Etats-Unis poursuivent leur politique unilatérale d'ouverture des marchés extérieurs comme l'a montré la manière dont il était traité le différend Etats-Unis—Japon, sur l'automobile<sup>112</sup>.

---

<sup>112</sup> Afin d'obtenir une plus grande ouverture du marché japonais aux automobiles américains, des négociations entre les deux parties ont été menées depuis juillet 1993 : les Etats-Unis considéraient que leur déficit commercial (principalement dans l'automobile) résultait d'une discrimination contre les automobiles américains tandis que le Japon estime que la mévente des automobiles américains sur le marché japonais est le fait des différences de qualité entre les composants américains et les composants japonais, d'une part, et les choix réalisés par les consommateurs japonais, face à une offre de produits américains jugée peu satisfaisante. De plus, le Japon considérait que les revendications des Etats-Unis contraires aux règles de l'OMC et qu'il refuse d'imposer des contraintes aux firmes automobiles qui iraient à l'encontre des principes de libre-échange. Face à cette riposte, les Etats-Unis ont formulé des menaces de sanctions annoncées pour le 28 juin 2005, les mesures envisagées sont une taxation prohibitive (des droits de douane de 100 %) des importations américaines de quatorze modèles haut de gamme japonais. Les deux parties ont ainsi déposé une plainte devant l'OMC. Néanmoins, cette plainte ne sera pas soumise à l'ORD, car durant la phase de négociation (étape préliminaire) les deux parties, sous le chantage des Etats-Unis, ont abouti à un arrangement à l'issue duquel le Japon retire sa plainte le 29 juin. Aux termes de cet arrangement, la production des filiales de firmes japonaises implantées aux Etats-Unis devrait augmenter, ainsi que les achats des composants par ces filiales et par les firmes japonaises ; enfin le réseau des concessionnaires japonais vendant des véhicules américains devrait s'étoffer. Face à tel verdict, de nombreux membres de l'OMC (Canada, Communauté européenne, Australie, Inde,.....) ont désapprouver la démarche unilatérale des Etats-Unis dans l'ouverture du marché automobile japonais.

## **Conclusion**

Incontestablement l'ouverture extérieure a fortement accentué la spécialisation internationale de l'Algérie. En effet, en 2004, les hydrocarbures comptent pour plus de 98% des exportations et 36% du PIB, contre respectivement 95,4% et 21,5% en 1993. Plus grave encore, l'ouverture, qui était censée favoriser l'émergence d'un secteur exportateur non pétrolier compétitif, a pour l'instant conduit à l'effet inverse :

- Elle a stimulé la multiplication du nombre d'importateurs ;
- Elle a contribué à la déstructuration du secteur industriel ;
- Elle a occasionné des pertes d'emplois ;
- Elle n'a pas amélioré l'attractivité des IDE ;
- Elle a engendré un manque à gagner pour l'administration des douanes.

### **Conclusion de la deuxième partie :**

Après avoir conclu des accords avec le FMI et souscrit à ses exigences, notre pays s'est engagé de manière active dans un accord d'association avec l'Union Européenne. A l'issue de tous ces accords, l'Algérie a été amenée non seulement à libéraliser son commerce extérieur, mais à réduire considérablement sa protection douanière.

Si l'on quitte les débats de type idéologique autour des mérites comparés de la libéralisation ou de protectionnisme pour s'inscrire dans une dynamique plus pertinente qui est celle de l'efficacité des politiques commerciales, on peut conclure que l'orientation vers l'ouverture des marchés est inévitable, en Algérie comme dans la plupart des pays du monde. Néanmoins il convient de constater que cette ouverture est mal menée dans le cas de notre pays dans la mesure où elle n'a pas renforcé les capacités des producteurs locaux, elle ne les a pas poussé à innover et à se moderniser et elle ne les a pas fait gagner des parts de marché. En un mot, elle n'a ni entraîné ni renforcé le processus de croissance à l'échelle de l'ensemble de l'économie. En fait, elle ne peut en être autrement compte tenu de l'absence de stratégies et de politiques économiques claires et cohérentes posées en termes d'avantages comparatifs à faire valoir, de secteurs ou de filières stratégiques à développer et d'emplois à préserver.

L'important affaiblissement de notre armement tarifaire conjugué aux effets d'ouverture brutale de notre commerce extérieur (concurrence de productions étrangères) a fortement pénalisé la production locale au profit de l'importation sauvage. Les différentes mesures incitatives favorables au développement des exportations apparaissent peu audacieuses et généralement peu motivantes. De même qu'il importe de noter que, dans la pratique, les mesures de restitution des taxes sur les produits exportés souffrent de lenteurs et s'avèrent parfois impossible à mettre en œuvre dans un environnement administratif bureaucratique. D'ailleurs l'ensemble de ces mesures n'ont pas produit des effets notables sur la structure des échanges extérieurs du pays. L'Algérie n'arrive pas toujours à exporter des produits manufacturés par contre ses importations restent constamment diversifiées.



RapportGratuit.com

## *Conclusion générale*

## Conclusion générale

La libéralisation du commerce extérieur entamée vers la fin des années 80 n'a pas induit une dynamique de croissance, d'investissements et d'emplois, ni impulsé une quelconque restructuration économique. Au contraire, elle a accentué le principe de la spécialisation de l'Algérie dans la production et l'exportation des hydrocarbures. Ce principe est même renforcé par le programme d'ajustement structurel dont l'un des soubassements théoriques est justement la spécialisation dans le cadre des avantages comparatifs.

Le caractère rentier de l'économie est toujours aussi marqué et le secteur des hydrocarbures est le pilier de l'économie : En 2004, il représente 68,6 %<sup>113</sup> des recettes budgétaires (73,7% en 2005), 36 % du PIB et 98 % de l'ensemble des recettes d'exportation. Cette prépondérance des hydrocarbures ne met pas l'Algérie à l'abri d'éventuels retournements brutaux de la conjoncture du marché pétrolier, dont l'imprévisibilité demeure toujours présente.

Globalement l'appareil économique demeure constitué de deux grands ensembles : d'une part, les hydrocarbures qui procurent la quasi-totalité des ressources en devises et, d'autre part, toutes les autres branches de l'économie. Celles-ci sont consommatrices de cette rente pétrolière car elles dépendent largement de l'extérieur pour leurs approvisionnements. En contre partie, ces branches sont peu efficaces et n'arrivent même pas à satisfaire la demande interne.

Particulièrement le secteur industriel a, dans son ensemble, régresse et n'est pas en mesure de jouer le rôle de moteur du développement. Ces répercussions sur l'emploi sont néfastes. En effet, non seulement les créations d'emplois sont dérisoires, mais les licenciements sont massifs suite à la liquidation d'un nombre important d'entreprises étatiques.

L'entreprise algérienne n'arrive pas à conquérir le moindre marché extérieur mais, plus grave encore, des parts de marché importantes ont été prises par l'importation au détriment de la production nationale. Le niveau des exportations hors hydrocarbures illustre parfaitement le manque de compétitivité de l'économie algérienne.

---

<sup>113</sup> Rapport de la Banque d'Algérie pour l'année 2005.

La libéralisation du commerce extérieur maintient l'Algérie dans un rôle de consommateur où une part importante des ressources disponibles ne sert pas la stimulation des investissements productifs mais plutôt à favoriser la multiplication du nombre des importateurs et, par conséquent, l'importation massive de produits très divers. Ces importateurs s'emparent de ces ressources de deux façons : une façon officielle par un recours à la banque et une façon illégale tout en ayant recours au marché parallèle de la devise. C'est sur ce dernier que les devises atterrissant dans les poches de citoyens algériens (transferts des immigrés, retraites d'anciens immigrés....) trouvent un chemin de retour à l'étranger et plus particulièrement aux pays d'origine. Ces importateurs, dans leur majorité, échappent à tout contrôle. Ils utilisent des prête-noms et détiennent des registres de commerce aux adresses souvent fictives. C'est ainsi qu'un nombre important d'entre eux n'est pas connu du fisc et, de ce fait, la fraude fiscale a atteint des chiffres élevés.

En plus de l'évasion fiscale, certains importateurs donnent de fausses déclarations quant à la valeur des marchandises importées. Ils présentent des factures proforma aux banques comprenant d'importants montants alors qu'ils présentent aux services des douanes d'autres déclarations dans lesquelles un autre montant est mentionné. D'importants écarts entre les deux déclarations sont constatés et une grande fuite de capitaux est enregistrée annuellement

La libéralisation des pratiques d'importation et l'affaiblissement de notre armement tarifaire ont fortement détérioré les conditions de rentabilité du secteur industriel et affaibli en conséquence l'incitation à investir dans la production. C'est ainsi que, ni le capital privé national ni l'investissement étranger ne prend l'initiative car, en fait, ni l'un ni l'autre est assuré d'occuper une place dans le marché local.

Parallèlement au désintéressement à l'égard de l'investissement, des pertes de recettes douanières ont été enregistrées suite à la baisse progressive des tarifs douaniers. Cette situation va certainement s'aggraver davantage dans l'avenir immédiat avec le démantèlement en cours et l'adhésion attendue à l'OMC.

Enfin, pour permettre à l'industrie algérienne de naître et de se développer, l'Etat, en plus d'offrir le soutien nécessaire aux entreprises, devrait protéger efficacement leurs marchés de la concurrence déloyale des importations. C'est ainsi que quelques mesures principales devraient être prises, il s'agit essentiellement de :

- Redonner au droit de douane sa fonction principale de protection de l'économie car c'est le seul instrument efficace par lequel les pays (y compris les pays traditionnellement ouverts) organisent la protection de leurs économies.
- Interdiction ou limitation des importations de marchandises pouvant être produites localement même à des coûts plus élevés et s'il y a lieu d'importer, il faut importer utile : importer des intrants industriels qui serviront l'industrialisation du pays. En effet, une économie qui produit est une économie qui prospère et qui avance tandis qu'une économie consommatrice c'est une économie qui recule.

Enfin, il est urgent d'achever la construction de l'UMA. Cela devrait relever des préoccupations de tous les pays du Maghreb car s'il y a lieu d'instaurer un cadre concurrentiel c'est entre ces pays là qu'il faut le lancer d'abord puisque les concurrents sont de mêmes tailles.

# **Bibliographie**

**Bibliographie :**

**Ouvrages :**

- AMIN Samir : L'impérialisme et le développement inégal, éditions de MINUIT, Paris 1976.
- ANGENLIER Jean pierre : Economie industrielle, Eléments de méthode, OPU Alger 1993.
- BEITONE Alain et al. : Dictionnaire des sciences économique. Édition ARMAND COLIN. Paris
- BENISSAD Hocine : Economie de développement de l'Algérie, sous développement et socialisme, OPU Alger
- BENISSAD Hocine : La reforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel), OPU Alger 1991.
- BENISSAD Hocine : L'Ajustement structurel, l'expérience du Maghreb, OPU Alger 1999.
- BENISSAD Hocine : Guide de l'investissement et du commerce extérieur en Algérie (Législation et Réglementation), éditions CULTURES, Alger 1996.
- BENISSAD M.E : Economie Internationale. OPU-PUBLISUD 1983.
- BIALES. C et al : Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains. Editions FOUCHER, paris 1996.
- BOUZIDI Abdelmadjid : Panorama des économies maghrébines contemporaines.
- BRAHIMI Abdelhamid : L'économie algérienne, OPU Alger 1991.
- BREMOND Janine et CELEDAN Alain : Dictionnaires des théories et mécanismes économiques. Editions HATIER, paris 1984.
- CAPUL Jean Yves et GARNIER Olivier : Dictionnaire d'économie et des sciences sociales, éditions HATIER, paris 1999.
- COLLIARD Claude Albert et DUBOUIS Louis: Institutions internationales. 10<sup>ème</sup> Edition 1995.
- DAHMANI A: l'Algérie à l'épreuve. « L'économie politique des réformes 1980-1997 ». Edition casbah. Alger 1999.
- DEBBOUB Youcef : Le nouveau mécanisme économique en Algérie, OPU Alger 2001.
- DJEBARI Youcef : la France en Algérie, bilans et controverses, volume III, OPU Alger 1995.
- DUMAS André : L'économie mondiale. Editions De Boeck, Bruxelles 2003
- FAROGERE Jean-Pierre et VOISIN Colette : Le système financier et monétaire internationale. 3<sup>ème</sup> édition Mathan, Paris 2000.
- GAUTHIER Yves et KERNADEC Joël : Naissance et croissance de la république algérienne démocratique et populaire, édition ellipses, France 1978.

- GUILLOCHON Bernard et KAWECKI Annie : Economie internationale, commerce et macroéconomie, éditions DUNOD, Paris 2003.
- LENAIN Patrick: le FMI .3<sup>ème</sup> édition de la découverte 2002.
- MAHIOU Ahmed et HENRY Jean Robert: « où va l'Algérie », édition KARTHALA et IREMAN, Paris 2001.
- MEBTOUL. A et al : Evolution des structures de l'économie algérienne 1967.1980, tome 1, OPU Alger.
- MEBTOUL A : L'Algérie face aux défis de la mondialisation : reformes économiques et privatisation, OPU Alger 2002.
- MESSERLIN Patrick A : Commerce international, Presses Universitaires de France, Paris 1998.
- M'HAMSADJI-BOUZIDI Nachida : Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, l'expérience algérienne (1974 – 1984), OPU Alger 1988.
- NAAOUSH Sabah: Dettes extérieures des pays arabes, édition L'HARMATTAN, Paris 1989.
- NAAS Abdelkrim : Le systèmes bancaire algérien. Edition Maisonneuve et Larousse, Paris 2003.
- RAINELLI Michel : L'organisation mondiale du commerce. Éditions LA DECOUVERTE. Paris 2004.
- RAINELLI Michel : La nouvelle théorie du commerce international. Éditions LA DECOUVERTE. Paris 2003.
- REZIG Abdelouahab : ALGERIE BRESIL COREE DU SUD trois expériences de développement, OPU 2006.
- SANDRETTO René : Le commerce international. Editions ARMAND COLIN, paris 1995
- SID AHMED Abdelkader: Economies du Maghreb : l'impératif de Barcelone, éditions CNRS, paris 1998.
- TEHAMI Mouloud : Aspects économiques du commerce extérieur de l'Algérie en 1972.

### **Revues :**

- Cahiers du CREAD n° 43/1998, n° 75/2006.
- Finances & Développement, Juin 2006.
- L'ABC de FMI, supplément au bulletin du FMI, volume 33, septembre 2004.
- Revue du Monde Arabe N° 149, juillet - septembre 1995
- Revue des Sciences Economiques et de Gestion N° 04 / 2005, Université Ferhat Abbas – Sétif, Algérie.

### **Mémoires et thèses**

#### **- Mémoires de magistères et autres mémoires :**

- MERZOUK Farida : Dette extérieure de l'Algérie : Quelle perspective ? Université Abderahmane Mira de Bejaia, 2002.
- MINOUNE Lynda : Commerce extérieur et développement : Quelle spécialisation pour l'Algérie dans le cadre de la mondialisation. Université Abderahmane Mira de Bejaia, 2003.
- SEBAHI Dalila : projection de la balance des paiements de l'économie algérienne : une approche modélisée. Université Abderahmane Mira de Bejaia, 2001.
- TABI Assia : l'évolution de l'Algérie dans l'économie mondiale : Du développement à la libéralisation des économies. Maîtrise d'Administration économique et sociale. Faculté d'économie appliquée.

#### **- Thèses de doctorat**

- AYADI Nassima : contrats, confiance et gouvernance : le cas des entreprises publiques agroalimentaires en Algérie. Université de Montpellier I, 2003

#### **Lois et textes réglementaires :**

- loi 78-02 de février 1978, relative au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur
- loi 88-29 de 1988, relative aux dérogations du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur
- les textes régissant l'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne

#### **Articles et communications**

- AINOUCHE M.C. : L'économie de marché, la mondialisation et la relation Etat-entreprise. Colloque international : économies de la privatisation et le nouveau rôle de l'Etat. Université FERHAT ABBAS- SETIF 2004.
- BAEZA Laura : Accords d'association : une synthèse
- BENABDALLAH Youcef : L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne. In les cahiers du CREAD n° 75/2006.
- BENABDALLAH Youcef : Croissance économique et dutch disease en Algérie. In les cahiers du CREAD, n° 75/2005.
- BENDERRA Omar et HIDOUCI Ghazi. Algérie : Economie, prédation et Etat pétrolier, mai 2004



- BENDERRA Omar: économie algérienne 1986-1998 : Les réseaux aux commandes de l'Etat. Extrait de la méditerranée des réseaux, marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, Maisonneuve et Larose, octobre 2002
- BOUKHAOUA Smail : L'Algérie doit-elle redéfinir la méditerranée ? Colloque international « l'espace économique de la méditerranée occidentale : enjeux et perspectives », Bejaia 2000.
- BOULARES Habib : Union du Maghreb Arabe. Forum économique sur l'Afrique. Genève 7-8 juin 2004.
- BOUYACOUB Ahmed: Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003. Le quotidien d'Oran, 28 janvier 2004.
- CHENTOUF Tayeb : les Etats face à la mondialisation : la cas de l'Algérie.
- DAHMANI Ahmed : La persistance de l'économie de rente ou la malédiction du pétrole en Algérie. Le quotidien d'Oran, 28 janvier 2004.
- DAOUD Sultana : La petite et moyenne entreprise algérienne face au libre-échange Euro-Maghrébin. Colloque international « l'espace économique de la méditerranée occidentale : enjeux et perspectives », Bejaia 2000.
- Forum des Chefs d'Entreprises : Démanteler la valeur administrée expose la production nationale à la concurrence déloyale, Août 2001
- Forum des Chefs d'Entreprises : Les exigences d'une bonne conduite des négociations de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, Août 2001
- Forum des Chefs d'Entreprises : Inquiétudes et perspectives sur les reformes du tarif douanier et l'accord d'association avec l'Union Européenne, Octobre 2001
- Forum des Chefs d'Entreprises : Les pertes de changes subies par les investisseurs
- Forum des Chefs d'Entreprises : Placer l'entreprise au centre des politiques économiques, juillet 2002
- GUENDOUCI Brahim : L'information commerciale, facteur de promotion du commerce extérieur. Université « Mouloud MAMERI », Tizi-ouzou
- HERNANE Ali : La détermination et l'application des critères d'origine dans le cadre des échanges commerciaux avec les pays d'Afrique du Nord : l'expérience algérienne. Réunion d'experts sur les règles d'origine. Rabat, Maroc 20-22 juin 2006.
- HIDOUCI Ghazi : L'Algérie : bilan d'une évolution chaotique conférence donnée à l'occasion de 66<sup>ème</sup> congrès de l'Acfas, paris 2000
- HUGON P., « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », Problèmes économiques, n° 2782, 30 octobre 2002.

- KHERBACHI Hamid, OUCHICHI Mourad et OUKACI Kamel : Analyse synthétique et critique du partenariat Euro- maghrébin, Revue des Sciences Economiques et de Gestion N° 04 / 2005, Université Ferhat Abbas – Sétif.
- LECA Jean : Crise algérienne : le point de vue d'un acteur politique. In Monde Arabe N° 149, juillet - septembre 1995
- LIPCHITZ Anna : La libéralisation agricole en zone euro-méditerranée : la nécessité d'une approche progressive. Notes et études économiques – n°23, septembre 2005
- MELLA MARQUEZ José Maria : Ouverture extérieure et disparités territoriales au Maghreb. Colloque Economie Méditerranée, Monde Arabe, Sousse 20-21 Septembre 2002.
- MERAD-BOUDIA Abdelhamid : Le partenariat euro-méditerranéen : un espace de demande effective à promouvoir (CUREI, Université Pierre Mendès France, Grenoble)
- MIHOUB/AIT HABOUCHE Ouahiba: Barrières tarifaires et zone de libre-échange : quels effets pour l'économie algérienne. Colloque international « l'espace économique de la méditerranée occidentale : enjeux et perspectives », Bejaia 2000.
- OUFRIHA F.Z.: Globalisation, régionalisation et ajustement structurel en Algérie. Colloque Fayçal YACHIR : La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement de la lumière de l'œuvre et de la pensée de Fayçal YACHIR Université FERHAT ABBAS- SETIF 1999.
- OULD AOUDIA Jacques : Une lecture économique de la crise algérienne, conférence donnée le 26 novembre 1998 à Paris
- REGNAULT Henri : Entre mondialisation et régionalisation, le projet euro méditerranéen et ses enjeux agro-alimentaires : une lecture Ricardienne. Université de Pau et des Pays de l'Adour, France

### Rapports

- Banque d'Algérie : Rapport sur l'évolution économiques et monétaire en Algérie (année 2004), Juillet 2005
- Banque d'Algérie : Rapport sur l'évolution économiques et monétaire en Algérie (année 2005), 2006
- CNES : Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel
- CNES : note de conjoncture du premier semestre 2006.
- CNIS (Centre National de l'Informatique et des Statistiques) : statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : Années 2003, 2004, 2005,2006.

- FEMISE : l'évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre l'Union Européenne et ses Partenaires Méditerranéens, Mars 2002
- FEMISE : Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie : Un essai de mesure de l'impact des accords d'association sur les prix à la production et les prix à la consommation, Avril 2005
- FMI : Rapport N°. 01/162, Septembre 2001
- FMI : Rapport N°. 05/50, Février 2005
- FMI : Rapport N°. 06/101 Mars 2006
- OIT (Organisation Internationale du Travail) : marché du travail et emploi en Algérie : éléments pour une politique nationale de l'emploi. Alger, octobre 2003
- OIT : l'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb : étude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Genève 2006.
- Rapport annuel 2005: Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Slimane BEDRANI, CREAD-INA Alger

### Autres documents

- DECALUWE Bernard et al: étude sur le système d'incitations et de protection effective de la production en Algérie, 16 octobre 2001
- Ministère du commerce : Relation entre le droit et la politique de la concurrence et les subventions, septième session du Groupe Intergouvernemental d'Experts du Droit et de la politique de la concurrence de la CNUCED, Genève, 30 octobre – 2 novembre 2006.
- Conditions économiques et sociales en Afrique du nord : Vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord. Tanger (Maroc) 13-15 avril 2005

### Sites Internet :

- [http:// www.worldbank.org](http://www.worldbank.org). Site de la Banque Mondiale
- [http:// www.fmi.org](http://www.fmi.org). Site du Fonds Monétaire International
- [http:// www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz) : site de la douane
- [http:// www.interexmaroc.com](http://www.interexmaroc.com) :
- [http:// www.ons.dz](http://www.ons.dz) site de l'Office National des Statistiques
- [http:// www.elmouradia.dz](http://www.elmouradia.dz): site de la résidence de la république
- [http:// www.bank-algeria.dz](http://www.bank-algeria.dz) : site de la Banque d'Algérie

- [http:// \*\*www.finances-algeria.org\*\*](http://www.finances-algeria.org) site du ministère des finances
- [http:// \*\*www.ambalgvn.org\*\*](http://www.ambalgvn.org) : site de l'ambassade d'Algérie au Vietnam
- [http:// \*\*www.cnes.dz\*\*](http://www.cnes.dz) : site de Conseil National Economique et Social
- [http:// \*\*www.cnrc.dz\*\*](http://www.cnrc.dz) : site du Centre National du Registre de Commerce
- [http:// \*\*www.ALGEX.dz\*\*](http://www.ALGEX.dz) : site de l'Agence Nationale pour la Promotion du Commerce Extérieur.
- [http:// \*\*www.asmex.c\*\*](http://www.asmex.c) : site de l'association marocaine des exportateurs.
- [http:// \*\*www.deldzd.cec.eu.int.fr\*\*](http://www.deldzd.cec.eu.int.fr)
- [http:// \*\*www.atn-riae.agr.ca\*\*](http://www.atn-riae.agr.ca)
- [http:// \*\*www.infoexport.gc.ca\*\*](http://www.infoexport.gc.ca)
- [http:// \*\*www.maghrebarabe.org\*\*](http://www.maghrebarabe.org)
- [http:// \*\*www.mondediplomatique.fr\*\*](http://www.mondediplomatique.fr)
- [http:// \*\*www.chambrealgerosuisse.com\*\*](http://www.chambrealgerosuisse.com)
- [http:// \*\*www.joradp.dz\*\*](http://www.joradp.dz)
- [http:// \*\*www.algeria-watch.org\*\*](http://www.algeria-watch.org)

# *Annexes*

## Annexes :

## ANNEXE 1 : LES AVANTAGES COMPARATIFS

L'indicateur de contribution au solde du CEPII (Lafay, 1998) s'exprime en millième par l'écart entre le solde commercial d'une branche rapportée au PIB à un solde théorique d'équi-répartition. Ce dernier est égal au solde total de l'ensemble des branches rapporté au PIB, pondéré par la part des échanges du bien dans la totalité des échanges du pays.

Le solde relatif de la branche exprimé en millième est :  $S_{ik} = 1000 \frac{(X_{ik} - M_{ik})}{Y_i}$

avec  $Y_i$  = PIB du pays  $i$ ,  $X_{ik}$  exportation du pays  $i$  du bien  $k$ ,  $M_{ik}$  importation du pays  $i$  du bien  $k$

Le solde relatif global est :  $S_i = 1000 \frac{(X_{iw} - M_{iw})}{Y_i}$

avec  $M_{iw}$  valeur des importations totales agricoles du pays  $i$

Le poids de la branche dans les échanges nationaux est :  $G_{ik} = \frac{X_{ik} + M_{ik}}{X_{iw} + M_{iw}}$

L'indicateur de contribution au solde s'exprime par :

$$Z_{ik} = S_{ik} - (S_i \times G_{ik})$$

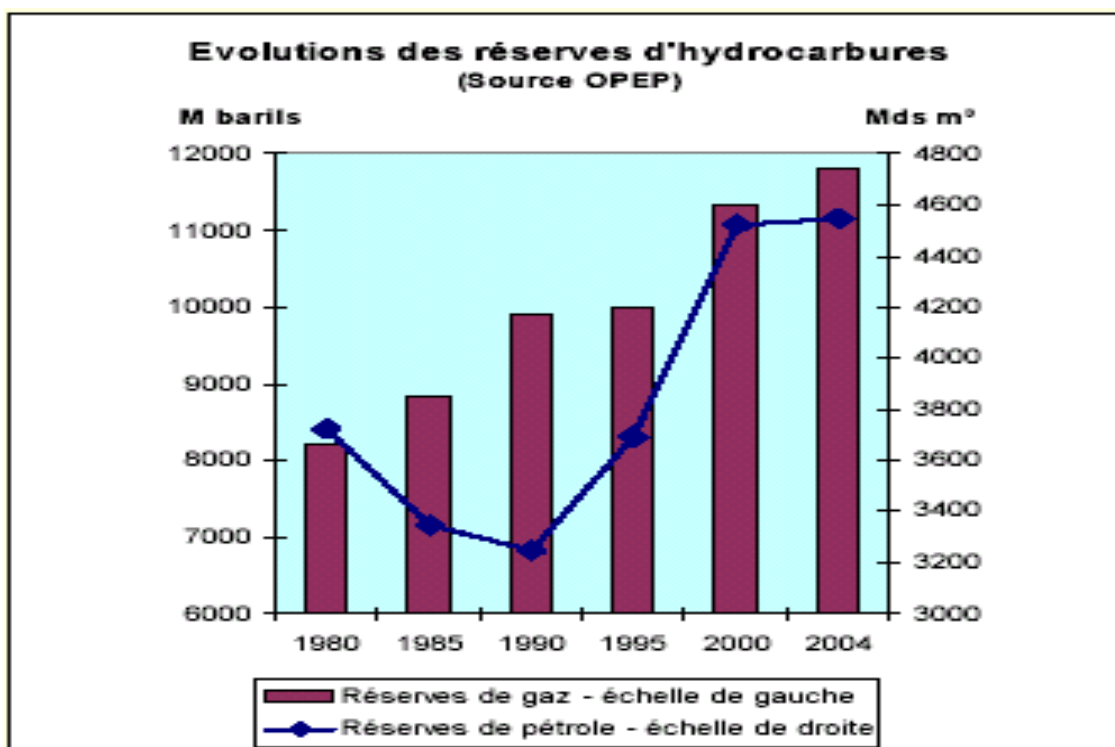
L'avantage comparatif se traduit par une valeur positive de  $Z_{ik}$ , soit par un excédent commercial plus élevé que le solde théorique d'équi-répartition. Cet indicateur nous renseigne plus sur la spécialisation effective d'un pays. Il est conforme à la logique ricardienne de l'avantage comparatif : il révèle les rôles respectifs des produits pour chacun des pays et non pas les positions des différents pays pour un produit donné. Par construction, la somme des  $Z_{ik}$  étant nulle, tout pays possède nécessairement des avantages et des désavantages. De plus, il se base sur la position relative des soldes et non pas sur leurs niveaux : même en période de déficit généralisé un pays conservera ses avantages pour des produits où les déficits sont comparativement les plus faibles.

### Annexe N° 02 : INDEX D'INTENSITE POUR LES ECHANGES BILATERAUX ENTRE LES PAYS UMA

	Algérie	Libye	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Importations de l'Algérie (95) en provenance de	*	0.1	3.4	4.4	9.4
Importations de la Libye (1997) en provenance de	0.1	*	3.6	19.3	33.7
Importations de la Mauritanie (1995) en provenance De:	3.3	0.0	*	57.3	0.5
Importation du Maroc (1996) en provenance de:	3.9	8.0	0.7	*	3.6
Importation de Tunisie (1997) en provenance de	3.0	14.6	1.9	5.7	*

Source: CNUCED, calculs du secrétariat

### Annexe N° 03 :



### Annexe N° 04 : évolution des importations algériennes par groupes d'utilisation

(En millions de dollars)

	Produits alimentaires	Energie et lubrifiants	Produits bruts	Produits semi-finis	Biens d'équipement agricoles	Biens d'équipement industriels	Biens de consommation	Total
1994	2915	58	641	2218	34	2513	1314	9693
1995	2762	115	790	2390	41	2934	1757	10789
1996	2601	110	498	1788	41	3023	1037	9098
1997	2544	132	499	1564	21	2831	1095	8686
1998	2657	110	558	1732	45	2907	1811	9820
1999	2307	154	469	1547	72	3219	1962	9730
2000	2415	129	428	1655	85	3068	1854	9634
2001	2395	139	478	1872	155	3435	1949	10423
2002	2740	145	562	2336	148	4422	1654	12007
2003	2598	112	665	2774	124	4698	2037	13008
2004	3597	173	184	3645	773	7139	2797	18308
2005	3587	212	751	4088	160	8452	3107	20357
2006	3680	240	858	4838	136	8297	2956	21005

**Source** : ministère des finances et CNIS**Annexe N° 05 : évolution des exportations algériennes par groupes d'utilisation**

(En millions de dollars)

	Produits alimentaires	Energie et lubrifiants	Produits bruts	Produits semi-finis	Biens d'équipement agricoles	Biens d'équipement industriels	Biens de consommation	Total
1994	35	8606	23	207	3	9	24	8907
1995	111	9730	39	284	4	18	74	10260
1996	136	12595	44	496	3	46	156	13476
1997	37	13210	40	387	1	23	23	13723
1998	29	9664	50	268	1	22	19	10054
1999	26	12041	44	345	27	42	18	12542
2000	32	21106	44	465	11	47	14	21718
2001	34	18529	37	504	22	45	12	19177
2002	35	18098	51	551	20	50	27	18832
2003	23	23974	61	476	2	32	35	24639
2004	59	31302	90	571	0	47	14	32083
2005	67	45094	134	656	-	36	14	46001
2006	66	51756	180	748	1	43	28	52822

**Source** : ministère des finances et CNIS



## Annexe N° 06 : Principaux « biens d'équipements » importés en 2004 et 2005

PRINCIPAUX PRODUITS	ANNEE 2004		ANNEE 2005		EVOL. %
	VALEURS EN MN US \$	STRUC %	VALEURS EN MN US \$	STRUC %	
VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES	1 287.60	17.61	1 801.67	20.92	39.92
VEHICULES AERIENS (AVIONS)	40.27	0.55	781.37	9.07	1840.33
APPAREILS ELECTRIQUES POUR LA TELEPHONIE	242.87	3.32	407.06	4.73	67.60
MACHINES AUTOMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	222.89	3.05	324.48	3.77	45.58
TABLEAUX PANNEAUX ET CONSOLES	203.91	2.79	217.93	2.53	6.88
ARTICLES DE ROBINETERIE ET ORGANES SIMILAIRES	198.56	2.72	212.47	2.47	7.01
POMPES POUR LIQUIDES	175.53	2.40	184.20	2.14	4.94
BOUTEURS (bulldozers) BOUTEURS BIAIS (angledozers)	125.47	1.72	163.85	1.90	30.59
TRACTEURS	106.62	1.46	161.83	1.88	51.78
MACHINES A TRIER, CRIBLER LES TERRES	136.80	1.87	139.93	1.62	2.29
TURBOEATEURS .TUBOPROPULSEURS ET AUTRES TURBINES A GAZ	95.00	1.30	130.29	1.51	37.15
PARTIES RECONNAISSABLES DESTINES AUX MACHINES AGRICOLES	324.00	4.43	130.24	1.51	-59.80
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3159.52</b>	<b>43.2</b>	<b>4655.32</b>	<b>54.1</b>	<b>47.34</b>
<b>TOTAL DU GROUPE</b>	<b>7312</b>	<b>100</b>	<b>8612</b>	<b>100</b>	<b>17.78</b>

Source : CNIS

**Annexe N° 07 : Principaux « biens destinés au fonctionnement de l'outil de production » importés en 2004 et 2005**

PRINCIPAUX PRODUITS	Année 2004		Année 2005		EVOLUTION %
	VALEURS EN MN USD	STRUC %	VALEURS EN MN USD	STRUC %	
BARRES EN FER ET EN ACIER	430.8	9.36	550.3	10.89	27.73
TUBES TUYAUX ET PROFILS CREUX EN FER	56.02	1.22	363.37	7.19	548.64
BOIS	315.71	6.86	250.88	4.97	-20.53
HUILES DESTINEES AUX L'INDUSTRIES ALIMENTAIRES	112.20	2.44	135.40	2.68	20.68
POLYMERES DE L'ETHYLENE	133.60	2.90	134.55	2.66	0.71
CONSTRUCTION ET PARTIES DE CONSTRUCTIONS	130.20	2.83	128.62	2.55	-1.21
PRODUITS LAMINES PLATS EN FER ET EN ACIER	94.03	2.04	115.37	2.28	22.69
PROFILS EN FER OU EN ACIER	84	1.83	105.89	2.10	26.06
FIL MACHINES EN FER OU EN ACIER	69.44	1.51	101.26	2.00	45.82
TUBES TUYAUX ET PROFILS CREUX EN FONTE	112.20	2.44	100.61	1.99	-10.33
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1538.22</b>	<b>33.43</b>	<b>1986.25</b>	<b>39.32</b>	<b>29.13</b>
<b>TOTAL DU GROUPE</b>	<b>4602</b>	<b>100</b>	<b>5 051</b>	<b>100</b>	<b>9.76</b>

Source : CNIS

**Annexe N° 08 : Principaux « biens alimentaires » importés en 2004 et 2005**

PRINCIPAUX PRODUITS	Année 2004		Année 2005		EVOLUTION %
	VALEURS EN MN USD	STRUC %	VALEURS EN MN USD	STRUC %	
CEREALES,SEMOULES ET FARINES	1 387.60	38.58	1 440.29	40.15	3.80
LAITS ET PRODUITS LAITIERS	821.90	22.85	743.57	20.73	-9.53
SUCRES ET SUCRERIES	268.70	7.47	293.81	8.19	9.34
VIANDES	178.30	4.96	220.99	6.16	23.94
LEGUMES SECS ET AUTRES	159.86	4.44	166.92	4.65	4.42
CAFE ET THE	127.65	3.55	144.43	4.03	13.15
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2944.01</b>	<b>81.85</b>	<b>3010.01</b>	<b>83.91</b>	<b>2.24</b>
<b>TOTAL DU GROUPE</b>	<b>3 597</b>	<b>100</b>	<b>3 587</b>	<b>100</b>	<b>-0.28</b>

Source : CNIS

**Annexe N° 09 : Principaux « biens de consommation non alimentaires » importés en 2004 et 2005**

PRINCIPAUX PRODUITS	Année 2004		Année 2005		EVOLUTION %
	VALEURS EN MN USD	STRUC %	VALEURS EN MN USD	STRUC %	
MEDICAMENTS	976.9	34.92	1 072.59	34.52	9.80
APPAREILS D'EMISSION POUR LA RADIOTELEGRAPHIE, RADIOTELEGRAPHIE	217.77	7.79	277.49	8.93	27.42
PARTIES RECONNAISSABLES COMME ETANT DESTINEES AUX APP. D'ÉMISSION	253.48	9.06	227.52	7.32	-10.24
PARTIES ET ACCESSOIRS DE VEHICULES AUTOMOBILES	138.50	4.95	169.87	5.47	22.65
DISQUES, BANDES ET AUTRES SUPPORTS POUR L'ENREGISTREMENT DU SON	63.4	2.27	156.2	5.03	146.37
PNEUMATIQUES NEUFS EN CAOUTCHOUC	135.2	4.83	144.61	4.65	6.96
REFRIGERATEURS, CONGELATEURS	100.95	3.61	109.76	3.53	8.73
APPAREILS RECEPTEURS DE TV	129.00	4.61	100.65	3.24	-21.98
AUTRES MEUBLES ET LEURS PARTIES	43.20	1.54	48.08	1.55	11.30
AUTRES OUVRAGES EN FER OU EN ACIER	43.2	1.54	37.25	1.20	-13.77
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2101.55</b>	<b>75.14</b>	<b>2344.02</b>	<b>75.44</b>	<b>11.54</b>
<b>TOTAL DU GROUPE</b>	<b>2 797</b>	<b>100</b>	<b>3 107</b>	<b>100</b>	<b>11.08</b>

Source : CNIS

## Annexe N° 10 : principaux clients de l'Algérie en 2005

VALEURS EN MILLIONS USDollars			
PRINCIPAUX CLIENTS	VALEUR	STRUCTURE	EVOLUTION (2005/2004)
USA	10598	23,04	39,85
ITALIE	7532	16,37	45,74
ESPAGNE	5046	10,97	39,82
FRANCE	4595	9,99	25,82
PAYS BAS	3023	6,57	26,80
BRESIL	2922	6,35	63,61
CANADA	2263	4,92	20,37
TUROUIE	1725	3,75	27,21
PORTUGAL	1670	3,63	93,51
BELGIOUE	1561	3,39	111,80
ALLEMAGNE	1257	2,73	425,94
GRANDE BRETAGNE	691	1,50	39,03
EGYPTE	557	1,21	24,61
R.DE COREE	453	0,98	863,83
MAROC	304	0,66	36,32
CHINE	273	0,59	9,64
S/TOTAL	44470	96,67	
TOTAL	46001	100,00	

Source : CNIS

## Annexe N° 11: principaux fournisseurs de l'Algérie en 2005

VALEURS EN MILLIONS USDollars			
PRINCIPAUX FOURNISSEURS	VALEUR	STRUCTURE	EVOLUTION (2005/2004)
FRANCE	4472	21,97	8,41
ITALIE	1524	7,49	-1,55
USA	1354	6,65	25,25
CHINE	1333	6,55	45,52
ALLEMAGNE	1278	6,28	5,71
ESPAGNE	968	4,76	9,26
JAPON	781	3,84	18,87
TURQUIE	606	2,98	3,77
ARGENTINE	592	2,91	-0,34
UKRAINE	544	2,67	23,92
BRESIL	529	2,60	23,89
SUEDE	450	2,21	40,63
BELGIQUE	424	2,08	-13,65
R.DE COREE	402	1,97	11,36
F.DE RUSSIE	369	1,81	12,16
S/TOTAL	15626	76,76	
TOTAL	20357	100,00	

Source : CNIS

**Annexe N° 12 : Repartitions géographique des partenaires (en millions de dollars)**

Importations	2002		2003		2004		2005		2006	
	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp	Exp	Imp
Union Européenne	12100	6732	14096	7673	17396	10097	25593	11219	27423	11670
O.C.D.E. (hors UE)	4602	4885	7098	2316	11054	3071	14963	3506	19758	3731
Autres pays d'Europe	130	757	296	988	91	1097	15	1088	43	702
Amérique du Sud	951	385	1235	478	1902	1166	3124	1248	2914	1299
Asie	456	943	529	938	683	1952	1218	2504	1628	2785
Océanie	38	127	00	46	-	56	-	-	-	-
Pays Arabes (hors UMA)	248	366	327	413	521	525	621	427	516	448
Pays du Maghreb	250	127	248	108	407	169	418	217	502	234
Pays d'Afrique	50	87	7	48	29	175	49	148	38	136
<b>TOTAL</b>	<b>18825</b>	<b>12009</b>	<b>23836</b>	<b>13008</b>	<b>32083</b>	<b>18308</b>	<b>46001</b>	<b>20357</b>	<b>52822</b>	<b>21005</b>

**Source** : établi à partir des données fournies par le CNIS

**Annexe N° 13 : Population active, emploi et chômage en Algérie (1990 – 2006) :**

	population active	Population occupée					Population au chômage	chômage en %
		Ind.	BTP	Agr.	Ser.et autres	total		
1990	5673	670	683	908	2603	4517	1156	20,4
1991	6023	633	587	1027	2693	4940	1083	18,0
1992	6383	782	612	761	2946	5101	1282	20,1
1993	6561	532	659	1035	2816	5042	1519	23,2
1994	6814	528	667	1023	2936	5154	1660	24,4
1995	7561	519	678	1084	3155	5436	2125	28,1
1996	7811	507	705	1154	3236	5602	2209	28,3
1997	8069	500	700	1200	3310	5710	2359	29,2
1998	8400	475	723	1200	3493	5900	2400	28,6
1999	8287	488	737	1223	3436	5884	2403	29,0
2001	8568221	861119	650012	1312069	3405572	6228772	2339449	27,30
2003	8762326	804152	799914	1 412340	3 667650	6684056	2078270	23,7
2004	9469946	1 060785	967568	1 617125	4 152934	7798412	1671534	17,7
2006	10109645	1 263591	1 25703	1 609633	4 737877	886804	1240841	12,30

**Source** : Ahmed MAHIOU et Jean Robert HENRY, op. Cit, page 221 et ONS

**NB** : durant la période allant de 1990 à 1999, les chiffres sont en milliers et, par conséquent, ils sont arrondis

## Liste des tableaux

<b>Tableau N° 01 : Evolution du solde de la balance commerciale algérienne</b>	
entre 1910 et 1961.....	12
<b>Tableau N° 02 : Evolution de la structure des exportations entre 1910 et 1960 .....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau N° 03 : Evolution de la structure des importations entre 1910 et 1960.....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau N° 04 : principaux clients (1906 – 1955) .....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau N° 05 : Principaux fournisseurs (1906 – 1955).....</b>	<b>17</b>
<b>Tableau N° 06 : ventilation des taxes douanières en fonction de la nature des produits.</b>	<b>24</b>
<b>Tableau N° 07 : Evolution de la balance commerciale (1963-1978),.....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau N° 08 : Indices des prix de pétrole (1967-1978) .....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau N° 09 : Evolutions des exportations algériennes par catégorie de produits</b>	
(1963-1978).....	38
<b>Tableau N° 10 : Evolution des exportations agricoles et celles de vin .....</b>	<b>39</b>
<b>Tableau N° 11 : Evolution des exportations énergétiques et leur part dans les</b>	
<b>exportations totales (1963-1978) .....</b>	<b>41</b>
<b>Tableau N° 12 : Evolution des recettes des exportations des hydrocarbures</b>	
(1967-1977).....	42
<b>Tableau N° 13 : Evolution des importations algériennes</b>	
<b>par catégorie de produits (1963-1977).....</b>	<b>43</b>
<b>Tableau N° 14 : Répartition des investissements publics réalisés de 1967 – 1977 .....</b>	<b>45</b>
<b>Tableau N° 15 : Principaux partenaires commerciaux de l'Algérie (1956-1976).....</b>	<b>46</b>
<b>Tableau N° 16 : Importations de pétrole brut algérien en France (1970-1975).....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau N° 17 : Evolution des importations, exportations</b>	
<b>et balance commerciale(1979-1988).....</b>	<b>59</b>
<b>Tableau N° 18 : Evolution du prix du brut (1980-1989).....</b>	<b>60</b>
<b>Tableau N° 19 : Croissance du PIB (1985-1990).....</b>	<b>61</b>
<b>Tableau N° 20 : Exportations par type de produits (1980-1988),.....</b>	<b>62</b>
<b>Tableau N° 21 : Structure des exportations hors hydrocarbures 1970 – 1989 .....</b>	<b>63</b>
<b>Tableau N° 22 : Structure des exportations des pays de Maghreb (1987).....</b>	<b>63</b>
<b>Tableau N° 23 : Importations par type de produits .....</b>	<b>65</b>
<b>Tableau N° 24 : Evolution de la balance commerciale alimentaire 1979 – 1990.....</b>	<b>66</b>



<b>Tableau 25: Taux de subvention des produits alimentaires en 1988 et 1989.....</b>	<b>67</b>
<b>Tableau N° 26 : Exportations par région (1980-1988).....</b>	<b>68</b>
<b>Tableau N° 27 : Importations par région (1980-1988).....</b>	<b>69</b>
<b>Tableau N° 28 : évolution des échanges avec le Maroc et la Tunisie (1970-1986).....</b>	<b>70</b>
<b>Tableau N° 29 : Evolution de la dette extérieure 1980-1989.....</b>	<b>71</b>
<b>Tableau N° 30 : Décomposition de la dette à moyen et long terme par monnaie (1980-1989).....</b>	<b>71</b>
<b>Tableau N°31 : Service de la dette extérieure.....</b>	<b>72</b>
<b>Tableau N° 32 : Indicateurs de solvabilité et de liquidité (1980/1989) .....</b>	<b>73</b>
<b>Tableau N°33 : Quelques indicateurs de la contrainte extérieure (1991-1994),.....</b>	<b>101</b>
<b>Tableau N° 34: Evolution 1993-2005 des taux moyens des droits de douanes non pondérés en Algérie .....</b>	<b>113</b>
<b>Tableau N° 35 : Droits de douanes par groupe de produit (Nomenclature Douanes)...</b>	<b>119</b>
<b>Tableau N° 36 : Droits de douanes moyens par secteur d'activité (NSA ONS).....</b>	<b>120</b>
<b>Tableau N° 37 : Avantages comparatifs révélés en 2001.....</b>	<b>121</b>
<b>Tableau n° 38 : Tarif douanier (moyenne pondérée) 2003. ....</b>	<b>123</b>
<b>Tableau N° 39 : Evolution des exportations algériennes 1990-2006.....</b>	<b>125</b>
<b>Tableau N° 40 : Exportations hors hydrocarbures durant les années 2004 et 2005.....</b>	<b>128</b>
<b>Tableau N° 41 : Structure des recettes courantes et part des exportations rentières dans les exportations totales dans les pays du Maghreb.....</b>	<b>129</b>
<b>Tableau N° 42 : Structure des exportations maghrébines en 2004.....</b>	<b>130</b>
<b>Tableau N° 43 : Evolution des importations et de la balance commerciale(1990-2006).</b>	<b>131</b>
<b>Tableau N° 44: Evolution de la structure des importations (1989-2006).....</b>	<b>133</b>
<b>Tableau N° 45 : Importation en % du PIB (1987-2005) .....</b>	<b>135</b>
<b>Tableau N° 46 : Répartition géographique des partenaires (2002-2006).....</b>	<b>135</b>
<b>Tableau N° 47 : Evolution de la dette extérieure et les réserves de change de l'Algérie (1993-2006) .....</b>	<b>137</b>
<b>Tableau N° 48 : Evolution du taux d'investissement.....</b>	<b>139</b>
<b>Tableau N° 49: Ventilation sectorielle du PIB (1993-2004) .....</b>	<b>140</b>
<b>Tableau N° 50 : Evolution du taux de croissance par secteur (1996-2005).....</b>	<b>141</b>
<b>Tableau N° 51: Evolution de l'indice de la production industrielle publique Par secteur d'activité 1989-2005.....</b>	<b>142</b>
<b>Tableau N° 52 : Evolution des taux d'utilisation des capacités (TUC) des entreprises</b>	

industrielles pub par branche d'activité éco (B.A.E) (1990-2004).....	144
<b>Tableau N° 53 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par statut juridique (au 30 Juin 1998). .....</b>	<b>146</b>
<b>Tableau N° 54 : Croissance de secteur industriel privé (1993-2003) .....</b>	<b>147</b>
<b>Tableau N° 55 : Nombre d'entreprises industrielles en 2005.....</b>	<b>147</b>
<b>Tableau N° 56 : Production industrielle par tête d'habitant (1983 -2003).....</b>	<b>148</b>
<b>Tableau N° 57 : Taux de protection nominale (2006) .....</b>	<b>149</b>
<b>Tableau N° 58 : Taux de croissance de la productivité de la main- d'œuvre (1999-2004) .....</b>	<b>150</b>
<b>Tableau N° 59 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité (1990 – 2006).....</b>	<b>151</b>
<b>Tableau N° 60 : Bilan des effectifs compressés par secteur d'activité économique de 1994 à 2001 .....</b>	<b>152</b>
<b>Tableau N° 61 : Evolution du nombre des intervenants sur des opérations de commerce extérieur (1995-2005). .....</b>	<b>153</b>
<b>Tableau N° 62 : Evolution des droits de douane durant la période 1993-2005 .....</b>	<b>155</b>
<b>Tableau N° 63 : Impact budgétaire de l'accord d'association. ....</b>	<b>156</b>
<b>Tableau N° 64 : Evolution des IDE entrants dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc), 1991- 2005 .....</b>	<b>158</b>

## Liste des graphiques

<b>Graphique N° 01 : Exportations, importations et solde commerciale (1963-1978).....</b>	<b>35</b>
<b>Graphique N° 02 : Indices des prix de pétrole (1967-1978) .....</b>	<b>36</b>
<b>Graphique N° 03 : Structure des importations algérienne (1963-1977) .....</b>	<b>43</b>
<b>Graphique N° 04 : Evolution des importations, exportations et solde de la balance commerciale (1979-1988), .....</b>	<b>59</b>
<b>Graphique N° 05 : Evolution du prix du brut .....</b>	<b>60</b>
<b>Graphique N° 06 : Structure des exportations des pays de Maghreb (1987).....</b>	<b>64</b>
<b>Graphique N° 07 : Structure des importations algériennes (1977-1988) .....</b>	<b>65</b>
<b>Graphique N°08 : Service de la dette extérieure (1980-1989) .....</b>	<b>72</b>
<b>Graphique N° 09 : Evolution de l'indice des exportations totales, des exportations des hydrocarbures et des prix de pétrole (1990-2006) .....</b>	<b>125</b>
<b>Graphique N° 10 : Exportations algériennes des hydrocarbures en volume (1980-2005).....</b>	<b>127</b>
<b>Graphique N° 11 : Structure des exportations maghrébines en 2004 .....</b>	<b>130</b>
<b>Graphique N° 12 : Evolution des importations, exportations et de la balance commerciale (1990-2006) .....</b>	<b>131</b>
<b>Graphique N° 13 : Structure des importations algériennes (1989-2006) .....</b>	<b>134</b>
<b>Graphique N° 14 : Répartition géographique des partenaires : Moyenne (2002-2006) .....</b>	<b>136</b>
<b>Graphique N° 15: Evolution du taux d'investissement .....</b>	<b>139</b>
<b>Graphique N° 16 : Evolution du taux de chômage (1990-2006) .....</b>	<b>150</b>
<b>Graphique N° 17: DD en % des RB (1993-2005) .....</b>	<b>155</b>

## *Table des matières*

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b><i>Première partie : Le commerce extérieur de l'Algérie durant la période du socialisme .....</i></b>	<b>4</b>
<b>Introduction de la première partie .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 01 : LA NATIONALISATION PROGRESSIVE DU COMMERCE EXTERIEUR (1962 – 1978).....</b>	
<b>5</b>	
• <b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1- Le commerce extérieur de l'Algérie sous la domination française.....</b>	<b>5</b>
1.1- Quelques caractéristiques de l'économie algérienne avant l'indépendance.....	6
1.2- La réglementation du commerce extérieur et le régime douanier de l'Algérie.....	8
1.3 - Evolution générale du commerce extérieur de l'Algérie.....	11
1.4 - Structure géographique des échanges extérieurs de l'Algérie.....	15
<b>2 - La politique protectionniste.....</b>	<b>18</b>
2.1-Aspect théorique de protectionnisme.....	18
2.2- Le contenu de la politique d'austérité suivie après l'indépendance .....	21
<b>3 - Les organes de commerce extérieur.....</b>	<b>25</b>
3.1- L'office national de la commercialisation (ONACO) .....	25
3.2- Les groupements professionnels d'achat (GPA) .....	25
3.3- Les monopoles d'Etat.....	26
<b>4 - L'institution du Programme Général d'Importation (PGI).....</b>	<b>29</b>
4.1- La procédure d'élaboration des programmes d'importation.....	29
4.2- Les différents types d'AGI .....	30
4.3- Le contrôle de l'exécution des AGI.....	33
4.4- La clôture du PGI .....	33
<b>5 - Le statut des exportations.....</b>	<b>34</b>
<b>6 - Aspect général de l'évolution du commerce extérieur durant la période 1962–1978.....</b>	<b>34</b>
6.1- Evolution de la balance commerciale.....	34



1.2- Les principales théories de la spécialisation.....	85
<b>2- Régime de commerce extérieur depuis 1988 .....</b>	<b>88</b>
2.1- La suppression de monopole de l'Etat.....	88
2.2- Le budget-devises .....	89
2.3- Les formes d'intervention des entreprises sur les marchés extérieurs .....	90
<b>3- l'Algérie sous les orientations du FMI.....</b>	<b>94</b>
3.1- Fondement et doctrine du FMI .....	94
3.2- Les premiers recours au FMI.....	97
3.3 -La gestion de la dette.....	99
3.4- Le rééchelonnement et programmes de stabilisation et d'ajustement.....	101
<b>4- Le régime du commerce extérieur depuis 1994.....</b>	<b>104</b>
4.1- Le régime à l'importation .....	104
4.2- Le régime à l'exportation .....	106
4.3-La promotion des exportations hors hydrocarbures.....	106
4.4- La réglementation douanière.....	112
<b>5- L'accord d'association entre l'Algérie et l'union européenne.....</b>	<b>114</b>
5.1-Le continu de l'accord d'association .....	115
5.2- Présentation du démantèlement.....	117
5.3- Impact du démantèlement tarifaire.....	118
• <b>Conclusion .....</b>	<b>123</b>
<b>CHAPITRE 04 : IMPACTS DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE</b>	
<b>EXTERIEUR SUR L'ECONOMIE.....</b>	
<b>• Introduction.....</b>	<b>124</b>
<b>1- Evolution de commerce extérieur.....</b>	<b>124</b>
1.1- Les exportations.....	124
1.2-Les importations .....	130
1.3- Les partenaires économiques.....	135
1.4- Evolution de la dette extérieure et les réserves de change.....	137
<b>2- Evolution du secteur industriel .....</b>	<b>139</b>
2.1- Evolution globale de l'économie algérienne .....	139
2.2- Evolution du secteur industriel public.....	141
2.3- Le secteur industriel privé .....	147
<b>3- Evolution de la situation de l'emploi depuis 1990 .....</b>	<b>149</b>
3.1- Evolution globale de l'emploi et de chômage.....	149

3.2- Evolution sectorielle de l'emploi .....	151
<b>4- La multiplication des intervenants dans le commerce d'importation.....</b>	<b>153</b>
<b>5- L'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur les revenus de douane.....</b>	<b>155</b>
<b>6- L'impact de la libéralisation de commerce extérieur sur l'attraction des investissements directs étrangers.....</b>	<b>156</b>
6.1-Evolution des investissements directs étrangers entrants dans les trois pays maghrébins (Algérie, Tunisie et Maroc).....	157
6.2- La nécessité d'une intégration régionale.....	159
<b>7- La nécessité d'une protection pour l'économie algérienne.....</b>	<b>160</b>
7.1- Le libre-échange : frein à la diversification de l'économie et source de dépendance.....	160
7.2- La relance de l'économie algérienne passe par l'adoption de mesures Protectionnistes.....	161
7.3- Économies d'échelle : nécessité de mesures protectionnistes.....	164
7.4- L'échec des institutions ouvrant pour le libre-échange (GATT et OMC).....	165
• <b>Conclusion.....</b>	<b>166</b>
<b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	<b>167</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>168</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>171</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>178</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>188</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>191</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>192</b>

## ملخص

هذا العمل المتواضع يهدف إلى تحليل و إدراك تحولات الاقتصاد الوطني الناجمة عن تحرير التجارة الخارجية المقررة منذ بداية العشرية 1990. عملنا هذا سمح لنا، عبر تحليل المعطيات الخاصة بالتجارة الخارجية، القطاع الصناعي، الشغل، الاستثمارات الخارجية المباشرة و المداخل الجمركية أن نستخلص إلى أي مدى التفتح الخارجي السريع و الكبير يؤثر سلبا على الاقتصاد الوطني. حيث أن التفتح يدفع الجزائر نحو التخصص أكثر فأكثر في مجال المحروقات و الاعتماد كليا على الخارج لتلبية مختلف احتياجاتها، عوضا أن تنتج محليا و تخلق بذلك مناصب عمل.

دراستنا هذه حضرناها في جزأين كل واحد منهما يتضمن محورين: الجزء الأول يخص التجارة الخارجية الجزائرية أبان الفترة الاشتراكية. هذا الجزء يهدف لدراسة الإصدار التدريجي لاحتكار الدولة على التجارة الخارجية و تعميمه سنة 1978. أما الجزء الثاني فيخص الفترة المعاصرة، الممتدة من سنة 1988 إلى أيامنا هذه. هذا الجزء يهدف لدراسة تحرير التجارة الخارجية و مخلفات ذلك على الاقتصاد الوطني الجزائري.

الكلمات الأساسية : التجارة الخارجية - تحرير- إستيراد - عملة صعبة- جزائر- اقتصاد السوق -  
شراكة.



## Résumé :

Le présent travail vise à analyser et à rendre compte des mutations de l'économie nationale résultant de la libéralisation du commerce extérieur entamée depuis le début de la décennie 1990. Il nous a permis, à travers l'analyse des données relatives au commerce extérieur, au secteur industriel, à l'emploi, aux IDE et aux recettes douanières, de constater à quel point la trop rapide et trop grande ouverture extérieure est nuisible pour l'économie algérienne. En effet, la libéralisation pousse l'Algérie davantage à se spécialiser dans les hydrocarbures et d'importer tous les autres produits dont il a besoin à défaut de les faire fabriquer en interne et de créer ainsi du travail.

Notre recherche est menée en deux parties, chacune contient deux chapitres: la première partie porte sur le commerce extérieur de l'Algérie durant la période de socialisme. Elle vise à étudier l'instauration progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, ainsi que sa généralisation en 1978. La deuxième partie porte sur la période récente, allant de 1988 à nos jours. Cette partie vise à étudier la libéralisation du commerce extérieur et ses impacts sur l'économie algérienne.

**Mots clefs :** commerce extérieur – libéralisation – importation – devises – Algérie – économie de marché – association.

## **Abstract:**

This work aims to analyze and account the changes of the national economy resulting from the liberalization of the foreign trade started since the beginning of the decade 1990. It allowed us, through the analysis of the data relating to the foreign trade, the industrial sector, employment, the foreign direct investment and the customs receipts, to note at which point too fast and too large external opening is harmful for the Algerian economy. Indeed, liberalization pushes Algeria more and more to specialize in the field of hydrocarbons. Moreover, it leads Algeria to import all the other products which it needs rather than to produce it locally and this help to avoid unemployment.

Our research is undertaken in two parts, each one contains two chapters: the first part relates to the trade foreign of Algeria during the period of socialism. It aims at studying the progressive phasing-in of the monopoly of the State on the foreign trade and its generalization in 1978. The second part relates to the recent period, going from 1988 to our days. This part aims at studying the liberalization of the foreign trade and its impacts on the Algerian economy.

**Key words:** trade foreign – liberalization – importation – currencies – Algeria – market economy – association.